



ACTES ADMINISTRATIFS DU DÉPARTEMENT DU VAR

Année 2025 - n°65

**Publication parue
le 26 novembre 2025**



LE DÉPARTEMENT

Conseil départemental

DÉLIBÉRATIONS

Séance du 25 novembre 2025

SOMMAIRE

A13 REVALORISATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME "TRAVAUX D'AMENAGEMENTS DU RESEAU FERROVIAIRE" RELATIVE AUX PROJETS TRANSVERSAUX ET APPROBATION DE LA CONVENTION PARTICULIERE DE FINANCEMENT DE LA LIGNE NOUVELLE PROVENCE COTE D'AZUR (LNPCA)	4
A14 DECISION MODIFICATIVE - BUDGET PRINCIPAL - EXERCICE 2025	126



LE DÉPARTEMENT

Conseil Départemental

Extrait du registre des délibérations

Séance du 25 novembre 2025

N° : A13

OBJET : REVALORISATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME "TRAVAUX D'AMENAGEMENTS DU RESEAU FERROVIAIRE" RELATIVE AUX PROJETS TRANSVERSAUX ET APPROBATION DE LA CONVENTION PARTICULIERE DE FINANCEMENT DE LA LIGNE NOUVELLE PROVENCE COTE D'AZUR (LNPCA)

La séance du 25 novembre 2025 s'est tenue à 11h00 à Draguignan, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis MASSON, Président du Conseil départemental.

Pour ce dossier, le quorum est atteint et la présidence est assurée par Monsieur Jean-Louis MASSON, Président du Conseil départemental. Nombre de membres en exercice : 46

Présents : M. Thierry ALBERTINI, Mme Christine AMRANE, Mme Martine ARENAS, M. Stéphane ARNAUD, M. Bruno AYCARD, Mme Véronique BACCINO, M. Robert BENEVENTI, M. Laurent BONNET, M. Christophe CHIOCCHA, M. Guillaume DECARD, Mme Caroline DEPALLENS, Mme Manon FORTIAS, Mme Vesselina GARELLO, M. Jean-Martin GUISIANO, Mme Nathalie JANET, M. Dominique LAIN, M. Marc LAURIOL, Mme Françoise LEGRAIEN, Mme Véronique LENOIR, M. Grégory LOEW, M. Nicolas MARTEL, M. Jean-Louis MASSON, Mme Séverine MATHIVET, M. Christophe MORENO, Mme Christine NICCOLETTI, Mme Lydie ONTENIENTE, Mme Nathalie PEREZ LEROUX, M. Claude PIANETTI, Mme Marie-Laure PONCHON, M. Ludovic PONTONE, Mme Laetitia QUILICI, M. Louis REYNIER, Mme Valérie RIALLAND, M. Francis ROUX.

Procurations : Mme Josée MASSI à M. Christophe MORENO, Mme Sonia LAUVARD à M. Christophe CHIOCCHA, M. Christian SIMON à Mme Nathalie JANET, M. Didier BREMOND à M. Jean-Louis MASSON, M. Philippe LEONELLI à Mme Véronique LENOIR, M. Michel BONNUS à M. Laurent BONNET, M. Joseph MULE à Mme Séverine MATHIVET, Mme Françoise DUMONT à M. Guillaume DECARD, Mme Chantal LASSOUTANIE à M. Jean-Martin GUISIANO, Mme Véronique BERNARDINI à M. Francis ROUX, Mme Valérie MONDONE à Mme Manon FORTIAS.

Départs/Sorties : Mme Andrée SAMAT.

Absents/Excusés :

Le Conseil départemental est appelé à examiner l'affaire citée en objet, inscrite à l'ordre du jour.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la commande publique,

Vu l'article 4 de loi n°2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités dite loi LOM,

Vu la décision ministérielle du 23 juin 2020 actant les opérations constitutives des phases 1 et 2 et validant le périmètre de l'enquête publique sur ces deux phases avec l'objectif d'un lancement de l'enquête en 2021,

Vu la décision ministérielle du 7 juin 2021 relative à la validation définitive du programme d'opération et à la finalisation du dossier d'enquête d'utilité publique du projet des phases 1 & 2,

Vu la délibération du Conseil général n°A28 du 24 mars 2006 relative au financement des études et des travaux sur les structures ferroviaires,

Vu la délibération du Conseil général n°A34 du 22 mars 2010 relative au CPER 2007/2013 et valant approbation de la convention de programme et de financement pour les études préalables à l'enquête d'utilité publique du projet de ligne à grande vitesse Provence Côte d'Azur et vote d'une autorisation de programme, ainsi que les délibérations de la Commission permanente n°G94 du 20 novembre 2017, G64 du 4 mars 2019 et G37 du 20 juillet 2020 relative aux avenants n°1, 2 et 3 de cette même convention,

Vu la délibération de la Commission permanente n°G97 du 24 octobre 2016 approuvant les contributions proposées par le Département au titre du CPER 2015/2020,

Vu la délibération du Conseil départemental n°A1 du 27 octobre 2016 relative la révision des autorisations de programme et approbation de la convention relative au financement des acquisitions foncières au projet de ligne nouvelle Provence Côte d'azur,

Vu la délibération de la Commission permanente n° G36 du 20 juillet 2020 relative à la convention de financement des acquisitions foncières anticipées, signée le 17 décembre 2021,

Vu la délibération du Conseil départemental n° A29 du 20 juillet 2021 relative au protocole d'intention du financement de la ligne nouvelle Provence côte d'azur CO 2021-726, signé le 21 décembre 2021,

Vu la délibération du Conseil départemental n°A9 du 1er février 2022 portant adoption du règlement financier et budgétaire de la collectivité, et notamment son article 5.2.3 relatif à la caducité des affectations comptables,

Vu la délibération du Conseil départemental n°A5 du 26 octobre 2022 donnant délégation à la Commission permanente,

Vu la délibération du Conseil départemental n°A4 du 26 octobre 2022 portant délégation de certaines attributions du Conseil départemental au Président du Conseil départemental, complétée par la délibération n°A7 du 7 février 2023 et modifiée par la délibération n°A10 du 6 novembre 2023

Vu la délibération du Conseil départemental n°A21 du 3 avril 2023 relative à la LNPCA- revalorisation de l'autorisation de programme et convention de financement des études avant projet phase 2 à un montant de 13 141 000 €,

Vu la délibération de la Commission permanente n°G96 du 25 septembre 2023 relative aux conventions et avenants à la Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur (LNPCA) à conclure dans le cadre du financement des études et des acquisitions foncières par la société de la Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur,

Vu la délibération de la Commission permanente n°G41 du 14 octobre 2024 relative à la convention particulière de financement de la reprise des études de niveau avant projet de l'opération de Nice-Aéroport inclue dans le projet phase 1 et 2 de la Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur,

Vu la délibération de la Commission permanente n°G42 du 14 octobre 2024 relative à la convention particulière de financement PRO-REA Phase 1 - 1ère partie de la Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur et à l'affectation de l'opération sur l'autorisation de programme CPER-SNCF,

Vu l'arrêté inter-préfectoral du 13 octobre 2022 déclarant d'utilité publique le projet concernant la réalisation des phases 1 et 2 de la Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur (LNPCA),

Vu le rapport au Président,

Considérant l'avis de la commission mobilités et infrastructures routières (hors métropole) du 6 novembre 2025

Considérant l'avis de la commission finances et ressources humaines du 10 novembre 2025

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- de revaloriser l'autorisation de programme AP-2013-2013-R1005IT9-3 "AP-CPER-SNCF", désormais dénommée "Travaux d'aménagements du réseau ferroviaire", relative aux travaux d'aménagements ferroviaires, portant le montant de 13 141 000 € à 70 000 000 €, soit une augmentation de 56 859 000 €, afin de permettre l'affectation des opérations concernées dans le cadre des conventions en cours de validation et de signature conformément à nos engagements 2024-2025 (opération budgétaire 21100307 "Travaux d'aménagement du réseau ferroviaire") et à l'échéancier ci-joint en annexe 1,
- de désaffecter 185 985,40 € sur l'autorisation de programme AP-2013-2013-R1005IT9-3 "AP-CPER-SNCF", rattachés à l'opération budgétaire 21100307 "Travaux d'aménagement du réseau ferroviaire" (opération d'exécution 2021002507 "Etudes préalables à l'enquête préal DUP + Acquisitions Foncières"),
- d'ajuster le montant de l'affectation des opérations relatives à l'autorisation de programme AP-2013-2013-R1005IT9-3 "AP-CPER-SNCF", et rattachées à l'opération budgétaire 21100307 "Travaux d'aménagement du réseau ferroviaire", au montant mandaté, afin de les solder et de les clôturer, conformément au tableau joint en annexe 2,
- d'affecter l'opération de dépense n°25OPE00691 afférente à ladite convention d'un montant de 58 806 353 €, sur l'autorisation de programme AP-2013-2013-R1005IT9-3 "AP travaux d'aménagements du réseau ferroviaire" (Opération budgétaire 21100307 "Travaux d'aménagement du réseau ferroviaire"), conformément au tableau joint en annexe 3,
- d'approuver la nouvelle convention particulière générale unique pour les phases 1 & 2 de la LNPCA entre la SLNPCA et ses collectivités membres, telle que jointe en annexe,
- d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer ladite convention.

Les dépenses sont imputées sur le budget départemental en investissement.

Adopté à l'unanimité.

Non participation au vote Mme Andrée SAMAT.
et sortie de la salle :

Signé : Jean-Louis MASSON
Président du Conseil départemental

Réception au contrôle de légalité : 26 novembre 2025
Référence technique : 083-228300018-20251125-lmc1111162-DE-1-1

Acte certifié exécutoire
le 26/11/2025

Pour le Président du Conseil départemental,
la directrice générale des services,
Virginie HALDRIC

Acte mis en ligne sur le site internet du Département du Var le : 26/11/2025

ANNEXE 1 FINANCIERE DE REVALORISATION DE L'AP "Travaux d'aménagements du réseau ferroviaire "

POLITIQUE - STRPG00006 PROJETS TRANSVERSAUX

Direction des Infrastructures et de la Mobilité

Vote de revalorisation de l'autorisation de programme et de crédits de paiement

Millésime	Code Programme	Libellé Programme	Code AP	Libellé AP	Type AP (Programme ou Projets)	Chapitre M57	Montant de l'AP initiale	Montant de l'AP revalorisée	Mandaté antérieur à 2021	Echéancier prévisionnel des crédits de paiement (A ventiler par chapitre si l'AP/AE comporte plusieurs chapitres)							
										Mandaté 2021	Mandaté 2022	Mandaté 2023	Mandaté 2024	2025	2026	2027	2028
2013	STRPG00006	PROJETS TRANSVERSAUX	AP-2013-2013-R 1005IT9-3	AP-Travaux d'aménagements du réseau ferroviaire	Programme	204	13 141 000,00 €	70 000 000,00 €	5 097 049,48 €	423 884,80 €	2 069 490,72 €	845 508,01 €	527 924,62 €	505 220,00 €	3 494 780,00 €	3 900 000,00 €	5 500 000,00 €
										2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036
										7 100 000,00 €	8 400 000,00 €	6 400 000,00 €	7 500 000,00 €	6 300 000,00 €	5 200 000,00 €	3 800 000,00 €	2 936 142,37 €

ANNEXE 2

AP 2013-R1005IT9-3 AP CPER SNCF

2025**OPERATIONS A SOLDER**

N° Opération	Libellé Opération	Montant voté	Montant mandaté	Montant à désaffecter
2021002882	LNPCA AVP PHASE 1	821 063,00 €	721 875,00 €	99 188,00 €
23OPE00171	DIM PING LNPCA AVP PHASE 2	1 687 150,00 €	790 470,42 €	896 679,58 €
24OPE00716	DIM PING LNPCA PRO/REA 1 Phase 1 (CFI 1)	602 000,00 €	185 430,42 €	416 569,58 €
24OPE00730	DIM LNPCA reprise des études AVP de l'opération Nice Aéroport du projet des phases 1 et 2 de la Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur	28 600,00 €	13 425,00 €	15 175,00 €
	TOTAUX	3 138 813,00	1 711 200,84	1 427 612,16

2025**OPERATIONS A REVISER**

N° Opération	Libellé Opération	Montant voté	Montant mandaté	Montant à désaffecter
2021002507	ETUDES PREALABLES A L'ENQUETE PREAL DUP + ACQUISITIONS FONCIERES	852 213,00 €	628 727,60 €	185 985,40 €
	TOTAUX	852 213,00	628 727,60	185 985,40

PROGRAMME Projet Transversaux

Suivi des affectations AP Travaux d'aménagements du réseau ferroviaire

N° AP/AE 2013-2013-R1005/T9-3

Montant Voté de l'Autorisation de Programme ou d'Engagement	Montant affecté sur l'AP	Montant disponible avant ajustement d'affectation
70 000 000,00 €	12 016 389,45 €	57 983 610,55 €

Code opération budgétaire	libellé opération budgétaire	Montant affecté par Délibération	Ajustement d'affectation
21100307	TRAVAUX D AMENAGEMENT DU RESEAU FERROVIAIRE	12 016 389,45 €	57 192 755,44 €
	TOTAUX	12 016 389,45 €	57 192 755,44 €



Convention particulière de financement

Relative aux contributions versées par les Collectivités membres de la Société de la Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur pour le financement du projet des phases 1&2 de la Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur

Entre :

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, représentée par Monsieur Renaud MUSELIER, Président du Conseil régional, agissant en vertu de la délibération n°du,

Le Département des Bouches du Rhône, représenté par Madame Martine VASSAL, Présidente du Conseil départemental, agissant en vertu de la délibération n°du,

Le Département des Alpes-Maritimes, représenté par Monsieur Charles Ange GINESY, Président du Conseil départemental, agissant en vertu de la délibération n°du,

Le Département du Var, représenté par Monsieur Jean-Louis MASSON, Président du Conseil départemental, agissant en vertu de la délibération n° du,

La Métropole Aix Marseille Provence, représentée par Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole, agissant en vertu de la délibération n° du,

La Métropole Nice Côte d'Azur, représentée par Monsieur Christian ESTROSI, Président de la Métropole, agissant en vertu de la délibération n° du,

La Métropole Toulon Provence Méditerranée, représentée par Monsieur Jean-Pierre GIRAN, Président de la Métropole, agissant en vertu de la délibération n° du,

La Communauté d'agglomération de Cannes Pays de Lérins, représentée par Monsieur David LISNARD, Président de la Communauté d'agglomération, agissant en vertu de la délibération n° du,

Dracénie Provence Verdon agglomération, représentée par Monsieur Richard STRAMBIO, Président de la Communauté d'agglomération, agissant en vertu de la délibération n° du,

La Communauté d'agglomération du Pays de Grasse, représentée par Monsieur Jérôme VIAUD, Président de la Communauté d'agglomération, agissant en vertu de la délibération n° du,

La Communauté d'agglomération Sophia Antipolis, représentée par Monsieur Jean LEONETTI, Président de la Communauté d'agglomération, agissant en vertu de la délibération n° du,

Ci-après dénommées « les Collectivités membres »

La Société de la Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur, représentée par Monsieur Renaud MUSELIER, Président du conseil d'administration, agissant en vertu de la délibération n° du,

Ci-après dénommée la « Société de la Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur » ou la « SLNPCA »

Ci-après dénommés ensemble « les Parties »,

Table des matières

ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION	8
ARTICLE 2 - DESCRIPTION DU PROJET FINANCÉ VIA LA PRÉSENTE CONVENTION.....	8
ARTICLE 3 - CALENDRIER PRÉVISIONNEL DE RÉALISATION DU PROJET	9
ARTICLE 4 - FINANCEMENT	9
4.1 COÛT DU PROJET AUX CONDITIONS ÉCONOMIQUES DE RÉFÉRENCE	9
PHASE 1	9
PHASE 2	10
4.2 EVOLUTION DES PRIX	10
4.3 COÛT DU PROJET AUX CONDITIONS ÉCONOMIQUES DE RÉALISATION	11
PHASE 1	11
PHASE 2	11
4.4 PLAN DE FINANCEMENT.....	12
ARTICLE 5 - ENGAGEMENTS FINANCIERS DE LA SLNPCA	13
5.1 MISE EN ŒUVRE DES CONVENTIONS DE FINANCEMENT.....	13
5.2 EXÉCUTION DES CONVENTIONS DE FINANCEMENT.....	14
5.3 ACTUALISATION DES BESOINS DE CRÉDITS DE PAIEMENT AUPRÈS DES COLLECTIVITÉS MEMBRES.....	14
5.4 PRISE EN COMPTE D'UN FINANCEMENT EUROPÉEN AU PROJET	15
ARTICLE 6 - ENGAGEMENTS FINANCIERS DES COLLECTIVITÉS MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ DE LA LIGNE NOUVELLE PROVENCE CÔTE D'AZUR	15
6.1 ENGAGEMENTS PLURIANNUELS DES COLLECTIVITÉS MEMBRES.....	15
6.2 MISE EN PLACE DES FINANCEMENTS ANNUELS PAR LES COLLECTIVITÉS MEMBRES	18
6.3 EVOLUTION DE LA COMPOSITION DES MEMBRES DE LA SLNPCA	18
ARTICLE 7 - MODALITÉS DES APPELS DE FONDS ET VERSEMENTS	18
7.1 MODALITÉS D'APPEL DE FONDS.....	18
7.2 VERSEMENTS.....	19
7.3 EVOLUTION DES CONTRIBUTIONS ANNUELLES DES COLLECTIVITÉS ET DES APPELS DE FONDS	19
7.4 BILAN ANNUEL	20
ARTICLE 8 SUIVI DES CONTRIBUTIONS DES COLLECTIVITÉS MEMBRES	20
ARTICLE 9 - RÈGLEMENT DES LITIGES	21
9.1 PRINCIPES.....	21
9.2 RÈGLEMENT À L'AMIABLE	21
9.3 PROCÉDURE DE CONCILIATION	21
9.4 CONTENTIEUX	22
ARTICLE 10 - ENTRÉE EN VIGUEUR ET TERME DE LA CONVENTION	22
ARTICLE 11- RÉSILIATION DES CONVENTIONS PRÉCÉDENTES	22
ARTICLE 12 - AVENANTS.....	22
LISTE DES ANNEXES :	22
ANNEXE 1 : DESCRIPTION DU PROJET ET DES OPÉRATIONS FINANCIÉES.....	36
PROGRAMME COUR DES PIERRES.....	36
PROGRAMME RELOGEMENT « ABEILLES »	38
PROGRAMME BLANCARDE ETAPE 1	43
PROGRAMME : NICE AÉROPORT.....	49
NAVETTE TOULONNAISE : PROGRAMME SAINT-CYR-SUR-MER	64
PROGRAMME : CARNOULES, SOLLIÈS-PONT, PUGET-VILLE, CUERS-PIERREFEU, TOULON	70
PROGRAMME : LA PAULINE.....	76
ANNEXE 2 : CALENDRIER PRÉVISIONNEL DE RÉALISATION DES OPÉRATIONS	84
PLANNING PRÉVISIONNEL NAVETTE TOULONNAISE.....	84

Interfaces avec le projet Haute Performance Marseille Vintimille (HPMV).....	85
PLANNING PRÉVISIONNEL NICE AÉROPORT.....	92
PLANNING PRÉVISIONNEL MARSEILLE SURFACE.....	96
ANNEXE 3 : CONVENTIONS DE FINANCEMENT DE RÉFÉRENCE CONTRACTUALISÉES PAR LA SLNPCA.....	103
ANNEXE 4 : DÉTAIL DES ENGAGEMENTS PLURIANNUELS DES COLLECTIVITÉS MEMBRES POUR LE PROJET DES PHASES 1&2 DE LA LNPCA – EN € COURANTS	111
ANNEXE 5 : DÉTAIL DES CRÉDITS DE PAIEMENT DE LA SLNPCA ET DES CONTRIBUTIONS TOTALES ANNUELLES PRÉVISIONNELLES DES COLLECTIVITÉS MEMBRES POUR L'ANNÉE 2025 – EN € COURANTS.....	112
ANNEXE 6 : DÉTAIL DES CRÉDITS DE PAIEMENT DE LA SLNPCA ET DES CONTRIBUTIONS TOTALES ANNUELLES PRÉVISIONNELLES DES COLLECTIVITÉS MEMBRES POUR L'ANNÉE 2026 – EN € COURANTS.....	113
ANNEXE 7 : PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DES INVESTISSEMENTS* DE LA SLNPCA – EN € COURANTS	114
ANNEXE 8 : PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DES CONTRIBUTIONS* ANNUELLES PRÉVISIONNELLES DES COLLECTIVITÉS – EN € COURANTS.....	115

Définitions

« *Convention-cadre* » : désigne la convention prise en application du II de l'article 5 de l'ordonnance n°2022-306 du 2 mars 2022 relative à la SLNPCA et signée le 21 mai 2024. Elle a pour objet de préciser les engagements pris dans le cadre du « Protocole d'intention de financement » relatif au financement de la Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur et signé le 21 décembre 2021.

« *Conventions de financement* » : désignent les conventions de financement conclues entre la SLNPCA, l'Etat et les maîtres d'ouvrage, telles que définies à l'article 7 de l'ordonnance n°2022-306 du 2 mars 2022 relative à la SLNPCA. Ces conventions sont prises en application de la Convention-cadre et leur périmètre peut porter sur une ou plusieurs Opérations.

« *Conventions particulières de financement* » désignent les conventions visées au III de l'article 5 de l'ordonnance n°2022-306 du 2 mars 2022 signées entre la SLNPCA, les collectivités territoriales et groupement de collectivités territoriales et tout autre financeur public visé au sein dudit article 5-III.

« *Coût Total Prévisionnel de Réalisation* » : désigne pour le Projet des phases 1&2, le coût total prévisionnel des études et/ou travaux.

« *Coût Prévisionnel Provisoire de Réalisation* » ou « *CPPR* » : désigne pour chaque Opération ou pour le Projet hors périmètre des Sites de Maintenance et de Remisage (SMR), le coût des études et/ou travaux estimé à l'issue des études d'avant-projet et sur lequel les Maîtres d'ouvrage s'engageront.

« *Coût Prévisionnel Définitif de Réalisation* » ou « *CPDR* » désigne pour chaque Opération ou pour le Projet hors périmètre des SMR, le coût des études et/ou travaux à l'issue des études de projet.

« *Contribution Totale Annuelle des collectivités* » : représente la somme des contributions prévues des collectivités sur l'exercice et inscrite, opération budgétaire par opération budgétaire, dans les budgets de la SLNPCA.

« *Contribution Totale Pluriannuelle de chaque collectivité* » : représente la somme des contributions des collectivités sur la durée de réalisation des phases 1&2 du projet.

« *Contribution globale annuelle prévisionnelle de chaque collectivité* » : représente la somme prévisionnelle des contributions annuelles d'une collectivité pour le financement des différentes opérations du projet LNPCA.

« *Contribution globale annuelle définitive de chaque collectivité* » : représente la somme des contributions annuelles réelles, c'est-à-dire ajustées à la réalité des appels de fonds effectivement réalisés par les maîtres d'ouvrage auprès de la SLNPCA telle qu'arrêté dans son Compte Financier Unique, d'une collectivité pour le financement des différentes opérations du projet LNPCA.

Visas

VU l'ordonnance n° 2022-306 du 2 mars 2022 relative à la Société de la Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur ;

VU le décret n° 2022-638 du 22 avril 2022 relatif à la Société de la Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur ;

VU le protocole de financement de la Ligne nouvelle Provence Côte d'Azur signé le 21 décembre 2021 et ses avenants signés le 3 juillet 2023 et le 15 décembre 2023 ;

VU la convention-cadre relative à la « Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur » signée le 21 mai 2024 ;

VU la convention particulière de financement des études de niveau avant-projet des phases 1 & 2 de la LNPCA signée le 20 décembre 2023 ;

VU la convention particulière de financement des acquisitions foncières anticipées de phase 1&2 de la LNPCA signée le 20 décembre 2023 ;

VU la convention particulière de financement relative aux contributions versées pour le financement de la reprise des études de niveau avant-projet de l'opération Nice Aéroport du projet des phases 1 & 2 de la LNPCA signée le 26 novembre 2024 ;

VU la convention particulière de financement PRO/REA n°1 (pour les études PROjet et la réalisation), en application de la convention-cadre relative à la « Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur », signée le 26 novembre 2024.

Préambule

La SLNPCA a été créée par ordonnance n°2022-306 en date du 2 mars 2022 pour porter le financement de la part des collectivités partenaires au projet de Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur (LNPCA).

Comme le prévoit l'ordonnance, les conditions générales de financement des études de projet et des travaux du projet ferroviaire de la LNPCA font l'objet de la convention-cadre signée le 21 mai 2024 entre l'Etat, la SLNPCA et les maîtres d'ouvrage du projet. Des conventions de financement sont prises en application de cette convention-cadre pour définir le périmètre, le contenu, le planning, l'assiette et le plan de financement pour les différents ensembles d'opérations ou opérations définis par les partenaires.

Des conventions particulières de financement ont été établies entre la SLNPCA et les collectivités membres pour définir les modalités de participation financière des collectivités membres au titre des conventions de financement.

Quatre conventions particulières de financement ont été signées :

1. La convention particulière de financement des études de niveau avant-projet des phases 1 & 2 de la LNPCA signée le 20 décembre 2023 ;
2. La convention particulière de financement des acquisitions foncières anticipées de phase 1&2 de la LNPCA signée le 20 décembre 2023 ;

3. La convention particulière de financement relative aux contributions versées pour le financement de la reprise des études de niveau avant-projet de l'opération Nice Aéroport du projet des phases 1 & 2 de la LNPCA signée le 26 novembre 2024
4. La convention particulière de financement PRO/REA n°1, signée le 26 novembre 2024

La mise en œuvre de ces modalités de contractualisation présente les difficultés suivantes :

- Multiplication des délibérations relatives à la LNPCA pour les collectivités sur une année
- Difficultés de compréhension de l'avancement du projet et de son financement avec un manque de lisibilité globale de l'articulation entre les conventions.
- Complexité du suivi administratif et financier aussi bien pour la SLNPCA que pour les collectivités membres
- Risques de trésorerie pour la SLNPCA du fait des décalages entre la signature des « Conventions de financement » et les « Conventions particulières de financement », qui vont s'accélérer avec l'avancement du projet.

Afin de simplifier et rationnaliser la contractualisation entre la SLNPCA et les collectivités et groupements de collectivités membres, il a été convenu entre les Parties d'établir une convention particulière de financement unique, portant sur la totalité des études et travaux des phases 1 et 2 de la LNPCA, tels que détaillés ci-dessous. Cette convention permettra à la SLNPCA, au fur et à mesure de la réalisation des travaux, de recueillir les financements auprès des Collectivités membres, et de contractualiser directement avec les maîtres d'ouvrage dans les limites des pouvoirs et montants qui lui sont accordés.

La présente convention, en ce qu'elle prévoit le financement par chaque cofinanceur de la totalité des études et des travaux des phases 1 et 2 du projet LNPCA, se substitue aux conventions particulières de financement précédemment signées entre les Parties en application de l'article 5-III de l'ordonnance.

Article 1 - Objet de la convention

La présente Convention vise à définir :

A – Les engagements pluriannuels respectifs de la SLNPCA et des Collectivités membres de l'établissement public local pour le financement du projet des phases 1&2 de la Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur

B – Les modalités de prise en charge par la SLNPCA du financement de la part des Collectivités membres au projet des phases 1&2 de la Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur

C – Les modalités d'actualisation des dépenses prévisionnelles annuelles de la SLNPCA et des contributions prévisionnelles annuelles attendues des Collectivités membres

D – Les conditions de versement des contributions annuelles par les Collectivités membres à la SLNPCA

La présente Convention a pour effet de résilier et se substitue à l'ensemble des conventions particulières de financement précédemment conclues entre les Parties et précisées en article 11.

Article 2 - Description du projet financé via la présente Convention

Le projet des phases 1&2 de la LNPCA a été déclaré d'utilité publique le 13 octobre 2022.

Il répond prioritairement, à travers ses 25 opérations situées dans les départements des Bouches-du-Rhône, du Var et des Alpes-Maritimes, aux besoins d'amélioration des déplacements du quotidien, ce qui conduira à un report modal significatif avec l'ambition de :

- Développer trois réseaux express métropolitains sur les métropoles d'Aix-Marseille Provence, de Toulon et de la Côte d'Azur ;
- Améliorer les liaisons ferroviaires entre les 3 métropoles et l'accès à l'ensemble du territoire français depuis le Var et les Alpes-Maritimes conformément aux priorités de la loi d'orientation des mobilités du 24 décembre 2019 ;
- Garantir un système robuste et résilient aux changements.
- Participer au développement de l'Arc méditerranéen (de Barcelone à Gênes)

Le projet comprend, d'est en ouest, vingt-cinq (25) opérations :

- La gare TER/TGV de Nice aéroport (phase 1) ;
- Les opérations de la navette azuréenne (phase 2) : aménagements en gares de Nice Saint-Roch, Nice Ville, Cannes Centre, dénivellation de la bifurcation de la ligne Cannes–Grasse, terminus et nouvelle gare multimodale à Cannes La Bocca ;
- Les opérations de la navette toulonnaise (phase 1) : terminus en gares des Arcs, de Carnoules et de Saint-Cyr avec une nouvelle gare multimodale, dénivellation de la bifurcation de la ligne d'Hyères et développement du pôle d'échange de la Pauline, suppression de traversées de voie piétonnes dans les gares de Solliès-Pont, Cuers et Puget-Ville, électrification de voies de remisage en gare de Toulon ;
- Les opérations du plateau Saint-Charles (phases 1 & 2) : blocs est et ouest, libération du site des Abeilles, reconfiguration du technicentre de la Blançarde ;

- Les opérations du corridor ouest (phase 1) de Marseille : doublement de la ligne entre Saint-Charles et Arenc, optimisation du faisceau d'Arenc, suppression des passages à niveau de Saint-Henri et Saint-André, création de la halte multimodale de Saint-André ;
- La gare et la traversée souterraines de Marseille (phase 2) : gare souterraine de Saint-Charles, tunnel et ses entrées nord et est, doublement du tunnel de Saint-Louis.

La présentation des différentes opérations du projet des phases 1&2 est détaillée en Annexe 1.

Article 3 - Calendrier prévisionnel de réalisation du projet

Le calendrier prévisionnel de réalisation des opérations citées à l'article 2 de la présente Convention se trouve en Annexe 2.

Article 4 - Financement

4.1 Coût du projet aux conditions économiques de référence

Le Coût Total Prévisionnel des études et travaux relatifs au projet des phases 1&2 de la Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur est estimé à 3 839 M€ HT aux conditions économiques de référence et décomposé de la manière suivante :

Phase / Opération	Coût en Millions d'euros constants aux conditions de Juillet 2020 (M€)	Niveau d'estimation du coût
Phase 1		
Avant Projet (AVP) Phase 1 et APO Blançarde	34	CPPR
Anticipations de phase 1 : REA Blançarde étape 1 + Cour des Pierres + Relogements Abeille + Travaux anticipés 13-83-06	35	
MARSEILLE SURFACE (Abeilles 1&2 + Bloc Est + Corridor Ouest)		
PRO ACT Marseille	25	CPPR
Foncier Marseille Surface	28	
Premiers travaux Marseille Surface	10	
REA Marseille Surface	414	
NAVETTE TOULONNAISE		
PRO ACT Navette Toulonnaise	22	CPPR
Foncier Navette Toulonnaise	18	
Premiers travaux Navette Toulonnaise	9	
REA Navette Toulonnaise	264	
NICE AEROPORT		
PRO ACT Nice Aéroport	16	CPPR
Foncier Nice Aéroport	9	
Premiers travaux Nice aéroport	6	
REA Nice Aéroport	211	
Provision pour Risque (PR) COMMUNE		
PR commune PRO ACT	5	

PR commune REA	21	
Total Phase 1	1 127	
Phase 2		
AVP Phase 2 complet	78	
MARSEILLE BLOC OUEST + BLANCARDE ETAPE 2		
PRO + Foncier	6	EFP
REA	75	
MARSEILLE BLANCARDE ETAPE 3		
PRO	2	EFP
REA	52	
TRAVERSEE DE MARSEILLE (GALERIE CRIMEE + GARE SOUTERRAINE + TUNNELS + CORRESPONDANCE METRO + RACCORDEMENTS NORD ET EST + DOUBLEMENT TUNNEL DE SAINT LOUIS		
PRO + Foncier	81	EFP
REA	1 962	
NAVETTE AZUREENNE		
PRO + Foncier	40	EFP
REA	364	
Total phase 2	2 660	
Total phase 1&2	3 787	

SMR	Coût en constants conditions Juillet 2020	M€ aux de	Niveau d'estimation du coût
SMR Avignon – participation LNPCA AVP PRO	4		EFP
SMR Avignon – participation LNPCA REA	48		EFP
Total participation LNPCA au SMR	52		

Le niveau d'estimation des coûts diffère selon l'avancement des opérations :

- L'EFP (Estimation Financière Prévisionnelle) est établie à l'issue des études préliminaires.
- Le CPPR (Coût Prévisionnel Provisoire de Réalisation), à l'issue des études de niveau avant-projet
- Le CPDR (Coût Prévisionnel Définitif de Réalisation) à l'issue des études de projet.

Au fur et à mesure de l'avancement des études et des évolutions programmatiques décidées par les partenaires en Comité de pilotage LNPCA et au conseil d'administration de la SLNPCA, le Coût Total Prévisionnel mentionné à l'article 4.1 de la présente Convention est susceptible d'évoluer.

La SLNPCA mettra tout en œuvre pour maintenir le coût global du projet.

Conformément à l'article 12 de la présente Convention, tout écart avec ce Coût Total Prévisionnel aux conditions économiques de référence mentionné ci-dessus fera l'objet d'un avenant.

4.2 Evolution des prix

Pour les études de niveau avant-projet, le besoin de financement aux conditions économiques projetées de réalisation est établi sur la base de l'indice ING établi par l'INSEE. Pour les études de projet, les acquisitions foncières et les travaux, la Convention-cadre prévoit que les conventions de financement utilisent les indices de référence suivants pour déterminer le besoin de financement aux conditions économiques projetées de réalisation :

- Indice TP01 et TP05b pour le coût du foncier, des travaux, des fournitures et de la provision pour risques
- Indice BT01 : équivalent à TP01 en matière de rubrique.
- Indice ING pour le coût des études et de maîtrise d'ouvrage (MOA): rubrique D (Maître d'œuvre - MOE), E (frais complémentaire de MOA) et F (MOA).

4.3 Coût du projet aux conditions économiques de réalisation

Le Coût Total Prévisionnel des études et travaux relatifs aux opérations qui seront financées via les Contributions objet de la présente convention est estimé à 5 297 M€ HT aux conditions économiques de réalisation et décomposé de la manière suivante :

Phase / Opération	Coût en Millions d'euros (M€) courants	Niveau d'estimation du coût
Phase 1		
AVP Phase 1 et APO Blançarde	37	CPPR
Anticipations de phase 1 : REA Blançarde étape 1 + Cour des Pierres + Relocations Abeille + Travaux anticipés 13-83-06	43	
MARSEILLE SURFACE (Abeilles 1&2 + Bloc Est + Corridor Ouest)		
PRO ACT Marseille	30	CPPR
Foncier Marseille Surface	35	
Premiers travaux Marseille Surface	13	
REA Marseille Surface	545	
NAVETTE TOULONNAISE		
PRO ACT Navette Toulonnaise	26	CPPR
Foncier Navette Toulonnaise	22	
Premiers travaux Navette Toulonnaise	12	
REA Navette Toulonnaise	347	
NICE AÉROPORT		
PRO ACT Nice Aéroport	19	CPPR
Foncier Nice Aéroport	11	
Premiers travaux	8	
REA Nice Aéroport	271	
PR COMMUNE		
PR commune PRO ACT	6	
PR commune REA	29	
Total Phase 1	1 454	
Phase 2		
AVP Phase 2 complet	97	
MARSEILLE BLOC OUEST + BLANCARDE ETAPE 2		
PRO + Foncier	8	EFP

REA	100	
MARSEILLE BLANCARDE ETAPÉ 3		
PRO	2	EFP
REA	77	
TRAVERSEE DE MARSEILLE (GALERIE CRIMEE + GARE SOUTERRAINE + CORRESPONDANCE METRO + TUNNELS + RACCORDEMENTS NORD ET EST + DOUBLEMENT TUNNEL DE SAINT LOUIS)		
PRO + Foncier	101	EFP
REA	2 842	
NAVETTE AZUREENNE		
PRO + Foncier	50	EFP
REA	505	
Total phase 2	3 782	
Total phase 1&2	5 236	

SMR	Coût en M€ courants	Niveau d'estimation du coût
SMR Avignon – participation LNPCA AVP PRO	5	EFP
SMR Avignon – participation LNPCA REA	56	EFP
Total participation LNPCA au SMR	61	

Ce Coût Total Prévisionnel de réalisation a été calculé à partir des coûts détaillés dans l'article 4.1, et actualisés aux conditions économiques de réalisation précisées dans l'article 4.2.

Les modalités de versement des appels de fonds sont précisées à l'article 7 de la présente Convention.

4.4 Plan de financement

Conformément à l'article 4.8 de la Convention-cadre, les contributions des Collectivités membres de la présente Convention permettent à la SLNPCA de financer une partie du projet des phases 1 & 2 de la LNPCA, dont le plan de financement cible a été établi comme suit :

Plan de financement	
Co-financeur	Clé de répartition (%)
Etat	40 %
SLNPCA	40 %
Union européenne	20 %

La part relative au financement de la SLNPCA (40%) est :

- Composée à 50% de fonds propres constituant le taux de prise en charge par la SLNPCA de la part des Collectivités membres au financement du projet

- Composée à 50% des Contributions des Collectivités membres, objets de la Présente Convention.

Ce plan de financement s'appliquera au CPPR lorsqu'il sera déterminé à la fin des études de niveau avant-projet AVP, et qu'il présentera, pour chaque phase du Projet, l'engagement financier de chaque co-financeur en pourcentage du besoin de financement, en euros courants.

En cas de non-obtention ou d'obtention partielle du financement européen attendu, le plan de financement sera revu conformément aux dispositions de l'Article 4.11 de la Convention-cadre. La révision de ce plan de financement supposera des discussions préalables entre l'Etat, la SLNPCA et les collectivités membres et devra être validée par le Comité de pilotage du projet LNPCA. Si une telle révision était approuvée, la conclusion d'un avenant à la présente Convention serait nécessaire.

En application du protocole d'intention de financement de la LNPCA signé le 21 décembre 2021 puis de la convention-cadre signée le 21 mai 2024, ce plan de financement est mis en œuvre par des Conventions de financement signées, au fur et à mesure de l'avancement des études, entre les Maîtres d'ouvrage du projet, l'Etat et la Société de la Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur afin de définir le périmètre, le contenu, le calendrier, le coût et le financement de chaque opération ou ensemble d'opérations.

Conformément à l'article 4.8 de la Convention-cadre, les différentes Conventions de financement sont établies de manière à couvrir fonctionnellement l'ensemble du Besoin de financement identifié par les maîtres d'ouvrage et validé par le Comité de pilotage, réévalué au fur et à mesure de l'exécution des études et/ou des travaux financés pour prendre en compte les modifications de programme et/ou l'évolution des coûts liés à ces études et/ou travaux.

Conformément aux modalités de gouvernance du projet définies à l'article 3 de la Convention-cadre, ces Conventions de financement sont validées par le Comité de pilotage dont les Collectivités membres de la SLNPCA puis les instances des différentes parties, le conseil d'administration de l'Agence de financement des infrastructures de transport de France (AFIT France), le conseil d'administration de la SLNPCA et celles des maîtres d'ouvrage.

Les différentes opérations prévues dans ces conventions de financement, objets d'un financement de la Société de la Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur, sont présentées en Annexe 1.

Pour chacune de ces conventions de financement, l'Annexe 3 détaille la répartition des coûts aux conditions économiques de référence, la date de référence, les hypothèses d'actualisation et la répartition des coûts aux conditions économiques de réalisation en application de ces hypothèses.

Article 5 - Engagements financiers de la SLNPCA

5.1 Mise en œuvre des Conventions de financement

La SLNPCA s'engage à contractualiser avec les maîtres d'ouvrages permettant de mettre en œuvre le plan de financement défini à l'article 4.4 de la présente Convention.

Dans le cadre des conventions de financement et dans le respect de ses missions définies dans l'ordonnance n°2022-306, la SLNPCA assurera la totalité du financement de la part des Collectivités membres au projet, à l'exception des études de niveau avant-projet de phase 1 et de phase 2 où elle assurera, uniquement pour la Métropole Aix-Marseille-Provence et le Département des Bouches du Rhône, la moitié de leur part.

Elle présentera à l'approbation de son conseil d'administration :

- Toute nouvelle Convention de financement dès lors qu'elle aura fait l'objet d'un avis favorable du Comité de pilotage de la LNPCA.
- Des budgets primitifs, supplémentaires ou décisions modificatives permettant d'ouvrir, chaque année, les autorisations de programme et crédits de paiement nécessaires à la mise en œuvre de ces Conventions de financement.
- Une programmation pluriannuelle des dépenses pour le projet des phases 1&2 de la LNPCA et ses éventuelles actualisations au fur et à mesure de son avancement

La SLNPCA mettra tout en œuvre pour maintenir le coût global du projet détaillé dans les articles 4.1 et suivants et veillera à l'équilibre global des opérations.

5.2 Exécution des Conventions de financement

Conformément à l'article 4.4 de la présente Convention, la SLNPCA assure le règlement des appels de fonds résultant des Conventions de financement établies avec les maîtres d'ouvrages, et :

- Finance sur fonds propres sa quote-part à hauteur de 50% ;
- Finance via les Contributions des Collectivités membres, objet de la présente Convention, les autres 50%. Ces contributions prennent la forme de subventions d'équipement non grevées de TVA. La somme de ces contributions correspond à la Contribution Totale Annuelle des Collectivités membres qui est inscrite chaque année dans les budgets de la SLNPCA et ventilée pour chacune des opérations intégrées dans les programmes de la SLNPCA.

Les dépenses induites pour la SLNPCA liées à la gestion de la présente Convention sont prises en charge selon les règles établies annuellement sur le budget de la SLNPCA.

5.3 Actualisation des besoins de crédits de paiement auprès des Collectivités membres

Chaque année et au plus tard le 15 juillet, la SLNPCA communique aux Collectivités membres les éléments financiers relatifs aux opérations déjà contractualisées ainsi que celles devant être engagées par les Maîtres d'ouvrage et devant faire l'objet de nouvelles Conventions de financement l'année suivante.

Ces éléments comprendront :

- Les prévisions de crédits de paiement annuels de la SLNPCA pour l'année suivante ;
- Les besoins de financement devant faire l'objet d'une Contribution Globale Annuelle Prévisionnelle de la part des Collectivités membres pour l'année suivante ainsi que le détail de la Contribution Globale Annuelle Prévisionnelle attendue ; sous réserve de l'engagement de l'Etat sur sa propre quote-part

- L'actualisation de la programmation pluriannuelle de la SLNPCA

Cette actualisation doit permettre aux Collectivités membres de préparer leurs budgets de l'année suivante et prévoir les éventuelles créations ou modifications d'autorisations de programme et les crédits de paiement correspondants.

La prévision des crédits de paiement annuels de la SLNPCA et des Contributions Annuelles Prévisionnelles des Collectivités pour l'année de signature de la présente Convention se trouve en Annexe 5.

La programmation pluriannuelle de la SLNPCA à la date de signature de la présente Convention se trouve en Annexe 7.

La programmation pluriannuelle des Contributions Globales Annuelles Prévisionnelles des Collectivités membres à la date de signature de présente Convention se trouve en Annexe 8.

5.4 Prise en compte d'un financement européen au projet

La Convention-cadre relative à la LNPCA engage ses signataires à répondre à tous les appels à projets émanant de l'Union européenne pour les opérations du Projet qui seraient éligibles. Les maîtres d'ouvrage, SNCF Réseau et SNCF Gares & Connexions, prennent en charge la demande de subvention européenne et sa gestion administrative.

En cas de financement européen, le Plan de financement est modifié par avenant et les montants versés par l'Etat et la SLNPCA aux maîtres d'ouvrage au titre de la subvention européenne sont déduits des participations financières des co-financeurs.

Ainsi, lors de chaque appel de fonds, le montant théorique en euros courants de l'échéance est réduit du montant des subventions européennes perçues par les maîtres d'ouvrage à due proportion de la clé de répartition précitée pour chacun des autres co-financeurs.

La SLNPCA appliquera alors une réduction des montants appelés à due proportion de la clé de répartition pour chacune des Collectivités membres dans le prochain appel de fonds relatif à l'opération subventionnée par l'Union européenne.

Article 6 - Engagements financiers des Collectivités membres de la Société de la Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur

6.1 Engagements pluriannuels des Collectivités membres

En référence aux engagements financiers globaux inscrits au protocole d'intention relatif au projet des phases 1&2 de LNPCA et aux conventions de financement des études de niveau avant-projet de phase 1&2, les Collectivités membres s'engagent sur des Contributions Totales Pluriannuelles définies ci-après :

	Montant de la contribution pluriannuelle maximale en M€ courants
	2023-2035
Région	424,01
Département des Bouches du Rhône	147,16

Département du Var	59,29
Département des Alpes Maritimes	106,36
Métropole Aix Marseille Provence	197,20
Métropole Toulon Provence Méditerranée	28,57
Métropole Nice Côte d'Azur	56,91
Dracénie Provence Verdon agglomération	4,70
Communauté d'agglomération Cannes Pays de Lérins	10,31
Communauté d'agglomération du Pays de Grasse	3,42
Communauté d'agglomération Sophia Antipolis	13,47
TOTAL	1051,41

Ces engagements pluriannuels, dont le détail est présenté en Annexe 4, sont définis en application du coût prévisionnel aux conditions économiques de réalisation défini à l'article 4.3, des modalités de prise en charge par la SLNPCA définies à l'article 5 et du tableau des clés de répartition définies dans le protocole de financement et les conventions de financement des études de niveau avant-projet des phases 1&2 rappelés ci-après :

- Pour les études de niveau avant-projet de phase 1 :

	% des dépenses du projet X taux de prise en charge de la SLNPCA
Région	25,00%
Département des Bouches du Rhône	-*
Département du Var	3,75%
Département des Alpes Maritimes	2,7083%
Métropole Aix Marseille Provence	-*
Métropole Toulon Provence Méditerranée	3,75%
Métropole Nice Côte d'Azur	2,7083%
Dracénie Provence Verdon agglomération	0,8333%
Communauté d'agglomération Cannes Pays de Lérins	1,6667%
Communauté d'agglomération du Pays de Grasse	0,4167%
Communauté d'agglomération Sophia Antipolis	0,8333%
TOTAL	41,6666%

* sauf pour la convention reprise des études AVP Nice Aéroport et études complémentaires AVP Bouches du Rhône et Var, où les % sont de 4,1667% pour le Département des Bouches du Rhône et la Métropole Aix-Marseille-Provence.

- Pour les études de niveau avant-projet de phase 2 :

	% des montants de dépenses du projet X taux de prise en charge de la SLNPCA
Région	20,00%
Département des Bouches du Rhône	-
Département du Var	2,7957%
Département des Alpes Maritimes	5,0327%
Métropole Aix-Marseille Provence	-
Métropole Toulon Provence Méditerranée	1,3384%
Métropole Nice Côte d'Azur	2,6873%
Dracénie Provence Verdon agglomération	0,2194%
Communauté d'agglomération Cannes Pays de Lérins	0,4818%
Communauté d'agglomération du Pays de Grasse	0,1605%
Communauté d'agglomération Sophia Antipolis	0,6351%
TOTAL	33,3509%

- Pour l'ensemble des études et des travaux mentionnés à l'article 2 de la présente convention, autres que les études de niveau avant-projet susmentionnées :

	% des montants de dépenses du projet X taux de prise en charge de la SLNPCA
Région	20,00%
Département des Bouches du Rhône	7,1146%
Département du Var	2,7957%
Département des Alpes Maritimes	5,0327%
Métropole Aix Marseille Provence	9,5345%
Métropole Toulon Provence Méditerranée	1,3384%
Métropole Nice Côte d'Azur	2,6873%
Dracénie Provence Verdon agglomération	0,2194%
Communauté d'agglomération Cannes Pays de Lérins	0,4818%
Communauté d'agglomération du Pays de Grasse	0,1605%

Communauté d'agglomération Sophia Antipolis	0,6351%
TOTAL	50%

6.2 Mise en place des financements annuels par les Collectivités membres

Chaque année, sur la base des éléments communiqués par la SLNPCA dans les conditions prévues à l'article 5.3, les Collectivités membres s'engagent à prévoir les créations ou ajustements des autorisations de programme et les crédits de paiement nécessaires pour pouvoir assurer leurs contributions à l'établissement public.

Ces contributions annuelles respecteront les clés de répartition détaillées à l'article 6.1 de la présente Convention.

6.3 Evolution de la composition des membres de la SLNPCA

Toute collectivité territoriale ou groupement de collectivités territoriales, tout établissement public local, de même que toute autorité locale étrangère, au sens de l'article L. 1115-1 du code général des collectivités territoriales, ou tout Etat tiers, souhaitant participer au financement de la LNPCA peut être autorisé par le conseil d'administration à adhérer à la SLNPCA.

Le mandat de négociation des conditions d'adhésion d'un ou de plusieurs nouveaux membres, non signataires de la présente convention, sera laissé à la discrétion de la SLNPCA, par le biais de ses instances de gouvernance, qui s'assurera de l'obtention des meilleures conditions financières et intégrant des objectifs sur les niveaux de prise en charge des échéances restantes à verser et déjà versées par les co-financeurs dans le cadre d'appels de fonds antérieurs à l'entrée du ou des nouveau(x) membres.

Le retrait d'un ou plusieurs membres n'entraîne aucune modification de la répartition entre Collectivités membres, les sommes étant réputées dues en totalité par la Collectivité sortante.

Selon les principes de solidarité définis dans le protocole de financement, la participation d'un ou de plusieurs nouveaux membres portera sur la globalité du projet, à savoir les études et la réalisation des phases 1&2.

Article 7 - Modalités des appels de fonds et versements

7.1 Modalités d'appel de fonds

Dans le cadre de l'exécution de la présente Convention, la Société de la Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur procédera aux appels de fonds auprès des Collectivités membres de la manière suivante :

- En avril :
 - o Un premier appel de fonds de l'année N correspondant à 60% de la Contribution Globale Annuelle Prévisionnelle de chaque collectivité
 - o Un appel de fonds de régularisation de l'année N-1, débiteur ou créiteur, pour correspondre au solde de la Contribution Globale Annuelle Définitive

conforme au Compte Financier Unique de la SLNPCA ; Cet appel de fonds prendra en compte d'éventuelles réductions des appels de fonds opérées par les Maîtres d'ouvrage dans le cas d'encaissements de subventions européennes, conformément à l'article 5.4 de la présente Convention.

- En octobre :

Un 2nd appel de fonds de l'année N correspondant à l'ajustement de la Contribution Globale Annuelle Prévisionnelle de chaque collectivité, le cas échéant ajustée à la réalité des appels de fonds effectivement prévus par les Maîtres d'ouvrage sur l'année en cours et pris en charge par la SLNPCA. Cet appel de fonds prendra ainsi en compte les éventuelles modifications de l'échéancier prévisionnel prévues par les Maîtres d'ouvrage du projet Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur au cours de l'exercice et connues par la SLNPCA à la date d'émission de l'appel de fonds. Ces appels de fonds détailleront la part de Contribution de la Collectivité membre sur chacune des opérations financées.



Schéma explicatif du fonctionnement des appels de fonds

7.2 Versements

Les Collectivités membres procèderont au mandatement des appels de fonds dans un délai maximum de 30 jours.

Les Collectivités membres devront transmettre à la SLNPCA le numéro d'engagement après signature de la présente convention.

Les paiements seront réalisés directement sur le compte de la SLNPCA dont les références sont les suivantes, et devront mentionner le numéro d'engagement :

Code IBAN							Code BIC
FR09	3000	1005	12C1	3200	0000	031	BDFEFRPPCCT

7.3 Evolution des contributions annuelles des collectivités et des appels de fonds

Au cours de l'exercice budgétaire, les Contributions Globales Annuelles Prévisionnelles pourront évoluer, entraînant un ajustement opéré lors du second appel de fonds et seront

« Définitives » à la clôture de l'exercice budgétaire avec un possible dernier ajustement lors du premier appel de fonds de l'année suivante, selon les cas suivants :

- Actualisation de l'échéancier prévisionnel opérée par les Maîtres d'ouvrage après décision conforme du comité de pilotage LNPNA et du conseil d'administration de la SLNPCA : les Contributions Globales Annuelles Prévisionnelles des Collectivités sont établies à date de juillet de l'année précédente et l'échéancier prévisionnel des appels de fonds opérés par les Maîtres d'ouvrage peut évoluer à partir de cette date. Dans le cas d'une actualisation de l'échéancier prévisionnel des appels de fonds des Maîtres d'ouvrage à la SLNPCA impactant le montant appelé au cours de l'exercice budgétaire, le 2^{ème} appel de fonds annuel de la SLNPCA sera ajusté pour correspondre à la Contribution Globale Annuelle Prévisionnelle de chaque collectivité effectivement prévue et un appel de fonds de régularisation l'année suivante sera effectué pour correspondre à la Contribution Globale Annuelle Définitive effectivement due
- Versement d'une subvention européenne : les montants appelés pour le dernier appel de fonds de l'année seront réduits d'un niveau égal à la réduction du montant appelé par les maîtres d'ouvrage auprès de la SLNPCA du fait de la subvention européenne et revenant aux collectivités selon les clés de répartition établies pour les opérations concernées par la subvention.
- Adhésion de nouveaux membres : la répartition de la Contribution Totale Annuelle des Collectivités sera recalculée à partir de l'échéance suivant l'entrée du ou des nouveau(x) membre(s).

7.4 Bilan annuel

La SLNPCA transmettra chaque année aux Collectivités membres dans le cadre de son rapport annuel, que le conseil d'administration doit approuver avant le 31 mars de l'année N+1, les éléments ci-après :

- Montant des fonds versés aux Maîtres d'ouvrage au cours de l'année N
- Montant des fonds à verser pour l'année N+1 et les suivantes
- Appels de fonds réalisés auprès des Collectivités membres au cours de l'année N,
- Contributions globales annuelles définitives de l'année N et montants encaissés et à encaisser
- Contributions Globales Annuelles Prévisionnelles des collectivités pour l'année N+1 et les suivantes
- Modalités d'actualisation de l'échéancier prévisionnel des coûts
- Conventions de financement approuvées et signées dans l'année N permettant d'actualiser l'Annexe 3.

Les Collectivités membres peuvent à tout moment demander à la SLNPCA la communication de toutes les pièces permettant de justifier les appels de fonds.

Article 8 - Suivi des contributions des Collectivités membres

Les Collectivités membres peuvent à tout moment demander à la SLNPCA la communication des pièces permettant de justifier les appels de fonds et précisées ci-dessous.

La SLNPCA tiendra à jour régulièrement :

- Un tableau de suivi des contributions de ses co-financeurs, appelées et versées annuellement et pluri annuellement ;
- Pour chaque financeur, un tableau reconstituant sa participation affectée à chaque ensemble fonctionnel et pour l'ensemble du projet globalement ;
- Pour chaque opération, la contribution reconstituée de tous les co-financeurs ayant participé à son co-financement.

Article 9 - Règlement des litiges

9.1 Principes

Les Parties reconnaissent que la présente Convention doit être exécutée de bonne foi et dans un esprit de coopération et de partenariat.

Elles veilleront en conséquence notamment à une bonne information mutuelle et à la prévention des contentieux. La SLNPCA jouera un rôle central pour assurer la qualité du dialogue et faciliter le partage des informations nécessaire à la prévention des litiges.

En particulier, tout signataire anticipant un éventuel défaut de paiement doit en informer le Directeur général de la SLNPCA afin d'étudier les dispositions possibles à mettre en œuvre.

9.2 Règlement à l'amiable

Les Parties s'efforcent de régler à l'amiable leurs éventuels différends (défauts de paiements, difficulté sur les garanties...) relatifs à l'exécution ou à l'interprétation de la présente convention.

En particulier, en cas de défaut de paiement d'une des collectivités signataires, le directeur général de la SLNPCA convoque dans les 15 jours suivants la notification du défaut de paiement, le comité technique des membres de la SLNPCA afin de trouver un règlement à l'amiable.

Le conseil d'administration est informé du défaut de paiement à sa première réunion consécutive après la réunion du comité technique des membres de la SLNPCA.

9.3 Procédure de conciliation

A défaut de règlement amiable de leur(s) différend(s), les Parties peuvent décider que les litiges qui résultent de l'exécution de la présente convention font l'objet d'une tentative de conciliation par une commission composée de trois conciliateurs : le premier est désigné par le conseil d'administration de la SLNPCA, le deuxième par la Partie en différend et le troisième par les deux premiers conciliateurs.

Si l'une ou les Parties ne désigne(nt) pas son (leur) conciliateur(s), dans un délai de quinze (15) jours, à compter de la notification du comité technique des membres de la SLNPCA, le Président du Tribunal administratif compétent pourra le(s) désigner, à la demande de la Partie la plus diligente.

Si les deux premiers conciliateurs ne parviennent pas à s'entendre sur la désignation du troisième dans un délai de trente (30) Jours à compter de la notification du comité technique des membres de la SLNPCA, le troisième conciliateur pourra être désigné par le Président du tribunal administratif compétent, à la demande de la Partie la plus diligente.

La commission de conciliation doit rendre son avis et/ou sa proposition dans un délai de trente (30) Jours à compter de sa constitution.

En cas d'échec, de dépassement des délais raisonnables ou en cas de désaccord entre les Parties pour s'en remettre à l'avis et/ou la proposition de la commission de conciliation, le tribunal administratif compétent pourra être saisi à l'initiative de la Partie la plus diligente.

9.4 Contentieux

Les litiges relatifs à l'exécution de la présente convention relèvent du tribunal administratif de Marseille.

Article 10 - Entrée en vigueur et terme de la convention

La convention entre en vigueur à compter de sa signature par l'ensemble des Parties.

La convention prend fin à la date de versement du solde de la contribution de la dernière Collectivité membre à la SLNPCA.

La présente Convention est établie en douze (12) exemplaires originaux, un pour chacun des signataires.

Article 11 – Résiliation des conventions précédentes

La présente Convention se substitue à l'ensemble des Conventions particulières de financement précédemment conclues entre les Parties, à savoir :

1. La convention particulière de financement des études de niveau avant-projet des phases 1 & 2 de la LNPCA signée le 20/12/2023
2. La convention particulière de financement des acquisitions foncières anticipées de phase 1 & 2 de la LNPCA signée le 20/12/2023
3. La convention particulière de financement relative aux contributions versées pour le financement de la reprise des études de niveau avant-projet de l'opération Nice Aéroport du projet des phases 1 & 2 de la LNPCA signée le 26/11/2024
4. La convention particulière de financement PRO/REA phase 1- 1^{ère} partie de la LNPCA signée le 26/11/2024

Article 12 - Avenants

La présente Convention fera l'objet d'avenants, notamment dans les cas suivants :

- Modification, à la hausse ou à la baisse du Coût Total Prévisionnel de Réalisation du projet des phases 1&2 mentionné à l'article 4.1 de la présente convention,
- Modification des modalités de prise en charge par la Société de la Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur du financement de la part des Collectivités membres au projet des phases 1&2 de la Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur,
- Evolution de la composition de la SLNPCA.

Liste des annexes :

Annexe 1 : description du projet et des opérations financées

Annexe 2 : calendrier prévisionnel de réalisation des opérations

Annexe 3 : conventions de financement de référence contractualisées par la SLNPCA

Annexe 4 : détail des engagements pluriannuels des Collectivités membres pour le projet des phases 1&2 de la LNPCA – en € courants

Annexe 5 : détail des crédits de paiement de la SLNPCA et des contributions totales annuelles prévisionnelles des Collectivités membres pour l'année 2025

Annexe 6 : détail des crédits de paiement de la SLNPCA et des contributions totales annuelles prévisionnelles des Collectivités membres pour l'année 2026

Annexe 7 : Programmation pluriannuelle des investissements de la SLNPCA

Annexe 8 : Programmation pluriannuelle des contributions annuelles prévisionnelles des collectivités

Le

(date à apposer par le dernier signataire)

Pour la Région Provence Alpes Côte d'Azur,

Le Président du Conseil Régional

Pour le Département des Bouches du Rhône,

La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL

Pour le Département du Var,

Le Président du Conseil Départemental

Jean-Louis MASSON

Pour le Département des Alpes Maritimes,

Le Président du Conseil Départemental

Charles Ange GINESY

Pour la Métropole Aix Marseille Provence,

La Présidente de la Métropole

Martine VASSAL

Pour la Métropole Toulon Provence Méditerranée,

Le Président de la Métropole

Jean-Pierre GIRAN

Pour la Métropole Nice Côte d'Azur,

Le Président de la Métropole

Christian ESTROSI

Pour la Communauté d'agglomération Dracénie Provence Verdon Agglomération,

Le Président de la Communauté d'agglomération

Richard STRAMBIO

Pour la Communauté d'agglomération Cannes Pays de Lerins,

Le Président de la Communauté d'agglomération

David LISNARD

Pour la Communauté d'agglomération Sophia Antipolis,

Le Président de la Communauté d'agglomération

Jean LEONETTI

Pour la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse,

Le Président de la Communauté d'agglomération

Jérôme VIAUD

Pour La Société de la Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur,

Le Président du Conseil d'administration

Renaud MUSELIER

Annexe 1 : description du projet et des opérations financées

Programme Cour des Pierres

Le présent financement porte sur les phases d'études et de réalisation de la **création du bâtiment sur le site ferroviaire de cour des Pierres**, composante de l'opération « Abeilles phase 1 » de la Ligne nouvelle Provence Côte d'Azur (LNPCA).

Eléments de programme :

1. Contexte

Dans le cadre du projet des phases 1 & 2 de la Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur (LNPCA), la gare de Marseille Saint-Charles sera profondément restructurée avec la réalisation des aménagements suivants :

- phase 1 : création de 3 voies à quai supplémentaires et reprise du plan de voie en entrée de gare (opération dite du « Bloc Est »),
- phase 2 : réalisation d'une gare souterraine en complément de la gare historique et ses aménagements connexes (parkings et parvis).

La réalisation de ces aménagements nécessite des travaux de libération des emprises sur la gare de Marseille St-Charles (site des Abeilles) selon les trois axes suivants :

- libération technique des terrains avec la suppression de voies et équipements ferroviaires actuellement présents ;
- relogements des activités SNCF travaillant dans des bâtiments impactés par le projet et qui doivent donc être délocalisées ; et redéploiement des stationnements agents et voyageurs.

Dans le cadre des études préalables à la DUP menées par la mission LNPCA, plusieurs scénarios de libération et de relogements ont été envisagés dans le cadre du schéma directeur immobilier piloté par SNCF Immobilier.

Les entités impactées par la libération des emprises seront relogées selon plusieurs axes :

- via des relogements en tiroir dans des locaux existants dans les emprises SNCF de la gare (nécessitant parfois des opérations de réaménagement de ces mêmes locaux).
- via des prises à bail externes pour les activités ne nécessitant pas une présence impérative en gare.
- et via la **construction d'un nouveau bâtiment et d'une zone de stationnements sur le site de cour des Pierres pour des équipes SNCF Réseau**, objet du présent financement.

Enfin, il convient de rappeler que le site ferroviaire de cour des Pierres constitue un site stratégique et industriel dans le sens où il accueille :

- les installations ferroviaires sensibles comme la commande centralisée du réseau, le poste de signalisation PRCI, le central sous-station.
- des zones de stockage de matériels.
- les installations de manœuvre pour la gestion de travaux de maintenance, qui serviront pour les travaux de la future gare souterraine et du Bloc Est.
- les équipes de maintenance au plus proche des activités ferroviaires.

2. Objectifs et fonctionnalités principales du bâtiment Cour des Pierres

Le présent financement porte exclusivement sur les études et la construction de ce nouveau bâtiment sur le site de cour des Pierres, ainsi que les stationnements associés.

La construction du bâtiment cour des Pierres constitue un élément dimensionnant en matière d'ordonnancement et de sécurisation du planning, et il est donc nécessaire d'anticiper les phases PRO et REA de ce bâtiment pour accueillir une partie des équipes dont les locaux seront alors démolis.

Le financement concerne les éléments fonctionnels suivants :

- Les études et la construction d'un bâtiment d'environ 2200 m² permettant d'accueillir 120 personnes environ.

- la création d'une aire de stationnement pour 80 véhicules de service visant à intervenir 24h/24 et 7j/7 dans le cadre de leurs missions de maintenance, d'entretien, de relève d'incident et d'exploitation du réseau.

3. Situation de référence

Les hypothèses suivantes sont prises en référence de la construction du bâtiment cour des Pierres :

- construction du bâtiment CCR et de ses équipements connexes (bassins enterrés...),
- prise en considération de l'emplacement réservé lié au potentiel élargissement de la rue Bénédit, dont le besoin a été confirmé en réunion de concertation avec les services de la ville de Marseille, de la métropole Aix-Marseille Provence et de l'ABF,
- prise en considération de la demande ABF de maintien du bâtiment 50 à l'entrée du site.

4. Programme technique détaillé du bâtiment Cour des Pierres

Caractéristiques principales du bâtiment :

- bâtiment de 3 étages avec une hauteur libre de 13 m,
- bâtiment éco-conçu conforme à la réglementation RE2020,
- surface de plancher de 2182 m²,
- création d'un point de livraison courant fort pour le bâtiment,
- raccordement au réseau AEP,
- raccordement au réseau EU-EP avec la création d'un bassin de rétention de 60,3 m³ sur le toit,
- mise en œuvre d'une gestion centralisée du bâtiment pour le contrôle, la supervision et l'optimisation des équipements et consommations,
- mise en place d'un système de chauffage assuré par une centrale de traitement d'air,
- mise en place de panneaux photovoltaïque en autoconsommation : 170m² en toiture.

Caractéristiques principales du stationnement :

- 79 places de stationnement sur une surface au sol de 1945 m² dont 1235 m² de surfaces perméables,
- aménagements paysagers avec une vingtaine d'arbres,
- éclairage avec 17 candélabres,
- création d'un bassin de rétention enterré de 64m³.

Conditions de réalisation :

Ces travaux seront réalisés de jour, sans impact sur les circulations ferroviaires.

Eléments financiers :

Le Coût des phases PRO et REA du bâtiment Cour des Pierres est évalué à 6 579 000 € HT aux conditions économiques de juillet 2020 et se décompose de la façon suivante :

En € hors taxes aux CE de 07/2020	AVP <i>pour rappel, financé par CFI AVP Phase 1</i>	PRO	REA	Total
		<i>objet de la présente convention de financement</i>		
Foncier				
Travaux			4 979 000 €	4 979 000 €
Provision pour risques			498 000 €	498 000 €
Maîtrise d'œuvre (MOE)	162 000 €	121 000 €	231 000 €	514 000 €
Missions complémentaires	33 000 €	40 000 €	510 000 €	583 000 €
Maîtrise d'Ouvrage (MOA)	21 000 €	80 000 €	120 000 €	221 000 €

TOTAL	216 000€	241 000 €	6 338 000 €	6 795 000 €
--------------	----------	-----------	-------------	-------------

Programme Relogement « Abeilles »

Intitulé des opérations financées :

Les relogements du plateau des Abeilles concernent :

- La libération de l'emprise nécessaire au réaménagement du Bloc Est Phase 1 ;
- Ainsi que la libération de l'ensemble de l'emprise nécessaire au chantier de creusement de la gare souterraine entre le bloc Est et les boulevards Voltaire et Flammarien Phase 2 tels que décrits dans le protocole d'intention relatif au financement de la « Ligne Nouvelle Provence -Côte d'Azur ».

Sont ici uniquement concernés :

- Les relogements des activités médicales et sociales incluses dans le bâtiment médical et la Halle A prévus en secteur 4 (hors PEM) au sein d'une Prise A Bail Externe
- Les relogements des activités du Centre d'édition et du Comité d'Entreprise de la Halle A prévus en secteur 4 (hors PEM) au sein d'une seconde Prise A Bail Externe
- Le relogement du Cœur Télécom

En outre, des bâtiments sont actuellement inoccupés et vides. Leurs acquisition et démolition par anticipation préviendra tout risque d'occupations illicites et libérera des emprises pour les activités de libérations et installations de chantier et la reconstitution de stationnement :

- le bâtiment B016 situé boulevard Voltaire
- les bâtiments appartenant actuellement à S2FIT (filiale privée de la SNCF)

Eléments de programme¹ :

L'objectif des opérations anticipées Abeilles est de pouvoir sécuriser le planning de libération du plateau des Abeilles afin de disposer de surfaces au plus tôt et ainsi de gérer au mieux un phasage complexe sur ce secteur en vue du chantier de la traversée souterraine.

Depuis le programme de la DUP, des optimisations du programme et du phasage ont été proposées, il s'agit notamment de :

- comme prévu en variante du programme des études AVP de la Phase 2) supprimer la réalisation anticipée d'un parking souterrain de 850 places au droit du secteur Voltaire au profit d'un stationnement définitif dans le génie civil de la boîte gare afin d'optimiser les ouvrages en infrastructures et conserver une zone importante de pleine terre au droit du futur parvis de la gare. Cette suppression induit la réalisation d'un ou plusieurs ouvrages de stationnement en silo, modulaires et provisoires, qui nécessite de libérer des emprises pour installer ces ouvrages,

Réaliser ces phases de relogement, d'acquisition et de démolition en un seul ensemble et non en deux phases afin d'optimiser les relogements en une seule fois et ainsi

- accélérer le planning global de l'opération et notamment de réalisation du génie civil de la boîte gare qui constitue avec la gestion de l'évacuation des matériaux, l'un des chemins critiques du projet global LNPCA.

A cette fin plusieurs opérations ont été proposées en anticipation et/ou par opportunité, il s'agit :

- d'une Prise à Bail Externe (PABE) à la Porte d'Aix pour les activités médicales et sociales présentes sur le Plateau des Abeilles,
- d'une PABE, également en dehors de la gare, pour le Centre d'édition et les activités du Comité d'Entreprise (PABE pressentie en cours de négociation),

- de la libération technique et la relocalisation des coeurs télécom actuellement présents dans la halle A dans sa partie ouest (partie tuilée qui doit être démolie au 1^{er} semestre 2026)

1. Concernant les deux PABEs

Les PABEs nécessitent également des travaux d'aménagement de bureaux afin de permettre l'installation des activités dans les lieux.

Grâce aux déménagements des activités médicales (situées dans le bâtiment médical), d'autres activités du Plateau des Abeilles devant être positionnées en secteur 2 (à proximité du cœur de gare) pourront prendre place dans ledit bâtiment médical conservé.

Il est donc essentiel de saisir l'opportunité de ces PABEs et d'autre part de procéder rapidement aux déménagements des activités afin de permettre les travaux de réaménagement du bâtiment médical. Les études pour le réaménagement du cabinet médical seront lancées au 1^{er} semestre 2024.

Les activités médicales et sociales nécessitent une PABE d'une superficie de 1 792 m² et le centre d'Édition et les activités du Comité d'Entreprise une PABE d'une superficie de 1 000 m².

Enfin, les coûts de ces PABEs prennent en compte le coût des déménagements des entités ainsi que les différentiels de loyers sur une période de neuf années.

2. Concernant le Cœur Télécom

Au sein de la Halle A, sont actuellement présents des coeurs télécom alimentant de nombreux sites et entités ferroviaires tels que la gare de Marseille saint Charles, le site de Blancarde, Pautrier, etc.

Le déplacement de ces coeurs nécessite la création de deux nouveaux coeurs télécom :

- le premier situé en gare de Marseille Saint Charles,
- et le second au sein du bâtiment de la Commande Centralisée du Réseau (CCR) située Cour des Pierres.

Le planning des études de création de ces deux nouveaux coeurs de réseaux en remplacement de ceux présents dans la Halle A intègre :

- une phase préalable de préparation des locaux devant accueillir les futurs coeurs de réseau. Les locaux qui seront situés en gare de Marseille Saint-Charles doivent être entièrement aménagés avant la fin du premier trimestre 2024.
- une durée d'étude du schéma de structure réseaux et de piquetage de 8 mois,
- et une durée de travaux de l'ordre de 15 mois, la livraison de ces travaux devant être faite au plus tard en décembre 2025 en vue de la démolition de la Halle A et du respect du planning global de la libération du plateau.

Cette opération de deux ans doit être démarrée dès le début 2024, c'est un prérequis à la démolition de la halle A en 2026.

3. Concernant les bâtiments à acquérir et démolir par anticipation

Le bâtiment B016, propriété de SNCF Réseau, situé boulevard Voltaire d'une superficie de 760 m² est inoccupé.

Les bâtiments situés à l'Est du plateau des Abeilles et appartenant actuellement à S2FIT d'une superficie de 3 700 m² devront être acquis et démolis pour la préparation du plateau des Abeilles et du chantier de la boite gare.

Actuellement inoccupés, la démolition anticipée de ces bâtiments est souhaitée afin de :

- Sécuriser le site et prévenir des risques d'occupations illicites
- Libérer en anticipation des emprises qui pourront être utilement utilisées pour faciliter les libérations techniques et démolitions ultérieures, servir à des installations de chantier ou à la reconstitution de stationnements devant être supprimés sur la Halle A.

Conditions de réalisation :

Concernant le relogement des coeurs télécom, l'aménagement des LT en fond de gare et l'équipement des LT en gare ou dans les locaux de la CCR devront intégrer les contraintes liées à l'exploitation de ces lieux :

- Interface avec l'exploitation de la gare et du public dans l'aile Narvik,
- Interface avec un site exploité et sensible qu'est la CCR

Pour les démolitions, la coactivité avec l'exploitation du plateau Abeilles par le public ou les agents sera également un enjeu.

Pour l'ensemble de ces opérations l'exploitation des trains n'est pas impactée. Pour ces premières démolitions, les évacuations des matériaux seront réalisées par voie routière.

Eléments financiers :

Le Coût de la PABE des activités médicales et sociales est évalué à 2,97M€ HT aux conditions économiques de juillet 2020 et se décompose de la façon suivante :

En € hors taxes aux CE de 07/2020	AVP Mémoire (Pour PRO	REA	Total	Total Hors AVP
Foncier*		1 342 000,00 €	1 342 000,00 €	1 342 000,00 €
Travaux		1 220 000,00 €	1 220 000,00 €	1 220 000,00 €
Provision pour risques		122 000,00 €	122 000,00 €	122 000,00 €
Maîtrise d'œuvre (MOE)	20 130,00 €	40 260,00 €	73 810,00 €	134 200,00 €
Missions complémentaires	19 215,00 €	38 430,00 €	70 455,00 €	128 100,00 €
Maîtrise d'ouvrage (MOA)	11 049,00 €	22 097,00 €	40 512,00 €	73 658,00 €
TOTAL	50 394,00 €	100 787,00 €	2 868 777,00 €	3 019 958,00 €
				2 969 564,00 €

* concernant le poste « foncier » celui-ci regroupe :

- le différentiel de loyers sur une période de 9 années sur la base d'un loyer de référence/actuel de 70€/m²/an et un loyer cible de 195€/m² (soit un différentiel de 125€/m²/an et un montant total de 1,22M€)
- ainsi que les frais de déménagement (122k€ au total soit 80€/m²)

Hypothèses d'indexation prises pour aboutir au montant du besoin de financement en euros courants	
Date prévisionnelle de fin de réalisation	Décembre 2024
Indice(s) représentatif(s) (TP01, ING)	BT01 (foncier / travaux / PR) ING (MOE / Missions Complémentaires / MOA)
Dernier(s) indice(s) - connu(s)	Cf. article 4.1 de la convention de financement
Taux prévisionnel au-delà du dernier indice connu :	Cf. article 4.1 de la convention de financement

Le Coût de la PABE des activités du Centre d'Edition et du Comité d'Entreprise est évalué à 1,93M€ HT aux conditions économiques de juillet 2020 et se décompose de la façon suivante :

En € hors taxes aux CE de 07/2020	AVP Mémoire (Pour Mémoire)	PRO	REA	Total	Total Hors AVP
Foncier*			850 000,00 €	850 000,00 €	850 000,00 €
Travaux			800 000,00 €	800 000,00 €	800 000,00 €
Provision pour risques			80 000,00 €	80 000,00 €	80 000,00 €
MOE	14 400,00 €	28 800,00 €	52 800,00 €	96 000,00 €	81 600,00 €
Missions complémentaires	13 613,00 €	27 225,00 €	49 913,00 €	90 750,00 €	77 138,00 €
MOA	7 188,00 €	14 376,00 €	26 355,00 €	47 919,00 €	40 731,00 €
TOTAL	35 201,00 €	70 401,00 €	1 859 068,00 €	1 964 669,00 €	1 929 469,00 €

* concernant le poste « foncier » celui-ci regroupe :

- le différentiel de loyers sur une période de 9 années sur la base d'un loyer de référence/actuel de 70€/m²/an et un loyer cible de 175€/m² (soit un différentiel de 105€/m²/an et un montant total de 770k€)
- ainsi que les frais de déménagement (80k€ au total soit 80€/m²)

Hypothèses d'indexation prises pour aboutir au montant du besoin de financement en euros courants	
Date prévisionnelle de fin de réalisation	Décembre 2024
Indice(s) représentatif(s) (TP01, ING)	BT01 (foncier / travaux / PR) ING (MOE / Missions Complémentaires / MOA)
Dernier(s) indice(s) - connu(s)	Cf. article 4.1 de la convention de financement
Taux prévisionnel au-delà du dernier indice connu :	Cf. article 4.1 de la convention de financement

Le Coût du déplacement des Cœurs télécom est évalué à 2,61M€ HT aux conditions économiques de juillet 2020 et se décompose de la façon suivante :

En € hors taxes aux CE de 07/2020	AVP Mémoire (Pour Mémoire)	PRO	REA	Total	Total Hors AVP
Foncier					
Travaux			1 950 000,00 €	1 950 000,00 €	1 950 000,00 €
Provision pour risques			195 000,00 €	195 000,00 €	195 000,00 €
MOE	64 350,00 €	128 700,00 €	235 950,00 €	429 000,00 €	364 650,00 €
Missions complémentaires	8 775,00 €	17 550,00 €	32 175,00 €	58 500,00 €	49 725,00 €

MOA	9 872,00 €	19 744,00 €	36 197,00 €	65 813,00 €	55 941,00 €
TOTAL	82 997,00 €	165 994,00 €	2 449 322,00 €	2 698 313,00 €	2 615 316,00 €

Hypothèses d'indexation prises pour aboutir au montant du besoin de financement en euros courants	
Date prévisionnelle de fin de réalisation	Mars 2026
Indice(s) représentatif(s) (TP01, ING)	BT01 (foncier / travaux / PR) ING (MOE / Missions Complémentaires / MOA)
Dernier(s) indice(s) - connu(s)	Cf. article 4.1 de la convention de financement
Taux prévisionnel au-delà du dernier indice connu :	Cf. article 4.1 de la convention de financement

Les Coûts d'acquisition et de démolitions anticipées des bâtiments sont évalués à 2,55M€ HT aux conditions économiques de juillet 2020 pour le bâtiment B016 situé boulevard Voltaire et pour les bâtiments appartenant actuellement à S2FIT et se décomposent de la façon suivante :

En € hors taxes aux CE de 07/2020	AVP (Pour Mémoire)	PRO	REA	Total	Total Hors AVP
Foncier			1 587 302 €	1 587 302 €	1 587 302 €
Travaux			680 000 €	680 000 €	680 000 €
Provision pour risques			68 000 €	68 000 €	68 000 €
MOE	12 240 €	24 480 €	44 880 €	81 600 €	69 360 €
Missions complémentaires	17 005 €	34 010 €	62 351 €	113 365 €	96 360 €
MOA	9 489 €	18 977 €	34 791 €	63 257 €	53 768 €
TOTAL	38 734 €	77 467 €	2 477 324 €	2 593 524 €	2 554 790 €

Hypothèses d'indexation prises pour aboutir au montant du besoin de financement en euros courants	
Date prévisionnelle de fin de réalisation	Mars 26
Indice(s) représentatif(s) (TP01, ING)	BT01 (foncier / travaux / PR) ING (MOE / Missions Complémentaires / MOA)
Dernier(s) indice(s) - connu(s)	Cf. article 4.1 de la convention de financement
Taux prévisionnel au-delà du dernier indice connu :	Cf. article 4.1 de la convention de financement

Programme Blancarde Etape 1

CONTEXTE

Il était prévu dans le protocole d'intention de financement de la LNPCA deux phases de réalisation des travaux sur le site de Marseille Blancarde.

- **Blancarde Phase 1 (10 M€)** : mise en place des voies de remisage nécessaires par la libération foncière du site d'ABEILLES pour le BLOC EST et la GARE SOUTERRAINE.
- **Blancarde Phase 2 (101 M€)** : extension du site avec prise en compte des besoins relatifs aux travaux de la Traversée Souterraine de Marseille ainsi que les besoins de remisage à la mise en service du projet des phases 1&2.

Le comité de pilotage LNPCA du 3 juillet 2023 a validé un séquencement optimisé des travaux sur le site de Marseille Blancarde dans le cadre LNPCA en trois étapes :

- **Blancarde étape 1 2025** : réaliser les seuls aménagements nécessaires à la libération ABEILLES.
- **Blancarde étape 2 2029** : réaliser les aménagements nécessaires aux deux objectifs suivants:
 - Mise en œuvre de la séparation par tube des circulations et de la réaffectation des opérateurs dans voies de services correspondant aux différents tubes : cela conduit à déplacer l'exploitant des relations inter-métropole de Pautrier et Blancarde (Bloc Est),
 - Mise en œuvre d'une base-travaux sur les pharmacies militaires nécessaire à l'évacuation des matériaux de la gare souterraine et à la réalisation des travaux du raccordement de Parette.
- **Blancarde étape 3 2035** : réaliser les aménagements nécessaires à la mise en service du projet des phases 1&2 en cohérence avec les lots d'ouverture à la concurrence.

Le présent financement porte prioritairement sur l'étape 1 2025 visant à réaliser les stricts aménagements nécessaires à la libération Abeilles en évitant les fausses manœuvres vis-à-vis des étapes ultérieures de Blancarde.

Le principe de fongibilité des coûts et de la Provision pour Risques (PR) inscrit dans la convention-cadre s'appliquant, les économies éventuelles de la présente opération seront reportées aux conventions de financement ultérieures sans changement du CPPR de référence (Phase 1). Compte tenu qu'il s'agit d'une convention de financement limitée à une opération de taille réduite, seule une PR d'opération est affectée au coût MBP (Montants Bruts Principaux) de celle-ci.

1. Objectifs et fonctionnalités principales de l'opération Blancarde étape 1 2025

Actuellement, les trains en provenance de la gare de Marseille Saint-Charles sont contraints de réaliser de nombreuses manœuvres depuis l'entrée du grill sud de Marseille Blancarde pour être stationnés et remisés sur le grill nord de Marseille Blancarde.

Les travaux visent essentiellement à permettre aux exploitants ferroviaires de pouvoir assurer une relation directe entre la gare de Marseille Saint-Charles et le grill nord du site de Marseille Blancarde afin d'assurer le remisage des trains.

De plus, des aménagements de quais sont prévus pour permettre l'entretien du matériel remisé avec la mise à disposition d'eau et d'électricité sur les quais.

SITUATION DE RÉFÉRENCE

En référence, l'opération dite CEPIA sous maîtrise d'ouvrage SNCF Voyageurs porte la modernisation, la rationalisation et la mise en conformité réglementaire des réseaux humides du site dont les travaux sont prévus entre 2024 et 2026.

2. Programme technique détaillé de l'opération Blancarde étape 1 2025

- Création d'un accès direct au grill nord depuis les voies principales avec modification de la signalisation et reprise du paramétrage du poste 34 PIPC de Blancharde et de l'IHM1 au PRCI de Marseille St Charles;
- Banalisation de la voie 27 du site de Marseille Blancharde ;
- Adaptation des faisceaux du grill nord selon deux possibilités :
 - Solution initiale : Optimisation des travaux initialement prévus de reprises de la tête de faisceaux pour maintenir l'accès direct au vérin en fosse pour les trains actuels du technicentre ;
 - Variante en phase DCE/REA (Dossier de consultation des entreprises / Réalisation) : maintien de la globalité du faisceau à l'exception de la mise en heurtoir de la voie 45 afin de minimiser la durée des travaux, les coûts, les risques de fausse manœuvre ainsi que l'exploitabilité depuis/vers le vérin de fosse ;
- Aménagement des 2 quais :
 - Quai 31/33 : L'entrevoie 31/33 actuellement composé d'un mélange de matériaux compactés (grave, ballast, terre végétale) sera équipé d'un quai avec des bordures béton en L, les regards existants seront réhaussés. La longueur du quai futur sera de 132 m pour une largeur variable d'1,30 m minimum en extrémité de quai à 3,40 m maximum.
 - Quai 33/35 : Le quai existant dans l'entrevoie 33/35 sera conservé et allongé de 20m jusqu'au GF en entrée de faisceau, pour atteindre une longueur de 150m. L'allongement du quai se fera avec la mise en œuvre de bordure en L. Les bordures existantes en bout de quai seront déposées sur environ 30 ml afin d'élargir l'extrémité de quai actuel.
- Equipement des quais :
 - Les quais seront équipés en eau et en énergie (pas d'éclairage, ni d'air comprimé) ;
 - Similairement aux bornes encastrables implantées sur les quais du mini-grill sud, chaque quai devra être équipé tous les 25m, d'une trappe avec rappel automatique de fermeture, qui contiendra à la fois les bouches d'eau et les prises de courant.
- Réseaux :
 - Un linéaire de tranchée est à prévoir pour enfouir le cheminement des réseaux nécessaires à l'alimentation des équipements projetés :
 - 12ml de traversée des voies 35 à 33 pour réaliser le raccordement sur le regard existant du quai 35/37 et créer des regards de visite sur chaque quai ;
 - 150ml sur le quai 35/33.
 - Les réseaux secs et humides seront enfouis à une profondeur normée selon leur nature, en fourreaux de dimension adaptée reposant sur un lit de sable.
 - Ils seront repérés avant remblaiement par un grillage avertisseur également normé selon la nature du réseau.
 - Des chambres de tirage seront positionnées à chaque changement de direction.
 - Mise en œuvre de fourreaux de réserve pour les potentielles vidanges WC dans le corps des quais réalisés.

Le quai 33/35 n'est actuellement pas pourvu de réseau d'adduction d'eau. Il devra être raccordé au réseau d'adduction d'eau.

La création des bornes d'AEP et des coffrets de prises électriques, nécessitera la création d'une tranchée dans le quai et la mise en place de fourreaux, ainsi l'intégralité de l'enrobé du quai sera renouvelée.

CONDITIONS DE RÉALISATION :

Les travaux vont être réalisés avec impacts capacitaires sur les circulations du réseau principal :

- Modification de l'IHM1 et du poste PIPC 34 : 3 opérations coup de poing de 6h les WE pour les essais et une OCP de 12h conjointe avec celle nécessaire pour la mise en service du raccordement de Mourepiane
- Travaux en génériques de nuit

Avec impact sur le technicentre :

- Travaux de quais V31/35 : impact des 4 voies du technicentre pendant 1 mois
- Travaux de suppression / mise en œuvre d'appareil de voie : 2 semaines avec interception des voies du technicentre

Un travail de coordination est prévu avec l'exploitant du site pour minimiser les impacts sur le fonctionnement quotidien du site de Marseille Blançarde.

Hypothèses d'indexation prises aboutir au montant du besoin de financement en euros courants	
Date prévisionnelle de fin de réalisation	Décembre 2025
Indice(s) représentatif(s)	TP01 pour travaux et ING pour MOE et MOA
Dernier(s) indice(s) - connu(s)	Cf. article 4.1 de la convention de financement
Taux prévisionnel au-delà du dernier indice connu :	Cf. article 4.1 de la convention de financement

PRINCIPAUX JALONS DU CALENDRIER

- T1 2025 : Démarrage des travaux
- Décembre 2025 : Mise en service

Programme : Marseille Phase 1 (ou Marseille Surface)

CONTEXTE

Le projet comprend les opérations de Marseille Surface suivantes:

- les **opérations du plateau Saint-Charles** (phases 1 & 2) : Blocs est et ouest, libération du site des Abeilles, reconfiguration du technicentre de la Blancarde ;
- l'**opération du Corridor ouest** : doublement de la ligne entre Saint-Charles et Arenc, réaménagement de la halte d'Arenc, remaniement du faisceau d'Arenc et création d'un technicentre de niveau 1&2, suppression des passages à niveau de Saint-Henri et Saint-André, création d'une halte et d'un Pôle d'Echanges Multimodal à Saint-André et relèvements de vitesse entre Arenc et l'Estaque ;

OBJECTIFS DE L'OPÉRATION MARSEILLE SURFACE

Les opérations de Marseille Surface (ci-dessus identifiées en vert) n'ont pas vocation à améliorer les temps de parcours des circulations ferroviaires, toutefois, elles répondent aux 5 autres objectifs principaux poursuivis par la LNPCA :

Permettre d'augmenter l'offre ferroviaire

- L'opération du Corridor Ouest a pour objectif de mettre en place un service cadencé au quart d'heure entre L'Estaque et la gare Saint Charles, et de passer de 2 à 4 TER omnibus par heure et par sens (en heure de pointe)
- Les aménagements de l'opération du Corridor Ouest prévoient une nouvelle halte ferroviaire à Saint André et le doublement de la halte actuelle d'Arenc.

Ces aménagements contribuent par ailleurs à améliorer le système ferroviaire à l'échelle régionale et permettent l'augmentation des liaisons ferroviaires au sein de la Métropole Aix Marseille Provence.

Offrir un service plus fiable

Grâce à des aménagements permettant la suppression de conflits et une meilleure gestion des circulations ferroviaires, les opérations inscrites au sein de la présente convention de financement (dite Marseille Surface) amélioreront la qualité du service ferroviaire localement, et contribueront à son amélioration à l'échelle régionale.

Préserver le développement du fret

La coexistence de trains de vitesses différentes est une problématique centrale dans la conception du projet.

Les aménagements des opérations à l'issue du projet des phases 1&2 LNPCA contribueront à dégager de la capacité et apporteront de la robustesse qui bénéficiera aussi au fret tout en préservant les possibilités de développements ultérieurs.

En heures de pointe, la capacité dégagée sera en effet utilisée par le TER et en heures creuses, de nouveaux sillons fret pourront être proposés.

Ainsi, à l'issue de la phase 2 du projet (ne faisant pas l'objet de la présente convention) avec la libération des voies du raccordement des Chartreux par la majorité des trains de voyageurs au bénéfice du fret, la capacité supplémentaire dégagée pour l'insertion des trains de fret serait de :

- 1 à 2 sillons fret par jour Miramas-Vintimille (selon le sens) ;
- 2 à 3 sillons fret par jour Miramas-La Seyne (selon le sens).

Le programme LNPCA sur le faisceau d'Arenc reconstitue les capacités fret existantes. Les aménagements concourant au développement de fonctionnalités et de capacités fret sont l'objet de programmes Tiers.

Améliorer la desserte du territoire

Le projet améliorera la desserte des territoires grâce à l'aménagement de pôles d'échanges multimodaux éco-conçus. Les partenaires du projet ont accompagné la définition de ces gares de manière à les faire bénéficier d'une intermodalité efficace : transports collectifs urbains, accessibilité en modes actifs (piéton et vélo), parkings relais, etc.

Une nouvelle halte ferroviaire sera construite dans le secteur de Saint André et la halte ferroviaire d'Arenc sera adaptée pour permettre le doublement de la fréquence des trains et participer au développement de nouveaux pôles de centralité.

Développer les synergies avec les projets urbains structurants

Concernant les opérations du Corridor Ouest :

SAINT ANDRE :

La conception de la halte de Saint-André est réalisée en coordination avec le projet d'extension nord du tramway sous maîtrise d'ouvrage de la Métropole Aix Marseille Provence qui prévoit l'implantation d'un arrêt de tramway aux abords immédiats de la nouvelle halte. La mise en œuvre sur un même périmètre d'une gare et d'un arrêt de tramway combinés aux solutions de rabattement voitures et modes actifs, assurera la création d'un véritable pôle d'échanges multimodal.

La création de ce pôle d'échanges dans un quartier actuellement desservi principalement par des infrastructures routières génère des opportunités de repenser le développement urbain aux abords de la gare et de favoriser les connexions entre les quartiers environnants et le pôle d'échanges multimodal. Le projet de halte, associé au projet de tramway, permettra également un apaisement des espaces publics, en favorisant l'accessibilité des modes actifs et en offrant une végétalisation des espaces au niveau de la halte.

Le projet LNPCA intègre la reconstitution des voiries liée à la suppression des passages à niveau.

L'opportunité de créer de nouvelles aménités et projets connexes urbains est en cours de définition par le territoire et la Métropole Aix Marseille Provence et ne fait pas l'objet de la présente convention. A ce stade le programme issu des AVP est celui financé par les différentes conventions de financement.

ARENCE :

Le réaménagement de la gare d'Arenc s'accompagne d'un projet de développement du pôle d'échanges multimodal sous maîtrise d'ouvrage Métropole Aix Marseille Provence. Elle prévoit l'aménagement d'une gare routière accueillant des lignes urbaines principales et standards du réseau cible restructuré ; ainsi que des lignes interurbaines, dont à minima une ligne de car express Réseau Express Métropolitain. Le fonctionnement d'une partie de ces lignes a déjà lieu sur les voiries attenantes, en préfiguration du PEM, avec des usages confirmés vers les polarités d'emploi d'Arenc et les autres fonctions de mobilité existantes. Le réaménagement de la halte ferroviaire et la future station de tramway National/Belle de Mai renchériront ces usages. La création de la dalle qui permettra l'accès au quai central assurera la liaison entre la gare routière, l'arrêt de tramway et le parvis des tours de l'îlot 3E rue Jean-Gaspard Vence. Le projet de gare routière n'étant pas encore validé par le territoire, la coordination technique reste à réaliser dans le cas où le projet de la Métropole serait lancé.

Par ailleurs, la Métropole Aix Marseille Provence a sollicité l'Etablissement Public d'Aménagement EUROMEDITERRANEE pour réaliser une étude urbaine autour de la halte afin d'évaluer les compléments d'aménagement qui pourraient être apportés dans le but d'améliorer l'urbanité du site. Les résultats de cette étude proposent des aménagements complémentaires en lien avec la halte. Plusieurs demandes de modification de programme ont découlé de cette étude. Certaines ont été retirées et renvoyées vers des projets tiers (et donc non intégrées à la présente convention), d'autres sont validées au COPIL du 5 mai 2025 et intégrées à la présente convention tant au niveau technique que financier. L'annexe 1.2 dresse un état des lieux des modifications de programme.

LES SERVICES RENDUS POSSIBLES

Les horaires des trains sont conçus au départ sur une trame régulière et répétitive. Cette trame dite « systématique », qui donne la structure de base du service, utilise au mieux la capacité disponible. Elle peut donc évoluer quand l'infrastructure et les équipements améliorent les performances du système.

Les schémas de desserte en heure de pointe reflètent cette trame systématique, c'est-à-dire en quelque sorte le potentiel de service maximal.

Situation SA2020

En gare de Marseille Saint-Charles se rejoignent 4 corridors qui accueillent chacun les services partant sur l'une des branches de l'étoile, soit d'est en ouest :

- le corridor Est : missions vers Aubagne, Toulon, Hyères, Nice et Vintimille ;
- le corridor Aix : missions vers Aix-en-Provence, Pertuis, Sisteron, Gap, Briançon ;
- le corridor Central : missions vers la ligne PLM d'une part, Miramas puis Avignon, et vers la LGV Méditerranée d'autre part, Aix TGV, Avignon TGV puis le réseau grande vitesse français ;

et enfin le corridor Ouest : missions vers Arenc et l'Estaque par les voies du port, puis vers Miramas par la Côte bleue. La trame horaire systématique actuelle de la gare de Marseille Saint-Charles est composée des dessertes ci-dessous :

corridor Est :

- 2 TER / heure / sens Marseille – Aubagne omnibus cadencés aux 30 minutes
- 2 TER / heure / sens Marseille – Hyères desservant Blançarde et toutes les gares d'Aubagne à Hyères cadencés aux 30 minutes
- 2 TER / heure / sens Marseille – Toulon semi-directs desservant Blançarde, Aubagne, La Ciotat et Ollioules cadencés aux 30 minutes
- 2 trains rapides (TGV ou TER IV) / heure / sens Marseille – Nice desservant Toulon, Les Arcs, St Raphaël, Cannes Centre et Antibes

corridor Aix (description de la desserte à la mise en service de MGA2) :

- 2 TER / heure / sens Marseille – Aix omnibus
- 2 TER / heure / sens Marseille-Aix semi-direct desservant St Antoine, Simiane et Gardanne prolongé ponctuellement vers Pertuis, Sisteron, Gap ou Briançon

- corridor Ouest :

- 2 TER / heure / sens Marseille – Miramas par Arenc et Côte Bleue cadencés aux 30 minutes.

Certains TGV Paris-Nice peuvent de plus emprunter le tunnel des Chartreux et ainsi éviter le rebroussement à Saint-Charles, sans desservir Marseille dans ce cas.

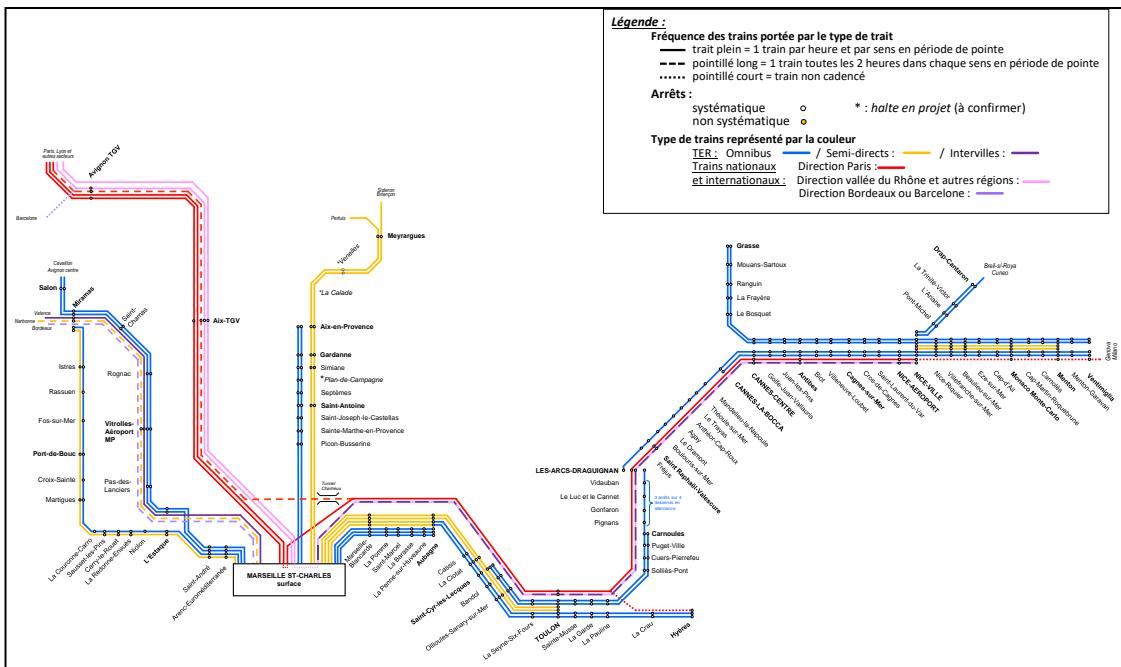


Figure 2 : Trame systématique en heure de pointe en phase 1 (Dossier d'enquête publique).

En outre, la Région et SNCF Réseau se sont engagés, au moyen du contrat-cadre pour la performance du réseau ferroviaire approuvé par l'Assemblée régionale le 9 octobre 2020 et signé le 12 avril 2021, sur un plan d'actions et sur un calendrier à 10 ans permettant d'atteindre un niveau de service de fiabilité et de performance du réseau ferré régional et de contribuer ainsi davantage à la qualité de service du TER Provence-Alpes-Côte d'Azur, aux objectifs de transition énergétique et à la desserte du territoire.

La performance du réseau est évaluée annuellement sur la base de trois indicateurs : la maîtrise de l'irrégularité pour cause d'infrastructure provoquant retard ou suppression de trains, la gestion des modes dégradés après perturbations des circulations et la restitution du réseau après chantier à fort impact capacitaire.

De plus, pour chaque opération d'investissement, la maîtrise des délais est évaluée, de même que la maîtrise du programme fonctionnel, ce programme pouvant être notamment constitué d'objectifs pour l'amélioration des temps de parcours et/ou d'objectif de réduction de l'irrégularité et/ou d'objectifs de capacité et de fréquence sur l'axe considéré.

Le programme fonctionnel respecte les principes de performance.

Ainsi les aménagements à réaliser, objet de la présente convention, qui ont pour objectif d'établir le programme d'opération fonctionnel définitif, seront cohérents avec les objectifs de performance prévisionnels établis à dire d'expert, présentés dans l'annexe du contrat-cadre mentionné ci-dessus.

Les services rendus possibles en phase 1

La configuration du plan de voie actuel de Saint-Charles résulte d'une accumulation successive de fonctionnalités ferroviaires depuis un siècle sans vision globale sur la performance utile future.

Les circulations commerciales TER et TGV qui convergent ou divergent vers les quais de la gare rentrent fréquemment en conflit au moindre retard ou aléa. Ces conflits sont en moyenne de 10 par heure. A ces conflits se rajoutent les cisaillements dus aux mouvements techniques issus du technicentre de Blancarde et des voies de services d'Abeilles.

Les études d'exploitation ont démontré qu'une séparation en 4 « tubes », sorte de sous-gares indépendantes, était indispensable pour limiter ces cisaillements et renforcer la robustesse du nœud ferroviaire marseillais.

En heure de pointe

A l'horizon du projet, l'offre de Marseille bénéficiera des développements suivants en heure de pointe (dans chaque sens) :

- **sur le corridor Est :**
 - les TER omnibus Marseille-Aubagne passeront d'une cadence aux 30 minutes à une cadence aux 20 minutes ;
 - les TER semi-directs St-Charles-Toulon, cadencés à la demi-heure;
- **sur le corridor Aix :**
 - les TER vers Aix et la ligne des Alpes sont passés grâce au projet MGA2 à 4 trains par heure, dont 2 omnibus et 2 semi-directs ;
- **sur le corridor central :**
 - les TET de la transversale Sud (Bordeaux-Toulouse-Montpellier), sont maintenus par PLM avec terminus à St-Charles.
- **sur le corridor Ouest :**
 - une halte supplémentaire sera créée à St-André ;
 - la fréquence des TER doublera pour desservir les gares d'Arenc, St-André et l'Estaque, passant de 2 à 4 TER / heure / sens.

Fréquentation projetée :

Bloc Est :

Les fréquentations voyageurs à horizon 2030 issues de l'étude de la note de prédimensionnement réalisée par AREP Flux en 2024 sur la base des comptages 2022, portent à 22 900 le nombre de voyageurs journaliers prévus. En heure de pointe sont attendus environ 1200 voyageurs vers ou depuis Aubagne, 5000 vers ou depuis Toulon et 1500 vers ou depuis Nice. Cette nouvelle desserte du Bloc Est permet de porter le Pôle d'Echange Multimodal de Marseille Saint Charles à horizon de la phase 1 à 152 000 personnes/jour (d'après la monographie AREP 2025). Ces hypothèses ont permis de dimensionner les aménagements de quais notamment leur largeur et d'optimiser l'accessibilité et le confort des voyageurs.

Corridor Ouest : La fréquentation projetée des haltes de Saint-André et Arenc en 2035 s'élève respectivement à 500 000 et 450 000 voyageurs annuels (1 900 et 1740 voyageurs JOB respectivement). Ces projections correspondent à la mise en service de la phase 2 LNPCA, scénario AME. Elles ont permis le dimensionnement des aménagements des deux haltes.

HYPOTHESES DU NOMBRE QUOTIDIEN DE TRAINS PAR SENS

Fret : en hypothèse de base, il est considéré que le trafic fret ferroviaire actuel est maintenu : 3 trains fret par jour et par sens. A l'issue de la phase 2 du projet, avec la libération des voies du raccordement des Chartreux par les trains de voyageurs au bénéfice du fret, la capacité supplémentaire dégagée pour l'insertion des trains de fret pourrait être de :

- 1 à 2 sillons fret Miramas-Vintimille (selon le sens) ;
- 2 à 3 sillons fret Miramas-La Seyne (selon le sens).

HYPOTHÈSES DIMENSIONNANTES EN MATIÈRE DE MATÉRIEL ROULANT

La synthèse du matériel roulant utilisé par type de mission se trouve dans le tableau suivant :

Type de mission	Matériel roulant	Matériel roulant modélisé
TAGV	TGV M UM2 ⁽¹⁾	TGV 2N2 UM2
IC Marseille – Bordeaux	CAF matériel Oxygène (Z26700)	CAF matériel Oxygène Ou BB26000 + Corail 10V
TER ACC Marseille – Narbonne	BGC UM2	BGC UM2
TER ACC Marseille – Avignon via Arles	BGC / Régiolis / TER 2N PG UM2	TER 2N PG UM2 ⁽²⁾
SLO Marseille – Avignon – Paris	BB26000 + Corail 10V	BB22000 + Corail 10V
TER ligne d'Aix	BGC / Régiolis	BGC ⁽²⁾
TER Marseille – Miramas (CB)	BGC (BEMU) / Régiolis	BGC ⁽²⁾
TER Marseille – Avignon via Salon	BGC / Régiolis / TER 2N PG UM2	BGC ⁽²⁾
TER IV Marseille – Nice	Régio 2N UM2	Régio 2N UM2
TER Navette Marseille – Aubagne	Régiolis US	Régio 2N US ⁽³⁾
TER Marseille – Toulon – Hyères	Régio 2N UM2	Régio 2N UM2
TER Navette toulonnaise	Régio 2N US	Régio 2N US
TER Azur	Régio 2N UM2	Régio 2N UM2
TER ligne de Breil	XGC 3 caisses	XGC 3 caisses

(1) le matériel TGV M UM2 est légèrement plus long que 400m, à prendre en compte dans le dimensionnement de l'infrastructure

(2) le matériel roulant péjorant a été pris en compte après analyse des performances

(3) les caractéristiques ERTMS du Régiolis n'étant pas connues, il est remplacé par la composition Régio 2N la plus proche

LES TYPES D'AMÉNAGEMENTS

La séparation nécessaire en tubes ou blocs prévue au programme LNPCA phases 1&2 implique les aménagements suivants :

- Bloc Ouest : 4 voies à quai
- Bloc Central : 6 voies à quai
- Bloc Aix : 3 voies à quai
- Bloc Est : 6 voies à quai

Cela porte le nombre de voies à 19 (voie N comprise) en fin de phase 1 contre 16 aujourd'hui. Cette nouvelle organisation permettra dès la phase 1 de diminuer de 30 000 à 40 000 minutes perdues par an sur le plateau (soit 20%).

Pour le Bloc Est, aux côtés de ces fonctionnalités système, a été préservée la possibilité de traverser la gare par une diagonale (aiguillages sur le plateau ferroviaire de surface) depuis le secteur Abeilles vers Vintimille pour garantir la faisabilité d'évacuer par chemin de fer les déblais du projet extraits au niveau de la boite de la gare souterraine, vers des carrières situées à l'Est de Marseille.

Cet aménagement est essentiel pour assurer la cohérence environnementale d'un projet axé sur le report modal et la diminution des modes de transports carbonés.

La configuration des quais du Bloc Est vise un double objectif :

- la lisibilité et le confort de l'accès à ces voies depuis le Bâtiment voyageur actuel malgré son relatif éloignement ;
- la prise en compte de la liaison avec la future gare souterraine et la galerie Crimée.

Les aménagements des Blocs Est et Ouest de Marseille Saint Charles font ainsi partie du système ferroviaire prévu par le projet pour le nœud ferroviaire marseillais, via l'aménagement de l'ensemble des voies situées à l'est et à l'ouest du plateau de voies.

Ce système vise tout à la fois à franchir un **cap majeur dans l'amélioration de la régularité des trains dans le nœud ferroviaire et à augmenter sa capacité** sur tous les axes qui y convergent.

- ***Libération Abeilles***

La libération du site des Abeilles est une opération **préalable indispensable** à l'aménagement des voies du Bloc Est.

Il est à noter que la libération complète du site doit permettre la réalisation de la gare souterraine et des nombreux autres aménagements en surface (galerie Crimée, galerie d'accès métro, descenderie...).

- ***Bloc Est (phase 1)***

La réalisation des aménagements du Bloc Est permettra de rendre indépendants entre eux les flux de circulation provenant et à destination d'Aubagne, Toulon / Nice et Aix. Chaque tube (Marseille-Aix) ou sous-tube (Marseille-Aubagne et Marseille-Toulon) bénéficiera de 2 voies de circulations dédiées. Cela réduira les conflits d'itinéraires et donc les minutes perdues qui résultent de tous types d'incidents.

À ce stade des études, ce nouveau système devrait permettre de réduire de 20% les minutes perdues.

En ce qui concerne la capacité, la réalisation des aménagements du Bloc Est permettra de garantir la robustesse d'un train toutes les 20 minutes entre Marseille et Aubagne et d'un train toutes les 15 minutes entre Marseille et Aix-en-Provence.

La longueur utile des voies à quai sera de 220m ce qui permettra de garer des unités multiples de tous types de trains voyageurs TER. La voie 5 (ex-voie A) aura quant à elle une longueur utile de 405m.

L'ensemble de ces aménagements permettra d'accompagner l'augmentation de la demande pour laquelle une croissance de 25% est attendue à l'horizon de la phase 1 (2030). Celle-ci sera essentiellement portée par la croissance du TER (+ 35 %) ce qui traduit la priorité donnée aux trains du quotidien.

PROGRAMME FONCTIONNEL

Libération du site ferroviaire des Abeilles

La phase réalisation concerne la libération, sur le site ferroviaire des Abeilles de Marseille Saint-Charles, des emprises nécessaires au réaménagement du Bloc Est et à l'anticipation des libérations nécessaires à la réalisation de la gare Souterraine de Marseille en phase 2.

L'opération nécessitera :

- Pour le périmètre sous maîtrise d'ouvrage SNCF Réseau :
 - Dévoiement des réseaux d'alimentation des installations ferroviaires (hors périmètre de la présente CFI REA) ;
 - dépose des voies et des équipements ferroviaires ;
 - construction d'un bâtiment à la cour des pierres (hors périmètre de la présente CFI REA) ;
 - modification des installations de signalisation dont le PRCI Poste 1 de Marseille ;
 - modification des installations de traction électrique ;
- Pour le périmètre sous maîtrise d'ouvrage SNCF G&C :
 - Démolitions progressives des bâtiments présents sur l'emprise chantier des Abeilles pour permettre la réalisation du Bloc Est et le démarrage des travaux de la Traversée Souterraine de Marseille prévus en phase 2, suivant le phasage de libération et de relogement des activités SNCF présentes sur le site (hors démolition des bâtiments S2FIT et Voltaire pour la présente CFI) ;

- Relogement sur site et hors site des activités SNCF présentes actuellement sur le plateau des Abeilles (1000 agents et prestataires, zones de stockage, de nettoyage, de logistique et d'avitaillage)
- Construction, réhabilitations et mise en place de surfaces provisoires ou pérennes pour reconstituer les fonctionnalités nécessaires à l'exploitation de la gare en phase chantier :
 - Construction d'un ouvrage démontable et temporaire de type « decking » pour les stationnements provisoires publics et exploitants ferroviaires de l'ordre de 700 places, ainsi que pour le relogement d'activités tertiaires et de stockage ;
 - Stationnements provisoires de surface (extensions parking P4 Flammariion)
 - Réhabilitation de bâtiments conservés pour reloger les activités logistiques, avitaillage et tertiaire déplacées en vue des démolitions : ancien cabinet médical, 3 travées de la halle B, coque loueurs, bâtiment "Pergola" (hors coque loueurs et "Pergola" pour la présente CFI),
 - Réhabilitation sommaire de certains locaux de la halle A pour relogement transitoire de certaines entités.

Création du Bloc Est de la gare de Marseille Saint-Charles

La phase réalisation concerne la création du Bloc Est de la gare de Marseille Saint-Charles et le réaménagement de l'avant-gare.

L'opération nécessitera :

- Pour le périmètre sous maîtrise d'ouvrage SNCF Réseau :
 - séparation des flux du Bloc Aix (auquel 2 voies de circulation en avant-gare seront donc consacrées) de ceux du Bloc Est (2 paires de voies, lentes et rapides) ;
 - création de 3 voies à quai (11,13 et 15) sur l'emprise Abeilles préalablement libérée de sorte à disposer de 5 voies de 220 m utiles et 1 voie de 405m (soit 6 au total) pour le Bloc Est ;
 - maintien de la voie diagonale (aiguillages) donnant accès à Vintimille depuis les futures voies d'évacuation des matériaux excavés de la future gare souterraine;
 - reprise de l'ensemble des installations de signalisation et caténaires ;
 - création d'un poste de signalisation informatique de type ARGOS commandé depuis le bâtiment de la Commande Centralisée du Réseau « Méditerranée » pour l'accès à ces voies.
- Pour le périmètre sous maîtrise d'ouvrage SNCF Gares & Connexions :
 - équipements d'information voyageur des quais (y compris quai de liaison et quai transversal), de sonorisation éclairage et accessibilité PMR ;
 - mobilier d'attente (bancs MP4, abris Rousseau), poubelles bi-flux, fontaines à eau ;
 - Démolition des quais existants desservant les voies A-5 et 7 et adaptations des voies A, 3 et 5 (devenues respectivement 5, 7 et 9 à la suite de la renumérotation des voies). Les voies 7 et 9 de 220m de longueur utile seront alignées avec les trois nouvelles voies 11, 13 et 15. Elles seront raccourcies côté gare et prolongée du côté opposé. La voie A (renommée voie 5) sera maintenue à 405m de longueur utile.
 - Création d'un quai de liaison connectant la grande halle voyageurs aux quais du Bloc Est
 - Création d'un quai transversal de desserte des quais depuis le quai de liaison.
 - Création des quais supplémentaires nécessaires aux voies 5-7, 11- 13 et 15 et équipements d'accueil des voyageurs.

Marseille Corridor Ouest

La phase réalisation concerne divers aménagements sur la ligne de Marseille à L'Estaque passant par Arenc :

- doublement des voies du port jusqu'au Bloc Ouest ;
- doublement en place de la halte Arenc ;
- Remaniement du plan de voies et création en reconstitution des installations de remisage TER sur le faisceau d'Arenc (Niveaux 1 et 2) - les coûts du protocole d'intention de financement d'avril 2021 ont provisionné ces aménagements ;

- suppression des PN des voies du port ;
- création d'une halte à Saint-André ;
- relèvement de vitesse entre Marseille et l'Estaque ;
- communications supplémentaires en gare de l'Estaque.

La mise en œuvre de l'offre TER projetée sur l'ouest des Bouches-du-Rhône nécessite la réalisation d'un Site de Maintenance et de Remisage (SMR) de niveau 3 en reconstitution des fonctionnalités situées à Blancarde rendues inaccessibles par le tubage du plateau Saint-Charles. Initialement projeté sur la zone d'Arenc, ce site n'a pas été inscrit au programme arrêté dans le cadre de la DUP visée ci-avant. Ces aménagements seront finalement reconstitués sur la commune d'Avignon. Un site de maintenance et de remisage de niveau 1&2 sera réalisé sur Arenc au regard des objectifs fonctionnels du projet LNPCA (tubage des circulations en gare de Marseille Saint-Charles notamment). La maîtrise d'ouvrage des aménagements relatifs au SMR d'Avignon est assurée par la Région en qualité d'AOM.

PROGRAMME TECHNIQUE DES OPÉRATIONS DE MARSEILLE SURFACE

MODIFICATIONS ET OPTIMISATIONS DE PROGRAMME MARSEILLE SURFACE PHASE 1

La convention de financement n°4 des études PRO-ACT de Marseille surface phase 1 listait les demandes de modifications de programme, à étudier en phase PRO, mais dont l'intégration dans le programme des travaux nécessitait une validation en COPIL LNPCA au titre de l'article 5.4 de la Convention-cadre.

Le tableau ci-dessous présente les décisions prises lors des COPIL LNPCA quant à l'intégration de ces demandes de modifications de programmes dans le programme des travaux de Marseille surface objet de la présente convention :

Périmètre MOA	Demandes de modification de programme	Décision du COPIL quant à l'intégration au programme des travaux de l'opération
SNCF Réseau	PRA Cauvet : modification de l'ouvrage projeté, pour un ouvrage de 4 m de hauteur et 12 ml de largeur libre (variante 2 avec modes doux séparés)	Validation financement PRO-REA par COPIL du 5 mai 2025 validant la CFI REA
	Faisceau Arenc - Réalisation d'une couverture des Voies Fosse Passerelle	La décision du COPIL, quant à l'intégration de cet élément au programme des travaux financés par LNPCA, se fera une fois les études EP/APS/APD finalisées. Le COPIL du 5 mai 2025 n'a pas intégré cette modification de programme dans la convention de financement REA Marseille phase 1.
	Faisceau Arenc – Construction d'un bâtiment de service (environ 400m ²) permettant de recevoir le personnel de maintenance SMR N1/N2, d'un parking, d'une zone de stockage de 300m ²	La décision du COPIL, quant à l'intégration de cet élément au programme des travaux financés par LNPCA, se fera une fois les études EP/APS/APD finalisées
	PRA Ruisseau Mirabeau : Modification du programme pour prise en compte élargissement induit par projet TRAMWAY	Projet TIERS, donc non intégré dans le financement LNPCA et donc non intégré dans le financement de la présente CFI.
	PRA National : Modification du programme pour prise en compte élargissement induit par projet TRAMWAY	Projet TIERS, donc non intégré dans le financement LNPCA et donc non intégré dans le financement de la présente CFI.
SNCF G&C	FMP 2 – SAINT ANDRE - Augmentation de l'offre vélostation à 103 places	Validation financement PRO-REA par COPIL du 5 mai 2025 validant la CFI REA (rappel : partie études AVP validée en COPIL du 15 juillet 2024)
	FMP 33 – SAINT ANDRE - Installations photovoltaïques sur une surface de 70% du parking (obligation réglementaire)	Validation financement PRO-REA par COPIL du 5 mai 2025 validant la CFI REA

		(rappel : partie études AVP validée en COPIL du 15 juillet 2024)
	FMP 39 – PEM ARENC – Etude PRO pour l’élargissement de la couverture au niveau de l'accès à la dalle, et étude de flux complémentaire	Validation financement PRO par COPIL du 5 mai 2025 validant la CFI REA, sans présumer de la prise en charge financière des travaux
	FMP 43 – PEM ARENC – Création d'un second accès (escaliers sans ascenseur) par adaptation de la rampe d'évacuation à créer	Validation financement AVP-PRO-REA par COPIL du 5 mai 2025 validant la CFI REA

En complément, des optimisations de programme visant une réduction du coût des opérations ont été actées par décision du comité de pilotage LNPCA :

Périmètre MOA	Optimisations de programme	Décision du COPIL quant à la prise en compte au programme des travaux de l'opération
SNCF G&C	PEM Saint André - Suppression de la rampe d'accès et remplacement par un ascenseur	Validation par COPIL du 5 mai 2025 validant la CFI REA

D'autres pistes d'économie seront recherchées sur le corridor Ouest, en lien avec les données à venir sur les projets en interface type projet Mourepiane et projet allongements des voies FRET à 1000m sur le faisceau d'Arenc.

Elément de programme complémentaire de Marseille surface phase 1 étudié en parallèle au niveau faisabilité (hors programme et hors financement de la présente Convention)

Les éléments de programme ci-dessous font l'objet d'études de faisabilité identifiées dans la convention de financement des « études complémentaires de niveau avant-projet pour les opérations des Bouches-du-Rhône et du Var de phase 1 du projet des phases 1 & 2 de la LNPCA ». Ils feront l'objet d'études complémentaires de niveau AVP-PRO dans l'hypothèse de leur validation par le Comité de Pilotage ; lesdites études sont donc hors programme et hors financement de la présente Convention.

Opération	Programme complémentaire faisant l'objet d'étude de faisabilité
Corridor Ouest Halte de Saint-André	Etude d'opportunité de valorisation économique et de densification urbaine du pôle d'échanges multimodal de Saint-André.

Programme : Nice Aéroport

CONTEXTE

Le projet de création d'une gare TER / TAGV sur le site de Nice Aéroport (NAE) prévoit l'aménagement en phase 1 de LNPCA d'une gare à 4 voies à quai, en lieu et place de la nouvelle gare TER à 2 voies de St Augustin mise en service en 2022. L'accueil de Trains A Grande Vitesse et la création de nouvelles structures d'accueil des voyageurs feront de Nice Aéroport une gare de dimension internationale.

De plus, la création d'un alternat en gare permettra à deux trains circulant dans le même sens de desservir simultanément la gare de Nice Aéroport et de réaliser des dépassemens en cas de situation perturbée.

En mesure conservatoire, il conviendra de considérer qu'elle pourrait évoluer ultérieurement vers une gare à 6 voies à quai.

OBJECTIFS DE L'OPÉRATION NICE AÉROPORT

Permettre d'augmenter l'offre ferroviaire

L'opération prévue sur le secteur de Nice Aéroport a deux objectifs fonctionnels :

- Créer dès la phase 1 une gare qui s'inscrit dans le Pôle d'Echanges Multimodal (PEM) existant à Nice-aéroport (sur le site de la nouvelle gare de Nice-St Augustin mise en service en 2022, de la nouvelle gare routière ouverte début 2024 et des arrêts des 2 lignes de tramway), la gare TAGV contribuant au développement de l'offre modale du PEM et renforçant la centralité et l'importance de l'offre ferroviaire avec notamment l'arrêt de tous les trains rapides (TAGV et TER intervalles) et de tous les TER de la navette azuréenne ;
- Contribuer à l'augmentation de capacité des TER, prévue en phase 2, avec un TER toutes les 10 minutes environ grâce à l'alternat réalisé.

L'offre de TER passera, avec la réalisation des opérations complémentaires de Phase 2 sur Cannes et Nice, de 4 TER par heure mal cadencés aujourd'hui (SA 2025) à 6 TER par heure avec un cadencement attractif et plus lisible entre Cannes et Menton.

Cette opération contribue par ailleurs à améliorer le système ferroviaire à l'échelle régionale et permettra l'augmentation des liaisons ferroviaires entre Marseille et Nice, avec 1 train supplémentaire par heure et par sens (3 au lieu de 2).

Offrir un service plus fiable

Grâce à des aménagements permettant une meilleure gestion des circulations ferroviaires, l'opération NAE contribuera à l'amélioration de la qualité du service ferroviaire localement, et contribuera à son amélioration à l'échelle régionale.

Préserver le développement du fret

La coexistence de trains de vitesses différentes sur un axe unique a été une problématique centrale dans la conception du projet.

L'opération NAE contribuera à dégager de la capacité et apportera de la robustesse qui bénéficiera aussi au fret.

En heures de pointe, la capacité dégagée sera en effet utilisée par le TER et en heures creuses, de nouveaux sillons fret pourront être proposés.

Ainsi, à l'issue de la phase 2 du projet, avec la libération des voies du raccordement des Chartreux par la majorité des trains de voyageurs au bénéfice du fret, la capacité supplémentaire dégagée pour l'insertion des trains de fret serait de :

- 1 à 2 sillons fret par jour Miramas-Vintimille (selon le sens) ;

- 2 à 3 sillons fret par jour Miramas-La Seyne (selon le sens).

Améliorer la desserte du territoire

La gare ferroviaire sera au cœur d'une offre de transport multimodale actuellement dense et qui sera amenée à s'intensifier au cours des années à venir du fait :

- De la proximité immédiate de l'Aéroport de Nice Côte d'Azur
- Des arrêts des lignes 2 et 3 du tramway de Nice, reliant directement la gare au centre-ville, à l'aéroport et à la plaine du Var. A horizon 2030/2032, le prolongement de la ligne 2 et la création de la ligne 4 du tram permettront de rejoindre l'autre rive du Var.
- Du renforcement du réseau cyclable métropolitain au fil des années dans l'objectif de promouvoir les déplacements cyclables et d'atteindre une part modale du vélo de 10% en 2026 (fixé par le plan vélo de Nice). La gare accueillera une vélo-station d'une capacité de 518 places.
- De l'intégration complète de la gare routière dans le PEM
- De la construction d'un parking VL longue durée d'une capacité de 445 places, dont 60 places pour le parc des loueurs et 30 places pour la dépose minute et les déposes/reprises taxis
- D'un maillage fin de voies dédiées aux modes doux permettra des traversées sécurisées et agréables depuis et vers la ZAC Grand Arénas.

Développer les synergies avec les projets urbains structurants

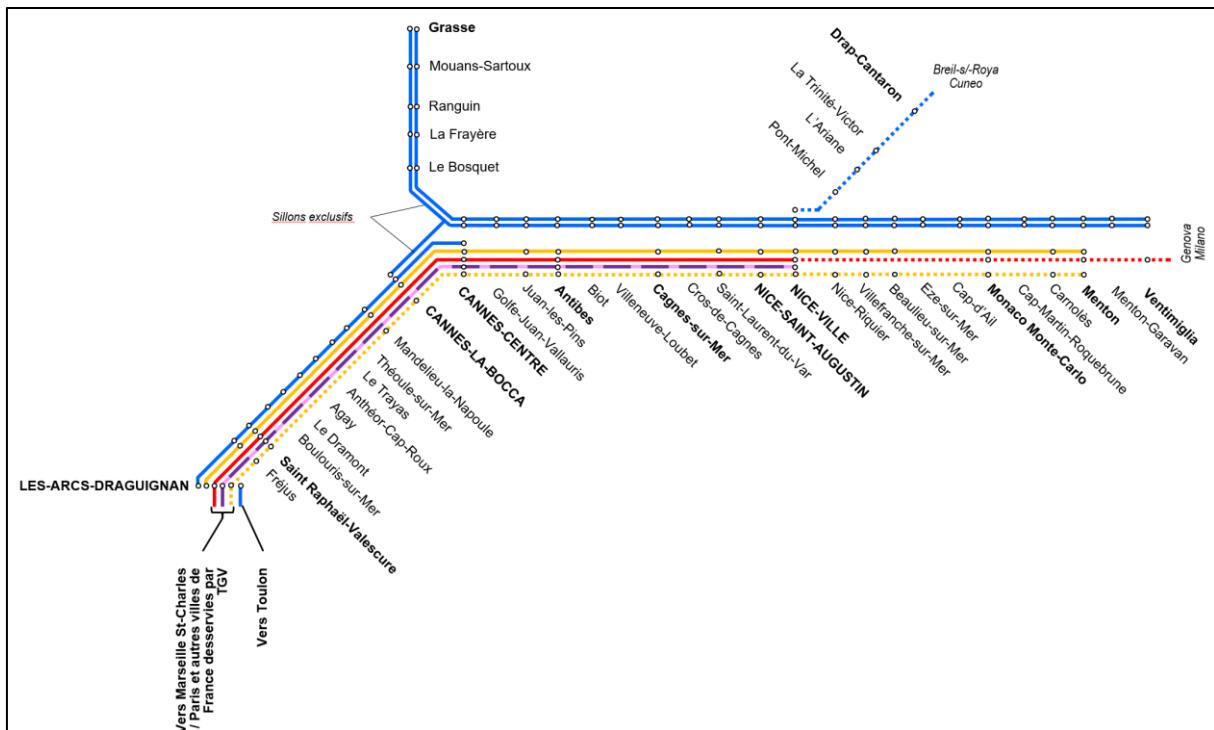
La conception de la gare de NAE s'est faite en étroite coordination avec les projets de l'OIN. En effet, la gare a été élaborée comme un élément de la ville à part entière permettant une insertion fine des opérations portées par l'aménageur de la zone : La Zac du Grand Arénas d'une part, le Quartier de PEM d'autre part.

LES SERVICES RENDUS POSSIBLES

Les horaires des trains sont conçus au départ sur une trame régulière et répétitive. Cette trame dite « systématique », qui donne la structure de base du service, utilise au mieux la capacité disponible. Elle peut donc évoluer quand l'infrastructure et les équipements améliorent les performances du système.

Situation actuelle (SA2019)

Rappel : il s'agit de l'hypothèse de service annuel retenue pour les études socio-économiques et d'exploitation du projet des Phases 1 & 2 LNPCA.

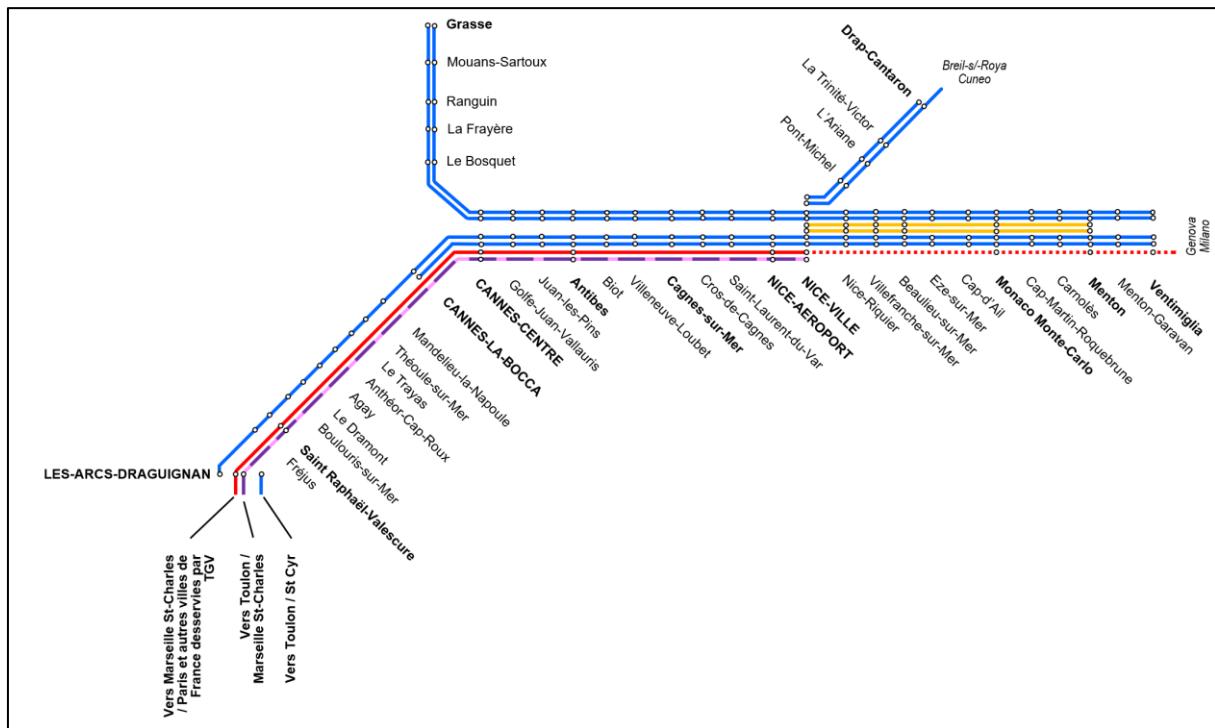


En 2019, la gare TER de Nice St Augustin est desservie en période de pointe par 3 TER / heure / sens :

- 2 TER omnibus Grasse – Vintimille
- 1 TER semi-direct Les Arcs – Menton

Nota : En 2025, la gare a bénéficié de l'amélioration de l'offre TER dans le cadre de l'ouverture à la concurrence du service azuréen, se traduisant par une desserte de 4 TER / heure / sens. Par ailleurs, l'arrêt en gare de l'ensemble des trains Interville a été généralisé à la demande de l'AOM, afin d'améliorer l'accessibilité de l'aéroport par le fer.

Phase 1



A la mise en service de la gare TER/TGV de NAE, en heure de pointe, cette gare sera desservie par :

- 4 TER / heure / sens, desservant toutes les gares sur leur parcours :
 - 2 TER Grasse Vintimille
 - 1 TER Les Arcs Vintimille
 - 1 TER Cannes la Bocca Vintimille
- 2 trains rapides / heure / sens (TGV et TER Interville Marseille Nice)

Phase 2 (sans aménagements complémentaires)

Les aménagements du projet sur la Côte d'Azur et aux Arcs permettront de mettre en œuvre une offre TER selon deux schémas distincts :

- 6 TER omnibus cadencés aux dix minutes (scénario omnibus)
- ou 4 TER omnibus cadencés aux 15 minutes complétés de renforts assurés par 2 TER semi-directs cadencés aux 30 minutes en période de pointe (scénario mixte).

Indépendamment du scénario qui sera choisi, 4 TER / heure / sens omnibus seront prolongés à Vintimille.

La gare de NAE pourra être desservie par :

- 6 TER / heure / sens circulant entre Monaco et Menton à l'Est et Cannes à l'Ouest. Ces missions pourront aussi donner accès :
 - à Grasse toutes les demi-heures
 - aux Arcs 1 à 2 fois par heure
 - à Vintimille 4 fois par heure ;
- 3 trains rapides / heure / sens (TGV et TER Interville Marseille Nice).

HYPOTHÈSES DU NOMBRE QUOTIDIEN DE TRAINS PAR SENS

Les dessertes modélisées pour les études socio-économiques aux horizons de mise en service des phases 1 & 2 du projet des phases 1 & 2 sont représentées dans le graphique ci-après.

Elles constituent des hypothèses médianes des projections d'évolution de services.

Il convient néanmoins de préciser que le niveau d'offre sera défini précisément environ deux ans avant l'année de mise en service par le Conseil Régional et au travers de la vente des sillons pour les circulations relevant des services librement opérés.

Avec le projet, la gare de Nice Aéroport sera ainsi desservie par :

- 16 allers-retours Les Arcs-Vintimille omnibus ou semi-directs,
- 24 allers-retours Cannes la Bocca – Menton omnibus ou semi-directs,
- 24 allers-retours Grasse-Vintimille omnibus.

Par ailleurs, 17 trains rapides (TGV et TER Intervilles) circulaient quotidiennement en 2019, dans chaque sens entre Marseille et Nice dont 2 s'arrêtent à Nice Saint Augustin.

Il est prévu qu'ils soient une trentaine à l'horizon du projet des phases 1&2, et tous s'arrêteront à Nice Aéroport.

Nota : Depuis 2021, la Région, en tant qu'autorité organisatrice des mobilités, a engagé un processus d'ouverture à la concurrence qui permet d'accroître le nombre de liaisons quotidiennes.

La ligne étant saturée en heure de pointe, il s'agit de renforcer l'offre en heure creuse, pour proposer une offre plus homogène dans la journée à l'image des RER Parisiens.

Le service 2025 programmé comporte ainsi 91 trains quotidiens entre Cannes et Nice, soit plus que l'hypothèse médiane prise dans la DUP pour la phase 1.

Le projet LNPCA permettra d'accroître l'offre en heure de pointe : la Région n'a pas encore défini l'offre effective qu'elle proposera à l'horizon phase 2 sur la journée

Fret : en hypothèse de base, il est considéré que le trafic fret ferroviaire actuel est maintenu : 3 trains fret par jour et par sens.

A l'issue de la phase 2 du projet, avec la libération des voies du raccordement des Chartreux par les trains de voyageurs au bénéfice du fret, la capacité supplémentaire dégagée pour l'insertion des trains de fret pourrait être de :

- 1 à 2 sillons fret Miramas-Vintimille (selon le sens) ;
- 2 à 3 sillons fret Miramas-La Seyne (selon le sens).

HYPOTHÈSES DIMENSIONNANTES EN MATIÈRE DE MATÉRIEL ROULANT

Type de mission	Matériel roulant
TAGV	TGV M UM2
TER IV Marseille – Nice	Régio 2N UM2
TER Azur	Régio 2N UM2
FRET	BB 27000 + MA100 1800 t

L'ensemble des caractéristiques du matériel TGV M UM2 n'étant pas encore connu, le TGV 2N2 UM2 (TGV Duplex) est pris en compte dans les différentes études de modélisation (exploitation, acoustique, vibration, ...).

Pour monter les grilles horaires LNPCA, le projet LNPCA en accord avec la Région a pris les hypothèses de matériels roulants ci-dessous :

La synthèse du matériel roulant utilisé par type de mission se trouve dans le tableau suivant :

Type de mission	Matériel roulant	Matériel roulant modélisé
TAGV	TGV M UM2 ⁽¹⁾	TGV 2N2 UM2
IC Marseille – Bordeaux	CAF matériel Oxygène (Z26700)	CAF matériel Oxygène Ou BB26000 + Corail 10V
TER ACC Marseille – Narbonne	BGC UM2	BGC UM2
TER ACC Marseille – Avignon via Arles	BGC / Régiolis / TER 2N PG UM2	TER 2N PG UM2 ⁽²⁾
SLO Marseille – Avignon – Paris	BB26000 + Corail 10V	BB22000 + Corail 10V
TER ligne d'Aix	BGC / Régiolis	BGC ⁽²⁾
TER Marseille – Miramas (CB)	BGC (BEMU) / Régiolis	BGC ⁽²⁾
TER Marseille – Avignon via Salon	BGC / Régiolis / TER 2N PG UM2	BGC ⁽²⁾
TER IV Marseille – Nice	Régio 2N UM2	Régio 2N UM2
TER Navette Marseille – Aubagne	Régiolis US	Régio 2N US ⁽³⁾
TER Marseille – Toulon – Hyères	Régio 2N UM2	Régio 2N UM2
TER Navette toulonnaise	Régio 2N US	Régio 2N US
TER Azur	Régio 2N UM2	Régio 2N UM2
TER ligne de Breil	XGC 3 caisses	XGC 3 caisses

⁽¹⁾ le matériel TGV M UM2 est légèrement plus long que 400m, à prendre en compte dans le dimensionnement de l'infrastructure

⁽²⁾ le matériel roulant péjorant a été pris en compte après analyse des performances

⁽³⁾ les caractéristiques ERTMS du Régiolis n'étant pas connues, il est remplacé par la composition Régio 2N la plus proche

Le projet LNPCA a été pensé comme la colonne vertébrale du système de transport régional : son articulation avec les systèmes de transport collectifs métropolitains est essentielle pour qu'il joue pleinement son rôle.

PROGRAMME FONCTIONNEL DES ESPACES DE GARE

L'opération de NAE permettra :

- L'accueil de Trains A Grande Vitesse et la création de nouvelles structures d'accueil des voyageurs, faisant de Nice Aéroport une gare de dimension internationale
- Contribue à atteindre une offre de fréquence de 6 TER/heure/sens cadencés entre Cannes et Menton ;

Ces objectifs fonctionnels sont atteints notamment grâce à :

- La création de 2 voies à quai supplémentaire de 410 ml de longueur utile
- Le prolongement et l'élargissement du quai Nord actuel et de la voie contiguë à 410 ml
- L'élargissement du quais Sud actuel pour permettre l'accueil des voyageurs en lien avec les augmentations de flux
- La création de nouvelles structures d'accueil des voyageurs, s'inscrivant au cœur du Pôle d'Echanges Multimodal de Nice Aéroport.

Desserte

La future gare de NAE ne sera pas une gare Origine-Destination, pour autant tous les trains marqueront l'arrêt à NAE. Ces caractéristiques sont déterminantes pour la programmation des fonctionnalités de la gare, ils ne sont donc pas conçus pour accueillir des fonctions d'avitaillage ou de réassort, les concepteurs s'intéresseront toutefois à identifier le potentiel de mutation de la gare pour le permettre.

Potentiel d'évolution

La Gare Nice Aéroport aura un rôle important pour le système ferroviaire azuréen. A cet effet, la conception des espaces devra permettre la montée en puissance de l'offre (arrêts plus fréquents, Terminus...). La gare offrira 4 voies à quai dès sa mise en service. Une évolution à 6 voies à quai devra être permise par la conception.

Fréquentation des voyageurs

A l'horizon de la mise en service de la navette azuréenne, la fréquentation attendue de la gare de NAE, calculée à partir du modèle de trafic recalé, serait en forte augmentation avec près de **20 000 voyageurs journaliers**.

JOB (calculé sur la base d'une fourchette haute de l'offre TAGV), répartis en :

- 16 375 voyageurs régionaux, soit 75% d'augmentation du trafic régional constaté en 2019
- 4 045 voyageurs grandes lignes soit plus de 1,5 million de voyageurs grandes lignes par an,

> Soit un **JOB total de 20 420 voyageurs**.

Ceci correspondrait à une fréquentation annuelle de 6 775 000 voyageurs par an.

Le profil des voyageurs :

- 75% de voyageurs régionaux soit 5 076 000 voyageurs
- 25% de voyageurs Grandes Lignes soit 1 699 000 voyageurs.

Un nombre de voyageurs équilibré dans les deux sens de circulation en JOB :

- Sens Marseille vers Nice = 9 443 voyageurs en montées et descentes
- Sens Nice vers Marseille = 10 977 voyageurs en montées et descentes

Des montées majoritaires sur les gares de proximité (Est Var et Alpes maritimes)

Hypothèses annuelles de fréquentation à horizon 2035

Nice Saint Augustin / Nice Aéroport	2019	Phase 1&2 2035 AMS	Phase 1&2 2035 AME
Trains régionaux	2 760 000	4 674 000	5 076 000
Grandes lignes		1 590 000	1 699 000
TOTAL	2 760 000	6 264 000	6 775 000

Pratiques, Intermodalité

L'analyse met en exergue des pratiques modales tournées vers les modes doux et les transports en commun. La gare sera accessible à pied ou en tramway pour :

- 96% des voyageurs régionaux (actuels TER),
- 58% des voyageurs TAGV longue distance.

Véhicules légers

La gare offrira une offre de stationnement pour les véhicules légers d'une capacité d'environ 445 places. La gare offrira une aire de dépose minute et de dépose/reprise des taxis de 30 places.

Le parc de stationnement devra permettre d'accueillir en son sein la flotte des loueurs de véhicules de la gare (60 véhicules).

Le parc de stationnement permettra d'accueillir 50 deux roues motorisés.

Intermodalité Air/fer

L'ACA, l'Aéroport Côte d'Azur voit transiter 14 485 423 voyageurs annuellement (passagers comptés en 2019) :

- + 4 654 436 passagers en 10 ans (2009-2019)
- Soit une progression de 40% en 8 ans (10 406 000 passagers en 2011)

- La chute des fréquentations a été directement liée à la crise sanitaire mais la reprise a été très forte depuis 2020. On considérera donc les prévisions de trafic en excluant l'anomalie liée à la crise COVID.

Un aéroport de départ ou de destination

- **Seulement 0,1% des passagers sont en transit** soit des entrées/sorties quasiment équivalentes au nombre de passagers
- Les flux entrants et sortants sont équivalents

Des pics de fréquentation en période estivale sont observables.

- Un doublement du trafic en période estivale avec une dominante de vols internationaux (3/4 des passagers)
- 760 000 passagers en Janvier > 25 000 passagers/jour en moyenne en 2019
- 1 700 000 passagers en Juillet > 57 000 passagers/jour en moyenne en 2019

Adressage

- Le bâtiment voyageurs (BV) doit être accessible par l'ensemble des usagers des transports en commun du PEM en moins de 5 minutes depuis les arrêts.
- La gare est accessible aisément pour les piétons sur ses faces Est, Ouest et Nord.
- Les accès routiers pour les véhicules légers et les taxis sont adressés à l'Ouest du PEM soit vers le parc de stationnement soit vers l'aire de dépose taxis/ dépose-minute.
- Les accès logistiques sont adressés à l'Ouest de la gare au RdC du bâtiment de parking, les flux logistiques transitent dans les espaces du PEM via des circulations spécifiques.
- Les accès depuis ou vers la gare routière sont positionnés dans la continuité du bâtiment voyageurs sur le parvis haut ou au niveau voirie à l'Est de la gare.
- Depuis le tramway, le parcours voyageurs d'accès aux trains est fluide et lisible, adressé à l'Est du dispositif.
- La vélo-station est accessible sous le bâtiment voyageurs directement depuis les espaces publics à l'Est de la gare.

Le PEM doit permettre des traversées piétonnes fluides et apaisées notamment dans le cadre de l'inscription de la gare dans l'arc paysager du secteur. Tous les cheminements d'accès sont protégés, balisés, éclairés. Les dispositifs d'orientation vers toutes les composantes du pôle multimodal sont particulièrement lisibles.

L'accès au BV doit être hiérarchisé afin de garantir la lisibilité des espaces notamment pour les usagers occasionnels (touristes, etc...). Ainsi la matérialisation d'une entrée principale de la gare sera essentielle. L'accès principal de la gare doit se situer au niveau des flux piétons les plus importants qui sont localisés sur l'axe Nord-Sud face aux arrêts de tramways et aux cheminements piétons/vélos depuis le centre-ville.

Un parvis en niveau +3 NGF est nécessaire afin d'assurer la sécurité des piétons le long de la voirie de TC et de permettre la répartition des flux voyageurs entre la gare et la gare routière. L'accès principal vers la gare au niveau +10 NGF doit se traduire par des circulations verticales « monumentales » permettant d'assurer un cheminement intuitif, une bonne absorption des flux en heures de pointe et l'identification de la gare dans l'espace public depuis la voirie.

Orientation des flux voyageurs au sein des espaces de gare

Les principes de conception de la gare doivent reposer sur :

- **La mono-orientation des flux**
- **La plus grande lisibilité possible des parcours**

Afin de garantir une fluidité des circulations et éviter les congestions liées à des croisements de flux, les cheminements des usagers devront s'inscrire dans une continuité de parcours et éviter les demi-tours.

La création de cheminements intuitifs et les plus rectilignes possibles permet aux voyageurs d'appréhender l'espace gare dans sa globalité et mieux apprécier son environnement.

Des espaces ouverts, lisibles, d'une évidence de cheminements, cohérents et sans ambiguïté (visuelle, sonore ...) pour une fluidité des circulations, pour se repérer dans l'espace sans avoir besoin d'être guidé par des panneaux ou un smartphone.

L'accès aux quais se fait par un axe principal jalonné par de l'information dynamique et statique pour gérer au mieux les flux et le décongestionner.

- Depuis l'espace de la circulation principale (hall) du BV pour le quai latéral Nord,
- Depuis la passerelle du niveau +17 NGF pour accéder aux quais et à la passerelle

Tous les cheminements sont calibrés et adaptés à toutes les difficultés de mobilité : voyageurs avec bagages, famille avec enfants, personne avec accompagnateur..., voyages de groupe et des PMR.

OFFRE DE SERVICE

Le Pôle d'Echanges Multimodal comprendra une offre de services et de commerces à destination des voyageurs, en adéquation avec l'offre présente dans le quartier, au contact immédiat des espaces à créer dans le cadre du projet de PEM.

Le Pôle d'Echange dont la gare représentera environ 3000m² de surfaces de plancher est structuré en plusieurs niveaux de référence.

Au niveau +6,5 NGF, une vélos-station d'une capacité d'environ 500 places sera constituée et sera munie d'accès directs depuis les espaces publics (Axe Nord-sud dénommé Boulevard Maitre Maurice Slama).

Au niveau +10 NGF, le niveau actif, concentrateur des services aux voyageurs, la gare comprendra :

- Un hall d'accueil et d'attente
- Un espace de vente mutualisé pour les titres de transports en commun (titres ferroviaires régionaux + réseau de transport RLA)
- Un espace d'accueil pour les PSH d'environ 40m² conforme aux dispositions réglementaires (STI PMR, règlement accessibilité, ERG)
- Un espace multi-services offrant notamment des espaces pour accueillir une consigne et une conciergerie d'une surface d'environ 100m²
- Une antenne de l'office du tourisme métropolitain d'une surface d'environ 30m²
- Un point d'information d'une surface d'environ 20m²
- Des sanitaires voyageurs d'une surface d'environ 40m²
- Des surfaces commerciales présentant une offre adaptée à l'attente en gare et à l'animation des espaces

Au niveau +13,5 NGF, la gare présentera un niveau dédié aux services d'exploitation du PEM. Ce niveau d'environ 1000m² abritera notamment les exploitants de la gare, les locaux pour les transporteurs ferroviaires, les services de sécurité et sûreté de la gare, un poste de surveillance, des espaces d'appui pour les mainteneurs des équipements et le local de pause des chauffeurs de la gare routière pour une surface d'environ 50m².

Au niveau +17 NGF, un espace d'attente ouvert du bâtiment des voyageurs sera animé par des kiosques commerciaux représentant environ 50m², les espaces seront en connexion directe avec la passerelle d'accès aux quais.

Les niveaux extérieurs (niveau + 17 NGF du bâtiment voyageurs, la passerelle d'accès au quais et les quais), plus généralement l'ensemble des parcours depuis les espaces publics seront couverts et abrités des effets du vent dans une large mesure pendant les périodes hivernales pour offrir un confort optimal aux voyageurs.

Le dispositif permettant d'atteindre cet objectif fonctionnel est composé d'un grand ouvrage en toiture : La canopée bioclimatique ainsi que d'abris filants sur les quais.

Navette toulonnaise : Programme Saint-Cyr-sur-Mer

PROGRAMME TECHNIQUE DÉTAILLÉ SNCF RÉSEAU

Les études projet concernent le déplacement de la gare de Saint-Cyr vers l'ouest de 350m environ et le réaménagement de la gare et des voies de garage fret pour permettre l'origine-terminus Ouest de la navette toulonnaise.

PRÉSENTATION DES OUVRAGES

L'opération nécessitera pour le périmètre sous maîtrise d'ouvrage SNCF Réseau :

- La création de 2 voies tiroir centrales de 220 m en impasse pour les terminus ouest des navettes toulonnaises. Elles sont créées dans la partie centrale de la plateforme ferroviaire existante, à l'emplacement des anciennes voies V1 et V2.
- La reconstruction des voies de garage fret de 750 m à l'ouest des futurs quais de la gare par élargissement du remblai. La majorité du secteur ouest est en contexte remblai, avec des hauteurs atteignant 5,5 à 8,5 m. Deux murs de soutènements seront prévus pour supporter les remblais d'apport de la nouvelle plateforme ferroviaires. Quelques secteurs sont en profil rasant et ou en faible déblai (hauteur maximale de 2,5 m). Des murs de soutènements seront construits pour tenir les remblais et déblais autour des voies.

Les travaux de voie représentent environ :

- 1 848 m de dépose de voie principale et 211 m de voie de service ;
- 4 517 m de création de voies nouvelle
- La création de trois bassins de rétentions :
 - Sur la parcelle située à l'ouest d'Aqualand le long du faisceau ferroviaire pair avec un volume de 2110 m³.
 - Un bassin enterré sous le remblai ferroviaire côté sud avec un volume de rétention calculé de 315 m³.
 - Un autre bassin sera implanté au Nord-Est de la Bourrasque avec un volume de rétention calculé de 922 m³.
- La reprise de 4 ponts-rails :
 - Le PRA de Sorba sera prolongé pour permettre de supporter les deux nouvelles voies créées par la mise en place de nouveaux tabliers.
 - Le PRA sur le chemin du Roumanie : deux tabliers (dalle BA) seront créés pour supporter les voies.
 - Le PRA sur le chemin des Pradeaux qui sera prolongé, avec le réemploi des 4 tabliers existants (dont 2 élargis), et un tablier neuf.
 - Le PRA sur l'avenue du Général de Gaulle sera élargi, l'implantation de l'ouvrage futur est donc obtenue en projetant un tablier RAPUM par voie, deux poutres pistes pour assurer le gabarit, deux sommiers préfabriqués et un cadre pour constituer un passage de mode doux. Des murs sont créés pour soutenir le talus ferroviaire dans le sens vers Marseille (mur en aile Sud d'une longueur de 5.60 m et une hauteur comprise entre 1.45 m et 4.19 m, et mur en aile Nord d'une longueur de 5.87 m et une hauteur de 4.47 m).
- Un ouvrage de transparence hydraulique, situé au PK 41+629, sera prolongé à gabarit hydraulique identique, afin de supporter deux nouvelles voies. Deux murs de soutènements Nord et Sud seront réalisés. Nota : la conception du projet a été optimisée pour ne pas nécessiter de modification des autres ouvrages de traversée existants.
- L'adaptation en lien avec le projet HMPV du poste Argos et du paramétrage ERTMS qui seront mis en exploitation conjointement. Les travaux de signalisation dans le cadre du projet sont le paramètre du poste ARGOS et l'équipement des voies pour tenir compte des modifications du plan de voie de Saint-Cyr.

- La modification des installations de traction électrique, l'opération nécessite la dépose de 10 761 mètres et la pose de 11 745 mètres linéaires de caténaires.

Hypothèses dimensionnantes en matière de phasage

Les hypothèses dimensionnantes en matière de phasage sont les suivantes :

- Conservation de l'exploitabilité de la gare de St-Cyr pendant toute la durée des travaux (y compris gare déplacée)
- Limiter les impacts sur l'exploitabilité des voies de garage FRET (peu de coupures de ces voies) pendant toute la durée des travaux
- Pas de modifications sur le poste de signalisation existant (uniquement dégradations, neutralisations)

Besoins d'acquisition de données, dévoiement des réseaux

Des compléments d'acquisition de données sont nécessaires pour les phases suivantes, notamment :

- Topographie terrestre,
- Sondages et essais géotechniques, piézomètres,
- Réalisation d'essai d'infiltration
- Sondage et caractérisation de la plateforme
- Sondages pollution de sol (et études associées : historique et diagnostic, plan de gestion...), caractérisation des matériaux excavés
- Diagnostics du ballast
- Diagnostics amiante/plomb
- Relevés des fils d'eau des réseaux d'assainissement existants
- Etudes de dévoiement de réseaux
- Inventaires écologiques.

PROGRAMME TECHNIQUE DÉTAILLÉ SNCF GARES & CONNEXIONS

Hypothèses de dimensionnement des espaces

Le pôle d'échanges multimodal de Saint-Cyr-sur-Mer a été dimensionné sur la base des éléments suivants :

- Des fréquentations voyageurs à horizon 2035 issus du Modèle Régional de Trafic (MRT) scénario AMS/AME en tenant compte de la fourchette haute, soit 660 000 voyageurs annuel (2035 phase 2 scénario AME) et 2 128 voyageurs JOB (2035 phase 2 scénario AME)
- Des enquêtes voyageurs réalisées en 2020 précisant notamment la provenance des voyageurs et les parts modales.
- Des éléments de programme qui ont été précisés tout au long de la phase AVP par l'AOM et les maîtres d'ouvrage tiers.
- De la modification de programme dont l'étude a été validée en COTEC du 20 mars 2024 et qui porte le nombre de places de stationnement vélo sécurisé à 136 places (15% des flux entrants en gare à horizon 2035 avec un palier possible à 9%) au lieu des 40 places identifiées initialement (DMP n°6).
- De la modification de programme validée en COTEC du 20 mars 2024 qui porte sur l'obligation de solarisation de la toiture du parking silo.
-

Ainsi le projet consiste en :

- La création de 2 quais centraux de 220 ml desservis par un passage sous voies accessible de plain-pied depuis le parvis. Chaque quai central est accessible par un escalier et un ascenseur. L'entrée de ce passage sous voies est le seul accès aux quais.
- La condamnation du passage souterrain existant

- La création d'un ouvrage comprenant l'aménagement de 294 places de stationnement VL longue durée sur 4 niveaux de plancher et de 19 places pour les deux roues motorisées. Les 294 places VL comprennent 6 places PMR, 15 places IRVE et 60 places pré-équipées IRVE.
- L'aménagement dans ce même ouvrage au niveau rez-de-chaussée d'un hall des voyageurs, d'un local vélo sécurisé de 108 places (complété par des arceaux extérieurs pour 28 vélos) et des locaux d'exploitation. Les accès à ces trois espaces se font depuis le parvis avec des accès indépendants les uns des autres.
- L'aménagement d'un parvis cœur de l'intermodalité regroupant le stationnement courte durée (20 places), la desserte taxis et les aménagements modes actifs. Le parvis assure à la liaison urbaine nord-sud entre l'entrée de la gare et le nouveau quartier.
- La création d'une voie des mobilités actives en liaison ouest – est et qui se connecte au réseau projeté dans l'opération Pradeaux-Gare.
- la création de quais bus intégrés dans le chemin de Tacone élargi à un double-sens véhicule

Programme de services volet confort

- Les quais sont aménagés avec des espaces abrités (10 m² en abri ponctuel et 260 m² sous abri filant sur chaque quai) comprenant des places assises (24 places sur chaque quai) et des poubelles bi-flux
- Le passage sous voies est une zone de transit, il n'y a pas de mobilier dans cet espace. Chaque quai est accessible par un escalier et un ascenseur. Une poubelle tri-flux est positionnée à l'entrée du passage sous voies.
- Le hall des voyageurs est aménagé avec un espace d'attente, une zone regroupant des distributeurs de boissons/snacking, une fontaine à eau ainsi qu'un accès vers un sanitaire mixte à nettoyage automatique.
- Le parvis est végétalisé et ombragé afin de favoriser le confort d'été.
- Une borne foraine est intégrée au parvis pour permettre de positionner un stand éphémère de 10m².

Programme de services volet information des voyageurs

- Les quais sont équipés d'informations dynamiques (écrans TFT, horloge et sonorisation) et statiques (signalétique nom de gare et de jalonnement).
- Le passage sous voie est équipé d'informations statiques (signalétique de jalonnement).
- L'entrée de la gare est équipée d'informations dynamiques (écran TFT) et statiques (signalétique de jalonnement, nom de gare, affichage 'bienvenue en gare', affichage réglementaire et informations intermodales...).
- Le hall des voyageurs est équipé d'un écran d'informations dynamiques, de l'affichage réglementaire et d'informations intermodales. Le hall n'est pas sonorisé (pas d'annonce commerciale).
- La zone d'arrêt taxis est équipée d'un totem de marquage du service.

Programme de services volet sûreté

- Les quais, accès aux quais, passage sous voies et entrée de gare sont vidéosurveillés
- L'entrée de gare est équipée d'un système de fermeture automatique permettant ainsi de fermer l'accès au domaine ferroviaire du dernier au premier train.
- Le hall des voyageurs est quant à lui équipé avec un système d'Ouverture Programmée (GOP). L'espace est vidéosurveillé.
- Le local vélo et le parking VL longue durée sont vidéosurveillés.
- Sur le parvis, la dépose minute est vidéosurveillée et les accès au parking sont équipés de barrière.

Programme de services volet accessibilité

- Des balises sonores sont implantées sur le parcours voyageurs pour guider les PMR vers les services essentiels (distributeur de billet, sanitaires publics, accès aux quais).
- Des bandes de guidage sont implantées de l'entrée de gare vers les services essentiels pour orienter les PMR.
- Places de stationnement PMR : une place au niveau de la dépose-minute (stationnement courte durée) et 6 places à l'intérieur au RDC de l'ouvrage.

Equipements transporteurs

- 1 distributeur automatique de billet à l'entrée de la gare.
- Les locaux d'exploitation prévoient des espaces pour les équipes mobiles et pour les prestataires de la gare : une tisanerie, des sanitaires ainsi que des vestiaires homme/femme séparés.

Limites de prestation :

Les limites d'intervention sont représentées ci-dessous. Les ouvrages de voirie, les trottoirs, les quais bus, la piste cyclable seront remis à un gestionnaire tiers en situation cible. Les aménagements à prévoir par le futur gestionnaire et exploitant sont :

- la fourniture et pose des mobilier suivants : abris bus, bancs, poubelles, cendriers, mats de vidéosurveillance ainsi que les caméras de vidéosurveillance.

Le projet LNPCA prévoit :

- les massifs, fourreaux et câbles pour alimenter les mobilier et équipements du futur gestionnaire
- l'éclairage public nécessaire à la voirie publique.

Phasage travaux :

Les travaux seront réalisés hors site exploité :

- Le site existant sera maintenu en activité pendant toute la durée du chantier. A l'exception des opérations coup de poing qui seront nécessaires pour la mise en œuvre du passage souterrain notamment.
- A la mise en service du nouveau site, la desserte routière devra être assurée en coordination avec la ville de Saint-Cyr-sur-Mer. Des aménagements provisoires pourront être nécessaires afin d'assurer la desserte routière du PEM.

Des compléments d'acquisition de données sont nécessaires pour les phases suivantes, notamment :

- Topographie terrestre,
- Sondages et essais géotechniques, piézomètres,
- Etude hydrogéologique
- Réalisation d'essais de perméabilité complémentaires
- Diagnostics sites et sols pollués complémentaires.
- Diagnostic amiante / plomb/ HAP
- Etude de dévoiement de réseaux concessionnaires

INTERFACES ENTRE SNCF RÉSEAU ET SNCF GARES & CONNEXIONS (FONCIER, PROCÉDURES RÉGLEMENTAIRES, CONDITIONS DE RÉALISATION DES TRAVAUX...)

Analyse des risques

Les risques sur cette opération sont de trois ordres :

- Le transfert éventuel d'activités commerciales
- Le relogement de particuliers

- L'interface avec le projet Pradeaux-Gare notamment pour la création de la voirie d'accès au PEM qui pourra nécessiter des aménagements provisoires.

Ces hypothèses nécessitent un maximum d'anticipation pour répondre aux exigences des textes, plus particulièrement par rapport aux propositions de relogement et diminuer le risque sur le planning de l'opération

Conditions de réalisation de travaux

Sur l'opération de St Cyr, le phasage et le calendrier prévisionnel des travaux à l'issu des études AVP nécessitent les besoins capacitaires suivants :

- Des limitations temporaires de vitesse à 60km/h entre 2027 et 2030
- Des fenêtres génériques de nuit toute l'année entre septembre 2026 et décembre 2030
- Des opérations coup de poing :
 - En 2027 : OCP de 36h en mai et 96h en novembre
 - En 2028 : OCP de 72h en juin et 60h en novembre
 - En 2029 : OCP de 30h en février et 72h en avril
 - En 2030 : OCP de 96h en avril et 120h en mai

Le planning de réalisation et les estimations associées sont fortement dépendants de l'obtention des financements afin d'utiliser ces capacités conformément au calendrier repris ci-dessus et de garantir une mise en service de St Cyr à l'horizon 2030 commune avec la mise en service du lot 3 d'HPMV.

Principaux enjeux environnementaux et réglementaires

Les principaux enjeux pris en compte sont les suivants :

- **Bâti/foncier** : impacts directs sur le bâti (une dizaine de maisons sont concernées).
- **Milieux agricoles** : impact foncier sur des parcelles de vigne (élargissement de la plateforme ferroviaire, d'où décalage d'un chemin rural)
- **Eaux superficielles** : allongement d'ouvrages hydrauliques, gestion des eaux de pluie, élargissement du PRA Charles de Gaulle modifiant l'écoulement des crues.
- **Acoustique** : isolation de façades d'habitation,
- **Vibrations** : traitement des impacts par la pose de systèmes anti-vibratiles.

Les principaux enjeux réglementaires (autorisations, procédures nécessaires à la réalisation de l'opération de Saint-Cyr relatifs aux codes de l'environnement, du patrimoine et de l'urbanisme) sont les suivants :

- Saisine au titre de l'archéologie préventive, déposée à l'horizon mi 2024, couvrant les périmètres SNCF Réseau et SNCF Gares et Connexions ;
- Demande d'autorisation environnementale (DAE), déposée à l'horizon fin 2024, couvrant les périmètres SNCF Réseau et SNCF Gares et Connexions de la phase 1 LNPCA, et comprenant les volets relatifs aux autorisations : dossier loi sur l'eau, dérogation aux espèces protégées et coupe/abattage des arbres d'alignement,
- Permis de construire (valant permis de démolir pour les bâtiments concernés) déposé à l'horizon mi-2025 pour les aménagements du pôle d'échanges multimodal (périmètre SNCF Gares et Connexions),
- Permis de démolir si requis pour les bâtiments concernés par les aménagements des nouvelles emprises ferroviaires (périmètre SNCF Réseau), dont l'horizon de dépôt reste à définir.
- En phase travaux, divers dossiers d'autorisations (voirie, ICPE, etc.)

MESURES COMPENSATOIRES ENVIRONNEMENTALES, DONT COÛT PRÉVISIONNEL DE SUIVI DES MESURES APRÈS MISE EN SERVICE

Les mesures compensatoires environnementales sur l'opération de Saint-Cyr sur Mer concernent la coupe-abattage et la replantation des arbres qui seront retirés :

- Pour la réalisation des travaux d'aménagement ferroviaire ;
- Pour les travaux de reprises de l'ouvrage d'art Pont-rail et de l'avenue Charles de Gaulle (arbres d'alignement de la place).

Des aménagements pour les chauves-souris sur les nouveaux bâtiments du PEM et/ou les ouvrages d'art franchissant les cours d'eau sont également provisionnés en mesures compensatoires environnementales.

Le suivi de ces mesures sera assuré par le passage et la vérification terrain d'un prestataire écologique sur une durée de 30 ans (8 passages organisés de la façon suivante : tous les ans sur les 3 premières années, puis tous les 5 ans à partir de la 5ème année).

Les coûts des mesures compensatoires sont inclus dans les coûts globaux de réalisation de l'opération. Le détail figure dans l'annexe 2.3.

Programme : Carnoules, Solliès-Pont, Puget-Ville, Cuers-Pierrefeu, Toulon

PROGRAMME TECHNIQUE DÉTAILLÉ SNCF RÉSEAU

Les études Projet concernent :

- L'aménagement en gare de Carnoules pour réception sur voie centrale des TER de la navette toulonnaise en terminus intermédiaire,
- La création de passerelles d'accès aux quais pour remplacer les TVP existantes dans les gares de Solliès-Pont, Cuers-Pierrefeu et Puget-Ville,
- L'électrification de deux voies (Voie Z et 62) en gare de Toulon pour permettre le remisage des rames de la navette toulonnaise

Carnoules

- Aménagement à Carnoules de la voie de service côté Est pour qu'elle puisse accueillir un TER de 220 m en remisage temporaire diurne sans abandon machine. Pour cela la voie 4 Tiroir est prolongée de 150m. Environ 200m de cette voie feront l'objet d'une réfection. Pour le prolongement de la voie 4 Tiroir, hormis les structures d'assise de la nouvelle voie, au droit de la partie existante de la V4T, et d'une partie du prolongement de celle-ci, la création de la piste de cheminement va entraîner la création d'un déblai et le remaniement du pont-rail du chemin des maisons neuves. Celui-ci sera inférieur à 1 m selon le profil en long de la voie, une pente de 3H/2V (3 m de hauteur pour 2 m de largeur) est donc appliquée.
- L'adaptation de la voie centrale pour permettre l'utilisation en alternance du fret et du TER.
- La création en interface avec le projet HMPV du poste ARGOS et du paramétrage ERTMS qui seront mis en exploitation simultanément ; ainsi que l'intégration de la commande du poste ARGOS et des équipements de traction électrique depuis le futur bâtiment CCR/CSS de Marseille. Pour les métiers signalisation/télécom/énergie, l'opération consiste à modifier le poste ARGOS et les installations en ligne ERTMS préalablement mis en place par le projet HPMV pour permettre la mise en service de la situation projetée LNPCA.
- Une modification des installations de traction électrique par une dépose/ pose de 5000m cumulés de caténaires.
- La suppression de la TVP et la fourniture et pose d'une passerelle.

TVP

Les opérations en gares de Solliès-Pont, Cuers-Pierrefeu et Puget-Ville nécessiteront pour le périmètre sous maîtrise d'ouvrage SNCF Réseau la suppression des traversées voies piétonnes dans les gares de Solliès-Pont, Cuers-Pierrefeu et Puget-Ville.

Toulon

Le projet prévoit l'électrification de deux voies (Voie Z et 62) en gare de Toulon pour accroître la capacité de remisage des rames de la navette toulonnaise. Les deux voies nécessiteront une remise à niveau de l'infrastructure rail, attaches et traverses en complément de l'électrification en 25KV.

Phasage des travaux

- Les travaux seront réalisés en maintenant l'exploitation ferroviaire et les activités des quartiers voisins et leur accès en règle générale. Les travaux avec un impact ferroviaire se dérouleront de nuit ou sur des périodes de fins de semaine exceptionnellement. Pour les travaux qui présentent un risque de déstabilisation et de déformation des voies ferrées, il est indispensable de limiter la vitesse des trains dans la zone de travail. Le cumul des limitations entre Toulon et Cannes est de 2 min 30 sec. Ce paramètre exige une coordination et un ordonnancement de toutes les opérations sur le tronçon.
- Carnoules est le siège d'une base arrière pour les travaux d'infrastructure ferroviaire. Le phasage des travaux de Carnoules doit être réalisé avec une prise en compte forte de l'utilisation cette base. Celle-ci est indispensable aux travaux de suite rapide caténaire (remplacement industrialisé de l'armement caténaire) et des travaux de remplacement de rails industrialisé. Pendant ces travaux de nombreux mouvement de trains de chantiers ont lieu entre la base et le lieu des opérations de modernisation du réseau. Le phasage des travaux de Carnoules doit prendre en compte l'activité de la base et de planifier les travaux en dehors des périodes de ces opérations.
- Afin de réduire les coûts et de limiter les besoins en ressources rares, les modifications du plan de voie seront réalisées sans modification du poste signalisation de la gare.

Acquisition de données, dévoiement des réseaux

Des compléments d'acquisition de données sont nécessaires pour les phases suivantes, notamment :

- Topographie terrestre,
- Sondages et essais géotechniques, piézomètres,
- Réalisation d'essais d'infiltrations
- Sondage et caractérisation de la plateforme
- Sondages pollution de sol (et études associées : historique et diagnostic, plan de gestion...), caractérisation des matériaux excavés
- Diagnostics du ballast
- Diagnostics amiante/plomb
- Relevés des fils d'eau des réseaux d'assainissement existants
- Etudes de dévoiement de réseaux
- Inventaires écologiques.

PROGRAMME TECHNIQUE DÉTAILLÉ SNCF G&C

Hypothèses de dimensionnement des espaces pour la gare de Carnoules

Le réaménagement de la gare de Carnoules a été dimensionné sur la base des éléments suivants :

- Des fréquentations voyageurs à horizon 2035 issus du Modèle Régional de Trafic (MRT) scénario AMS/AME avec prise en compte de la fourchette haute, soit 201 000 voyageurs annuel (2035 phase 2 scénario AME) et 771 voyageurs JOB (2035 phase 2 scénario AME)
- Des montées + descentes des trains aux heures de pointe à l'horizon 2035
- De la modification de programme validée en COTEC du 20 mars 2024 qui porte sur l'obligation de couvrir les parkings aériens sur 50% de leur surface par un système d'ombrière avec production d'énergie renouvelable.

Ainsi le projet consiste en :

- L'aménagement de places de stationnement supplémentaires dans la continuité du parking existant afin d'atteindre 170 places de stationnement sur le site de la gare et en évitant la zone humide localisée en bordure de parcelle côté chemin des Grafeaux.
- la mise en accessibilité des quais sur un linéaire de quai de 220ml comprenant la réhausse des quais et la mise en place d'une passerelle standard équipée d'escaliers et ascenseurs afin de traverser les voies.

Programme de services volet confort

- Les quais sont aménagés avec des espaces abrités (19m² en abri ponctuel sur le quai latéral et 38 m² sur le quai central) comprenant des places assises (18 places sur le quai latéral et 6 places sur le quai central) et des poubelles bi-flux
- La passerelle est une zone de transit, il n'y a pas de mobilier dans cet espace. Chaque quai est accessible par un escalier et un ascenseur. Une poubelle tri-flux est positionnée à l'accès aux quais.
- Le parking sera en partie végétalisé et en partie couvert par des ombrières photovoltaïques, afin de répondre à la réglementation.

Programme de services volet information des voyageurs

- Les quais sont équipés d'informations dynamiques (écrans TFT, horloge et sonorisation) et statiques (signalétique nom de gare et de jalonnement).
- La passerelle est équipée d'informations statiques (signalétique de jalonnement).
- L'accès aux quais est équipé d'informations dynamiques (écran TFT) et statiques (signalétique de jalonnement, affichage 'bienvenue en gare').

Programme de services volet sûreté

- Les quais, et l'accès aux quais sont vidéosurveillés
- L'accès aux quais est équipé d'un portillon avec un système de fermeture automatique permettant ainsi de fermer l'accès au domaine ferroviaire du dernier au premier train.
- Le parking n'est pas vidéosurveillé.

Programme de services volet accessibilité

- Une balise sonore est implantée à l'accès aux quais pour marquer l'entrée de gare ; une bande de guidage est prévue depuis les places PMR vers l'accès aux quais.

Places de stationnement PMR : 3 places PMR sont prévues à proximité de l'accès aux quais.

Phasage travaux : Les travaux seront réalisés en site exploité :

- la desserte ferroviaire sera maintenue pour les voyageurs pendant toute la durée du chantier à l'exception de l'opération coup de poing qui sera nécessaire pour la mise en œuvre de la passerelle. Des modifications d'arrêt des trains pourront être nécessaires pour la réalisation des travaux de quais.
- les services de billetterie automatique et d'informations voyageurs seront maintenues pendant la durée des travaux.

Des compléments d'acquisition de données sont nécessaires pour les phases suivantes, notamment :

- Topographie terrestre,
- Sondages et essais géotechniques, piézomètres,
- Etude hydrogéologique
- Réalisation d'essai de perméabilité
- Sondages pollution de sol

Hypothèses de dimensionnement des espaces pour les gares de Cuers, Solliès et Puget

La création de passerelle pour les gares de Solliès, Cuers et Puget a été dimensionnée sur la base des éléments suivants :

- Des montées + descentes des trains aux heures de pointe à l'horizon 2035 qui devraient stagner entre la situation de 2019 et l'horizon 2035

Ainsi pour ces trois sites, le projet consiste en :

- la mise en place de passerelles standard d'une largeur utile de 3m. Les passerelles sont équipées d'escaliers et ascenseurs (1000kg).
- Les passerelles sont positionnées pour passer au-dessus des caténaires au point le plus bas afin de réduire le nombre de marche d'escalier, limiter le temps de parcours du voyageur depuis le stationnement et être directement accessibles depuis l'accès aux quais afin d'éviter les traversées sauvages.
- Les passerelles étant des zones de transit, elles sont uniquement équipées de signalétique de jalonnement.

Programme particulier pour les gares de Cuers et Solliès

- L'implantation de la passerelle nécessite pour Cuers le déplacement de l'accès aux quais au nord du bâtiment gare. Un nouvel accès sera donc aménagé en reprenant les services actuels : information voyageurs statique et dynamique, local vélo sécurisé, billetterie automatique.
- L'implantation de la passerelle de Solliès nécessite le déplacement de l'accès aux quais de l'autre côté du bâtiment gare à proximité du local vélo sécurisé existant. Le déplacement de l'accès implique une reprise des aménagements (clôture, reprise de sol) de part et d'autre de la gare.

Projet connexe :

Pour les sites de Cuers, Solliès et Puget le projet de création de passerelles s'accompagne d'un programme de rallonge et mise en accessibilité des quais piloté dans le cadre d'une autre convention de financement hors LNPCA. Les projets sont coordonnés afin d'assurer une mise en service des passerelles et des réhaussements de quais concomitante.

Phasage travaux :

Les travaux seront réalisés en site exploité et coordonnés avec le projet connexe de rallonge et réhausse de quais sous MOA Gares & Connexions :

- la desserte ferroviaire sera maintenue pour les voyageurs pendant toute la durée du chantier à l'exception des opérations coup de poing qui seront nécessaires pour la mise en œuvre des passerelles. Des modifications d'arrêt des trains pourront être nécessaires pour la réalisation des travaux de quais.
- les services de billetterie automatique et d'information voyageur seront maintenues pendant la durée des travaux.

Des compléments d'acquisition de données sont nécessaires pour les phases suivantes, notamment :

- Topographie terrestre,
- Sondages et essais géotechniques, piézomètres,
- Etude hydrogéologique
- Réalisation d'essai de perméabilité
- Sondages sites et sols pollués
- Diagnostic amiante/plomb/HAP complémentaires

INTERFACES ENTRE SNCF RÉSEAU ET SNCF GARES & CONNEXIONS (FONCIER, PROCÉDURES RÉGLEMENTAIRES...)

Procédures foncières

Carnoules

Emprises définitives

Aucun_besoin d'acquisitions foncières n'a été identifié à titre définitif.

Emprises occupations temporaires

- En longitudinal au sud de la plateforme ferroviaire pour permettre de prolonger la voie de remisage sur un chemin et une bande de vigne (pour rétablir le chemin).
- Le fond d'une Station d'épuration (bois)

Analyse des éléments de contexte

- Zone agricole : L'impact nécessitera de reprendre les tournières. (Libération foncière à réaliser en période hivernale).
- STEP : partie boisée en bord de parcelle
- Analyse des risques : pas de risque majeur identifié sur le site de Carnoules.

TVP

Pas de besoins fonciers.

Toulon

Pas de besoins fonciers.

Conditions de réalisation de travaux

Les conditions de réalisation des travaux sont un compromis entre :

- Les besoins en Limitation Temporaire de Vitesse (LTv), les opérations coup poings (OCP) nécessitant l'arrêt des circulations, les modifications des plages de surveillance, etc. ;
- Le maintien des circulations ferroviaires pour les trains du quotidien.

Ainsi sur l'opération de Carnoules, le phasage et le calendrier des travaux sont coordonnés sur les deux périmètres de MOA à l'issue des études AVP et nécessitent les besoins capacitaires suivants :

- Des limitations temporaires de vitesse à 40km/h sur quelques semaines entre 2026 et 2028
- Des fenêtres génériques de nuit entre septembre 2026 et décembre 2028
- Des opérations coup de poing de 92h00 en novembre 2027

Le planning de réalisation et les estimations associées sont fortement dépendants de l'obtention des financements pour utiliser les capacités conformément au calendrier repris ci-dessous afin de garantir une mise en service de Carnoules à l'horizon 2028 qui sera commune avec la mise en service du lot 2 d'HPMV.

Principaux enjeux environnementaux et réglementaires

Carnoules

Rappel des incidences présentées dans le dossier de DUP.

Opération	PHASE RÉALISATION									
	Milieux naturels Zones humides	Eaux et Risques	Economie Agriculture Tourisme	Bâti / Foncier	Bruit / Vibration	Air Santé	Paysage Patrimoine	Circulation	Projets urbains Intermodalité	
Carnoules	Déplacement d'espèces avant travaux Protection zones humides			Sans incidences						

Opération	PHASE EXPLOITATION									
	Milieux naturels Zones humides	Eaux et Risques	Economie Agriculture Tourisme	Bâti / Foncier	Bruit / Vibration	Air Santé	Paysage Patrimoine	Circulation	Projets urbains Intermodalité	
Carnoules	Pas d'incidences après travaux				Measures anti- vibrations					

Les principaux enjeux pris en compte ont été la présence de zones humides et les empiètements sur les zones agricoles. L'avant-projet a permis de limiter ces incidences.

TVP

Les seules incidences environnementales potentielles sont d'ordre paysager.

Travaux d'électrification Toulon

Les principaux enjeux environnementaux pris en compte sont les suivants :

- Patrimoine/paysage : insertion des travaux au sein du SPR de la ville de Toulon, et d'un périmètre de monument historique,
- Acoustique : impacts en phase chantier.

Enjeux réglementaires

Les principaux enjeux réglementaires (autorisations, procédures nécessaires à la réalisation des opérations de Carnoules, 3 TVPs et travaux d'électrification à Toulon, relatifs aux codes de l'environnement, du patrimoine et de l'urbanisme) sont les suivants :

- Demande d'autorisation environnementale (DAE), déposée à l'horizon fin 2024, couvrant les périmètres SNCF Réseau et SNCF Gares et Connexions de la phase 1 LNPCA, et comprenant les volets relatifs aux autorisations : dossier loi sur l'eau, dérogation aux espèces protégées et coupe/abattage des arbres d'alignement,
- Permis d'aménager au titre du code de l'urbanisme dont l'horizon de dépôt reste à finaliser, pour les aménagements de la gare de Carnoules (périmètre SNCF Gares et Connexions, aménagement du parking de stationnement),
- DACAM au titre du code de la construction et de l'habitation pour le site de Solliès (périmètre SNCF Gares et connexions), dont l'horizon de dépôt reste à finaliser,
- Déclaration Préalable pour la réalisation de la mise en sécurité vis-à-vis du risque électrique du Pont Louis Armand à Toulon (Périmètre SNCF Réseau), dont l'horizon de dépôt reste à finaliser.

MESURES COMPENSATOIRES ENVIRONNEMENTALES, DONT COÛT PRÉVISIONNEL DE SUIVI DES MESURES APRÈS MISE EN SERVICE

Ces opérations (Carnoules, 3 TVPs et travaux d'électrification à Toulon) ne nécessitent pas la mise en place de mesures compensatoires environnementales.

Des mesures d'évitement et de réduction ont été définies et seront mises en place. Les coûts des mesures ER sont inclus dans les coûts globaux des opérations.

Le suivi de ces mesures sera assuré par le passage et la vérification terrain d'un prestataire écologique sur une durée de 30 ans (8 passages organisés de la façon suivante : tous les ans sur les 3 premières années, puis tous les 5 ans à partir de la 5ème année).

Programme : La Pauline

PROGRAMME TECHNIQUE DÉTAILLÉ SNCF RÉSEAU

Les études Projet concernent la dénivellation en terrier de la bifurcation vers Hyères à La Pauline et l'aménagement de la gare de Pauline.

L'opération nécessitera pour le périmètre sous maîtrise d'ouvrage SNCF Réseau :

- La démolition des bâtiments (bâtiment voyageur, poste électrique, bâtiment sur le quai nord-ouest) impactés par la modification du plan de voie.
- La dénivellation de la bifurcation de la Pauline par création d'une voie nouvelle passant en dessous de la ligne Marseille-Vintimille par l'intermédiaire d'un ouvrage inférieur dit "en terrier".
- Des aménagements environnementaux liés au bois des Tourraches. La variante de tracé étudiée en AVP traverse le bois des Tourraches plus au nord, dans des secteurs de moindre enjeux écologiques au sein du bois, avec les mêmes performances techniques en termes de vitesse, et se raccorde en sortie plus loin sur la voie en direction de Hyères compte-tenu des contraintes liées au rayon de courbure d'entrée et de sortie du bois.
- Le rétablissement des voiries impactées par les modifications d'infrastructure côté Sud-Est (av. Eugène Augias, ch. des Tourraches) :
 - o Le chemin des Tourraches est rétabli via la réalisation d'un ouvrage de franchissement (pont-route) de la nouvelle voie en déblai LPH1. Dans la continuité du pont-route, le tracé du chemin des Tourraches est repris sur 150 m environ à l'est de celui-ci. Les caractéristiques actuelles du chemin sont rétablies. Ce rétablissement induit un impact foncier dans le secteur du bois des Tourraches.
 - o L'avenue Eugène Augias sera décalée et élargie, permettant l'aménagement d'une piste cyclable. Ses caractéristiques seront modifiées :
 - Création d'une piste cyclable de 3 m de large ;
 - trottoirs de part et d'autre de l'avenue de 1,4 et 1,8 m de large (1,5 m avant travaux) ;
 - Deux voies de circulation de 6,25 m de large au total (deux voies de 7 m de large au total avant travaux) ;
 - o Le rétablissement du chemin privé recoupé par les améliorations apportées à l'ITE Petrogarde à l'ouest de la ligne Marseille-Vintimille.
- L'aménagement du plan de voie de la gare pour 4 voies à quai. En gare, la création de deux voies à quais supplémentaires : les voies LPH1 (environ 1 360 m de long) et LPH2 (environ 1 570 m de long) de la ligne La Pauline - Hyères, communiquant respectivement avec les voies existantes MV1 et MV2 de la ligne Marseille - Vintimille dont le tracé est repris sur respectivement 760 et 940 mètres de long.
- La création en interface avec le projet HMPV du poste Argos et du paramétrage ERTMS. Incluant le remplacement du PAI (poste d'aiguillage informatique) existant de La Pauline par un poste ARGOS. Les travaux de signalisation dans le cadre du projet sont l'équipement de ce poste ARGOS et des voies pour tenir compte des modifications du plan de voie de La Pauline.
- La modification des installations de traction électrique et de changement de phase. De nouveaux caténaires seront installés pour l'électrification des nouvelles voies. Les caténaires des voies supprimées seront déposés.
- La réalisation des murs de soutènement le long de la nouvelle voie LPH1 côté ouest et le long de l'avenue E. Eugias côté est. Des murs de soutènement seront construits de part et d'autre du remblai ferroviaire élargi :

- Mur d'environ 430 m de long et d'environ 1,5 m de haut en moyenne au nord-ouest des voies entre le futur quai et le pont-route (PRO) de l'A570 ;
- Mur d'environ 270 m de long et d'environ 1 m de haut en moyenne au sud-est des voies, le long du boulevard Eugène Augias entre le futur parvis et le PRO de l'A570.

Des murs de soutènement seront construits dans le cadre de l'aménagement du PEM à l'arrière du bâtiment voyageurs au nord-ouest du PEM (170 m²), derrière l'abri vélos au sud-ouest du PEM (170 m²) et en sortie sud-ouest du PASO (60 m²).

- La construction d'un nouveau Pont-Route (PRO) des Tourraches franchissant la nouvelle voie LPH1 et le rétablissement du chemin des Tourraches associé. Le nouvel ouvrage est positionné plus bas dans le chemin des Tourraches, à l'endroit exact où le gabarit demandé est respecté. Cela permet de réutiliser une partie du chemin des Tourraches et donc de limiter les nouvelles incidences sur le bois des Tourraches.
- La création d'un point de changement de voie en amont de la gare pour permettre la desserte de l'ITE Petrogarde et la desserte des installations militaires à Hyères. Ce point de changement de voie correspond aux appareils de voies BS 10a/10b et BS 11a/11b.

Hors programme :

- L'Optimisation de l'accès à l'embranchement ferroviaire particulier (ou installation terminale embranchée – ITE) Petrogarde pour les trains de desserte fret avec aménagement d'une entrée/sortie directe côté Marseille permettant des gains de capacité commerciale sur la ligne (suppression de l'entrée sur l'ITE par refoulement et du demi-tour à Carnoules pour les trains de desserte sortant de l'ITE).

Hypothèses dimensionnantes en matière de phasage

- Les procédures administratives, particulièrement celles liées aux enjeux environnementaux et archéologiques, sont importantes. Leurs durées peuvent varier de façons significatives selon les cas. Le site de La Pauline est donc divisé en deux parties avec des enjeux différents. La partie Ouest qui comprend le point de changement de voie et la zone du PEM (nouvelle gare, déplacement et allongement quais et nouvelles voies à quais). Dans cette partie, les travaux pourront commencer dès septembre 2026. Le passage en dénivellation pour l'accès à Hyères dit le terrier est dans la partie Est. Cette zone peut nécessiter notamment des fouilles archéologiques. Les travaux du terrier pourront commencer qu'une fois les prescriptions respectées. Un décalage de presque 18 mois est donc planifié pour la partie Est.
- Les travaux seront réalisés en maintenant l'exploitation ferroviaire et les activités des quartiers voisins et leur accès en règle générale. Les travaux avec un impact ferroviaire se dérouleront de nuit ou sur des périodes de fins de semaine exceptionnellement. Pour les travaux qui présentent un risque de déstabilisation et de déformation des voies ferrées, il est indispensable de limiter la vitesse des trains dans la zone de travail. Le cumul des limitations entre Toulon et Cannes est de 2 min 30 sec. Ce paramètre exige une coordination et un ordonnancement de toutes les opérations sur le tronçon.
- Afin de réduire les coûts et de limiter les besoins en ressources rares, les modifications du plan de voie seront réalisées sans modification du poste signalisation de la gare.
- Deux solutions ont été étudiées pour les conditions de réalisation du terrier :

Une solution de base avec déviation des Voies 1 et 2 de Marseille Vintimille sur environ 12 mois avec ralentissement de la vitesse des trains à 60 km/h pour permettre la construction en place de l'ouvrage du terrier

Une variante avec coupure de la ligne Marseille– Vintimille d'environ 10 jours pour permettre la mise en place par ripage de l'ouvrage du terrier qui aura été préconstruit à proximité préalablement au ripage.

Ces deux solutions ont des impacts différents en terme exploitation (impact capacitaire), mise en œuvre technique, environnemental, occupation temporaire de foncier et couts qui nécessitent des études complémentaires (type G2PRO) afin de sécuriser les études PRO.

Ces deux solutions feront l'objet d'un sourcing auprès d'un panel d'entreprises de travaux afin d'affiner l'analyse de risque des deux solutions et conforter le choix de la meilleure solution à poursuivre en étude PRO.

Acquisition de données, dévoiement des réseaux

Des compléments d'acquisition de données sont nécessaires pour les phases suivantes, notamment :

- Topographie terrestre,
- Sondages et essais géotechniques, piézomètres,
- Réalisation d'essai d'infiltration
- Sondage et caractérisation de la plateforme
- Sondages pollution de sol (et études associées : historique et diagnostic, plan de gestion...), caractérisation des matériaux excavés
- Diagnostics du ballast
- Diagnostics amiante/plomb
- Relevés des fils d'eau des réseaux d'assainissement existants
- Etudes de dévoiement de réseaux
- Inventaires écologiques.

PROGRAMME TECHNIQUE DÉTAILLÉ SNCF GARES & CONNEXIONS

Hypothèses de dimensionnement des espaces

Le pôle d'échange multimodal de La Pauline-Hyères a été dimensionné sur la base des éléments suivants :

- Des fréquentations voyageurs à horizon 2035 issus du Modèle Régional de Trafic (MRT) scénario AMS/AME. Soit 310 000 voyageurs annuel (2035 phase 2 scenario AMS) / 337 000 voyageurs annuel (2035 phase 2 scenario AME) et 1 172 voyageurs JOB (2035 phase 2 scenario AMS) / 1 270 voyageurs JOB (2035 phase 2 scenario AME)
- Des enquêtes voyageurs réalisées en 2020 précisant notamment la provenance des voyageurs et les parts modales.
- Des éléments de programme qui ont été précisés tout au long de la phase AVP par l'AOM et les maîtres d'ouvrage tiers.
- De la modification de programme dont l'étude a été validée en COTEC du 20 mars et qui porte le nombre de places de stationnement vélo sécurisé à 69 places (15% des flux entrants en gare à horizon 2035 avec un palier possible à 9%,) au lieu des 40 places identifiées initialement (DMP n°8).
- De la modification de programme dont l'étude a été validée en COTEC du 20 mars qui porte sur l'obligation de couvrir les parkings aériens sur 50% de leur surface par un système d'ombrière avec production d'énergie renouvelable.

Ainsi le projet consiste en :

- La création de 2 quais centraux de 220ml desservis par un passage sous voies accessible de plain-pied depuis le parvis ouest et depuis un escalier ou une rampe depuis l'accès est. Chaque quai central est accessible depuis le passage sous voies par un escalier et un ascenseur. Les entrées de ce passage sous voies sont les seuls accès aux quais.

A l'ouest :

- o L'aménagement de 9 quais bus ainsi que la voie d'accès en site propre depuis le rond-point Becquerel jusqu'à la RD98
- o la création d'un bâtiment regroupant les locaux d'exploitation pour la gare ferroviaire et la gare routière ,

- L'aménagement de voies de mobilité active pour la desserte du site (axe nord-sud le long de la voie ferrée entre la RD98 et l'A570 et axe est-ouest le long de la voie d'accès à la gare routière) ;
- L'aménagement d'une zone de services (local vélos et distributeurs automatiques) accolés à un parvis sous ombrière. Ce parvis est au cœur de l'intermodalité et permet de connecter l'accès au passage sous voies à la gare routière et à la zone de services aux voyageurs.

A l'est :

- L'aménagement d'un parking de plain-pied avec ombrière photovoltaïque (cf DMP, avec entrée et sortie dissociées, comprenant 137 places de stationnement VL courte et longue durée et de 5 places pour les deux roues motorisées. Les 137 places VL comprennent 3 places PMR, 7 places IRVE et 18 places pré-équipées IRVE).
- L'aménagement d'un bâtiment de services accueillant du stationnement vélos sécurisé et une zone pour des services additionnels de type relais colis.
- L'accès au passage sous voies et le lien avec les arrêts de bus existants sur l'avenue Eugène Augias.

- ***Programme de services volet confort***

- Les quais sont aménagés avec des espaces abrités (65 m² en abri ponctuel et 295 m² sous abri filant sur chaque quai) comprenant des places assises (41 places sur chaque quai), des poubelles bi-flux
- Le passage sous voie est une zone de transit, il n'y a pas de mobilier dans cet espace. Chaque quai est accessible par un escalier et un ascenseur. Une poubelle tri-flux est positionnée à chaque entrée du passage.
- L'entrée est, est végétalisée et ombragée afin de favoriser le confort d'été.
- Une borne foraine est intégrée au parvis ouest pour permettre de positionner un stand éphémère de 10m².

- ***Programme de services volet information des voyageurs***

- Les quais sont équipés d'informations dynamique (écrans TFT, horloge et sonorisation) et statique (signalétique nom de gare et de jalonnement).
- Le passage sous voie est équipé d'information statique (signalétique de jalonnement).
- Les accès au passage sous voies sont équipés d'information dynamique (écran TFT) et statique (signalétique de jalonnement, nom de gare, affichage 'bienvenue en gare', affichage réglementaire et informations intermodales...).

- ***Programme de services volet sûreté***

- Les quais, accès aux quais, passage sous voies et entrée de gare sont vidéosurveillés
- Les accès au passage sous voies sont équipés d'un système de fermeture automatique permettant ainsi de fermer l'accès au domaine ferroviaire du dernier au premier train.
- Les locaux vélo sont vidéosurveillés.
- Les accès au parking sont équipés de barrière.

- ***Programme de services volet accessibilité***

- Des balises sonores sont implantées sur le parcours voyageurs pour guider les PMR vers les services essentiels (distributeur de billet, sanitaires publics, accès aux quais).
- Des bandes de guidage sont implantées des entrées de gare vers les services essentiels pour orienter les PMR.
- Places de stationnement PMR : trois places à l'est au plus proche de l'accès au passage sous voies.

- ***Equipements transporteurs***

- 1 billetterie automatique à l'ouest à proximité de l'entrée du passage sous voies
- Réseaux en attente pour installation de CAB

Limites de prestation :

Les ouvrages de voirie, les trottoirs, les quais bus, les pistes cyclables seront remises à un gestionnaire tiers en situation cible. Les aménagements à prévoir sur ce périmètre par les futurs gestionnaires et exploitants sont :

- la fourniture et pose des mobiliers et équipements liés à l'exploitation de la gare routière : abris bus, bancs, poubelles, cendriers, mat de vidéosurveillance, caméras de vidéosurveillance, mats support d'information voyageur dynamique ou statique, les équipements d'informations voyageurs dynamique (écrans) ou statique.
- La fourniture et pose des équipements des locaux d'exploitation : casiers, bureaux, table, chaises, appareils électroménagers et matériel informatique.

Le projet LNPCA prévoit :

- les massifs, fourreaux et câbles pour alimenter les mobiliers et équipements du futur gestionnaire
- l'éclairage public.
- Dans les locaux d'exploitation seront prévus les prises électriques et alimentations courant faibles nécessaires au raccordement des équipements.

Modification de programme connexe :

- Afin d'améliorer l'accessibilité routière sur la face ouest du pôle d'échanges multimodal et dans le but d'assurer la fonctionnalité de dépose minute sur ce côté, le projet prévoit en option la réalisation d'une dépose minute à l'ouest en complément du stationnement courte durée à l'est (à confirmer au sortir de l'étude de faisabilité).

Phasage travaux :

Les travaux seront réalisés en site exploité :

- la desserte ferroviaire sera maintenue pour les voyageurs pendant toute la durée du chantier à l'exception des opérations coup de poing qui seront nécessaires pour la création du PASO et autres équipements ferroviaires prévus dans le périmètre SNCF Réseau. Des modifications d'arrêt des trains pourront être nécessaires pour la réalisation des travaux de quais.
- les services de billetterie automatique et d'information voyageur seront maintenus pendant la durée des travaux., des accès provisoires seront aménagés afin d'assurer l'accès aux quais pour les voyageurs.
- Une offre de stationnement voiture sera maintenue pendant la durée des travaux avec des aménagements provisoires.
- Une mise en service partielle de la nouvelle gare sera nécessaire pour permettre la réalisation des travaux.

Des compléments d'acquisition de données sont nécessaires pour les phases suivantes, notamment :

- Topographie terrestre,
- Sondages et essais géotechniques, piézomètres,
- Etude hydrogéologique
- Réalisation d'essai de perméabilité
- Sondages sites et sols pollués
- Diagnostic amiante/plomb/HAP complémentaires
- Etude de dévoiement des réseaux concessionnaires.

INTERFACES ENTRE SNCF RÉSEAU ET SNCF GARES & CONNEXIONS (FONCIER, PROCÉDURES RÉGLEMENTAIRES...)

Procédures foncières

Les acquisitions foncières définitives nécessaires à l'opération de La Pauline ont été arrêtées après optimisation des études avant-projet.

Les parcelles concernées sur les deux périmètres de MOA font l'objet d'un avis de valeur de la part de la DIE afin de démarrer des négociations foncières à l'amiable à l'automne 2024 et de préparer en parallèle l'enquête parcellaire.

La mise en place des mesures compensatoires de La Pauline liées à la dérogation espèces protégées du bois des Tourraches feront l'objet de négociation à l'amiable sur des parcelles identifiées à Pierrefeu du Var par le biais d'acquisition et/ou la mise en place d'une obligation réelle environnementale (ORE).

Cette enquête parcellaire se déroulera début 2025 et permettra ainsi de déclencher, si nécessaire, la phase expropriation et sécuriser le planning de démarrage des travaux principaux fin 2026.

Des conventions de transfert de gestion et / ou de superposition devront également être mises en place dans le cadre des aménagements sur le domaine public (exemple doublement d'un ouvrage ferroviaire au-dessus d'une voie communale, départementale ..).

Eléments de contexte

- Une emprise longitudinale tout le long de la voie afin d'intégrer des éléments types plateforme ferroviaire comprenant les voies, les caténaires, la signalisation, l'hydraulique, les quais, l'assainissement et les ouvrages d'art.
- Une emprise nécessaire à création de la gare de La Pauline et d'une voie d'accès bus au Nord-Ouest de l'opération.
- Une emprise pour l'aménagement de stationnement provisoire de la gare au sud-ouest de l'opération.
- Une emprise au sud est de raccordement traversant un bois pour y insérer l'ouvrage dénivelé dit du « terrier ».

Les emprises d'acquisition portent sur :

- Ouest : Site 'FABEMI' : des échanges sont en cours entre SNCF Réseau / SNCF Gares et Connexions et les propriétaires pour gérer l'interface entre la zone d'activité et le projet LNCPA (notamment la voie Bus).
- Ouest : Site VDM :
- Présence d'un bassin enterré
- Interfaces fortes en phase travaux avec à minima une occupation temporaire et potentiellement un transfert d'activités selon la variante retenue pour les conditions de réalisation des travaux du terrier
- Nord : bois des Tourraches
- Est : impact sur des fonds de cours (entreprises).
- Parcelles de compensation du bois des Tourraches

Conditions de réalisation de travaux

Les conditions de réalisation des travaux sont un compromis entre :

- Les besoins en Limitation Temporaire de Vitesse (LTV), les opérations coup poings (OCP) nécessitant l'arrêt des circulations, les modifications des plages de surveillance, etc. ;
- Le maintien des circulations ferroviaires pour les trains du quotidien ;

Ainsi sur l'opération de La Pauline, le phasage et le calendrier des travaux sont coordonnés sur les deux périmètres de MOA à l'issue des études AVP et nécessitent les besoins capacitaires suivants :

- Des limitations temporaires de vitesse principalement à 40km/h sur plusieurs semaines entre 2026 et 2030 et à 60km/h sur environ 12 mois à l'horizon 2029 si la solution de base ripage des voies Marseille – Vintimille est retenue pour la construction du terrier.
- Des fenêtres génériques de nuit entre septembre 2026 et décembre 2030
- Des opérations coup de poing :
 - o En 2027 : OCP de 48h en mai
 - o En 2028 : OCP de 96h en septembre
 - o En 2029 : OCP de 96h en mai

- En 2030 : OCP de 60h en février, 48h en avril et 48h en juin

Le planning de réalisation et les estimations associées sont fortement dépendants de l'obtention des financements pour utiliser les capacités conformément au calendrier repris ci-dessous afin de garantir une mise en service de La Pauline à l'horizon 2030 qui sera commune avec la mise en service du lot 3 d'HPMV.

Principaux enjeux environnementaux et réglementaires

Rappel des incidences affichées dans le dossier de DUP :

Opération	PHASE REALISATION								
	Milieux naturels Zones humides	Eaux et- Risques	Economie Agriculture Tourisme	Bâti / Foncier	Bruit / Vibration	Air Santé	Paysage Patrimoine	Circulation	Projets urbains Intermodale
La Pauline	Impact direct fort. Reconstitution de mares temporaires	Mesures générales	Enjeux agricoles forts, évités par les adaptations anterieures	Évitement du bâti	Gestion chantier	Pas d'incidence notable en phase chantier	Insertion chantier	Gestion circulations chantier	
Opération	PHASE EXPLOITATION								
	Milieux naturels Zones humides	Eaux et- Risques	Economie Agriculture Tourisme	Bâti / Foncier	Bruit / Vibration	Air Santé	Paysage Patrimoine	Circulation	Projets urbains Intermodale
La Pauline	Empreinte et incidences sur zones humides. Mesures prises en phase réalisation	Incidence marginale	Incidence agricole marginale. Attraktivité économique accrue	Pas d'effet notable après travaux	Traitement anti- vibration	Incidence négligeable	Insertion paysagère du pôle Valorisation de la gare	Accroissement circulation non significatif	Plus informé

Les principaux enjeux environnementaux pris en compte sont :

- Les enjeux écologiques du bois des Tourraches (mares méditerranéennes temporaires), avec des mesures d'évitement, de réduction et de compensation approfondies ;
- Enjeux acoustiques (étude d'exposition multi-sources) ;
- Gestion des eaux et des inondations ;
- Insertion du PEM dans le tissu urbain.

Les principaux enjeux réglementaires (autorisations, procédures nécessaires à la réalisation de l'opération de la Pauline relatifs aux codes de l'environnement, du patrimoine et de l'urbanisme) sont les suivants :

- Saisine au titre de l'archéologie préventive, déposée à l'horizon mi 2024, couvrant les périmètres SNCF Réseau et SNCF Gares et Connexions ;
- Les échanges en cours d'AVP avec les services de la DRAC ont confirmé la réalisation d'un diagnostic à l'issue de la saisine, et de potentielles fouilles archéologiques (en fonction des résultats du diagnostic) ;
- Demande d'autorisation environnementale (DAE), déposée à l'horizon fin 2024, couvrant les périmètres SNCF Réseau et SNCF Gares et Connexions de la phase 1 LNPCA, et comprenant les volets relatifs aux autorisations : dossier loi sur l'eau, dérogation aux espèces protégées et coupe/abattage des arbres d'alignement,
- Permis de construire (valant permis de démolir pour les bâtiments concernés) déposé à l'horizon mi-2025 pour les aménagements du pôle d'échanges multimodal (périmètre SNCF Gares et Connexions).
- En phase travaux, divers dossiers d'autorisations (voirie, ICPE, etc.)

MESURES COMPENSATOIRES

Le programme inclut la mise en œuvre, la gestion, l'entretien et le suivi écologique long terme du programme de mesures compensatoires sur une durée de 30 années.

Cette durée est une hypothèse car elle sera fixée par l'arrêté d'autorisation environnementale qui sera accordée au projet Phase 1 LNPCA fin 2025 (à l'issue de la phase d'instruction du dossier de demande d'autorisation environnementale déposé fin 2024).

Les mesures compensatoires environnementales sur l'opération de La Pauline concernent :

- La restauration de station d'Isoète de Durieu (Isoetes duriei) aux abords du bois des Tourraches,
- L'ouverture de maquis dense et restauration de mares temporaires méditerranéennes,

- La création de mares compensatoires temporaires,
- La compensation des zones humides impactées,
- L'aménagement de gîtes à chiroptères en gare de La Pauline.

Le suivi de ces mesures sera assuré par le passage et la vérification terrain d'un prestataire écologique sur une durée de 30 ans (8 passages organisés de la façon suivante : tous les ans sur les 3 premières années, puis tous les 5 ans à partir de la 5ème année).

Annexe 2 : calendrier prévisionnel de réalisation des opérations

Planning prévisionnel Navette toulonnaise

Etude PROJET et ACT

La durée des études PRO est de 18 mois.

La rédaction des premiers dossiers de consultation des entreprises devra être anticipée avant la fin des études PRO afin de lancer les consultations des travaux préparatoires et de libération d'emprise et de permettre de notifier ces premiers marchés fin 2025.

Procédures administratives et environnementales

La DUP du Projet LNPCA Phase 1&2 a été obtenue 13 octobre 2022. Le planning joint en annexe n'intègre pas de DUP modificative qui pourrait remettre en question la date de mise en service de la Navette toulonnaise en 2030.

Un dossier d'autorisation environnementale pour l'ensemble des opérations de la Navette toulonnaise sera déposé en décembre 2024 avec pour objectif l'obtention de l'arrêté d'autorisation environnementale en novembre 2025 soit une procédure d'une durée d'un an. Ainsi, les travaux préparatoires pourraient débuter au plus tôt au fin 2025.

Les permis d'aménager et les permis de construire seront déposés après avoir obtenu l'avis de l'Autorité environnementale sur l'étude d'impact actualisée. Les pièces PC 39 et PC 40, nécessaires à l'obtention de l'Autorisation au titre du Code de la construction et de l'habitation pour les Etablissements Recevant du Public et la mise en accessibilité des quais seront incluses dans le dossier permis de construire / d'aménager. L'enquête publique sera dématérialisée (Participation du Public par Voie Electronique) et réalisée pendant le délai d'instruction. Une durée minimale de 9 mois a été prise pour l'instruction des permis. L'exécution du permis d'aménager ou du permis de construire ne sera possible qu'après l'obtention de l'autorisation environnementale et si nécessaire de l'acquisition du foncier.

A ce jour, l'hypothèse prise est un dépôt et une instruction des permis de démolir en même temps que les permis de construire. Toutefois, leurs dépôts et leurs instructions pourront être dissociés en fonction des besoins du projet.

La Direction Régionale des Affaires Culturelles sera saisie à l'été 2024 sur les opérations de Saint-Cyr et de La Pauline afin de déterminer si le projet peut donner lieu à des prescriptions archéologiques. A ce jour les premiers échanges avec la DRAC prévoient un diagnostic archéologique sur ces deux opérations. Pour la réalisation du terrier de La Pauline, l'enjeu archéologique étant marqué, le planning présenté prend en compte la réalisation de fouilles (cf chapitre 3.2 La Pauline).

Le diagnostic et les fouilles sont prévus durant la phase PRO.

Après échanges avec la DRAC, aucun enjeu archéologique n'a été identifié sur Carnoules et les TVPs.

Procédures foncières

Dans le planning présenté en annexe, les Mises En Compatibilités des Documents D'Urbanismes ne sont pas modifiées. Si tel était le cas, le planning devrait être revu et la mise en service de la Navette toulonnaise en 2030 pourrait être remis en question.

L'enjeu foncier sur les opérations de Saint-Cyr et de La Pauline est fort. Il est donc primordial de sécuriser les acquisitions foncières et les occupations temporaires au plus tôt de manière à ne pas retarder le démarrage des travaux. La mise en place des mesures compensatoires liées aux dérogations espèces protégées du bois des Tourraches nécessite d'anticiper la maîtrise foncière à l'amiable des parcelles identifiées et / ou la mise en place d'obligation réelle environnementale (ORE) avant le démarrage des travaux impactant le bois (dont les diagnostics archéologiques).

A ce titre, les acquisitions foncières de la navette toulonnaise sont planifiées dans la CFI Foncière qui devra être signée fin 2024 au plus tard en complément de la CFI Foncier anticipé de 6M€ déjà signée pour le périmètre SNCF Réseau.

De fait, les procédures d'acquisition foncières à l'amiable sont privilégiées et seront initiées dès le deuxième semestre 2024.

La saisine du Préfet du Var pour préparer le dossier d'enquête parcellaire est prévue en septembre 2024. Les enquêtes parcellaires sur les opérations de Saint-Cyr et de La Pauline sont prévues début 2025 sur une durée d'un mois. Afin d'éviter toutes confusions avec l'enquête publique environnementale, elles auront lieu en amont de celle-ci.

A ce jour sur Carnoules et les TVP, il n'y a pas d'acquisitions foncières de parcelles privées à prévoir.

Ordonnancement des opérations et besoins capacitaires de la Navette toulonnaise

L'ordonnancement des opérations de la Navette toulonnaise est le résultat de la concaténation de la durée nécessaires aux études PRO, à l'élaboration des dossiers de consultation des entreprises travaux ; des délais de contractualisation ; des contraintes administratives, environnementales et foncières ; de l'adéquation des phasages travaux et des études d'exploitation ainsi que des interfaces avec le projet HPMV.

La consultation des premières entreprises de travaux sera lancée en cours de phase PRO via la CFI PRO / ACT mais les marchés ne seront attribués qu'à compter de la signature de la CFI REA et de l'engagement des budgets correspondants aux montants des marchés de travaux. La signature en mai 2025 des conventions études et travaux avec les concessionnaires de réseaux tiers est également conditionnée à la signature de la CFI REA en avril 2025.

Pour garantir une mise en service de la Navette toulonnaise fin 2030, les travaux préparatoires de Saint-Cyr doivent impérativement démarrer au second trimestre 2026. C'est pourquoi les études PRO sur le périmètre SNCF Réseau sont prioritaires et débutent dès la contractualisation du marché des études PRO/ACT qui devra intervenir en mars 2025 au plus tard. Cette notification est conditionnée par la signature de la CFI PRO/ACT en novembre 2024.

L'électrification des voies de Toulon est une opération indépendante et peu complexe. Elle peut donc être réalisée mi 2026.

Les travaux sur les 3 TVPs sont prévus à partir du troisième trimestre 2026 de manière à libérer des minutes perdues dues aux Limitation Temporaire de Vitesse (LTV) pour les opérations de Saint-Cyr et de La Pauline qui nécessitent une durée d'étude plus importante.

La réalisation de ces opérations nécessite des besoins capacitaires qui se réservent trois ans à l'avance pour être présentés aux entreprises ferroviaires. Ainsi un retard dans le calendrier des études et des travaux peut impacter le planning d'un à trois ans selon sa survenance si ce retard nécessite une reprogrammation de la capacité.

L'ordonnancement des opérations est réalisé en tenant compte de l'impact des besoins capacitaires notamment les minutes perdues dues aux limitations temporaires de vitesse sur le tronçon Toulon – Cannes dont le cadrage repris au plan d'exploitation du réseau est contraint (2,5 minutes).

La mise en service des opérations de Saint-Cyr, La Pauline et Carnoules est soumise à la Commission de sécurité pour les ERP ainsi qu'à Autorisation de Mise en Service (AMS) délivrée par l'Etablissement Public de Sécurité Ferroviaire (EPSF). Cette dernière sera portée par le projet Haute Performance Marseille Vintimille (HMPV) et requiert un processus particulier qu'il est nécessaire d'anticiper et de planifier dès la fin des études AVP.

Interfaces avec le projet Haute Performance Marseille Vintimille (HMPV)

Le déploiement de la signalisation ERTMS sur l'axe Marseille-Vintimille avec le déploiement de poste de signalisation ARGOS est concomitant avec les travaux de la phase 1 entre Saint-Cyr et Carnoules. Cette hypothèse est une donnée prépondérante dans la réalisation des études et des travaux de la Navette toulonnaise. Le rapport du Conseil d'Orientation des Infrastructures (CO) prévoit une mise en service commune des projets HMPV et LNPCA Navette toulonnaise à l'horizon 2030. Le calendrier des 2 projets est donc étroitement lié sur la partie Génie électrique que ce soit en phase études ou en phase travaux.

La synergie entre les projets HMPV et LNPCA permet d'optimiser dès le démarrage de la phase PRO le processus d'étude et de travaux et ainsi le planning de réalisation des travaux et de mutualiser les mises en services à l'horizon 2030. Cette optimisation permet de réduire la durée des travaux de LNPCA d'environ une année et évite ainsi une reprise des installations ERTMS mises en place par le projet HMPV. Un retard dans la réalisation de l'un des deux projets va se répercuter sur l'autre.

Les deux projets vont s'inscrire dans une démarche sécurité commune vis à vis de l'EPSF avec présentation d'un dossier de sécurité unique et un processus de mise en service commune. D'autre part, le calendrier des mises en service du projet HMPV est étroitement lié avec l'arrivée du matériel roulant à l'horizon fin 2028 pour le lot 2 et fin 2030 pour le lot 3.

Planification des opérations de la Navette toulonnaise

Saint-Cyr

L'opération de Saint-Cyr consiste à déplacer la gare vers l'ouest et à réaménager la gare et les voies de garage FRET pour permettre l'origine terminus ouest de la navette toulonnaise. Le phasage travaux a été établi pour permettre l'exploitation de la gare pendant toute la durée des travaux, limiter les impacts sur l'utilisation des voies de garage FRET et ne pas modifier le poste signalisation existant. Il est également cohérent et dépendant des besoins capacitaires qui ont été identifiés lors des études AVP.

La création du pôle d'échange multimodal est soumise à un permis de construire. Le Plan Local d'Urbanisme de Saint-Cyr étant en cours de révision, le dépôt du PC est prévu début avril 2025 pour une obtention de l'arrêté mi-février 2026.

La libération des emprises foncières via expropriation est prévue au premier trimestre 2026. A ce jour, ne connaissant pas les modalités d'acquisition foncières (amiable ou expropriation) de chacune des parcelles nécessaires à la réalisation des travaux, l'hypothèse retenue pour démarrer les travaux est l'acquisition du foncier par expropriation même si les négociations à l'amiable seront privilégiées. Ainsi les travaux préparatoires débutent dans le planning au premier semestre 2026.

D'un point de vue génie civil infrastructure, une multitude d'ouvrages sont à étudier et à réaliser ce qui nécessite de démarrer les études PRO de Saint-Cyr dès mars 2025. Cela permettra d'établir un dossier de consultation des entreprises pour la réalisation du génie civil infrastructure fin 2025 et ainsi une notification de l'entreprise retenue au deuxième semestre 2026. Le démarrage des travaux principaux doit quant à lui être effectif fin 2026 afin de garantir les besoins capacitaires 2027 et d'envisager une mise en service fin 2030.

Le futur Pôle d'Echanges Multimodal s'ouvre sur un quartier en restructuration, le quartier Pradeaux-Gare, faisant l'objet d'OAP (Orientations d'Aménagement et de Programmation). L'enjeu est d'aménager des espaces publics communs, d'avoir des continuités pour les différents flux (piétons, cycles, véhicules), de proposer une centralité de quartier pour une pluralité d'usages. Ci-dessous une liste des principales interfaces qui ont été intégrées à la conception APS et APD sur la base des échanges et des éléments arbitrés lors des différents ateliers gare organisés en 2024 :

- Synergie de l'axe nord-sud entre le PEM et le projet urbain, avec la création d'un mail piéton fédérant les différents périmètres projet (passage souterrain d'accès aux quais, services du PEM, intermodalité) et le prolongement du mail à travail le quartier Pradeaux Gare
- Continuité est-ouest pour les mobilités actives

- Elargissement de la voirie de Tacone au droit du PEM pour intégrer un double-sens de circulation et les accès véhicules au PEM (dépose-minute, parking)
- Limites de prestation pour l'aménagement du Chemin de Tacone :
 - Au droit du PEM par la SNCF
 - Les tronçons permettant de rejoindre le chemin des Pradeaux à l'ouest et l'avenue des Lecques à l'est par la Commune

En termes de coordination des plannings travaux, un jalon important est la mise en service du Chemin de Tacone nécessaire à la mise en service du PEM.

La Pauline

L'opération de La Pauline consiste à déniveler en terrier la bifurcation vers Hyères et à aménager la gare de La Pauline. Le phasage travaux a été établi pour permettre le maintien des circulations ferroviaires et l'accès aux voyageurs pendant la durée des travaux. Il est également cohérent et dépendant des besoins capacitaires qui ont été identifiés lors des études AVP.

Sur l'opération de La Pauline, nous pouvons distinguer deux zones de travaux : la gare et le terrier.

Sur la zone de gare, la création du pôle d'échange multimodal est soumise à un permis de construire. Il sera déposé après avoir obtenu l'avis de l'Autorité environnementale sur l'étude d'impact actualisée soit fin février 2025 pour une obtention de l'arrêté début mars 2026.

La libération des emprises foncières via expropriation est prévue début 2026. A ce jour, ne connaissant pas les modalités d'acquisition foncières (amiable ou expropriation) de chacune des parcelles nécessaires à la réalisation des travaux du PEM, le prérequis retenu au démarrage de ces derniers est l'acquisition du foncier par expropriation même si une acquisition à l'amiable est privilégiée.

Le projet LNPCA comprend l'aménagement d'une gare routière avec des arrêts courts et mi- longs pour les bus classiques et deux arrêts pour le BHNS. La mise en service du BHNS sera postérieure à celle de LNPCA. A ce jour, la Métropole de Toulon a pour ambition que le BHNS soit électrifié. Les études et travaux nécessaires à l'électrification du BHNS seront pris en charge par la Métropole de Toulon. Les contraintes techniques de cette électrification n'étant pas connues à ce jour le projet LNPCA ne prévoit aucune mesure conservatoire pour assurer cette électrification sur le site de La Pauline. Sur la zone du terrier, le périmètre du bois des tourraches requiert des procédures particulières. Des mesures compensatoires doivent être réalisées et nécessitent au préalable l'acquisition de foncier. Ainsi dès l'automne 2024, des négociations foncières à l'amiable sont prévues pour acquérir le foncier nécessaire à la mise en place des mesures compensatoires de manière à réaliser les travaux d'adaptation des sites dès obtention de l'arrêté d'autorisation environnementale fin novembre 2025. Afin de prendre en compte toutes les périodes favorables pour le déplacement des espèces, une durée d'un an est planifiée pour mettre en œuvre les mesures compensatoires. A l'issue, les diagnostics archéologiques puis si nécessaire les fouilles archéologiques (risque fort) pourront avoir lieu. L'ensemble diagnostic puis fouille est planifié sur une année complète ce qui conduit à un démarrage des travaux du terrier partir de début 2028.

Le point particulier pour l'opération de La Pauline réside dans la nécessité de devoir démolir le BV actuel pour achever la réalisation de la voie d'évitement côté pair en direction de Hyères (voie LPH2). Cette démolition nécessite un phasage particulier puisque le poste d'aiguillage actuel qui est situé dans le BV devra être maintenu jusqu'à la mise en service technique du nouveau poste informatique par le projet HPMV.

Carnoules, Toulon, TVP

L'opération de Carnoules consiste à aménager la gare et remanier le plan de voie, celle des TVPs consiste à créer des passerelles d'accès aux quais pour remplacer les TVPs existantes des gares de Solliès-Pont, Cuers et Puget-Ville et l'opération de Toulon consiste à électrifier deux voies en gare afin de permettre le remisage des rames de la navette toulonnaise.

Le phasage travaux a été établi pour permettre le maintien des circulations ferroviaires et l'accès aux voyageurs pendant la durée des travaux. Il est également cohérent et dépendant des besoins capacitaires qui ont été identifiés lors des études AVP.

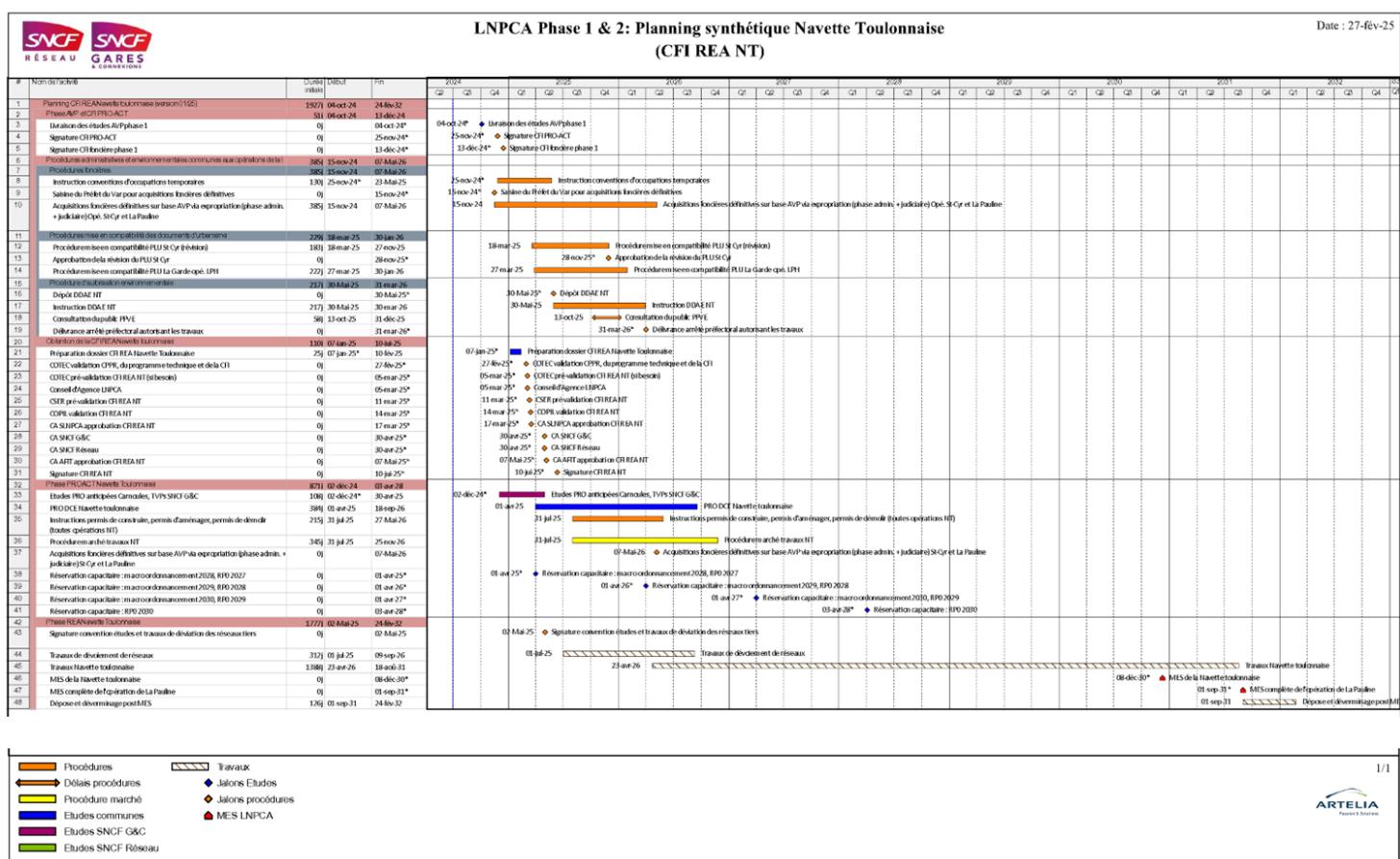
La réalisation des travaux de Toulon est relativement indépendante des autres opérations de la Navette toulonnaise et peu complexe. C'est pourquoi le planning prévoit la réalisation de ces travaux mi 2026.

Sur Carnoules, la réalisation des travaux du PEM est soumise à un permis d'aménager qui sera déposé en mai 2025.

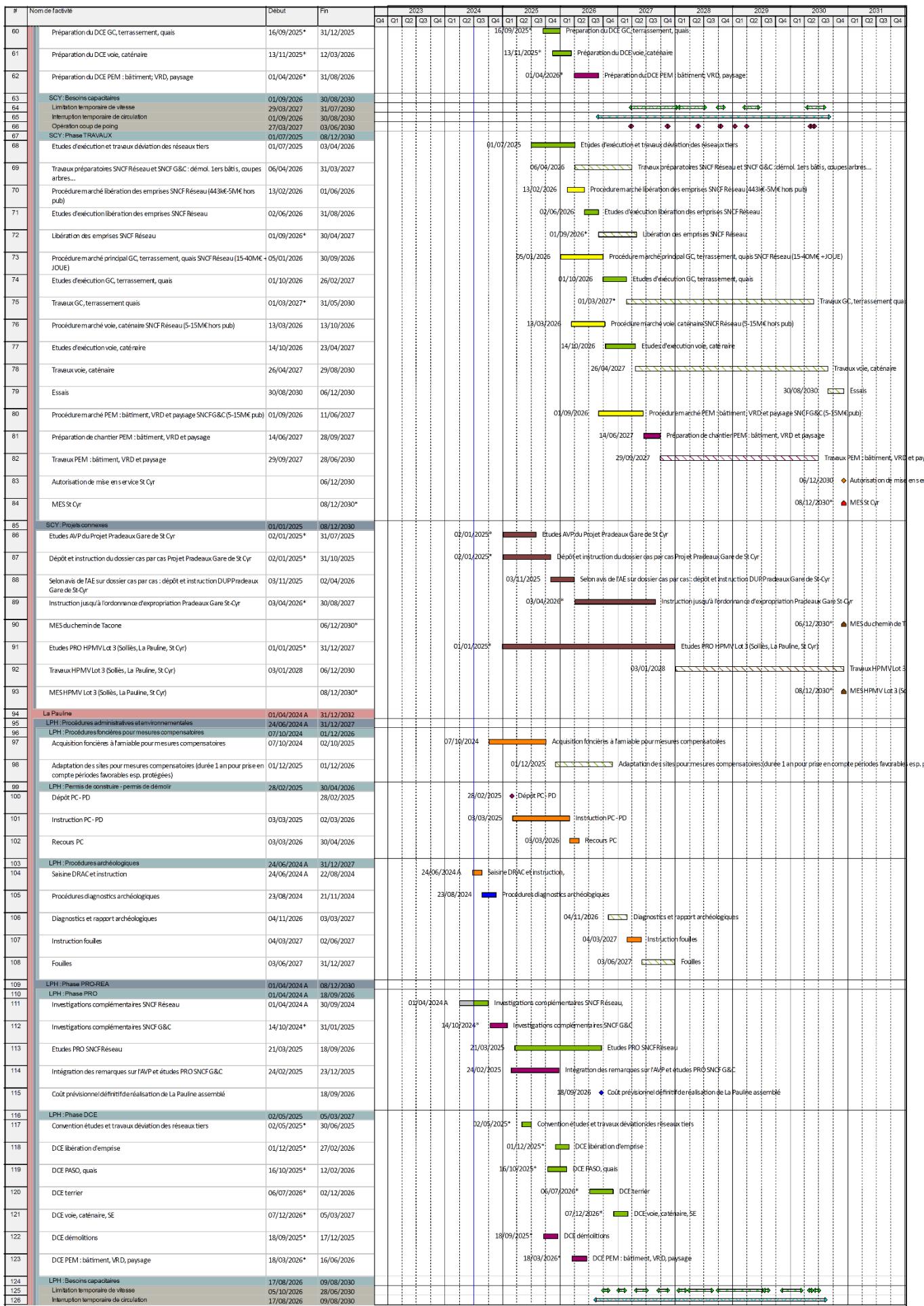
Les travaux des TVPs sont en interface avec les travaux de quais qui seront réalisés par la DRG.

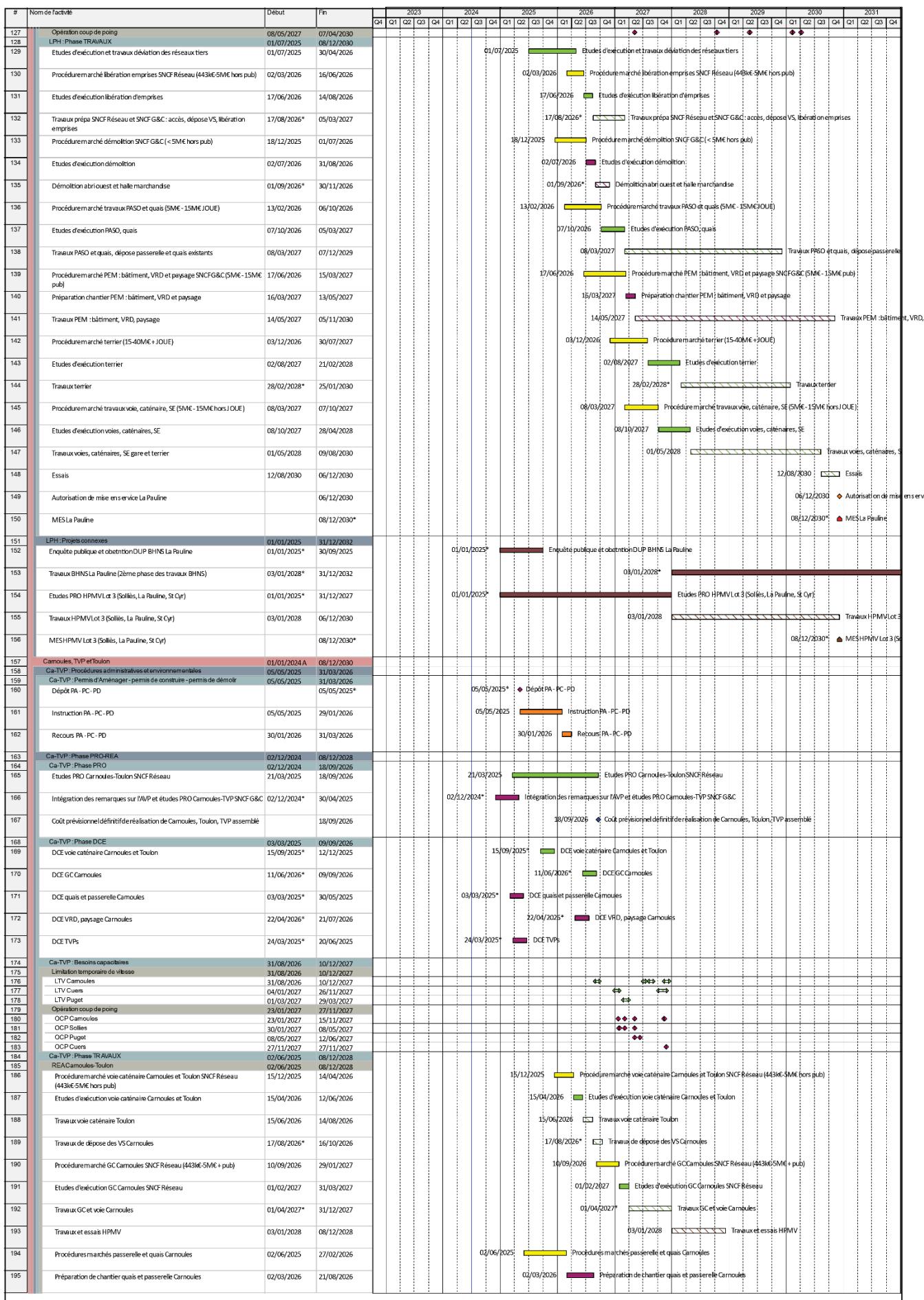
Les opérations de Carnoules et des TVPs de Cuers, Puget et Solliès sont en interface avec le lot 2 d'HMPV. Afin d'éviter un phasage supplémentaire impactant en termes de cout et de délai, les mises en services des deux projets seront communes à l'horizon fin 2028.

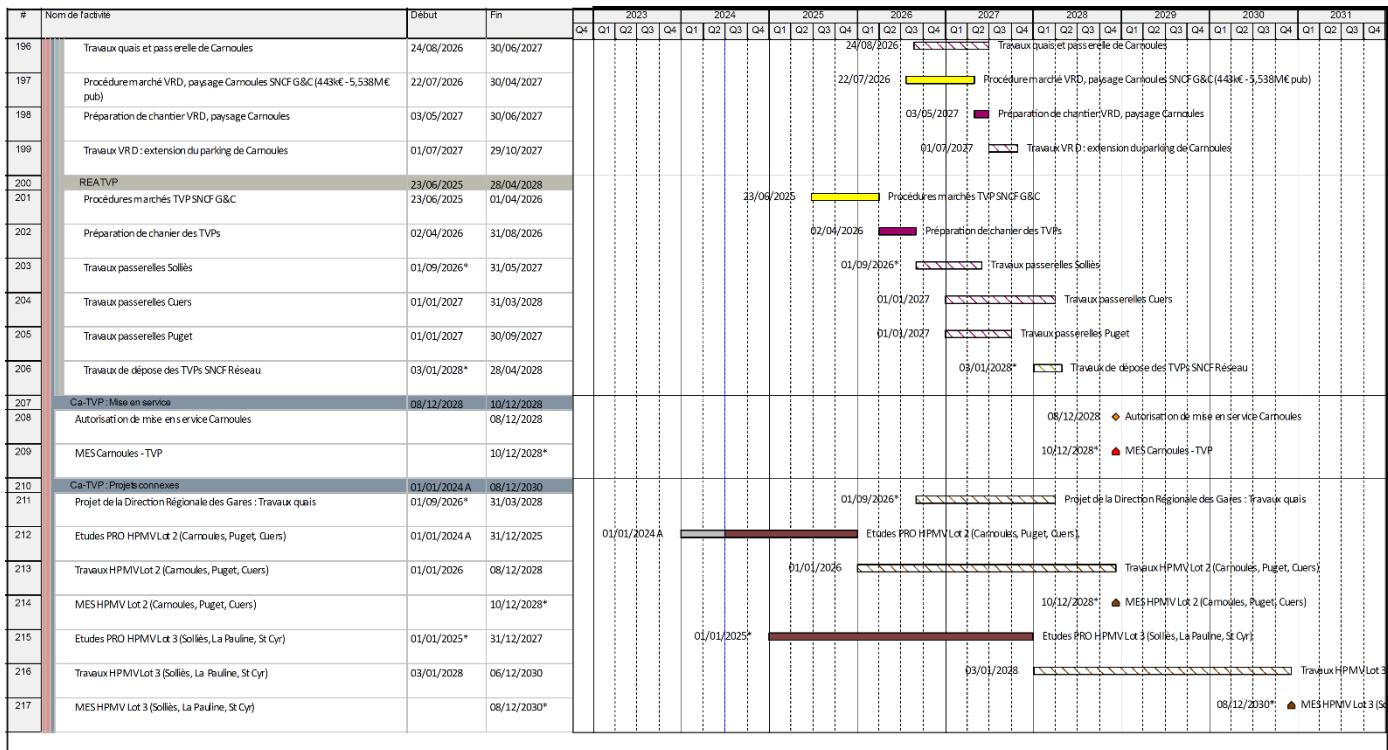
Planning de synthèse



Planning détaillé







Planning prévisionnel Nice aéroport

Planning de synthèse

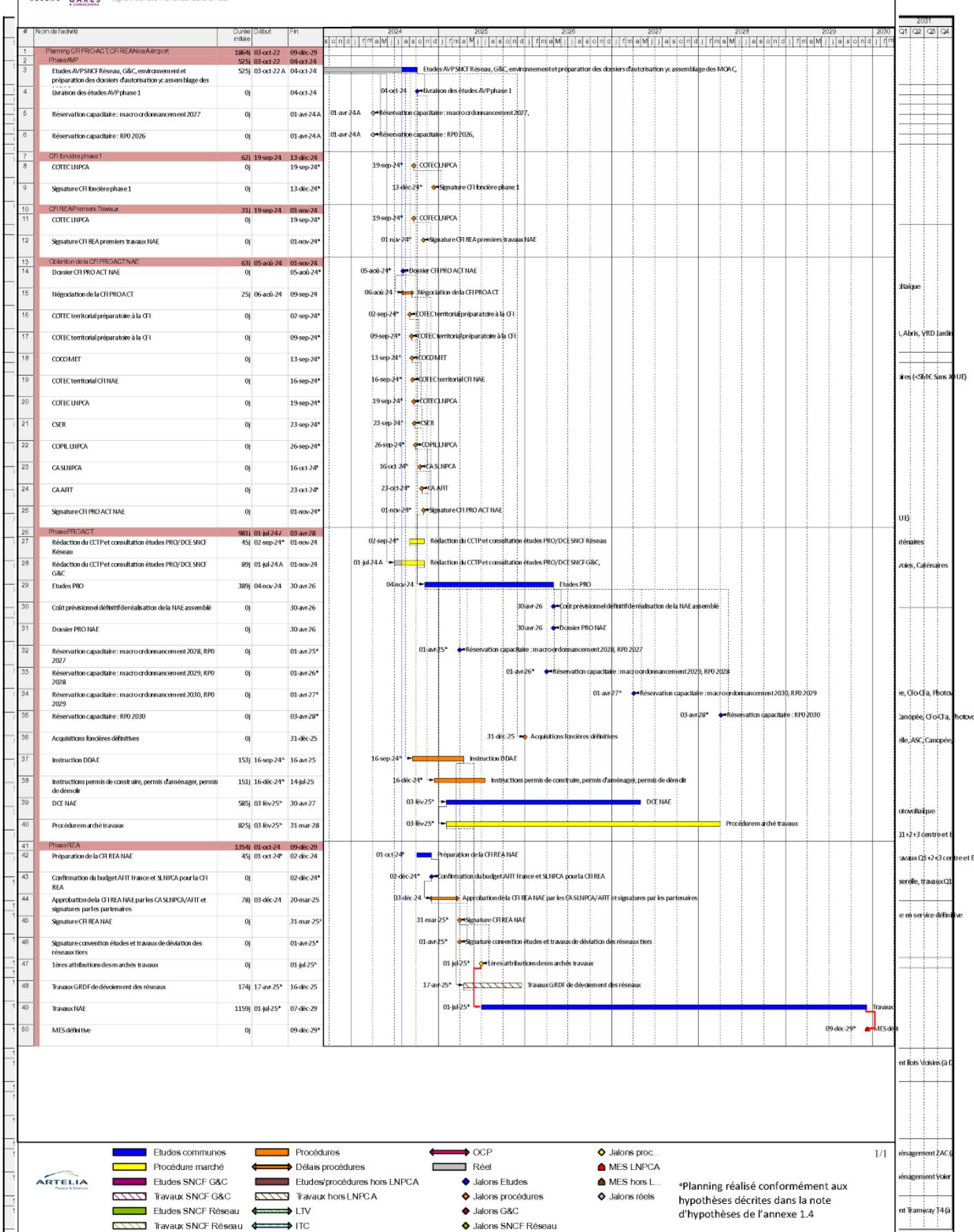
#	Nom de l'activité	Durée initiale	Début	Fin	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
1	Planning CFI PRO ACT, CFIREANice Airport Phase AVP	186d	03-oct-22	09-déc-29							
2		525j	03-oct-22	04-oct-24							
3	Etudes AVPSNCF Réseau, G&C, environnement et préparation des dossiers d'autorisation et assemblage des MOAC	525j	03-oct-22 A	04-oct-24							
4	Ultration des études AV/Phase 1	0j		04-oct-24							
5	Réservation capacitaire : macro ordonnancement 2027	0j		01-avr-24 A							
6	Réservation capacitaire : RPO 2026	0j		01-avr-24 A							
7	CFI foncière phase 1	62j	19-sep-24	13-déc-24							
8	COTEC LINPCA	0j		19-sep-24*							
9	Signature CFI foncière phase 1	0j		13-déc-24*							
10	CFIREA Premiers Travaux	33j	19-sep-24	01-nov-24							
11	COTEC LINPCA	0j		19-sep-24*							
12	Signature CFI REA premiers travaux NAE	0j		01-nov-24*							
13	Obligation de la CFI PRO ACT NAE	63j	05-aoû-24	01-nov-24							
14	Dossier CFI PRO ACT NAE	0j		05-aoû-24*							
15	Négociation de la CFI PRO ACT	25j	06-aoû-24	09-sep-24							
16	COTEC territorial préparatoire à la CFI	0j		02-sep-24*							
17	COTEC territorial préparatoire à la CFI	0j		09-sep-24*							
18	COCOMET	0j		13-sep-24*							
19	COTEC territorial CFI NAE	0j		16-sep-24*							
20	COTEC LINPCA	0j		19-sep-24*							
21	CSER	0j		23-sep-24*							
22	COPIL LINPCA	0j		26-sep-24*							
23	CAS LINPCA	0j		16-oct-24*							
24	CA ART	0j		23-oct-24*							
25	Signature CFI PRO ACT NAE	0j		01-nov-24*							
26	Phase PROACT	98j	01-jul-24	03-avr-28							
27	Rédaction du CCTI et consultation études PRO/DCE SNCF Réseau	45j	02-sep-24*	03-nov-24							
28	Rédaction du CCTI et consultation études PRO/DCE SNCF G&C	89j	01-jul-24 A	01-nov-24							
29	Etudes PRO	389j	04-nov-24	30-avr-26							
30	Coût prévisionnel définitif de réalisation de la NAE assemblée	0j		30-avr-26							
31	Dossier PRO NAE	0j		30-avr-26							
32	Réservation capacitaire : macro ordonnancement 2028, RPO 2027	0j		01-avr-25*							
33	Réservation capacitaire : macro ordonnancement 2029, RPO 2028	0j		01-avr-26*							
34	Réservation capacitaire : macro ordonnancement 2030, RPO 2029	0j		01-avr-27*							
35	Réservation capacitaire : RPO 2030	0j		02-avr-28*							
36	Acquisitions foncières définitives	0j		31-déc-25							
37	Instruction DDA E	153j	16-sep-24*	16-avr-25							
38	Instructions permis de construire, permis d'aménager, permis de démolir	153j	16-déc-24*	14-jul-25							
39	DCE NAE	585j	03-avr-25*	30-avr-27							
40	Procédure arché travaux	82j	03-avr-25*	31-mar-28							
41	Phase REA	1354j	01-oct-24	09-déc-29							
42	Préparation de la CFI REA NAE	45j	01-oct-24*	02-déc-24							
43	Confirmation du budget ART France et SLNFOA pour la CFI REA	0j		02-déc-24*							
44	Approbation de la CFI REA NAE par les CAS LINPCA/ART et signatures par les partenaires	78j	03-déc-24	20-mar-25							
45	Signature CFI REA NAE	0j		31-mar-25*							
46	Signature convention études et travaux de déviation des réseaux tiers	0j		03-avr-25*							
47	1ères attributions des marchés travaux	0j		01-jul-25*							
48	Travaux GRDF de dévoiement des réseaux	174j	17-avr-25*	16-déc-25							
49	Travaux NAE	1159j	01-jul-25*	07-déc-29							
50	MES définitive	0j		09-déc-29*							



*Planning réalisé conformément aux hypothèses décrites dans la note d'hypothèses de l'annexe 1.4

Planning détaillé

LE PROJET DES PHASES 1 & 2				LNPCA Phase 1 & 2: Planning détaillé Nice Aéroport*												Date : 19-sep-24			
#	Nom de l'activité	Dates début finales	Fin	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031							
				Q4	Q1	Q2	Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4			
1	Planning CR PRO ACT CR REA Nice Aéroport	1864] 03-oct-22 A	09-dec-29																
2	Phase AVP	525] 03-oct-22 A	09-oct-24																
3	Etudes AVP SNCF Réseau, G&C, environnement et préparation des dossiers d'autorisation et assemblage des MOAC	525] 03-oct-22 A	04-oct-24																
4	Ultradis de l'étude AVP phase 1	0]	04-oct-24																
5	Réservation capacitaire : macro ordonnancement 2027	0]	03-avr-24 A																
6	Réservation capacitaire : RP0 2026	0]	03-avr-24 A																
7	CFI 1ère phase 1	62] 19-sep-24	13-dec-24																
8	COTEC LNPCA	0]	19-sep-24*																
9	Signature CF1 1ère phase 1	0]	13-dec-24*																
10	CF1 REA Premiers Travaux	31] 19-sep-24	01-nov-24																
11	COTEC LNPCA	0]	19-sep-24*																
12	Signature CF1 REA premiers travaux NAE	0]	01-nov-24*																
13	Obtention de la CF1 PRO ACT NAE	63] 05-aoû-24	03-aoû-24																
14	Dossier CR PRO ACT NAE	0]	05-aoû-24*																
15	Négociation de la CR PRO ACT	25] 06-aoû-24	09-sep-24																
16	COTEC territorial préparatoire à la CF1	0]	02-sep-24*																
17	COTEC territorial préparatoire à la CF1	0]	09-sep-24*																
18	CODOMET	0]	13-sep-24*																
19	COTEC territorial CF1 NAE	0]	16-sep-24*																
20	COTEC LNPCA	0]	19-sep-24*																
21	CSER	0]	23-sep-24*																
22	COPIL LNPCA	0]	26-sep-24*																
23	CASLNPCA	0]	16-oct-24*																
24	CA ART	0]	23-oct-24*																
25	Signature CF1 PRO ACT NAE	0]	03-nov-24*																
26	Phase PRO ACT	983] 01-jul-24 A	03-aov-28																
27	Rédaction du CCTP et consultation études PRO/DCE SNCF Réseau	45] 02-sep-24*	01-nov-24																
28	Rédaction du CCTP et consultation études PRO/DCE SNCF G&C	89] 03-jul-24 A	01-nov-24																
29	Réservation capacitaire : macro ordonnancement 2028, RP0 2027	0]	01-avr-25*																
30	Réservation capacitaire : macro ordonnancement 2029, RP0 2028	0]	01-avr-26*																
31	Réservation capacitaire : macro ordonnancement 2030, RP0 2029	0]	01-avr-27*																
32	Réservation capacitaire : RP0 2030	0]	03-avr-28*																
33	Phase REA	195] 03-oct-24	03-juil-25																
34	Préparation de la CR REA NAE	45] 01-aoû-24*	02-dic-24																
35	Approbation de la CR REA NAE par les CASLNPCA/ART et signatures par les partenaires	78] 03-dic-24	20-mar-25																
36	Signature CR REA NAE	0]	31-mar-25*																
37	Signature convention études et travaux de déviation des réseaux tiers	0]	01-avr-25*																
38	1ères attributions des marchés travaux	0]	03-juil-25*																
39	Procédures Administratives et Environnementales	317] 29-avr-24 A	15-jul-25																
40	Permis de construire - permis de démolir	152] 16-dic-24	15-jul-25																
41	Dépôt PC- PD Parking + BV	0]	16-dic-24*																
42	Instruction PC- PD Parking + BV	108] 17-dic-24*	15-mai-25																
43	Recours PC/Parking + BV	43] 16-mai-25	15-jul-25																
44	Dépôt DP Accès provisoire	0]	16-dic-24*																
45	Instruction DP Accès provisoire	22] 17-dic-24*	15-jan-25																
46	Recours DP Accès provisoire	43] 16-jan-25	17-mar-25																
47	Procédures d'autorisation environnementale	153] 16-sep-24	16-avr-25																
48	Dépôt DDAE	0]	16-sep-24*																
49	Complétude + Avis de l'AE + Instruction des services	152] 17-sep-24*	16-avr-25																
50	Enquête publique DDAE	54] 17-dic-24*	28-avr-25																
51	Autorisation Environnementale	0]	16-avr-25																
52	Procédures archéologiques	36] 29-avr-24 A	17-juil-24 A																
53	Saisine DRAC et instruction (Réponse négative de la DRAC)	36] 29-avr-24 A	17-jul-24 A																
54	Procédures foncières	342] 10-sep-24	31-dic-25																
55	Procédures foncières	342] 10-sep-24	31-dic-25																
56	Instruction conventions d'occupations temporaires	342] 10-sep-24	31-dic-25																
57	Acquisitions foncières définitives sur base AVP (phase admin. + judiciaire) NAE	342] 10-sep-24	31-dic-25																



Planning prévisionnel Marseille Surface

Planification de Marseille surface

Etude PROJET et ACT

La durée des études PRO est de 18 mois. La rédaction des premiers dossiers de consultation des entreprises devra être anticipée avant la fin des études PRO afin de lancer les consultations relatives à la Libération Abeilles, aux travaux préparatoires et aux libérations d'entreprise. Les premiers marchés seront ainsi notifiés dès début 2026.

Procédures administratives et environnementales

La DUP du Projet LNPCA Phase 1&2 a été obtenue 13 octobre 2022. Le planning joint en annexe n'intègre pas de DUP modificative qui pourrait remettre en question la date de mise en service des opérations de Marseille surface en 2030. Un dossier d'autorisation environnementale pour l'ensemble des opérations de Marseille surface est prévu pour dépôt en décembre 2024. Les décrets Loi Industrie Verte viennent de paraître mais les modalités de mise en œuvre restent à discuter. Afin de sécuriser le calendrier de Marseille surface, le planning proposé est construit sur une hypothèse d'une durée de procédure d'autorisation environnementale d'un an. L'objectif est donc l'obtention de l'arrêté d'autorisation environnementale en novembre 2025. Ainsi, les travaux préparatoires pourraient débuter au plus tôt au fin 2025.

La nature de la ou des procédure(s) à engager sur le volet environnemental pourra évoluer en fonction des échanges avec l'autorité administrative compétente.

Les permis d'aménager et les permis de construire seront déposés après avoir obtenu l'avis de l'Autorité environnementale sur l'étude d'impact actualisée. Les pièces PC 39 et PC 40, nécessaires à l'obtention de l'autorisation au titre du code de la construction et de l'habitation pour les Etablissements Recevant du Public et la mise en accessibilité des quais seront incluses dans le dossier permis de construire / d'aménager. L'enquête publique sera dématérialisée (Participation du Public par Voie Electronique) et réalisée pendant le délai d'instruction. Une durée minimale de 7 mois a été prise pour l'instruction des permis. L'exécution du permis d'aménager ou du permis de construire ne sera possible qu'après l'obtention de l'autorisation environnementale et si nécessaire de l'acquisition du foncier.

A ce jour, l'hypothèse prise est un dépôt et une instruction des permis de démolir en même temps que les permis de construire. Toutefois, leurs dépôts et leurs instructions pourront être dissociés en fonction des besoins du projet.

La Direction Régionale des Affaires Culturelles sera saisie à l'automne 2024 sur l'ensemble des opérations de Marseille surface afin de déterminer si le projet peut donner lieu à des prescriptions archéologiques. A ce jour les premiers échanges avec la DRAC ne prévoient pas de diagnostic archéologique sur ces opérations.

Ordonnancement des opérations et besoins capacitaires de Marseille surface

L'ordonnancement des opérations de Marseille surface est le résultat de la concaténation de la durée nécessaires aux études PRO, à l'élaboration des dossiers de consultation des entreprises travaux ; des délais de contractualisation ; des contraintes administratives, environnementales et foncières ; de l'adéquation des phasages travaux et des études d'exploitation.

La consultation des premières entreprises de travaux sera lancée en cours de phase PRO via la CFI PRO / ACT mais les marchés ne seront attribués qu'à compter de la signature de la CFI REA et de l'engagement des budgets correspondants aux montants des marchés de travaux. La signature en mai 2025 des conventions études et travaux avec les concessionnaires de réseaux tiers est également conditionnée à la signature de la CFI REA en avril 2025.

Pour garantir une mise en service de la Marseille surface fin 2030, les travaux préparatoires de libération d'Abeilles doivent impérativement démarrer au premier trimestre 2026. C'est pourquoi les études PRO inhérentes au site des Abeilles sont prioritaires et débutent dès la contractualisation du marché des études PRO/ACT qui devra intervenir en mars 2025 au plus tard. Cette notification est conditionnée par la signature de la CFI PRO/ACT en novembre 2024.

Une partie de la libération du site des Abeilles est un pré requis au démarrage des travaux du Bloc Est situé sur cette emprise.

Les travaux du Corridor Ouest sont conditionnés par les possibilités d'interrompre le trafic TER entre Arenc et Saint-Charles (détournement des TER par PLM pendant 15 mois).

La réalisation de ces opérations nécessite des besoins capacitaires qui se réservent trois ans à l'avance pour être présentés aux entreprises ferroviaires. Ainsi un retard dans le calendrier des études et des travaux peut impacter le planning d'un à trois ans selon sa survenance si ce retard nécessite une reprogrammation de la capacité.

La mise en service des opérations du Corridor Ouest et du Bloc Est est soumise à la Commission de sécurité pour les ERP ainsi qu'à Autorisation de Mise en Service (AMS) délivrée par l'Etablissement Public de Sécurité Ferroviaire (EPSF). Cette dernière requiert un processus particulier qu'il est nécessaire d'anticiper et de planifier dès la fin des études AVP.

Interfaces avec le projet Haute Performance Marseille Vintimille (HMPV)

Le déploiement de la signalisation ERTMS sur l'axe Marseille-Vintimille avec le déploiement de poste de signalisation ARGOS est concomitant avec les travaux de la phase 1 LNPCA. Cette hypothèse est une donnée prépondérante dans la réalisation des études et des travaux de Marseille Surface. Le rapport du Conseil d'Orientation des Infrastructures (CO) prévoit une mise en service commune des projets HMPV et LNPCA à l'horizon 2030. Le calendrier des 2 projets est donc étroitement lié sur la partie Génie électrique que ce soit en phase études ou en phase travaux.

La synergie entre les projets HMPV et LNPCA permet d'optimiser dès le démarrage de la phase PRO le processus d'étude et de travaux et ainsi le planning de réalisation des travaux et de mutualiser les mises en services à l'horizon 2030. Cette optimisation permet de réduire la durée des travaux de LNPCA d'environ une année et évite ainsi une reprise des installations ERTMS mises en place par le projet HMPV. Un retard dans la réalisation de l'un des deux projets va se répercuter sur l'autre.

Les deux projets vont s'inscrire dans une démarche sécurité vis à vis de l'EPSF avec présentation d'un dossier de sécurité pour chacun des projets et une synergie à mettre en place dans le processus de mise en service. D'autre part, le calendrier des mises en service du projet HMPV est étroitement lié avec l'arrivée du matériel roulant à l'horizon fin 2028 pour le lot 2 et fin 2030 pour le lot 3.

Planification des opérations de Marseille surface

Corridor Ouest

L'opération du Corridor Ouest consiste à relever la vitesse de 70 à 90 km/h entre l'Estaque et Arenc, à supprimer les PN 1 et PN 2, à créer une halte à St-André, à remanier complètement le faisceau d'Arenc, à doubler la voie entre le faisceau d'Arenc et l'entrée de Marseille St-Charles (y compris au niveau de la halte d'Arenc) et de relever la vitesse de 40 à 60 km/h entre Arenc et l'entrée de Marseille Saint Charles. Le phasage travaux a été établi pour maintenir au maximum les dessertes FRET de Storione et des voies du port pendant les travaux. Il est également cohérent et dépendant des besoins capacitaires qui ont été identifiés lors des études AVP.

Afin de limiter les impacts des travaux sur les circulations ferroviaires, les travaux du Corridor Ouest nécessitant une fermeture de ligne (pour les TER) de décembre 2028 à mars 2030 sont planifiés en concomitance avec les travaux Côte bleue amenant ainsi une interception des circulations TER via Arenc. De même, les besoins en OCP sur l'ensemble des sous opérations du Corridor Ouest ont été mutualisé afin de limiter les impacts voyageurs et FRET.

Dans le planning annexé, l'ensemble de ces conditions permet d'aboutir à une mise en service du Corridor Ouest fin 2030. Le poste 1 d'Arenc se trouvant dans la zone du faisceau d'Arenc, il ne peut être démolie qu'à l'issue de travaux complémentaires après cette mise en service. Une seconde mise en service est donc prévue en juin 2031.

PEM de Saint-André

La création du pôle d'échange multimodal de Saint-André est soumise à un permis de construire. Le dépôt du PC est prévu au 1er trimestre 2025 pour une obtention de l'arrêté en 4ème trimestre 2025.

L'hypothèse d'expropriation étant la plus défavorable en termes de délais, c'est elle qui a été retenue pour l'établissement du calendrier des travaux. Ainsi, la libération des emprises foncières de Saint-André dans l'hypothèse d'une expropriation est prévue au 2ème trimestre 2027. A ce jour, ne connaissant pas les modalités d'acquisition foncières (amiable ou expropriation) de chacune des parcelles nécessaires à la réalisation des travaux, l'hypothèse retenue pour démarrer les travaux est l'acquisition du foncier par expropriation même si les négociations à l'amiable seront privilégiées. De plus l'immobilisation d'une piste poids lourd d'AFTRAL est nécessaire pendant la durée des travaux c'est-à-dire de juin 2028 à août 2029.

Une déviation du réseau de gaz situé sur l'emprise du PEM doit être effectuée par GRT gaz en amont des travaux de démolitions. C'est pourquoi la convention études et travaux de déviation des réseaux doit être établie au plus tard à la fin du premier semestre 2025.

Afin de garantir une mise en service du PEM fin 2030, il est nécessaire de démarrer les travaux de démolitions à l'automne 2027.

Relèvement de vitesse d'Arenc à l'Estaque et communications de l'Estaque

Le planning prévoit des travaux de relèvement de vitesse entre Arenc et l'Estaque à partir de janvier 2028.

Suppression PN1 et PN2

Les travaux de suppression du PN2 sont prévus à partir du deuxième trimestre 2028 et ceux du PN1 à partir du deuxième trimestre 2029. Une occupation temporaire du foncier de l'entreprise FRAIKIN est nécessaire au bon déroulement du chantier pour la création du Pra Cauvet en remplacement du PN2. Une acquisition définitive succèdera pour partie à cette occupation temporaire.

Faisceau d'Arenc

Dès la phase d'études PRO, le groupement ARGOS sera sollicité pour la création du Poste 10 d'Arenc. Les travaux du faisceau d'Arenc démarrent à l'automne 2027 de manière à anticiper les travaux pouvant être fait en dehors de la coupure des circulations TER qui aura lieu de décembre 2028 à mars 2030.

Doublement de voie St-Charles Arenc et halte d'Arenc

Dans le planning annexé, les premiers travaux sur la zone de doublement de voie et la halte d'Arenc sont prévus à partir du troisième trimestre 2027, permettant ainsi une réouverture de la halte aux voyageurs au premier trimestre 2030.

Libération Abeilles

L'opération de libération du site des Abeilles consiste à libérer les emprises nécessaires à la réalisation du Bloc Est ainsi que la libération des emprises chantier nécessaire à la réalisation de la gare souterraine qui auront lieu en phase 2.

Ces travaux de libération des emprises nécessitent au préalable d'avoir relogées les différentes entités présentes dans les locaux qui seront démolis. Ainsi la construction du bâtiment Cour des Pierres et les prises à bail externes ainsi que les remises en état de bâtiments existants, sont un prérequis aux relogements des agents. En complément, la construction d'un bâtiment, dit bâtiment réversible, sur le site des Abeilles permettra d'une part de reloger des agents et d'autre part de reconstituer des places de parking, seule la solution de l'immeuble réversible est graphiquée dans le planning de la présente convention, la variante parking modulaire étant moins contraignante elle reste compatible avec les principaux jalons de l'opération.

Ces opérations de relogements et démolitions doivent commencer dès 2025 afin de libérer les emprises pour les travaux de terrassement relatifs au Bloc Est début 2027. Il est donc primordial de déclencher ces études PRO dès le premier trimestre 2025.

Le planning prévoit l'intégration des éléments du bâtiment réversible dans les modifications du Plan Local d'Urbanisme avec une approbation de ce PLU en octobre 2025. Afin de garantir un démarrage des travaux du bâtiment réversible à l'automne 2026, le permis de construire sera déposé en juin 2025 tandis que la modification 4 du PLU sera en cours d'instruction.

L'obtention du PC fin 2025 permettra de fiabiliser le DCE (Dossier de Consultation des Entreprises) de construction de ce bâtiment.

Les premiers permis de démolir pour les bâtiments s'inscrivant dans cette CFI seront déposés au premier trimestre 2025.

Bloc Est

L'opération du Bloc Est consiste à rendre indépendant le flux de circulation en provenance et à destination d'Aubagne/Toulon/Nice de ceux d'Aix-en-Provence. Pour cela, un tube « Bloc Est » avec 6 voies à quais sera créé permettant ainsi de réduire les conflits d'itinéraires.

L'ensemble des voies sera posé à leur emplacement définitif. Si les quais et leurs aménagements sont pérennes, c'est la couture avec la nouvelle gare souterraine qui est à l'étude sur le quai de liaison et le quai transversal. Ce projet permet d'améliorer les conditions de voyager et de renforcer l'offre de transport en avance de phase par rapport à la livraison de la gare souterraine.

Les études PRO (projets) relatives au Bloc Est doivent démarrer au premier trimestre 2025 afin de démarrer les libérations d'emprises signalisation et télécommunications dès le premier trimestre 2026.

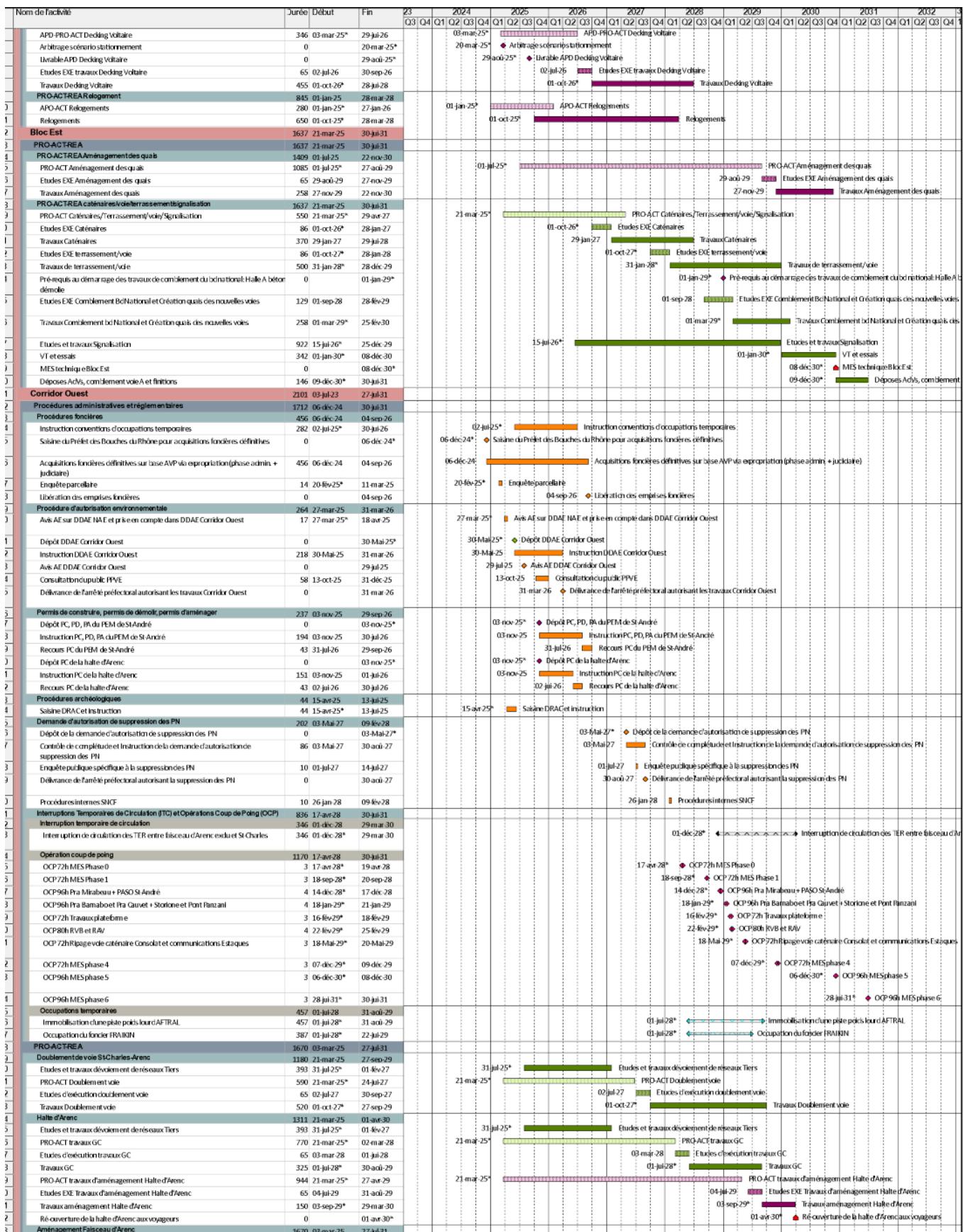
Le calendrier des travaux du Bloc Est est étroitement lié à celui de Libération d'Abeilles. En effet, ce n'est qu'après avoir déposé en partie le faisceau d'Abeilles, démolie l'extrémité de la halle A et les bâtiments B102 et B027 que les premiers travaux de libération des emprises signalisation et télécommunications pourront avoir lieu. Les travaux de terrassement, voie, caténaire qui ne sont pas situés sur l'emprise de la halle A, pourront également débuter en 2027. En revanche, il faudra attendre que la halle A (partie béton) soit démolie pour poursuivre ces travaux, cette libération de la totalité de la halle A béton est prévue entre juin 2028 et décembre 2028.

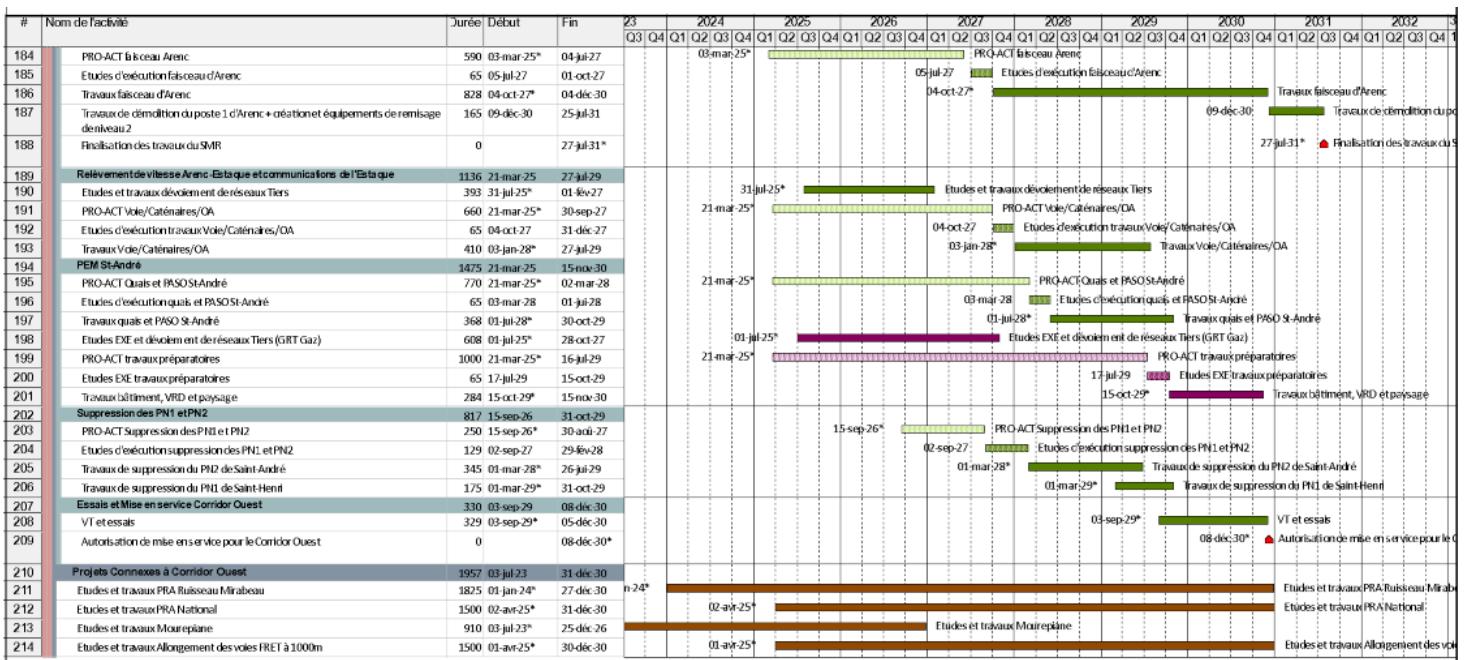
Les travaux de réalisation des quais pourront se poursuivre dès la démolition totale de la halle A.

LNPCA Phase 1 & 2: Planning détaillé Marseille Surface (CFI REA MRS)

Version V1c - 31/03/25

Nom de l'activité	Jurée	Début	Fin	23	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
				Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4
Planning CFI n°9 REA Marseille surface	21/01	03-jul-23	27-jul-31										
Financements	367	03-avr-24	29-avr-25										
CFI foncière phase 1	138	28-nov-24	10-jui-25										
Signature CFI n°5 Foncier Phase 1	0	28-nov-24*											
Signature CFI n°1 Foncier Phase 1 Complémentaire	0	10-jui-25											
Phase AVP et CFIPRO-ACT	235	04-oct-24	29-avr-25										
Urgence des études AVP/phase 1 (hors Decking Voltaire)	0	04-oct-24*											
Urgence des études AVP complémentaires Decking Voltaire	0	29-avr-25											
Signature CFI n°4 PRO-ACT Marseille Surface	0	28-nov-24*											
CFI opérations bâches	87	30-avr-25	29-avr-25										
Signature CFI n°3 PRO-ACT PRA National et PRA ruisseau Mirabeau	0	30-avr-25*											
Signature CFI n°4 PRA National et PRA ruisseau Mirabeau	0	29-avr-25*											
CFI REA 1ers travaux	171	03-avr-24	28-nov-24										
Signature CFI n°1 PRO/REA 1x articles, Blançarde, Cour des Pierres et réglements	0	03-avr-24*											
Signature CFI n°6 REA 1ers travaux Phase 1	0	28-nov-24*											
CFI n°9 REA Marseille surface	76	28-fev-25	10-jui-25										
Préparation dossier CFI REA Marseille Surface	50	24-fev-25*	02-Mai-25										
COTEC 13h préparation CFI REA n°9	0	20-mar-25*											
COTEC 1 territorial de préparation n°1	0	21-mar-25*											
COTEC 1 territorial de préparation n°2	0	26-mar-25*											
COTEC 1 territorial de préparation n°3	0	28-mar-25*											
COTEC 1 territorial de préparation n°4	0	02-avr-25*											
COTEC 1 territorial de préparation n°5	0	04-avr-25*											
COTEC Arbitrage/validation CFI	0	02-Mai-25*											
CSR pré-validation CFI REA Marseille Surface	0	14-avr-25*											
Conseil d'Agence INPCA	0	16-avr-25*											
COPIL validation CFI REA Marseille Surface	0	17-avr-25*											
CA SNIPCA approbation CFI REA Marseille Surface	0	22-avr-25*											
CA SNIF Réseau et G&C	0	30-avr-25*											
CA ART approbation CFI REA Marseille Surface	0	07-Mai-25*											
Signature CFI REA Marseille Surface	0	10-jui-25*											
Travaux LNPCA hors CFI n°9 REA Marseille Surface	436	29-jan-25	30-sep-26										
Travaux Cour des Pierres: bâtiment, réglage et parking (CFI PRO/REA n°1)	436	29-jan-25*	30-sep-26										
Travaux Blançarde (CFI PRO/REA n°1)	215	03-mar-25*	26-déc-25										
Procédures communes à BLOC EST et ABEILLES	12/71	01-jul-26	14-avr-31										
Processus Réservees Capacités Travaux	1273	01-jul-26	14-avr-31										
Interruption temporaire de circulation (ITC) et Opérations Coup De Poing (OCP)	1273	01-jul-26	14-avr-31										
Interruption des circulations commerciales sur le faisceau Abelles	0	01-jul-26*											
ITC de nuit: Déconnexion partielle faisceau Abelles	22	01-jul-26*	30-jul-26										
V31 à V49 retrées de exploitation définitivement	0	30-jul-26											
ITC de nuit dont 1h coupure IHM1: Déconnexion du faisceau Abelles définitivement	24	01-jan-27*	24-jan-27										
V19 à V29 retrées de exploitation -> faisceau Abelles déconnecté définitivement	0	25-jan-27											
ITC de nuit	876	01-jan-27*	10-Mai-30										
OCP 16h: caténaire et signalisation	1	28-mar-27*	28-mar-27										
OCP 48h dont PLM 6h: caténaire et signalisation	3	07-Mai-27*	09-Mai-27										
OCP 16h dont coupure de 4h de l'HIM 1: Déconnection MV3, MV4, Adrc, Gdr, 3 et 5	2	22-jan-28*	23-jan-28										
OCP 60h dont PLM 6h: Modification sous Station St-Charles	3	06-Mai-28*	08-Mai-28										
OCP 96h: Terrassement MV1/MV2	5	28-oct-28*	01-nov-28										
OCP 120h: Terrassement MV1/MV2	6	06-Mai-29*	11-Mai-29										
OCP 72h: Vde 5(exA), raccord qual 5/7	4	01-nov-29*	04-nov-29										
OCP 96h: Essai interpenetration PRO/Argos Mistral	5	08-Mai-30*	12-Mai-30										
OCP 60h dont coupure de 4h de l'HIM 1 et l'HIM 3: MES Bloc Est	3	09-nov-30*	11-nov-30										
OCP 48h: dépote ADV	3	12-avr-31*	14-avr-31										
Procédures foncières	129	02-jul-30	04-déc-30										
Régularisation foncière des entreprises entre SA du groupe SNCF	129	07-jul-30*	04-déc-30										
Liberation d'Abelles	129	27-sep-24	13-jui-29										
Procédures administratives et réglementaires	435	27-sep-24	28-Mai-26										
Autorisations d'urbanisme	435	27-sep-24	28-Mai-26										
PC bâtiment et parking Cour des Pierres (CFI PRO/REA n°1)	53	22-sep-24	11-déc-24										
PC débûlé	0	27-sep-24*											
Période de recours échue	0	11-déc-24*											
PC bâtiment réversible ou decking Voltaire	173	30-sep-25	28-Mai-26										
Dépôt PC Decking Voltaire	0	30-sep-25*											
Instruction PC Decking Voltaire	130	30-sep-25	30-mai-26										
Recours PC Decking Voltaire	43	31-mai-26	28-Mai-26										
PD pour démolitions Phase 1 (B016 et S2RT)	117	19-déc-25	30-Mai-25										
Acquisition S0RT	22	01-Mai-25	30-Mai-25*										
Dépôt PD Phase 1	0	19-déc-24*											
Instruction PD	65	19-déc-24	19-mai-25										
Recours PD	43	19-mai-25	19-Mai-25										
PD pour démolitions Phases 2 et 3	108	30-avr-25	26-sep-25										
Dépôt PD Phases 2 et 3	0	30-avr-25*											
Instruction PD	65	30-avr-25	29-jul-25										
Recours PD	43	29-jul-25	26-sep-25										
PRO-ACT/REA	1161	03-jan-25	13-avr-29										
PRO-ACT/REA Libération entreprises techniques	699	28-avr-25	30-déc-27										
Etudes EXE Libération entreprises techniques	221	28-avr-25*	02-mai-26										
Travaux Libération entreprises techniques	413	02-jul-26*	30-déc-27										
PRO-ACT/REA démolitions	1161	03-jan-25	13-avr-29										
PRO-ACT/REA démolitions Phase 1	303	03-jan-25	27-avr-26										
Etudes EXE Libération Phase 1 (B016 et S2 RT)	129	01-jan-25*	30-jul-25										
Etudes EXE et plan de retrait	44	01-jul-25	29-avr-25										
Travaux démolitions Phase 1	130	01-sep-25	27-avr-26										
PRO-ACT/REA démolitions Phases 2 et 3	1068	12-Mai-25	13-avr-29										
PRO-ACT Démolitions Phases 2 et 3	256	12-Mai-25*	04-Mai-26										
Etudes EXE démolitions Phase 2 (zone Voltaire)	43	04-Mai-26*	01-jul-26										
Travaux démolitions Phase 2a (zone Voltaire)	86	01-jul-26*	28-oct-26										
Travaux démolitions Phase 2b (halle A parking)	153	01-mar-27*	27-sep-27										
Travaux démolitions Phase 3	248	03-jul-28*	13-jul-29										
Halle Abéton démolie (Pré requis au démarrage des travaux de comblement du bâtiment)	0	01-jan-29*											
Liberation totale du site	0	13-jul-29											
APD-PRO-ACT/REA decking Voltaire	868	03-mai-25	28-avr-28										





ARTELIA
Passion & Solutions

Annexe 3 : conventions de financement de référence contractualisées par la SLNPCA au 5 mai 2025

Objet	Opérations	MOA	Convention de financement de référence
Études de niveau avant-projet des phases 1&2			
Études de niveau avant-projet de l'ensemble des opérations de la phases 1	Ensemble des opérations de phase 1	SNCF RESEAU SNCF GARES & CONNEXIONS	Convention de financement des études de niveau avant-projet de phase 1
Reprise des études de niveau avant-projet de l'opération de Nice Aéroport	Gare et PEM Nice Aéroport	SNCF RESEAU SNCF GARES & CONNEXIONS	Convention de financement de la reprise des études de niveau avant-projet de l'opération Nice Aéroport phases 1&2
Etudes complémentaires de niveau avant-projet pour les opérations des Bouches du Rhône et du Var	PEM de Saint André PEM de Saint Cyr sur Mer PEM sur la Pauline Carnoules Solliès	SNCF GARES & CONNEXIONS	Convention de financement des études complémentaires de niveau avant-projet pour les opérations des Bouches du Rhône et du Var
Études de niveau avant-projet de l'ensemble des opérations de la phases 2	Ensemble des opérations de phase 2	SNCF RESEAU SNCF GARES & CONNEXIONS	Convention de financement des études de niveau avant-projet de phase 2
Acquisitions foncières			
Acquisitions foncières anticipées des phase 1&2	Opérations de phase 1&2	SNCF RESEAU	Convention de financement des acquisitions foncières anticipées de phase 1 et 2
Acquisitions foncières de phase 1	Opérations de phase 1&2	SNCF RESEAU SNCF GARES & CONNEXIONS	Convention de financement des acquisitions foncières de phase 1
Études de projet et travaux de phase 1			
Travaux préparatoires de l'ensemble des opérations de phase 1 et sur Marseille, travaux préparatoires Saint Charles et travaux Blancarde	<ul style="list-style-type: none"> - Travaux préparatoires de phase 1 - PRO/REA Construction Bâtiment Cour des Pierres - Relogements Abeilles - Réalisation Remisage Blancarde 	SNCF RESEAU SNCF RESEAU SNCF GARES&CONNEXIONS SNCF RESEAU	Convention de financement PRO REA n°1

Études PRO/ACT Navette Toulonnaise	PEM Saint-Cyr / Carnoules / Suppression des TVP à Solliès-Pont, Cuers et Puget-ville / La Pauline- Hyères) ;	SNCF RESEAU SNCF GARES & CONNEXIONS	Convention de financement PRO/ACT n°2
	Provision pour risques commune de conception des opérations de phase 1	SNCF RESEAU	
Études PRO/ACT Nice Aéroport	Gare et PEM Nice Aéroport	SNCF RESEAU SNCF GARES & CONNEXIONS	Convention de financement PRO/ACT n°3
Études PRO/ACT Marseille Surface		SNCF RESEAU SNCF GARES & CONNEXIONS	Convention de financement PRO/ACT n°4
Travaux urgents de phase 1		SNCF RESEAU SNCF GARES & CONNEXIONS	Convention de financement travaux urgents

Coûts aux conditions économiques de référence

Objet	Maître d'ouvrage (MOA)	Montants en € constants de référence (CE date de référence)	Date de référence
Études de niveau avant-projet des phases 1&2			
Études de niveau avant-projet de l'ensemble des opérations de la phases 1	SNCF RESEAU	23 447 682 €	CE 07/20
	SNCF GARES & CONNEXIONS	4 652 318 €	
Reprise des études de niveau avant-projet de l'opération de Nice Aéroport	SNCF RESEAU	105 000 €	CE 03/2024
	SNCF GARES & CONNEXIONS	1 420 000 €	
Etudes complémentaires de niveau avant-projet pour les opérations des Bouches du Rhône et du Var	SNCF GARES & CONNEXIONS	545 000 €	CE 01/2024
Études de niveau avant-projet de l'ensemble des opérations de la phases 2	SNCF RESEAU	62 720 000 €	CE 07/22
	SNCF GARES & CONNEXIONS	25 990 000 €	
Etudes de niveau avant-projet et projet du site de maintenance N3 d'Avignon	Région	4 612 728 € (4 010 025 €)	CE 03/2025 (CE 07/20)
Acquisitions foncières			

Acquisitions foncières anticipées des phase 1&2	SNCF RESEAU	6 000 000 €	
Acquisitions foncières de phase 1 (n°5)	SNCF RESEAU	13 620 603 €	CE 07/20
	SNCF GARES & CONNEXIONS	29 141 179 €	CE 07/20
Études de projet et travaux de phase 1			
Travaux préparatoires de l'ensemble des opérations de phase 1 et sur Marseille, travaux préparatoires Saint Charles et travaux Blancarde (n°1)	SNCF RESEAU	25 359 151 €	CE 07/20
	SNCF GARES&CONNEXIONS	10 069 138 €	CE 07/20
Études PRO/ACT Navette Toulonnaise (n°2)	SNCF RESEAU	14 882 266 €	CE 07/20
	SNCF GARES & CONNEXIONS	7 033 978 €	CE 07/20
Provision pour risques commune de conception des opérations de phase 1 (n°2)	SNCF RESEAU	4 550 000 €	CE 07/20
Études PRO/ACT Nice Aéroport (n°3)	SNCF RESEAU	6 316 894 €	CE 07/20
	SNCF GARES & CONNEXIONS	9 729 191 €	CE 07/20
Études PRO/ACT Marseille Surface (n°4)	SNCF RESEAU	18 353 256 €	CE 07/20
	SNCF GARES & CONNEXIONS	7 096 624 €	CE 07/20
Travaux urgents de phase 1 (n°6)	SNCF RESEAU	8 605 982 €	CE 07/20
	SNCF GARES & CONNEXIONS	17 506 715 €	CE 07/20
Travaux gare Nice Aéroport (n°7)	SNCF RESEAU	98 524 047 €	CE 07/20
	SNCF GARES & CONNEXIONS	112 403 387 €	CE 07/20
Provision pour Risques commune REA phase 1 (n°7)	SNCF RESEAU	20 840 000 €	CE 07/20
Travaux navette toulonnaise (n°8)	SNCF RESEAU	193 121 984,00 €	CE 07/20
	SNCF GARES & CONNEXIONS	70 423 357,00 €	CE 07/20
Travaux Marseille phase 1 (n°9)	SNCF RESEAU	307 052 751,00 €	CE 07/20

	SNCF GARES & CONNEXIONS	106 980 246,00 €	CE 07/20
--	-------------------------	------------------	----------

Hypothèses d'actualisation

Objet	Indices utilisés	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Études de niveau avant-projet des phases 1&2							
Études de niveau avant-projet de l'ensemble des opérations de la phases 1	ING						
Reprise des études de niveau avant-projet de l'opération de Nice Aéroport		Pas d'actualisation					
Etudes complémentaires de niveau avant-projet pour les opérations des Bouches du Rhône et du Var	ING						
Études de niveau avant-projet de l'ensemble des opérations de la phases 2	ING	+2,5%	+5,7%	+3,3%	+2,5%	+2,5%	+2,0%
Etudes de niveau avant-projet et projet du site de maintenance N3 d'Avignon	ING				+ 2%	+2%	+2,2%
Acquisitions foncières							
Acquisitions foncières anticipées des phase 1&2		Sans objet					
Acquisitions foncières de phase 1	TP01						
Études de projet et travaux de phase 1							
Travaux préparatoires de l'ensemble des opérations de phase 1 et sur Marseille, travaux préparatoires Saint Charles et travaux Blancarde	TP01 et BT01			+ 4%	+ 3,5%	Idem	Idem
	ING			+2,6%	idem	Idem	Idem
Études PRO/ACT Navette Toulonnaise	ING			+2,5%	+2,3%	+2,2%	Idem
Provision pour risques commune de conception des opérations de phase 1	TP01			+2,8%	+2,5%	Idem	Idem
Études PRO/ACT Nice Aéroport	ING			+2,5%	+2,3%	+2,2%	Idem
Études PRO/ACT Marseille Surface	ING			+2,5%	+2,3%	+2,2%	Idem
Travaux urgents de phase 1	TP01			+ 4%	+3.5%	idem	Idem

	BT01			+ 4%	+3.5%	idem	Idem
	ING			+2.6%	idem	idem	Idem
Travaux gare Nice Aéroport, navette toulonnaise, Marseille Surface (phase 1)	TP01			+ 2%	+2.3%	+2.5%	Idem
	BT01			+ 2%	+2.3%	+2.5%	Idem
	ING			+2 %	+ 2%	+2.2%	Idem
PR commune REA de phase 1	TP01			+ 2%	+2.3%	+2.5%	Idem

Coûts aux conditions économiques de réalisation

Objet	Maître d'ouvrage (MOA)	Montants en € courants
Études de niveau avant-projet des phases 1&2		
Études de niveau avant-projet de l'ensemble des opérations de la phases 1	SNCF RESEAU	25 200 000 €
	SNCF GARES & CONNEXIONS	5 000 €
Reprise des études de niveau avant-projet de l'opération de Nice Aéroport	SNCF RESEAU	105 000 €
	SNCF GARES & CONNEXIONS	1 420 000 €
Etudes complémentaires de niveau avant-projet pour les opérations des Bouches du Rhône et du Var	SNCF GARES & CONNEXIONS	559 170 €
Études de niveau avant-projet de l'ensemble des opérations de la phases 2	SNCF RESEAU	70 900 000 €
	SNCF GARES & CONNEXIONS	29 680 000 €
Etudes de niveau avant-projet et projet du site de maintenance N3 d'Avignon	Région	4 705 351 €
Acquisitions foncières		
Acquisitions foncières anticipées des phase 1&2	SNCF RESEAU	6 000 000 €
Acquisitions foncières de phase 1 (n°5)	SNCF RESEAU	16 635 729 €
	SNCF GARES & CONNEXIONS	35 592 017 €
Études de projet et travaux de phase 1		
Travaux préparatoires de l'ensemble des opérations de phase 1 et sur Marseille, travaux préparatoires Saint Charles et travaux Blancarde (n°1)	SNCF RESEAU	31 027 495 €
	SNCF GARES&CONNEXIONS	12 028 892 €
Études PRO/ACT Navette Toulonnaise (n°2)	SNCF RESEAU	17 605 944 €
	SNCF GARES & CONNEXIONS	8 321 303 €

Provision pour risques commune de conception des opérations de phase 1 (n°2)	SNCF RESEAU	5 795 082 €
Études PRO/ACT Nice Aéroport (n°3)	SNCF RESEAU	7 464 137 €
	SNCF GARES & CONNEXIONS	11 496 156 €
Études PRO/ACT Marseille Surface (n°4)	SNCF RESEAU	21 712 179 €
	SNCF GARES & CONNEXIONS	8 395 413 €
Premiers travaux de phase 1 (n°6)	SNCF RESEAU	10 675 541 €
	SNCF GARES & CONNEXIONS	21 861 333 €
Travaux gare Nice Aéroport (n°7)	SNCF RESEAU	126 789 302 €
	SNCF GARES & CONNEXIONS	144 419 262 €
Provision pour Risques commune REA phase 1 (n°7)	SNCF RESEAU	28 365 918 €
Travaux navette toulonnaise (n°8)	SNCF RESEAU	255 927 888 €
	SNCF GARES & CONNEXIONS	86 716 306 €
Travaux Marseille phase 1 (n°9)	SNCF RESEAU	405 815 094 €
	SNCF GARES & CONNEXIONS	139 363 161 €

Annexe 4 : détail des engagements pluriannuels des Collectivités membres pour le projet des phases 1&2 de la LNPCA – en € courants

Engagement total collectivités	Montants pris en charge avant SLNPCA	% AVP phase 1 (hors complément NAE et 13/83)	AVP phase 1	% AVP phase 2	AVP phase 2	foncier anticipé	foncier phase 1	PRO REA N°1	PRO ACT	1ers travaux ph 1	% PRO - REA	Total PRO - REA phase 1	Total PRO - REA phase 2	SMR Corridor Ouest	TOTAL ENGAGEMENTS PLURIANNUELS
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	7 520 700 €	25,0000%	2 336 771 €	20,0000%	8 112 900 €	640 000 €	5 242 775 €	4 305 639 €	8 079 021 €	3 253 687 €	20,0000%	113 904 000 €	294 800 000 €	4 856 000 €	424 009 671 €
Département des Bouches du Rhône	2 097 427 €	-	43 421 €	-	0 €	227 667 €	1 800 585 €	1 531 645 €	2 873 950 €	1 157 434 €	7,1146%	40 519 070 €	104 869 204 €	1 727 425 €	147 159 119 €
Département du Var	1 172 008 €	3,7500%	350 516 €	2,7957%	1 134 062 €	89 462 €	646 840 €	601 864 €	1 129 326 €	454 817 €	2,7957%	15 922 071 €	41 208 618 €	678 796 €	59 294 062 €
Département des Alpes Maritimes	1 480 436 €	2,7083%	253 147 €	5,0327%	2 041 490 €	161 046 €	1 244 429 €	1 083 449 €	2 032 965 €	818 742 €	5,0327%	28 662 233 €	74 181 998 €	1 221 940 €	106 360 807 €
Métropole Aix-Marseille Provence	2 684 215 €	-	43 421 €	-	0 €	305 104 €	2 347 034 €	2 052 606 €	3 851 471 €	1 551 114 €	9,5345%	54 300 884 €	140 538 530 €	2 314 977 €	197 197 812 €
Métropole Toulon Provence Méditerranée	878 858 €	3,7500%	350 516 €	1,3384%	542 915 €	42 829 €	257 538 €	288 133 €	540 648 €	217 737 €	1,3384%	7 622 456 €	19 728 016 €	324 964 €	28 568 866 €
Métropole Nice Côte d'Azur	1 008 635 €	2,7083%	253 147 €	2,6873%	1 090 090 €	85 994 €	617 882 €	578 527 €	1 085 538 €	437 182 €	2,6873%	15 304 711 €	39 610 802 €	652 476 €	56 911 226 €
Dracénie Provence Verdon agglomération	157 380 €	0,8333%	77 889 €	0,2194%	88 999 €	7 021 €	58 610 €	47 233 €	88 627 €	35 693 €	0,2194%	1 249 527 €	3 233 956 €	53 270 €	4 703 641 €
Communauté d'agglomération Cannes Pays de Lérins	323 423 €	1,6667%	155 788 €	0,4818%	195 440 €	15 418 €	128 707 €	103 723 €	194 624 €	78 381 €	0,4818%	2 743 947 €	7 101 732 €	116 981 €	10 313 888 €
Communauté d'agglomération Sophia Antipolis	241 002 €	0,8333%	77 889 €	0,6351%	257 625 €	20 323 €	169 660 €	136 726 €	256 549 €	103 321 €	0,6351%	3 617 022 €	9 361 374 €	154 202 €	13 468 112 €
Communauté d'agglomération du Pays de Grasse	88 916 €	0,4167%	38 949 €	0,1605%	65 106 €	5 136 €	42 876 €	34 553 €	64 834 €	26 111 €	0,1605%	914 080 €	2 365 770 €	38 969 €	3 422 874 €
TOTAL	17 653 000 €	41,6666%	3 981 454 €	33,3509%	13 528 626 €	1 600 000 €	12 556 937 €	10 764 097 €	20 197 554 €	8 134 219 €	50,0000%	284 760 000 €	737 000 000 €	12 140 000 €	1 051 410 079 €
SLNPCA			7 612 911 €		32 227 632 €	3 333 333 €	25 113 873 €	21 528 194 €	40 395 107 €	16 268 437 €		569 520 000 €	1 474 000 000 €	24 280 000 €	2 107 640 543 €

Annexe 5 : détail des crédits de paiement de la SLNPCA et des contributions totales annuelles prévisionnelles des Collectivités membres pour l'année 2025 – en € courants

	AVP phase 1	AVP NAE n°2	AVP complémentaire 13/83	AVP phase 2*			Foncier anticipé	PRO REA phase 1-1ère partie	PRO ACT navette toulonnaise n°2		PRO ACT NAE n°3		PRO ACT Marseille Surface n°4		Foncier phase 1		Travaux urgents phase 1		REA phase 1 Navette toulonnaise	REA phase 1 Nice Aéroport	REA phase 1 Marseille Surface	AVP PRO SMR Avignon	TOTAL CPI 2025	dont TOTAL RAR 2024	TOTAL CTAP 2025
				2025	prévu sans UE	Réduction UE	appelé avec UE		RAR 2024	2025	RAR 2024	2025	RAR 2024	2025	RAR 2024	2025	RAR 2024	2025							
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	661 250 €	28 250 €	69 896 €	2 547 750 €	379 898 €	2 167 852 €	0 €	585 701 €	518 545 €	472 122 €	379 206 €	876 373 €	602 152 €	125 931 €	1 224 555 €	319 974 €	650 737 €	437 227 €	1 737 154 €	1 356 043 €	2 725 891 €	94 107 €	15 032 966 €	3 375 195 €	15 032 966 €
Département des Bouches du Rhône	0 €	4 708 €	11 649 €	0 €	135 141 €	0 €	0 €	208 352 €	184 462 €	167 948 €	134 895 €	311 752 €	214 203 €	44 798 €	371 184 €	113 824 €	231 487 €	155 535 €	617 958 €	482 385 €	969 681 €	33 477 €	4 258 298 €	1 136 231 €	4 258 298 €
Département du Var	99 188 €	4 238 €	10 484 €	356 137 €	53 104 €	303 033 €	0 €	81 872 €	72 485 €	65 996 €	53 007 €	122 504 €	84 172 €	17 603 €	85 153 €	44 728 €	90 963 €	61 118 €	242 828 €	180 554 €	381 039 €	13 155 €	2 023 119 €	385 780 €	2 023 119 €
Département des Alpes Maritimes	71 635 €	3 060 €	7 572 €	641 103 €	95 596 €	545 507 €	0 €	147 383 €	130 484 €	118 802 €	95 421 €	220 526 €	151 522 €	31 689 €	233 304 €	80 517 €	163 748 €	110 022 €	437 129 €	341 228 €	685 930 €	23 681 €	3 599 160 €	774 481 €	3 599 160 €
Métropole Aix-Marseille Provence	0 €	4 708 €	11 649 €	0 €	181 107 €	0 €	0 €	279 218 €	247 203 €	225 072 €	180 777 €	417 789 €	287 061 €	60 035 €	431 448 €	152 539 €	310 223 €	208 437 €	828 145 €	646 460 €	1 299 501 €	44 863 €	5 635 129 €	1 468 671 €	5 635 129 €
Métropole Toulon Provence Méditerranée	99 188 €	4 238 €	10 484 €	170 495 €	25 423 €	145 073 €	0 €	39 195 €	34 701 €	31 594 €	25 376 €	58 647 €	40 296 €	8 427 €	0 €	10 052 €	43 547 €	29 259 €	116 250 €	90 746 €	182 417 €	6 298 €	975 789 €	143 921 €	975 789 €
Métropole Nice Côte d'Azur	71 635 €	3 060 €	7 572 €	342 328 €	51 045 €	291 283 €	0 €	78 698 €	69 674 €	63 437 €	50 952 €	117 754 €	80 908 €	16 921 €	77 974 €	42 993 €	87 436 €	58 748 €	233 413 €	182 205 €	366 264 €	12 645 €	1 913 572 €	366 945 €	1 913 572 €
Dracénie Provence Verdon agglomération	22 041 €	942 €	2 330 €	27 949 €	4 167 €	23 781 €	0 €	6 425 €	5 688 €	5 179 €	4 160 €	9 614 €	6 606 €	1 381 €	14 530 €	3 510 €	7 139 €	4 796 €	19 057 €	14 876 €	29 903 €	1 032 €	182 990 €	38 123 €	182 990 €
Communauté d'agglomération Cannes Pays de Lérins	44 084 €	1 883 €	4 660 €	61 375 €	9 152 €	52 224 €	0 €	14 110 €	12 492 €	11 373 €	9 135 €	21 112 €	14 506 €	3 034 €	31 909 €	7 708 €	15 676 €	10 533 €	41 848 €	32 667 €	65 667 €	2 267 €	396 887 €	83 717 €	396 887 €
Communauté d'agglomération Sophia Antipolis	22 041 €	942 €	2 330 €	80 904 €	12 064 €	68 840 €	0 €	18 599 €	16 466 €	14 992 €	12 042 €	27 829 €	19 121 €	3 999 €	42 061 €	10 161 €	20 664 €	13 884 €	55 163 €	43 061 €	86 561 €	2 988 €	481 745 €	112 746 €	481 745 €
Communauté d'agglomération du Pays de Grasse	11 022 €	471 €	1 165 €	20 446 €	3 049 €	17 397 €	0 €	4 700 €	4 161 €	3 789 €	3 043 €	7 033 €	4 832 €	1 011 €	10 630 €	2 568 €	5 222 €	3 509 €	13 941 €	10 882 €	21 875 €	755 €	128 006 €	27 888 €	128 006 €
TOTAL	1 102 082 €	56 500 €	139 793 €	4 248 488 €	633 498 €	3 614 990 €	0 €	1 464 253 €	1 296 362 €	1 180 304 €	948 015 €	2 190 932 €	1 505 380 €	314 828 €	2 522 748 €	788 573 €	1 626 844 €	1 093 067 €	4 342 885 €	3 390 107 €	6 814 728 €	235 268 €	34 627 658 €	7 913 698 €	34 627 658 €
SLNPCA	2 424 582 €	113 000 €	279 585 €	10 617 863 €	346 316 €	10 271 546 €	0 €	2 928 507 €		2 360 609 €		4 381 864 €		629 656 €		1 599 868 €		2 186 133 €	8 685 771 €	6 780 214 €	13 629 456 €	470 535 €	56 741 326 €		

* dont complément FMP Cannes Centre

Annexe 6 : détail des crédits de paiement de la SLNPCA et des contributions totales annuelles prévisionnelles des Collectivités membres pour l'année 2026 – en € courants

CPI 2026	AVP phase 2*	Foncier anticipé	PRO REA phase 1-1ère partie	PRO ACT navette toulonnaise n°2	PRO ACT NAE n°3	PRO ACT Marseille Surface n°4	Foncier phase 1	Travaux urgents phase 1	REA phase 1 Navette toulonnaise	REA phase 1 Nice Aéroport	REA phase 1 Marseille Surface	AVP PRO SMR Avignon	PRO-REA phase 2	TOTAL CTAP 2026
				donc PR commune										
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	1 838 750 €	373 333 €	1 997 682 €	1 280 154 €	416 527 €	903 228 €	3 538 259 €	1 189 617 €	732 024 €	1 391 303 €	975 542 €	282 321 €	1 700 000 €	16 618 740 €
Département des Bouches du Rhône	0 €	132 806 €	710 635 €	455 389 €	148 171 €	321 305 €	1 258 665 €	423 182 €	260 403 €	494 928 €	347 030 €	100 430 €	604 741 €	5 257 686 €
Département du Var	257 030 €	52 186 €	279 246 €	178 946 €	58 224 €	126 258 €	494 596 €	166 291 €	102 326 €	194 483 €	136 366 €	39 464 €	237 635 €	2 323 051 €
Département des Alpes Maritimes	462 694 €	93 944 €	502 687 €	322 132 €	104 813 €	227 284 €	890 350 €	299 349 €	184 203 €	350 100 €	245 481 €	71 042 €	427 780 €	4 181 857 €
Métropole Aix-Marseille Provence	0 €	177 977 €	952 345 €	610 282 €	198 569 €	430 591 €	1 686 777 €	567 120 €	348 974 €	663 269 €	465 065 €	134 590 €	810 433 €	7 045 991 €
Métropole Toulon Provence Méditerranée	123 049 €	24 983 €	133 685 €	85 668 €	27 874 €	60 444 €	236 780 €	79 609 €	48 987 €	93 106 €	65 283 €	18 893 €	113 764 €	1 112 126 €
Métropole Nice Côte d'Azur	247 064 €	50 163 €	268 419 €	172 008 €	55 967 €	121 362 €	475 418 €	159 843 €	98 358 €	186 942 €	131 079 €	37 934 €	228 421 €	2 232 977 €
Dracénie Provence Verdon agglomération	20 171 €	4 095 €	21 915 €	14 043 €	4 569 €	9 908 €	38 815 €	13 050 €	8 030 €	15 263 €	10 702 €	3 097 €	18 649 €	182 308 €
Communauté d'agglomération Cannes Pays de Lérins	44 295 €	8 994 €	48 124 €	30 839 €	10 034 €	21 759 €	85 237 €	28 658 €	17 634 €	33 516 €	23 501 €	6 801 €	40 953 €	400 345 €
Communauté d'agglomération Sophia Antipolis	58 390 €	11 855 €	63 436 €	40 651 €	13 227 €	28 682 €	112 357 €	37 776 €	23 245 €	44 181 €	30 978 €	8 965 €	53 984 €	527 728 €
Communauté d'agglomération du Pays de Grasse	14 756 €	2 996 €	16 031 €	10 273 €	3 343 €	7 248 €	28 395 €	9 547 €	5 874 €	11 165 €	7 829 €	2 266 €	13 643 €	133 365 €
TOTAL	3 066 198 €	933 333 €	4 994 205 €	3 200 386 €	1 041 316 €	2 258 069 €	8 845 648 €	2 974 043 €	1 830 059 €	3 478 257 €	2 438 855 €	705 803 €	4 250 000 €	40 016 172 €
SLNPCA	7 663 073 €	2 000 000 €	9 988 409 €	6 400 772 €	2 082 633 €	4 516 139 €	17 691 296 €	5 948 085 €	3 660 118 €	6 956 514 €	4 877 711 €	1 411 605 €	8 500 000 €	81 696 354 €

* dont complément FMP Cannes Centre

Annexe 7 : Programmation pluriannuelle des investissements* de la SLNPCA – en € courants

	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	TOTAL AP
AVP phase 1	2 817 167 €											2 817 167 €
Foncier anticipé	0 €	2 000 000 €	1 200 000 €									3 200 000 €
PRO REA phase 1- 1ère partie	2 928 507 €	9 988 409 €	4 305 639 €									17 222 555 €
PRO ACT navette toulonnaise n°2	2 360 609 €	6 400 772 €	1 528 478 €	1 320 446 €	1 760 594 €							13 370 899 €
PRO ACT NAE n°3	4 381 864 €	2 082 633 €	559 810 €	373 207 €	186 603 €							7 584 117 €
PRO ACT Marseille Surface n°4	629 656 €	4 516 139 €	3 763 449 €	2 048 184 €	1 085 609 €							12 043 037 €
Foncier phase 1	1 599 868 €	17 691 296 €	799 934 €									20 091 098 €
Premiers travaux phase 1	2 186 133 €	5 948 085 €	3 253 687 €	1 626 844 €								13 014 750 €
REA phase 1	29 095 441 €	15 494 342 €	100 185 522 €	126 554 700 €	146 133 430 €	110 637 956 €	71 160 674 €	12 169 850 €				611 431 915 €
SMR Avignon	470 535 €	1 411 605 €	6 070 535 €	9 800 000 €	9 800 000 €	2 800 000 €	0 €	0 €				30 352 676 €
TOTAL SLNPCA phase 1	46 469 780 €	65 533 281 €	121 667 055 €	141 723 380 €	158 966 236 €	113 437 956 €	71 160 674 €	12 169 850 €	0 €	0 €	0 €	731 128 213 €
AVP phase 2	10 271 546 €	7 663 073 €	5 428 644 €	5 909 579 €								29 272 843 €
PRO-REA phase 2	0 €	8 500 000 €	32 500 000 €	61 000 000 €	168 500 000 €	267 500 000 €	285 000 000 €	337 000 000 €	280 000 000 €	233 500 000 €	170 000 000 €	1 843 500 000 €
TOTAL SLNPCA phase 2	10 271 546 €	16 163 073 €	37 928 644 €	66 909 579 €	168 500 000 €	267 500 000 €	285 000 000 €	337 000 000 €	280 000 000 €	233 500 000 €	170 000 000 €	1 872 772 843 €
TOTAL SLNPCA phase 1+2	56 741 326 €	81 696 354 €	159 595 699 €	208 632 959 €	327 466 236 €	380 937 956 €	356 160 674 €	349 169 850 €	280 000 000 €	233 500 000 €	170 000 000 €	2 603 901 055 €

* Les investissements intègrent la nécessité d'assurer la couverture du financement des conventions de financement en application de la convention-cadre LNPCA et ne prennent pas en compte le financement européen potentiel. Ces montants sont réduits au fur et à mesure de l'obtention des financements européens qui sont pris en compte dans les appels de fonds réalisés par les maîtres d'ouvrage

Annexe 8 : Programmation pluriannuelle des contributions* annuelles prévisionnelles des collectivités – en € courants

	2023-2024**	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033***		2034***		2035***		TOTAL***	
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	3 380 344 €	15 032 966 €	16 618 740 €	32 136 011 €	41 962 676 €	65 493 247 €	76 187 591 €	71 232 135 €	69 833 970 €	32 131 991 €	56 000 000 €	0 €	46 700 000 €	0 €	34 000 000 €	424 009 671 €	528 577 680 €
Département des Bouches du Rhône	921 402 €	4 258 298 €	5 257 686 €	10 968 369 €	14 422 958 €	23 297 913 €	27 102 212 €	25 339 407 €	24 842 038 €	10 748 837 €	19 920 880 €	0 €	16 612 591 €	0 €	12 094 820 €	147 159 119 €	185 038 574 €
Département du Var	487 709 €	2 023 119 €	2 323 051 €	4 492 132 €	5 865 753 €	9 154 974 €	10 649 882 €	9 957 184 €	9 761 741 €	4 578 518 €	7 827 960 €	0 €	6 527 960 €	0 €	4 752 690 €	59 294 062 €	73 824 154 €
Département des Alpes Maritimes	637 557 €	3 599 160 €	4 181 857 €	8 086 545 €	10 559 278 €	16 480 393 €	19 171 465 €	17 924 498 €	17 572 671 €	8 147 383 €	14 091 560 €	0 €	11 751 355 €	0 €	8 555 590 €	106 360 807 €	132 611 928 €
Métropole Aix-Marseille Provence	1 150 517 €	5 635 129 €	7 045 991 €	14 699 058 €	19 328 661 €	31 222 268 €	36 320 529 €	33 958 140 €	33 291 599 €	14 545 920 €	26 696 600 €	0 €	22 263 058 €	0 €	16 208 650 €	197 197 812 €	247 820 199 €
Métropole Toulon Provence Méditerranée	349 732 €	975 789 €	1 112 126 €	2 150 542 €	2 808 142 €	4 382 808 €	5 098 474 €	4 766 854 €	4 673 289 €	2 251 110 €	3 747 520 €	0 €	3 125 164 €	0 €	2 275 280 €	28 568 866 €	35 465 720 €
Métropole Nice Côte d'Azur	415 495 €	1 913 572 €	2 232 977 €	4 317 955 €	5 638 315 €	8 800 000 €	10 236 946 €	9 571 106 €	9 383 241 €	4 401 619 €	7 524 440 €	0 €	6 274 846 €	0 €	4 568 410 €	56 911 226 €	70 877 303 €
Dracénie Provence Verdon agglomération	70 329 €	182 990 €	182 308 €	352 532 €	460 331 €	718 461 €	835 778 €	781 417 €	766 079 €	353 418 €	614 320 €	0 €	512 299 €	0 €	372 980 €	4 703 641 €	5 849 822 €
Communauté d'agglomération Cannes Pays de Lérins	144 735 €	396 887 €	400 345 €	774 157 €	1 010 881 €	1 577 732 €	1 835 359 €	1 715 982 €	1 682 300 €	775 509 €	1 349 040 €	0 €	1 125 003 €	0 €	819 060 €	10 313 888 €	12 831 482 €
Communauté d'agglomération Sophia Antipolis	109 687 €	481 745 €	527 728 €	1 020 479 €	1 332 525 €	2 079 738 €	2 419 337 €	2 261 976 €	2 217 578 €	1 017 319 €	1 778 280 €	0 €	1 482 959 €	0 €	1 079 670 €	13 468 112 €	16 791 702 €
Communauté d'agglomération du Pays de Grasse	39 977 €	128 006 €	133 365 €	257 891 €	336 750 €	525 583 €	611 405 €	571 638 €	560 418 €	257 840 €	449 400 €	0 €	374 768 €	0 €	272 850 €	3 422 874 €	4 262 052 €
TOTAL	7 707 486 €	34 627 658 €	40 016 172 €	79 255 671 €	103 726 269 €	163 733 118 €	190 468 978 €	178 080 337 €	174 584 925 €	79 209 464 €	140 000 000 €	0 €	116 750 000 €	0 €	85 000 000 €	1 051 410 079 €	1 313 950 615 €
SLNPCA	28 224 733 €	56 741 326 €	81 696 354 €	159 595 699 €	208 632 959 €	327 466 236 €	380 937 956 €	356 160 674 €	349 169 850 €	159 014 755 €	280 000 000 €	0 €	233 500 000 €	0 €	170 000 000 €	2 107 640 543 €	2 632 125 788 €

* Les contributions des collectivités membres sont réduites au fur et à mesure de l'obtention des financements européens qui sont pris en compte dans les appels de fonds réalisées par la SLNPCA.

** Contributions des collectivités via la SLNPCA ou directes pour la Métropole Aix-Marseille Provence et le Département des Bouches du Rhône pour les études AVP de phase 1&2

*** Les contributions des collectivités sont plafonnées à l'engagement global des collectivités défini à l'article 6 et la borne inférieure des contributions correspond à ce plafond. La borne supérieure correspond à l'hypothèse d'une absence de financement européen et de l'application du principe de couverture du financement des conventions de financement en application de la convention-cadre LNPCA et ne prennent pas en compte le financement européen potentiel.



LE DÉPARTEMENT

Conseil Départemental

Extrait du registre des délibérations

Séance du 25 novembre 2025

N° : A14

OBJET : DECISION MODIFICATIVE - BUDGET PRINCIPAL - EXERCICE 2025

La séance du 25 novembre 2025 s'est tenue à 11h00 à Draguignan, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis MASSON, Président du Conseil départemental.

Pour ce dossier, le quorum est atteint et la présidence est assurée par Monsieur Jean-Louis MASSON, Président du Conseil départemental. Nombre de membres en exercice : 46

Présents : M. Thierry ALBERTINI, Mme Christine AMRANE, Mme Martine ARENAS, M. Stéphane ARNAUD, M. Bruno AYCARD, Mme Véronique BACCINO, M. Robert BENEVENTI, M. Laurent BONNET, M. Christophe CHIOCCHA, M. Guillaume DECARD, Mme Caroline DEPALLENS, Mme Manon FORTIAS, Mme Vesselina GARELLO, M. Jean-Martin GUISIANO, Mme Nathalie JANET, M. Dominique LAIN, M. Marc LAURIOL, Mme Françoise LEGRAIEN, Mme Véronique LENOIR, M. Grégory LOEW, M. Nicolas MARTEL, M. Jean-Louis MASSON, Mme Séverine MATHIVET, M. Christophe MORENO, Mme Christine NICCOLETTI, Mme Lydie ONTENIENTE, Mme Nathalie PEREZ LEROUX, M. Claude PIANETTI, Mme Marie-Laure PONCHON, M. Ludovic PONTONE, Mme Laetitia QUILICI, M. Louis REYNIER, Mme Valérie RIALLAND, M. Francis ROUX, Mme Andrée SAMAT.

Procurations : Mme Josée MASSI à M. Christophe MORENO, Mme Sonia LAUVARD à M. Christophe CHIOCCHA, M. Christian SIMON à Mme Nathalie JANET, M. Didier BREMOND à M. Jean-Louis MASSON, M. Philippe LEONELLI à Mme Véronique LENOIR, M. Michel BONNUS à M. Laurent BONNET, M. Joseph MULE à Mme Séverine MATHIVET, Mme Françoise DUMONT à M. Guillaume DECARD, Mme Chantal LASSOUTANIE à M. Jean-Martin GUISIANO, Mme Véronique BERNARDINI à M. Francis ROUX, Mme Valérie MONDONE à Mme Manon FORTIAS.

Départs/Sorties :

Absents/Excusés :

Le Conseil départemental est appelé à examiner l'affaire citée en objet, inscrite à l'ordre du jour.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L1612-11, L.3312-1 et L.3312-6,

Vu la délibération du Conseil départemental n°A9 du 1er février 2022 portant mise à jour du règlement budgétaire et financier départemental,

Vu la délibération du Conseil départemental n°A10 du 16 décembre 2024 portant vote du budget primitif pour l'exercice 2025,

Vu la délibération du Conseil départemental n°A13 du 31 mars 2025 portant adoption du compte administratif pour l'exercice 2024,

Vu la décision n°AR 2025-1312 du 7 août 2025 exécutoire au 11 août 2025 procédant à un virement entre chapitres,

Vu la délibération du Conseil départemental n°A25 du 22 septembre 2025 portant vote du budget supplémentaire pour l'exercice 2025,

Vu le rapport du Président,

Considérant l'avis de la commission finances et ressources humaines du 10 novembre 2025

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- d'approuver la mise en concordance des échéanciers d'autorisations de programme et d'engagement (AP/AE) en lien avec les crédits de paiements votés au présent budget comme figurant en annexe 2 et 3.

Adopté à l'unanimité.

Signé : Jean-Louis MASSON
Président du Conseil départemental

Réception au contrôle de légalité : 26 novembre 2025
Référence technique : 083-228300018-20251125-lmc1115803-BF-1-1

Acte certifié exécutoire
le 26/11/2025

Pour le Président du Conseil départemental,
la directrice générale des services,
Virginie HALDRIC

Acte mis en ligne sur le site internet du Département du Var le : 26/11/2025



LE DÉPARTEMENT

Conseil départemental du mardi 25 novembre 2025

RAPPORT

N° : A14

Objet : DECISION MODIFICATIVE - BUDGET PRINCIPAL - EXERCICE 2025

Résumé synthétique du rapport :

Ce rapport propose d'adopter la décision modificative de l'exercice 2025 établi conformément aux dispositions des articles L.1612-11, L.3312-1 et L.3312-6 du code général des collectivités territoriales.

Corps du rapport :

La présente décision budgétaire a pour objectif d'intégrer la revalorisation à la hausse de l'autorisation de programme (AP - CPER - SNCF), désormais désignée sous l'intitulé « travaux d'aménagements du réseau ferroviaire », d'un montant de 56 859 000 €, portant ainsi le total de cette dernière de 13 141 000 € à 70 000 000 €.

Aucun ajustement de crédits n'est proposé dans cette décision modificative 2025.

Avis de la commission finances et ressources humaines du 10 novembre 2025

En conclusion, il est proposé :

- d'approuver la mise en concordance des échéanciers d'autorisations de programme et d'engagement (AP/AE) en lien avec les crédits de paiements votés au présent budget comme figurant en annexe 2 et 3.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

CG : Conseil départemental du Var (1)

AGREGÉ AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 22830001800113

POSTE COMPTABLE : Payeur départemental du Var

M. 57

Décision modificative 2 (3)

Voté par nature

BUDGET : CD83 - Budget Principal (4)

ANNEE 2025

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Préciser s'il s'agit du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.

(4) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8

II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports	9
B1 - Présentation des AP votées	11
B2 - Présentation des AE votées	13
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	14
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	17
D1 - Balance générale - Dépenses	19
D2 - Balance générale - Recettes	21

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	23
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	27
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	33
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	34
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	35
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	36
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	41
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	44
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	52

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	56
A1.01 - Opérations non ventilables	58
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	59
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	62
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	63
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	64
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	67
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	71
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	74
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	75
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	78
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	80
A1.908 - Fonction 8 - Transports	83
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	87
A2.01 - Opérations non ventilables	89
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	90
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	96
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	97
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	98
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	104
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	110
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	116
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	117
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	118
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	121
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	123
A2.938 - Fonction 8 - Transports	126

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	131
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	132
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	136
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	137

B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	138
B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	140
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	141
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	142
B3.1 - Etat des provisions constituées	145
B3.2 - Etalement des provisions	147
B4 - Etat des charges transférées	148
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	149
B6 - Prêts	155
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	156
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	157
B7.3 - Etat des emprunts garantis	Sans Objet
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	Sans Objet
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affection spéciale	Sans Objet
B7.8 - Autres engagements donnés	Sans Objet
B7.9 - Autres engagements reçus	Sans Objet
B8 - Subventions versées	158
B9 - Etat du personnel	159
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	161
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	162
B11.2 - Liste des établissements publics créés	163
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	164
C - Annexes budgétaires	
C1.1 - Equilibre budgétaire	165
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses	166
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	167
D - Autres éléments d'information	
D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	170
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D3 - Décisions en matière de taux	Sans Objet
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	171
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	172
V - Arrêté et signatures	
A - Arrêté et signatures	173

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisesées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;
les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

I – INFORMATIONS GENERALES		I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES		A

Informations statistiques		Valeurs
Population totale		1095337

Informations fiscales (N-2)		Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)		751,612

Informations financières – ratios		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	1186
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	1277
3	Dépenses d'équipement brut / population	150,64
4	Encours de dette / population (2) (3)	287,60
5	DGF / population	68
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	21,52
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	95,56
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	11,71
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	22,52
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	7,12

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1^{er} janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'assemblée délibérante vote le présent budget :

- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 7.5%
- Investissement : 7.5%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice (5).

VII – Le présent budget a été voté sans reprise des résultats de l'exercice N-1 (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi budgétaire ;
- budgétaire par délibération N°... du ...

(5) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative avec retranscription des virements de crédits, s'il y a lieu.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

I – INFORMATIONS GENERALES				I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)				C1

	RESULTAT DE L'EXERCICE N-1			
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A) (2)
TOTAL DU BUDGET	1 624 950 276,96	1 735 257 667,98	-15 570 472,95	A1 94 736 918,07
Investissement	211 516 189,93	287 649 790,89	(3) -149 725 818,96	A2 -73 592 218,00
Fonctionnement	1 413 434 087,03	1 447 607 877,09	(4) 134 155 346,01	A3 168 329 136,07

	RESTES A REALISER N-1			
	Dépenses	Recettes	Solde (B)	
TOTAL des RAR	I + II 0,00	III + IV 0,00	B1 0,00	0,00
Investissement	I 0,00	III 0,00	B2 0,00	0,00
Fonctionnement	II 0,00	IV 0,00	B3 0,00	0,00

		RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)
TOTAL	A1 + B1	94 736 918,07
Investissement	A2 + B2	-73 592 218,00
Fonctionnement	A3 + B3	168 329 136,07

(1) État à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

I – INFORMATIONS GENERALES		I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES		C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 0,00
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GENERALES		I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES		C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 0,00
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			II
VUE D'ENSEMBLE			A

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			II
VUE D'ENSEMBLE			A
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068) (1)	0,00	0,00
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (2)	(si solde négatif)	(si solde positif)
		0,00	0,00
	=	=	=
	Total de la section d'investissement (3)	0,00	0,00
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget (1)	0,00	0,00
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (2)	(si déficit)	(si excédent)
		0,00	0,00
	=	=	=
	Total de la section de fonctionnement (4)	0,00	0,00
TOTAL DU BUDGET (5)		0,00	0,00

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement à l'étape budgétaire de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(4) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(5) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
PRESENTATION DES AP VOTEES		B1

Numéro	AUTORISATION DE PROGRAMME (1) Libellé	Chapitre(s)	Montant	
2023-DI23004	AP SDIS SUBVENTION	204		0,00
2021-2021-1002IM	AP-ACQUISITION D'ENGINS	21, 23		0,00
2016-2016-0502V1	AP-AIDE AUX BAILLEURS PRIVES OPAH PIG REPRISE LOGEMENTS VACANTS	204		0,00
2018-2018-0601CE	AP-AIDE INVEST CLG PRIVES SOUS CONTRAT	204		0,00
2016-2016-0503V1	AP-AIDES AUX PARTICULIERS POUR TRAVAUX AMELIORATION DE L HABITAT ET DE PRECARITE ENERGETIQUE	204		0,00
2013-2013-R1202J	AP-AMENAGEMENT PARC NATURE	21, 23		0,00
2018-2018-0102BA	AP-AMENAGEMENT-SECURISATION GENDARMERIES	20, 23		0,00
2021-2021-0302H3	AP-APA HABITAT- AIDE FINANCIERE EN FAVEUR D DES PERSONNES AGEES POUR TRAVAUX 2021	204		0,00
2016-2016-1202J1	AP-CIRCUITS THEMATIQUES ENS	20, 21, 23		0,00
2015-2015-0104DB	AP-COLOGEN REMBOURSEMENT CAPITAL	16		0,00
2013-2013-0102BA	AP-CONSTRUCTION BATIMENTS SOCIAUX	20, 23		0,00
2022-DI22004	AP-CONSTRUCTION DE GYMNASES	20, 23		0,00
2013-2013-0601BB	AP-CONSTRUCTION ET EXTENSION DES COLLEGES ET DE LEURS EQUIPEMENTS	20, 21, 23		0,00
2022-DI22005	AP-CONSTRUCTION ET REHABILITATION DES BATIMENTS DOMAINE ROUTES	20, 23		0,00
2022-DI22001	AP-CONSTRUCTION ET RENOVATION DE MECS	204		0,00
2021-2021-1001IV	AP-CONVENTION FINANCEMENT RESORPTION POINTS NOIRS ROUTIERS QUOTIDIEN EN PACA	204		0,00
2013-2013-R1204J	AP-CONVENTION TRANSACTION SOCIETE CANAL DE PROVENCE DEPENSE	204		0,00
2020-2020-0108AB	AP-DEVELOPPEMENT ET PILOTAGE DU SYSTEME D INFORMATION	20		0,00
2020-2020-0303H3	AP-EHPAD TX EXTENSION AMELIORATION REHAB	204		0,00
2019-2019-0102BA	AP-ETUDES BATIMENTS 2019-2021	20		0,00
2021-1202J1-001	AP-ETUDES D'INVESTISSEMENT ENVIRONNEMENTALES	20		0,00
2013-2013-R1001I	AP-ETUDES ROUTIERES	20		0,00
2019-2019-0501V1	AP-EXTERNALISATION DE L OBSERVATOIRE DEP DE L HABITAT DE 2020 A 2023 AP 2020	20		0,00
2017-2017-1001IV	AP-FONDS DE CONCOURS	204		0,00
2020-2020-1007ID	AP-PROJETS TRANSVERSAUX NUMERIQUES	27		0,00
2017-2017-0102BA	AP-REAMENAGEMENT BATIMENT ADMINISTRATIF CHARLES BARNIER - TOULON	20, 23		0,00
2021-2021-0102BA	AP-RECONSTRUCTION ET MODERNISATION DU CDE CONSTR + REHAB 3 SITES + AMO PILOTAGE	20, 23		0,00
2016-2016-0602BB	AP-RENOVATION AMENAGEMENT COLLEGES	20, 21, 23		0,00
2016-2016-0102BA	AP-RENOVATION ET AMENAGEMENT DES BATIMENTS	20, 21, 23		0,00
2022-DI22006	AP-RENOVATION ET AMENAGEMENT DES BATIMENTS SUR LES ENS - HORS CIRCUITS	23		0,00
2020-2020-1204J2	AP-RESTAURATION ECOLOGIQUE DES SEUILS DEPARTEMENTAUX	20, 23		0,00
2016-2016-1205IG	AP-SOUTIEN AUX INVESTISSEMENTS AGRICOLES FORESTIERS ET HALIEUTIQUES	204		0,00
2016-2016-1104IG	AP-SOUTIEN INVESTISSEMENTS AGRICOLES FEADER	204		0,00
2017-2017-1108CE	AP-SOUTIENS AUX INVESTISSEMENTS POUR L ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	204		0,00

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
2017-2017-1206IG	AP-SUBVENTIONS VALORISATION PRODUITS DE LA FORET	204	0,00
2020-2020-1202J1	AP-TRAVAUX D AMENAGEMENT SUR LES ENS	20, 21, 23	0,00
2015-2015-1001IV	AP-TRAVAUX D AMENAGEMENTS DU RESEAU ROUTIER	23	0,00
2022-DI22002	AP-TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU RESEAU CYCLABLE	21, 23	0,00
2021-1205IG-002	AP-TRAVAUX DE DEBROUSSAILLEMENT	23	0,00
2021-2021-0102BA	AP-TVX + AMENAG SITES CDE	21	0,00
2023-DI23011	AP-VERDISSEMENT DES COLLEGES	20, 23	0,00
2023-DI23007	DEPLOIMENT D'UN LOGICIEL DE GESTION BATIMENTAIRE	20	0,00
2025-DI25002	GEOPARC	20, 21, 23	0,00
2023-DI23001	PLAN VELO DEPARTEMENTAL	20, 21, 23	0,00
2023-DI23003	POLE MEDICO-SOCIAL DE BRIGNOLES	20, 21, 23	0,00
2023-DI23006	ROUTE DU DEBARQUEMENT (MAITRISE D'OUVRAGE)	20, 23	0,00
2014-2014-0502V1	SUBVENTIONS EN FAVEUR DE L'HABITAT	204	0,00
2023-DI23008	SUBVENTIONS VAR 1944 ET TOURISME POUR LA PERIODE 2025-2033	204	0,00
2013-2013-R1005I	TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU RESEAU FERROVIAIRE	204	56 859 000,00
TOTAL			56 859 000,00

« AP de dépenses imprévues » (2)	020	0,00
TOTAL GENERAL		56 859 000,00

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.

(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
PRESENTATION DES AE VOTEES		B2

Numéro	AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)	Libellé	Chapitre(s)	Montant
2021-2021-0101L1	AE DEPENSES DE COMMUNICATION RELATIVES A L HDE Draguignan 2021-2023		011	0,00
2022-DF22003	AE- FSE + 2022 - 2028 (EUROPE)		65	0,00
2023-DF23009	AE- MAINTENANCE DES BATIMENTS		011	0,00
2015-2015-0602DB	AE-AE COLOGEN FRAIS D'EXPLOITATION		011	0,00
2015-2015-0104DB	AE-AE COLOGEN FRAIS FINANCIERS		66	0,00
2021-2021-0501V1	AE-AE FINANCEMENT PROGRAMME SARE 2021-2023		65	0,00
2021-2021-1111NC	AE-AE GRAND PRIX DE FRANCE LE CASTELLET		65	0,00
2022-DF22008	AE-FSE 2022-2028 (DDSI)		017	0,00
2023-DF23010	AE-MAINTENANCE DES COLLEGES		011	0,00
2019-2019-0406H5	AE-MARCHES ACCOMPAGNEMENT SOCIAL		011	0,00
2020-2020-0406H5	AE-MARCHES DE SUPERVISION SOCIAL		011	0,00
2022-DF22007	AE-MISE EN OEUVRE DISPOSITIF AIDE A LA VIE PARTAGEE DANS LE CADRE DE L HABITAT INCLUSIF		65	0,00
2020-2020-1202J1	AE-PARTENARIAT ELIGIBLES A LA TAXE D AMENAGEMENT		65	0,00
2019-2019-1005IT	AE-TRANSPORT D ELEVES HANDICAPES		011, 65	0,00
2023-DF23002	HDE FONCTIONNEMENT AE		011	0,00
2025-DF25002	MAINTENANCE DES APPLICATIONS INFORMATIQUES		011, 017	0,00
2024-DF24001	PACE LOCAL DES SOLIDARITES : AXE SOCIAL		65	0,00
2023-DF23005	PARCOURS VAR INSERTION TRAVAIL		017	0,00
TOTAL				0,00
« AE de dépenses imprévues » (2)			022	0,00
TOTAL GENERAL				0,00

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET						II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT						C1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
018	RSA	64 000,00	0,00	0,00	0,00	64 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (y compris opérations) (4)	14 466 950,00	0,00	0,00	0,00	14 466 950,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (4) (9)	62 939 207,56	0,00	0,00	0,00	62 939 207,56
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (4)	10 843 013,02	0,00	0,00	0,00	10 843 013,02
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (4) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (4)	101 771 303,17	0,00	0,00	0,00	101 771 303,17
Total des dépenses d'équipement		190 084 473,75	0,00	0,00	0,00	190 084 473,75
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (4)	3 073,51	0,00	0,00	0,00	3 073,51
16	Emprunts et dettes assimilées	37 900 000,00	0,00	0,00	0,00	37 900 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	602 500,00	0,00	0,00	0,00	602 500,00
27	Autres immobilisations financières (4)	1 147 701,00	0,00	0,00	0,00	1 147 701,00
Total des dépenses financières		39 653 274,51	0,00	0,00	0,00	39 653 274,51
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (7)	100 000,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00
Total des dépenses réelles d'investissement		229 837 748,26	0,00	0,00	0,00	229 837 748,26

040	Opérations ordre transf. entre sections (8)	31 705 444,00		0,00	0,00	31 705 444,00
041	Opérations patrimoniales (8)	12 000 000,00		0,00	0,00	12 000 000,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		43 705 444,00		0,00	0,00	43 705 444,00

TOTAL	273 543 192,26	0,00	0,00	0,00	273 543 192,26
--------------	-----------------------	-------------	-------------	-------------	-----------------------

+

	D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTÉ OU ANTICIPE	73 592 218,00
--	--	----------------------

=

	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	347 135 410,26
--	---	-----------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(8) $DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041$.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET ÉQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT						II C1
--	--	--	--	--	--	----------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138) (4)	13 153 007,00	0,00	0,00	0,00	13 153 007,00
16	Emprunts et dettes assimilées (5)	23 000 000,00	0,00	0,00	0,00	23 000 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	10 000,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	300 000,00	0,00	0,00	0,00	300 000,00
Total des recettes d'équipement		36 463 007,00	0,00	0,00	0,00	36 463 007,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	11 640 000,00	0,00	0,00	0,00	11 640 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	73 592 218,00	0,00	0,00	0,00	73 592 218,00
138	Autres subventions invest. non transf. (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (4)	162 500,00	0,00	0,00	0,00	162 500,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	138 000,00	0,00	0,00	0,00	138 000,00
Total des recettes financières		85 532 718,00	0,00	0,00	0,00	85 532 718,00
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	100 000,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00
Total des recettes réelles d'investissement		122 095 725,00	0,00	0,00	0,00	122 095 725,00

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	92 102 179,96		0,00	0,00	92 102 179,96
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	120 937 505,30		0,00	0,00	120 937 505,30
041	Opérations patrimoniales (10)	12 000 000,00		0,00	0,00	12 000 000,00
Total des recettes d'ordre d'investissement			225 039 685,26	0,00	0,00	225 039 685,26

TOTAL	347 135 410,26	0,00	0,00	0,00	347 135 410,26
+					
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTÉ OU ANTICIPE					
=					
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES					
347 135 410,26					

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

AUTOFINANCEMENT PRÉVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)
--

181 334 241,26

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(5) Sauf 165, 166 et 16449.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10) $DF\ 023 = RI\ 021 ; DI\ 040 = RF\ 042 ; RI\ 040 = DF\ 042 ; DI\ 041 = RI\ 041$.

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT					II
					C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général (4)	73 103 056,22	0,00	0,00	0,00	73 103 056,22
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	279 500 000,00	0,00	0,00	0,00	279 500 000,00
014	Atténuations de produits	101 605 127,00	0,00	0,00	0,00	101 605 127,00
016	APA	143 952 408,00	0,00	0,00	0,00	143 952 408,00
017	RSA / Régularisations de RMI	227 337 845,00	0,00	0,00	0,00	227 337 845,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (4)	499 581 539,76	0,00	0,00	0,00	499 581 539,76
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	17 000,00	0,00	0,00	0,00	17 000,00
Total des dépenses de gestion courante		1 325 096 975,98	0,00	0,00	0,00	1 325 096 975,98
66	Charges financières	8 491 000,00	0,00	0,00	0,00	8 491 000,00
67	Charges spécifiques (4)	1 700 304,26	0,00	0,00	0,00	1 700 304,26
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	3 873 443,00		0,00	0,00	3 873 443,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		1 339 161 723,24	0,00	0,00	0,00	1 339 161 723,24

023	Virement à la section d'investissement (5)	92 102 179,96		0,00	0,00	92 102 179,96
042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	120 937 505,30		0,00	0,00	120 937 505,30
043	Opérations ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		213 039 685,26		0,00	0,00	213 039 685,26

TOTAL	1 552 201 408,50	0,00	0,00	0,00	1 552 201 408,50
--------------	-------------------------	-------------	-------------	-------------	-------------------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 552 201 408,50
--	-------------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) $DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043$.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET						II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT						C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1)	Restes à réaliser	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3)	TOTAL IV = I + II + III
		I	II			
013	Atténuations de charges (4)	470 000,00	0,00	0,00	0,00	470 000,00
016	APA	65 660 000,00	0,00	0,00	0,00	65 660 000,00
017	RSA / Régularisations de RMI	114 923 376,00	0,00	0,00	0,00	114 923 376,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	3 815 650,00	0,00	0,00	0,00	3 815 650,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	404 714 886,70	0,00	0,00	0,00	404 714 886,70
731	Fiscalité locale	599 216 918,00	0,00	0,00	0,00	599 216 918,00
74	Dotations et participations (4)	157 033 209,00	0,00	0,00	0,00	157 033 209,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	77 026 073,73	0,00	0,00	0,00	77 026 073,73
Total des recettes de gestion courante		1 422 860 113,43	0,00	0,00	0,00	1 422 860 113,43
76	Produits financiers	3 870,00	0,00	0,00	0,00	3 870,00
77	Produits spécifiques (4)	25 030,00	0,00	0,00	0,00	25 030,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (4)	2 870 033,00		0,00	0,00	2 870 033,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		1 425 759 046,43	0,00	0,00	0,00	1 425 759 046,43

042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	31 705 444,00		0,00	0,00	31 705 444,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		31 705 444,00		0,00	0,00	31 705 444,00

TOTAL	1 457 464 490,43	0,00	0,00	0,00	1 457 464 490,43
--------------	-------------------------	-------------	-------------	-------------	-------------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTÉ OU ANTICIPE	94 736 918,07
---	----------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 552 201 408,50
--	-------------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PRÉVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (7)	181 334 241,26	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.
---	-----------------------	--

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) $DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043$.

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Solde de l'opération $DF 023 + DF 042 - RF 042$ ou solde de l'opération $RI 021 + RI 040 - DI 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			II
BALANCE GENERALE – DEPENSES			D1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (4)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7)	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Dépréciations des immobilisations (4)</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciation des stocks et en-cours (4)</i>		0,00	0,00
3...	<i>Stocks et en-cours</i>		0,00	0,00
198	<i>Neutralisation des amortissements</i>		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Dépréciation des comptes de tiers (4)</i>		0,00	0,00
59	<i>Dépréciation des comptes financiers (4)</i>		0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		0,00	0,00	0,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00
---	-------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	0,00		0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (9)	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	0,00	0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage)</i>		0,00	0,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		0,00	0,00	0,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	0,00
--	-------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Hors chapitres opérations.
- (6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			II
BALANCE GENERALE – RECETTES			D2

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00	0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (4)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations</i>		0,00	0,00
29	<i>Dépréciations des immobilisations (4)</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciation des stocks et en-cours (4)</i>		0,00	0,00
3...	<i>Stocks et en-cours</i>		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Dépréciation des comptes de tiers (4)</i>		0,00	0,00
59	<i>Dépréciation des comptes financiers (4)</i>		0,00	0,00
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>		0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total		0,00	0,00	0,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTÉ OU ANTICIPE	0,00
---	------

+

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT	0,00
--------------------------------	------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00
--	------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks</i>		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00		0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage)</i>		0,00	0,00
72	<i>Production immobilisée</i>		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00		0,00
74	Dotations et participations (8)	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante (8)	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (8)	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79	<i>Transferts de charges</i>		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		0,00	0,00	0,00

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
			+
	R 002 RESULTAT REPORTÉ OU ANTICIPE		0,00
			=
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES		0,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET								III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE								A

DEPENSES

Chapitre		Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	TOTAL	273 543 192,26	0,00	56 859 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
018	RSA	64 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	14 466 950,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (10)	62 939 207,56	0,00	56 859 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	10 843 013,02	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	101 771 303,17	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	190 084 473,75	0,00	56 859 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	3 073,51	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	37 900 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	602 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	1 147 701,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
	Total des dépenses financières	39 653 274,51	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles	229 837 748,26	0,00	56 859 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7)	31 705 444,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	12 000 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre	43 705 444,00			0,00	0,00		0,00	0,00

	D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (9)	0,00
--	--	------

	Total des dépenses d'investissement cumulées	0,00
--	--	------

- (1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
- (2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.
- (3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.
- (4) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
- (5) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 040 = RF 042*).
- (7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).
- (9) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Incrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES					A

RECETTES					
Chapitre		Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL		273 543 192,26	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	13 153 007,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	23 000 000,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (10)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	10 000,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	300 000,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		36 463 007,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	11 640 000,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	162 500,00	0,00	0,00	0,00

Chapitre		Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
024	Produits des cessions d'immobilisations	138 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		11 940 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		48 503 507,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	92 102 179,96		0,00	0,00	0,00
040	<i>Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)</i>	120 937 505,30		0,00	0,00	0,00
041	<i>Opérations patrimoniales (7)</i>	12 000 000,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		225 039 685,26		0,00	0,00	0,00

R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (8)	0,00
Affectation au compte 1068 (9)	0,00
Total des recettes d'investissement cumulées	0,00

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(3) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Incrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(9) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET								III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE								A1

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
TOTAL		273 543 192,26	0,00	56 859 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
018	RSA	64 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20421	Privé : Bien mobilier, matériel	64 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2324	Subventions d'équipements versées	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	14 466 950,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	9 349 700,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	173 820,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	4 913 430,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2088	Autres immobilisations incorporelles	30 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (10)	62 939 207,56	0,00	56 859 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204113	Subv. Etat : Projet infrastructure	275 650,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204122	Subv. Régions : Bâtiments, installations	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2041411	Subv. Cne GFP : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2041481	Subv. Autres cnes: Bien mobilier, matériel	2 335 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2041482	Subv. Autres cnes: Bâtiments, installations	5 000 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2041512	Subv. Grpt : Bâtiments, installations	17 250,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20415322	CCAS : Bâtiments, installations	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20415331	ADM : Bien mobilier, matériel	20 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20415341	IC : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20415342	IC : Bâtiments, installations	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2041581	Autres grpts-Biens mob., mat. et études	3 197 373,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2041582	Autres grpts - Bâtiments et installat°	5 010 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2041722	SNCF Réseau : Bâtiments, installations	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
2041723	SNCF Réseau : Projet infrastructure	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204181	Autres org pub - Biens mob, mat, études	256 530,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204182	Autres org pub - Bât. et installations	1 250 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20421	Privé : Bien mobilier, matériel	915 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	2 552 587,76	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20431	Subv.Scol : Bien mobilier, matériel	252 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2324	Subventions d'équipements versées	41 857 816,80	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	10 843 013,02	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2111	Terrains nus	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2112	Terrains de voirie	123 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2118	Autres terrains	49 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	1 100 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21311	Bâtiments administratifs	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21351	Bâtiments publics	1 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2151	Réseaux de voirie	105 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21533	Réseaux câblés	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21572	Matériel technique scolaire	1 162 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215731	Matériel roulant	950 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215738	Autre matériel et outillage de voirie	175 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21578	Autre matériel technique	827 300,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21611	Biens sous-jacents	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21621	Biens sous-jacents	205 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21622	Dépenses ultérieures immobilisées	316 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2181	Install. générales, agencements	15 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21828	Autres matériels de transport	702 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21831	Matériel informatique scolaire	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21838	Autre matériel informatique	2 524 891,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	1 422 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	833 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2185	Matériel de téléphonie	5 622,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2186	Cheptel	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	326 700,02	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	101 771 303,17	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	2 473 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	37 006 903,17	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2315	Install., matériel et outill. technique	40 488 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2316	Restaur. des biens histo. et culturels	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2317	Immo. corporelles reçues mise à dispo.	3 550 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
237	Avances commandes immo incorporelles	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	18 253 400,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		190 084 473,75	0,00	56 859 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	3 073,51	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13258	Subv. non transf. Autres groupements	3 073,51	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	37 900 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	34 200 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
1675	Dettes marchés de travaux et partenariat	3 700 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II				III = I + II
26	Participations et créances rattachées	602 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
261	Titres de participation	602 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	1 147 701,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2743	Prêts au personnel	57 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2748	Autres prêts	120 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
275	Dépôts et cautionnements versés	7 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2764	Créances/particuliers, pers. droit privé	963 701,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		39 653 274,51	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (6)	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45811	Coeur du Var - Convention Var THD	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
458110	Vallée du Gapeau - Convention Var THD	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
458111	Esterel Cote d'Azur Agglomération - Convention Var THD	100 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45812	Dracenie Provence Verdon - Convention Var THD	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45813	Golfe de St Tropez - Convention Var THD	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45814	Lacs et Gorges du Verdon - Convention Var THD	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45815	Méditerranée Porte des Maures - Convention Var THD	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45816	Pays de Fayence - Convention Var THD	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45817	Provence Verdon - Convention Var THD	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45818	Provence Verte - Convention Var THD	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45819	Sud Sainte Baume - Convention Var THD	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		229 837 748,26	0,00	56 859 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	31 705 444,00	I		0,00	0,00		0,00	0,00
	Reprise sur autofinancement antérieur	31 705 444,00			0,00	0,00		0,00	0,00
13911	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	1 309 110,00			0,00	0,00		0,00	0,00
13912	Subv. transf. Régions	42 700,00			0,00	0,00		0,00	0,00
139148	Subv. transf. Autres communes	440 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
139158	Subv. transf. Autres groupements	5 705,00			0,00	0,00		0,00	0,00
139172	Subv. transf. FEDER	105 700,00			0,00	0,00		0,00	0,00
139178	Autres fonds européens	7 500,00			0,00	0,00		0,00	0,00
13918	Autres subventions d'équipement transf.	41 285,00			0,00	0,00		0,00	0,00
139311	DGE	604 153,00			0,00	0,00		0,00	0,00
1393121	Dotation départementale équip. collèges	4 955 507,00			0,00	0,00		0,00	0,00
139313	Dot. soutien à l'invest des départements	193 784,00			0,00	0,00		0,00	0,00
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements	24 000 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Charges transférées (8)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	12 000 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	90 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	800 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
21311	Bâtiments administratifs	500 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
21351	Bâtiments publics	500 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
2151	Réseaux de voirie	2 000 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
21735	Installations générales (mise à dispo)	100 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
2185	Matériel de téléphonie	10 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
2313	Constructions	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
2315	Install., matériel et outill. technique	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
238	Avances commandes immo corporelles	8 000 000,00	I		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		43 705 444,00			0,00	0,00		0,00	0,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(5) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET							III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT							A2.1

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
	TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET						III
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE						A3

III – VOTE DU BUDGET						III
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE						A3
Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
TOTAL		273 543 192,26	0,00	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	13 153 007,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	1 500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1312	Subv. transf. Régions	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13148	Subv. transf. Autres communes	461 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13172	Subv. transf. FEDER	600 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13178	Autres fonds européens	200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13248	Subv. non transf. Autres communes	200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13258	Subv. non transf. Autres groupements	890 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13272	Subv. non transf. FEDER	80 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
133121	Dotation départementale équip. collèges	4 955 507,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13313	Dot. soutien à l'invest des départements	3 676 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1345	Amendes radars automatiques et de police	490 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (4)	23 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	23 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (5) (11)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2041482	Subv. Autres cnes:Bâtiments,installations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21828	Autres matériels de transport	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (5)	300 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2315	Install., matériel et outill. technique	300 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2317	Immo. corporelles reçues mise à dispo.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		36 463 007,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	11 640 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10222	FCTVA	11 640 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	162 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2743	Prêts au personnel	35 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2744	Prêts d'honneur	7 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2748	Autres prêts	120 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
275	Dépôts et cautionnements versés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27638	Créance Autres établissements publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	138 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		11 940 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		48 503 507,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	92 102 179,96		0,00	0,00	0,00
040	<i>Opérations ordre transf. entre sections (7) (8) (9)</i>	120 937 505,30		0,00	0,00	0,00
192	<i>Plus ou moins-values sur cession immo.</i>	0,00		0,00	0,00	0,00
2111	<i>Terrains nus</i>	0,00		0,00	0,00	0,00
2112	<i>Terrains de voirie</i>	0,00		0,00	0,00	0,00
2115	<i>Terrains bâtis</i>	0,00		0,00	0,00	0,00
21311	<i>Bâtiments administratifs</i>	0,00		0,00	0,00	0,00
21578	<i>Autre matériel technique</i>	0,00		0,00	0,00	0,00
21828	<i>Autres matériels de transport</i>	0,00		0,00	0,00	0,00
21848	<i>Autres matériels de bureau et mobiliers</i>	0,00		0,00	0,00	0,00
261	<i>Titres de participation</i>	0,00		0,00	0,00	0,00
28031	<i>Frais d'études</i>	0,00		0,00	0,00	0,00
28033	<i>Frais d'insertion</i>	0,00		0,00	0,00	0,00
2804112	<i>Subv. Etat : Bâtiments, installations</i>	120 000 000,00		0,00	0,00	0,00
2804113	<i>Subv. Etat : Projet infrastructure</i>	0,00		0,00	0,00	0,00
2804121	<i>Subv. Régions : Bien mobilier, matériel</i>	0,00		0,00	0,00	0,00
2804122	<i>Subv. Régions : Bâtiments, installations</i>	0,00		0,00	0,00	0,00
2804131	<i>Subv. Dpt : Bien mobilier, matériel</i>	0,00		0,00	0,00	0,00
2804132	<i>Subv. Dpt : Bâtiments, installations</i>	0,00		0,00	0,00	0,00
28041411	<i>Subv. Cne GFP : Bien mobilier, matériel</i>	0,00		0,00	0,00	0,00
28041481	<i>Subv. Autres cnes: Bien mobilier, matériel</i>	0,00		0,00	0,00	0,00
28041482	<i>Subv. Autres cnes: Bâtiments, installations</i>	0,00		0,00	0,00	0,00

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
28041512	Subv. Grpt : Bâtiments, installations	0,00		0,00	0,00	0,00
280415322	CCAS : Bâtiments, installations	0,00		0,00	0,00	0,00
280415331	ADM : Bien mobilier, matériel	0,00		0,00	0,00	0,00
280415332	ADM : Bâtiments, installations	0,00		0,00	0,00	0,00
280415341	IC : Bien mobilier, matériel	0,00		0,00	0,00	0,00
280415342	IC : Bâtiments, installations	0,00		0,00	0,00	0,00
28041581	Autres grpts-Biens mob., mat. et études	0,00		0,00	0,00	0,00
28041582	Autres grpts - Bâtiments et installat°	0,00		0,00	0,00	0,00
28041583	Autres grpts-Proj infrastruct Int nation	0,00		0,00	0,00	0,00
28041721	SNCF Réseau : Bien mobilier, matériel	0,00		0,00	0,00	0,00
28041722	SNCF Réseau : Bâtiments, installations	0,00		0,00	0,00	0,00
28041723	SNCF Réseau : Projet infrastructure	0,00		0,00	0,00	0,00
28041781	Subv. Autres : Bien mobilier, matériel	0,00		0,00	0,00	0,00
28041782	Subv. Autres : Bâtiments, installations	0,00		0,00	0,00	0,00
2804181	Autres org pub - Biens mob, mat, études	0,00		0,00	0,00	0,00
2804182	Autres org pub - Bât. et installations	0,00		0,00	0,00	0,00
2804183	Autres org pub-Proj infrastruct int nat.	0,00		0,00	0,00	0,00
280421	Privé - Biens mob., matériel et études	0,00		0,00	0,00	0,00
280422	Privé - Bâtiments et installations	0,00		0,00	0,00	0,00
280423	Privé : Projet infrastructure	0,00		0,00	0,00	0,00
280431	Subv.Scol : Bien mobilier, matériel	0,00		0,00	0,00	0,00
280432	Subv.Scol : Bâtiments, installations	0,00		0,00	0,00	0,00
2804412	Sub nat org pub - Bât. et installations	0,00		0,00	0,00	0,00
2804421	Sub nat privé - Biens mob, mat, études	0,00		0,00	0,00	0,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	0,00		0,00	0,00	0,00
28088	Autres immobilisations incorporelles	0,00		0,00	0,00	0,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	0,00		0,00	0,00	0,00
28128	Autres aménagements de terrains	0,00		0,00	0,00	0,00
281311	Bâtiments administratifs	0,00		0,00	0,00	0,00
281312	Bâtiments scolaires	0,00		0,00	0,00	0,00
281313	Bâtiments sociaux et médico-sociaux	0,00		0,00	0,00	0,00
281314	Bâtiments culturels et sportifs	0,00		0,00	0,00	0,00
281318	Autres bâtiments publics	0,00		0,00	0,00	0,00
281321	Immeubles de rapport	0,00		0,00	0,00	0,00
281328	Autres bâtiments privés	0,00		0,00	0,00	0,00
281351	Bâtiments publics	0,00		0,00	0,00	0,00
281533	Réseaux câblés	0,00		0,00	0,00	0,00
281534	Réseaux d'électrification	0,00		0,00	0,00	0,00

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
281538	Autres réseaux	0,00		0,00	0,00	0,00
281572	Matériel technique scolaire	0,00		0,00	0,00	0,00
2815731	Matériel roulant	0,00		0,00	0,00	0,00
2815738	Autre matériel et outillage de voirie	0,00		0,00	0,00	0,00
281578	Autre matériel technique	0,00		0,00	0,00	0,00
28158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00		0,00	0,00	0,00
2817311	Bâtiments administratifs (m. à dispo)	0,00		0,00	0,00	0,00
2817312	Bâtiments scolaires (m. à dispo)	0,00		0,00	0,00	0,00
2817314	Bâtiments culturels et sportifs (m. à di	0,00		0,00	0,00	0,00
2817318	Autres bâtiments publics (m. à dispo)	0,00		0,00	0,00	0,00
281735	Installations générales (m. à dispo)	0,00		0,00	0,00	0,00
28181	Installations générales, aménagt divers	0,00		0,00	0,00	0,00
281828	Autres matériels de transport	0,00		0,00	0,00	0,00
281831	Matériel informatique scolaire	0,00		0,00	0,00	0,00
281838	Autre matériel informatique	0,00		0,00	0,00	0,00
281841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	0,00		0,00	0,00	0,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00		0,00	0,00	0,00
28185	Matériel de téléphonie	0,00		0,00	0,00	0,00
28186	Cheptel	0,00		0,00	0,00	0,00
28188	Autres immo. corporelles	0,00		0,00	0,00	0,00
4815	Charges liées à crise sanitaire Covid-19	0,00		0,00	0,00	0,00
4817	Indemnités de renégociation de la dette	937 505,30		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	12 000 000,00		0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	2 000 000,00		0,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	2 000 000,00		0,00	0,00	0,00
237	Avances commandes immo incorporelles	0,00		0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	8 000 000,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		225 039 685,26		0,00	0,00	0,00

(1) Détailier les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à versement.

(6) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(10) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(11) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET								III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES– AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE								B

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	TOTAL	1 552 201 408,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général (4)	73 103 056,22	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	279 500 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
014	Atténuations de produits	101 605 127,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	143 952 408,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	227 337 845,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (4)	499 581 539,76	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	17 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
	Total des dépenses de gestion des services	1 325 096 975,98	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	8 491 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (4)	1 700 304,26	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	3 873 443,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
	Total des dépenses financières	14 064 747,26	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
	Total des dépenses réelles	1 339 161 723,24	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	92 102 179,96			0,00	0,00		0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (5)	120 937 505,30			0,00	0,00		0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre	213 039 685,26			0,00	0,00		0,00	0,00

	D002 Résultat reporté ou anticipé (6)	0,00
--	---------------------------------------	------

	Total des dépenses de fonctionnement cumulées	0,00
--	---	------

- (1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
- (2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.
- (3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.
- (4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (6) Incrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES						III B
---	--	--	--	--	--	----------

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2) I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	TOTAL	1 457 464 490,43	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges (3)	470 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	65 660 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	114 923 376,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	3 815 650,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	404 714 886,70	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	599 216 918,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	157 033 209,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	77 026 073,73	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		1 422 860 113,43	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	3 870,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	25 030,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	2 870 033,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		2 898 933,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		1 425 759 046,43	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	31 705 444,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		31 705 444,00		0,00	0,00	0,00

	R002 Résultat reporté ou anticipé (8)	0,00
--	--	-------------

	Total des recettes de fonctionnement cumulées	0,00
--	--	-------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(8) Incrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE								III	
Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
TOTAL		1 552 201 408,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général (5)	73 103 056,22	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60222	Produits d'entretien	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6041	Achats d'études	389 750,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6042	Achats de prestations de services	370 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60611	Eau et assainissement	210 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	5 350 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60613	Chauffage urbain	3 420 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60621	Combustibles	31 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60622	Carburants	1 930 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60623	Alimentation	202 161,12	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60628	Autres fournitures non stockées	187 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	110 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	1 336 541,72	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60633	Fournitures de voirie	621 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60636	Habillement et vêtements de travail	480 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	274 107,53	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6065	Livres, disq., cass. (biblio. Médiat.)	175 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60661	Médicaments	59 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60662	Vaccins et sérum	317 389,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60668	Autres produits pharmaceutiques	28 400,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6067	Fournitures scolaires	51 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	106 400,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	7 928 932,27	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6132	Locations immobilières	3 385 033,99	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61351	Matériel roulant	131 651,12	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61358	Autres	839 315,04	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	1 050 374,58	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61521	Entretien terrains	937 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	5 336 608,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information	Pour information	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
							Crédits générés dans le cadre d'une AE	Crédits générés hors AE	
I	II	III = I + II							
615231	Entretien, réparations voiries	4 503 903,26	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	505 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	583 167,04	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	6 777 069,73	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6161	Multirisques	560 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6162	Assur. obligatoire dommage-construction	239 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6168	Autres primes d'assurance	1 610 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	565 459,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	199 350,70	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6183	Frais de formation (personnel extérieur)	171 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	670 100,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6185	Frais de colloques et de séminaires	14 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	497 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62261	Honoraires médicaux et paramédicaux	386 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62268	Autres honoraires, conseils	815 311,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	169 605,12	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6228	Divers	65 524,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	2 098 040,67	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	322 665,60	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6233	Foires et expositions	303 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	469 153,85	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6237	Publications	9 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6238	Divers	1 452 300,43	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6241	Transports de biens	228 163,39	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6245	Transports de personnes extérieures	5 135 001,69	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6247	Transports collectifs	87 884,62	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6248	Divers	308 919,60	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	2 529 758,08	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	668 160,90	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	61 300,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	849 098,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits générés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits générés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
6281	Concours divers (cotisations)	526 183,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6282	Frais de gardiennage	995 372,12	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	1 992 530,43	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62878	Remb. frais à des tiers	505 100,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	350 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
63512	Taxes foncières	498 322,12	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
63513	Autres impôts locaux	16 991,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6354	Droits d'enregistrement et de timbre	5 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	35 350,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6358	Autres droits	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	48 106,50	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6378	Autres impôts taxes et versements assim.	17 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (5) (6)	279 500 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6218	Autre personnel extérieur	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6331	Versement mobilité	1 823 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	721 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	1 477 100,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	118 925 900,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64112	SFT, indemnité de résidence	3 535 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64113	NBI	2 628 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64118	Autres indemnités	42 530 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64121	Rémunération principale	10 900 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64123	Indemnités d'attente	130 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64126	Indemnités de licenciement	120 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64128	Autres indemnités	1 500 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64131	Rémunérations	10 251 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64132	SFT, indemnité de résidence	196 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64138	Primes et autres indemnités	4 146 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6414	Personnel rémunéré à la vacation	969 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64168	Autres emplois aidés	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6417	Rémunérations des apprentis	523 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	26 445 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	46 390 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits générés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits générés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	680 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64731	Allocations chômage versées directement	910 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6478	Autres charges sociales diverses	4 700 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6488	Autres	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
014	Atténuations de produits	101 605 127,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
73913	Revers. taxes urbanisation et environ.	1 524 060,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
73918	Autres revers. et restit. / fisc. locale	11 291 990,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
739218	Autres prél./revers. fisc. coll. locales	89 077,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
7392251	Prélèv. fonds national péréquat° DMTO	88 700 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
7398	Revers., restitutions et prél. divers	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	143 952 408,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6511411	APA	79 700 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6511412	APA - Dotation qualité	7 800 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651142	APA versée au bénéficiaire	17 250 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651143	APA versée bénéf. en étab.	3 516 600,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651144	APA versée à l'étab.	35 650 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651148	APA autres	2 400,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6541	Créances admises en non-valeur	20 869,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6542	Créances éteintes	2 039,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65888	Autres	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	10 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	227 337 845,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	125 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	145 023,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	8 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65133	Secours d'urgence	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65171	RSA - Vers. allocations forfaitaires	183 836 912,21	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65172	RSA - Vers. alloc. forfaitaires maj.	23 630 145,79	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6541	Créances admises en non-valeur	270 571,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6542	Créances éteintes	177 575,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65671	Contrat d'accompagnement dans l'emploi	970 909,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits générés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits générés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
6568	Autres participations	2 203 044,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657348	Subv. fonct. autres communes	84 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657351	Subv. fonct. GFP de rattachement	8 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657363	Subv. Fonct. CCAS/CIAS	93 624,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657381	Subv. fonct. autres EPL	32 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657382	Subv. fonct. organismes publics divers	1 072 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65742	Subv. de fonctionnement aux entreprises	6 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	14 390 487,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6577	Remises gracieuses	28 871,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65888	Autres	176 812,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6688	Autres	50 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	28 871,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (5)	499 581 539,76	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65111	Famille et enfance	4 654 275,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6511211	Presta. de compensation handicapé +20ans	75 000 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6511212	Presta. de compensation handicapé -20ans	8 100 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6511213	Presta. de compensat° - Dotation qualité	3 800 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651122	Allocation compensatrice tierce personne	4 730 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651128	Autres	6 461 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65113	Personnes âgées	759 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65131	Bourses	340 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65132	Prix	50 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65133	Secours d'urgence	964 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65138	Autres secours	1 358 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6514	Cotisations, adhésions et autres prestat	940 600,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65181	Primes, dots	87 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65188	Autres	853 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65211	Frais de scolarité	74 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65212	Frais périscolaires	35 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits générés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits générés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
							II		
6522	Accueil familial	8 873 475,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6523	Frais d'hospitalisation	25 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
652411	Foyers enf, centres et hot. mat.	2 540 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
652412	Mais. enf. caract. social	53 767 552,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
652413	Lieux de vie et d'accueil	30 357 049,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
652414	Foyers de jeunes travailleurs	277 132,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
652416	Serv. aide éduc. milieu ouvert dom.	14 245 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
652418	Autres	2 866 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65242	Frais séj. étab. adultes hand	77 306 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65243	Frais séj. étab. pers. âgées	45 360 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6525	Frais d'inhumation	24 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6526	Prévention spécialisée	5 385 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65311	Indemnités de fonction	1 737 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65312	Frais de mission et de déplacement	84 423,07	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65313	Cotisations de retraite	210 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65314	Cotis. sécurité sociale - part patronale	540 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65315	Formation	131 676,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6541	Créances admises en non-valeur	151 156,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6542	Créances éteintes	121 308,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655111	Dotation fonctionnement collèges publics	4 565 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655112	Dotation fonctionnement collèges privés	4 680 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6553	Service d'incendie	59 000 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65541	Compens. versée Région (loi NOTRe)	197 092,85	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65542	Compens. / article L. 5217-13 du CGCT	7 426 787,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6558	Autres contributions obligatoires	239 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6561	Organismes de regroupement	337 178,83	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6568	Autres participations	13 510 955,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65731	Subv. fonct. état	52 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65732	Subv. fonct. régions	67 970,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65733	Subv. fonct. départements	30 138,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657341	Subv. fonct. communes membres du GFP	2 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657348	Subv. fonct. autres communes	6 474 030,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits générés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits générés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
657351	Subv. fonct. GFP de rattachement	9 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657358	Subv. fonct. autres groupements	1 070 400,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65736211	Subv. BA/régie admin. sans ps.morale	28 281 115,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657363	Subv. Fonct. CCAS/CIAS	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657381	Subv. fonct. autres EPL	60 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657382	Subv. fonct. organismes publics divers	1 407 452,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65741	Subv. de fonctionnement aux ménages	990 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	18 110 388,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6577	Remises gracieuses	130 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65811	Droits d'utilisat° - informatique nuage	235 648,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65818	Autres	21 600,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6583	Pénalités sur marchés	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6584	Amendes fiscales et pénales	7 080,40	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6585	Intérêts moratoires	400 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65888	Autres	65 058,61	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	17 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
65862	Matériel, équipement et fournitures	17 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		1 325 096 975,98	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	8 491 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	7 259 175,61	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-109 175,61	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6618	Intérêts des autres dettes	1 341 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (5)	1 700 304,26	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	1 700 304,26	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (5)	3 873 443,00			0,00	0,00		0,00	0,00
6815	Dot. prov. pour risques fonct. courant	3 873 443,00			0,00	0,00		0,00	0,00
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des charges financières et spécifiques		14 064 747,26	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits générés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits générés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
Total des dépenses réelles		1 339 161 723,24	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>	92 102 179,96			0,00	0,00		0,00	0,00
042	<i>Opérations ordre transf. entre sections (7) (8) (9)</i>	120 937 505,30			0,00	0,00		0,00	0,00
675	<i>Valeurs comptables immobilisations cédée</i>	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
6761	<i>Différences sur réalisations (positives)</i>	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
6811	<i>Dot. amort. immos incorporelles</i>	120 000 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
68128	<i>Dot. Amort. charges exception. différées</i>	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
6862	<i>Dot. amort. charges financ. à répartir</i>	937 505,30			0,00	0,00		0,00	0,00
043	<i>Opérations ordre intérieur de la section (8) (10)</i>	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		213 039 685,26			0,00	0,00		0,00	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (11)

Montant des ICNE de l'exercice	505 136,92
Montant des ICNE de l'exercice N-1	-614 312,53
= Différence ICNE N – ICNE N-1	-109 175,61

(1) Détailer les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(5) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(6) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(7) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(11) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE						III B2
---	--	--	--	--	--	-----------

Chap / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	TOTAL	1 457 464 490,43	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges (4)	470 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	270 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6459	Remb.charges sécu.sociale et prévoyance	160 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6479	Rembourst sur autres charges sociales	40 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	65 660 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747811	Dotation versée au titre de l'APA	65 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7533	APA	660 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	114 923 376,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731421	TICPE - LRL	101 974 828,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74718	Autres participations Etat	1 936 736,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74783	Fonds mobilisation départ. insertion	7 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75342	Allocations forfaitaires	3 500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75343	Allocations forfaitaires majorées	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7538	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75888	Autres	411 812,00	0,00	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	3 815 650,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7022	Coupes de bois	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70323	Red. occupation dom. public	547 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7062	Redevances services à caractère culturel	90 650,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7066	Redevances services à caractère social	23 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	2 200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70878	Remb. frais par des tiers	790 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7088	Produits activités annexes (abonnements)	165 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	404 714 886,70	0,00	0,00	0,00	0,00
73221	FNGIR	15 751 625,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7324	Frais de gestion de la TFPB	14 731 515,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7351	Fract° compens. TFPB, taxe rés. princi.	324 386 096,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7352	Fraction compensatoire de la CVAE	49 779 276,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chap / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
738	Autres impôts et taxes	66 374,70	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	599 216 918,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73114	Imposition forf. sur entrep. réseaux	4 041 464,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73118	Autres contributions directes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73121	Taxe dpt. pub foncière, droit dpt. enreg	408 668 731,25	0,00	0,00	0,00	0,00
73122	Taxe dpt. additionnelle à droits d'enreg	1 331 268,75	0,00	0,00	0,00	0,00
73131	Taxe d'aménagement - part départementale	6 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73141	Accise sur l'électricité	17 725 454,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731421	TICPE - LRL	9 450 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73171	Taxe sur les conventions d'assurance	149 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731722	Taxe additionnelle à la taxe de séjour	3 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (4)	157 033 209,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74121	Dotation forfaitaire des départements	14 977 559,00	0,00	0,00	0,00	0,00
741222	Dotat. péréquation urbaine départements	17 074 670,00	0,00	0,00	0,00	0,00
741223	Dotation compensation départements	42 456 446,00	0,00	0,00	0,00	0,00
744	FCTVA	954 598,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74621	DGD des départements	3 015 602,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74718	Autres participations Etat	2 054 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7472	Participation régions	52 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7473	Participation départements	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74748	Participation autres communes	19 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74758	Participation autres groupements	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7476	Sécurité sociale, organism. Mutualistes	340 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74771	Participation Fonds social européen	3 880 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74772	Participation FEDER	347 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74773	Participation FEADER	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747812	Dotation versée au titre de la PCH	14 630 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7478141	Part autonomie	500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7478142	Part prévention	2 500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747818	Autres	29 952 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747888	Autres	357 358,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7482	Compens. perte taxe add. droits enreg.	153 878,00	0,00	0,00	0,00	0,00
748312	D.C.R.T.P.	15 514 509,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74835	D.T.C. exonération fiscalité directe	5 701 954,00	0,00	0,00	0,00	0,00
748388	Autres	360 435,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chap / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
74881	Particip. familles restau, hébergt	2 075 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	77 026 073,73	0,00	0,00	0,00	0,00
7511	Recouvrements sur département, autres CL	750 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7512	Recouvrements sur Sécurité Sociale	1 200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7513	Recouvrements sur bénéficiaire, tiers-pa	14 912 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7518	Recouvrements sur autres redevables	375 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	3 647 854,53	0,00	0,00	0,00	0,00
7535	PCH	250 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7538	Autres	60 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
755	Débits et pénalités perçus	134 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75738	Autres	637 677,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75813	Redev. fermiers et concessionnaires	480 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7584	Recouvr./créances admises en non valeur	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75882	Reprise de réserve - Surplus de DMTO	52 123 342,20	0,00	0,00	0,00	0,00
75888	Autres	2 455 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		1 422 860 113,43	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	3 870,00	0,00	0,00	0,00	0,00
761	Produits de participations	3 870,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (4)	25 030,00	0,00	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	25 030,00	0,00	0,00	0,00	0,00
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (4)	2 870 033,00		0,00	0,00	0,00
7815	Rep. prov. charges fonctionnt courant	2 870 033,00		0,00	0,00	0,00
7817	Rep. prov. dépréc. actifs circulants	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		1 425 759 046,43	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6) (7)	31 705 444,00		0,00	0,00	0,00
7761	Différences sur réalisations (négatives)	0,00		0,00	0,00	0,00
77681	Neutralisation des amortissements	24 000 000,00		0,00	0,00	0,00
777	Rec... subv inv transférées cpté résult	7 705 444,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (5) (8)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		31 705 444,00		0,00	0,00	0,00

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (9)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détails les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(9) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.

(10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

IV – ANNEXES								IV
A – PRÉSENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – VUE D’ENSEMBLE								A1

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof.,apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
	DEPENSES	37 964 000,00	12 596 376,00	0,00	4 520 000,00	43 660 417,02	14 830 200,00	14 209 937,73	64 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d’investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	37 900 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	3 776 376,00	0,00	20 000,00	5 228 374,00	905 000,00	1 643 200,00	0,00
204	Subventions d’équipement versées	0,00	0,00	0,00	4 000 000,00	2 472 530,00	8 362 000,00	5 929 034,56	64 000,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	2 647 500,00	0,00	0,00	3 961 513,02	686 000,00	69 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	5 570 000,00	0,00	500 000,00	31 998 000,00	4 877 200,00	6 448 703,17	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	602 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	64 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	120 000,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	111 943 218,00	218 000,00	600 000,00	0,00	4 963 007,00	461 500,00	1 620 000,00	0,00
024	Produits des cessions d’immobilisations	0,00	138 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	85 232 218,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d’investissement	3 676 000,00	80 000,00	600 000,00	0,00	4 955 507,00	461 500,00	1 500 000,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	23 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d’équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	35 000,00	0,00	0,00	0,00	7 500,00	0,00	120 000,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES							IV
A – PRÉSENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – VUE D’ENSEMBLE (suite)							A1

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
	DEPENSES	3 965 851,00	27 172 623,00	12 270 050,00	58 584 293,51		229 837 748,26
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d’investissement	0,00	0,00	0,00	3 073,51		3 073,51
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		37 900 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	205 000,00	175 000,00	787 000,00	1 727 000,00		14 466 950,00
204	Subventions d’équipement versées	2 697 150,00	26 982 623,00	1 220 650,00	11 275 220,00		63 003 207,56
21	Immobilisations corporelles	0,00	15 000,00	1 614 000,00	1 850 000,00		10 843 013,02
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	8 648 400,00	43 729 000,00		101 771 303,17
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		602 500,00
27	Autres immobilisations financières	963 701,00	0,00	0,00	0,00		1 147 701,00
45	Opérations pour compte de tiers	100 000,00	0,00	0,00	0,00		100 000,00
	RECETTES	100 000,00	200 000,00	0,00	1 990 000,00		122 095 725,00
024	Produits des cessions d’immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00		138 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		85 232 218,00
13	Subventions d’investissement	0,00	200 000,00	0,00	1 680 000,00		13 153 007,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		23 000 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d’équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	10 000,00		10 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	300 000,00		300 000,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		162 500,00
45	Opérations pour compte de tiers	100 000,00	0,00	0,00	0,00		100 000,00

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A1.01

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
	DEPENSES	37 964 000,00
164	Emprunts auprès des éts financiers	34 200 000,00
167	Emprunts dettes conditions particulières	3 700 000,00
274	Prêts	57 000,00
275	Dépôts et cautionnements versés	7 000,00
	RECETTES	111 943 218,00
102	Dotations et fonds d'investissement	11 640 000,00
106	Réserves	73 592 218,00
133	Fonds affectés à l'équipement amort.	3 676 000,00
164	Emprunts auprès des éts financiers	23 000 000,00
274	Prêts	35 000,00

(1) Détailer les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES					IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE					A1.900

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale				
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
	DEPENSES	12 386 376,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	774 820,00	0,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	3 001 556,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	322 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	2 113 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	5 570 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
261	Titres de participation	602 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	138 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	138 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailer les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES							IV
A – PRÉSENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRÉSENTATION DÉTAILLEE							A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
DÉPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
261	Titres de participation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailer les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES							IV
A – PRÉSENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRÉSENTATION DÉTAILLEE							A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	041 Action relevant de la subvention globale	04 Coop.décent.,act* interrég.,eur.,intern.					TOTAL DU CHAPITRE
			042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	045 Actions internationales	048 Autres actions	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 596 376,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	774 820,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 001 556,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	322 800,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 323 700,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 570 000,00
261	Titres de participation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	602 500,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	80 000,00	218 000,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	138 000,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	80 000,00	80 000,00

(1) Détailer les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES						IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE						A1.900-5

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	600 000,00	0,00	0,00	600 000,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	600 000,00	0,00	0,00	600 000,00

(1) Détailer les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES							IV
A – PRÉSENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRÉSENTATION DÉTAILLÉE							A1.901

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	520 000,00	3 000 000,00	0,00	1 000 000,00	4 520 000,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	500 000,00	0,00	0,00	0,00	500 000,00
232	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	3 000 000,00	0,00	1 000 000,00	4 000 000,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailer les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES								IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE								A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré			22 Enseignement du second degré			23 Enseignement supérieur	24 Cités scolaires
		201 Services communs	211 Ecoles maternelles	212 Ecole primaires	213 Classes regroupées	221 Collèges	222 Lycées publics	223 Lycées privés		
	DEPENSES	0,00	0,00	1 000 000,00	0,00	41 613 887,02	0,00	0,00	1 046 530,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	3 841 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	706 000,00	0,00	0,00	766 530,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	1 386 874,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	1 362 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	2 599 513,02	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	21 888 000,00	0,00	0,00	280 000,00	0,00
232	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	1 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	9 830 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	4 955 507,00	0,00	0,00	7 500,00	0,00
133	Fonds affectés à l'équipement amort.	0,00	0,00	0,00	0,00	4 955 507,00	0,00	0,00	0,00	0,00
274	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 500,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES												IV
A – PRÉSENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRÉSENTATION DÉTAILLÉE												A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	25 Formation professionnelle												258 Autres	
		251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnaliste personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 CNFPT - Formation des actifs occupés					257 CFNPT et CDG - missions spécifiques			
							2561 Missions statutaires et réglementaires	2562 Développement des compétences	2563 Évolution et transition professionnelle	2564 Organisation des activités pédagogiques	2565 Autres	2571 Concours	2572 Missions administratives		
DÉPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
232	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
133	Fonds affectés à l'équipement amort.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
274	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailer les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES										IV
A – PRÉSENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRÉSENTATION DÉTAILLÉE										A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l’enseignement		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	43 660 417,02
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 841 500,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 472 530,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 386 874,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 362 000,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 599 513,02
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 168 000,00
232	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000 000,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 830 000,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 963 007,00
133	Fonds affectés à l'équipement amort.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 955 507,00
274	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 500,00

(1) Détailer les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES								IV
A – PRÉSENTATION CROISÉE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRÉSENTATION DÉTAILLÉE								A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
	DEPENSES		0,00	2 000 000,00	2 815 200,00	15 000,00	293 000,00	1 846 000,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	410 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	2 000 000,00	1 130 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	82 000,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
216	Biens historiques et culturels	0,00	0,00	50 000,00	0,00	245 000,00	226 000,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	20 000,00	5 000,00	48 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	123 200,00	0,00	0,00	1 620 000,00	0,00	0,00	0,00
232	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	1 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailer les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES								IV
A – PRÉSENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRÉSENTATION DÉTAILLÉE								A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32 Sports (autres que scolaires)								
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives	327 Soutien aux sportifs		
		3271 Soutien aux sportifs de haut niveau	3272 Soutien aux clubs amateurs	3273 Autres soutiens aux sportifs						
DÉPENSES		3 629 000,00	0,00	0,00	0,00	4 232 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	495 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	3 232 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
216	Biens historiques et culturels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	3 134 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
232	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Article / compte nature (1)	Libellé	32 Sports (autres que scolaires)								
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives	327 Soutien aux sportifs		
								3271 Soutien aux sportifs de haut niveau	3272 Soutien aux clubs amateurs	3273 Autres soutiens aux sportifs
RECETTES		461 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	461 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES							IV
A – PRÉSENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRÉSENTATION DÉTAILLÉE							A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Égalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 830 200,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	905 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 362 000,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	92 000,00
216	Biens historiques et culturels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	521 000,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	73 000,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 877 200,00
232	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000 000,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	461 500,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	461 500,00

(1) Détailer les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES						IV
A – PRÉSENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRÉSENTATION DÉTAILLÉE						A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éts sanitaires	418 Autres actions
	DEPENSES	0,00	16 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	6 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
232	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
274	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
274	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES		IV
A – PRÉSENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRÉSENTATION DÉTAILLÉE		A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
	DEPENSES	5 911 903,17	0,00	0,00	2 230 000,00	1 456 250,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	375 200,00	0,00	0,00	1 268 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat ^e , matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	5 536 703,17	0,00	0,00	850 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
232	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	1 456 250,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	62 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
274	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
274	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailer les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES							IV
A – PRÉSENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRÉSENTATION DÉTAILLÉE							A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale						TOTAL DU CHAPITRE	
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées	428 Autres interventions sociales		
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées					
	DEPENSES	0,00	0,00	3 113 284,56	0,00	1 085 500,00	397 000,00	14 209 937,73	
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 643 200,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	437,76	0,00	0,00	16 000,00	16 437,76	
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	60 000,00	
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00	9 000,00	
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 386 703,17	
232	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	3 112 846,80	0,00	1 085 500,00	258 000,00	5 912 596,80	
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	62 000,00	
274	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	120 000,00	120 000,00	
	RECETTES	0,00	0,00	1 500 000,00	0,00	0,00	120 000,00	1 620 000,00	
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	1 500 000,00	0,00	0,00	0,00	1 500 000,00	
274	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	120 000,00	120 000,00	

(1) Détailer les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES										IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE										A1.904-4

FONCTION 4-4 – RSA

Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	64 000,00	64 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	64 000,00	64 000,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailer les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES							IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE							A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	50 Services communs	51 Aménagement et services urbains						
			510 Services communs	511 Espaces verts urbains	512 Eclairage public	513 Art public	514 Electrification	515 Opérations d'aménagement	518 Autres actions d'aménagement urbain
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
208	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
276	Autres créances immobilisées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
458	Opérations sous mandat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
458	Opérations sous mandat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailer les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES								IV
A – PRÉSENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRÉSENTATION DÉTAILLÉE								A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
	DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 802 150,00
203	Frais d'études, recherche, développement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	75 000,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 697 150,00
205	Licences, procédés, droits similaires		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
208	Autres immobilisations incorporelles		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00
276	Autres créances immobilisées		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
458	Opérations sous mandat		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
458	Opérations sous mandat		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailer les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES							IV
A – PRÉSENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRÉSENTATION DÉTAILLEE							A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
	DEPENSES	0,00	1 063 701,00	0,00	0,00	0,00	3 965 851,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	75 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 697 150,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00
208	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00
276	Autres créances immobilisées	0,00	963 701,00	0,00	0,00	0,00	963 701,00
458	Opérations sous mandat	0,00	100 000,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00
	RECETTES	0,00	100 000,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00
458	Opérations sous mandat	0,00	100 000,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES								IV
A – PRÉSENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRÉSENTATION DÉTAILLÉE								A1.906

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles				632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique		
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire			6318 Autres				
					6311 Laboratoire	6312 Marchés alimentaires						
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	350 000,00		0,00	0,00	982 623,00		
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	350 000,00		0,00	0,00	792 623,00		
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	175 000,00		
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	15 000,00		
232	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00		
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	200 000,00		
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	200 000,00		

(1) Détailer les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES							IV
A – PRÉSENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRÉSENTATION DÉTAILLEE							A1.906

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	25 840 000,00	0,00	0,00	27 172 623,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	4 000 000,00	0,00	0,00	5 142 623,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	175 000,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00
232	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	21 840 000,00	0,00	0,00	21 840 000,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	200 000,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	200 000,00

(1) Détailer les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES								IV
A – PRÉSENTATION CROISÉE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRÉSENTATION DÉTAILLÉE								A1.907

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoiement
DÉPENSES		2 000 000,00	9 042 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	697 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	83 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
211	Terrains	0,00	49 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	1 100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	327 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	137 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	2 000 000,00	5 820 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
232	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	828 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailer les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES						IV
A – PRÉSENTATION CROISÉE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRÉSENTATION DÉTAILLÉE						A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
	DEPENSES	90 000,00	275 650,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	90 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	275 650,00	0,00	0,00	0,00	0,00
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
232	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES										IV
A – PRÉSENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRÉSENTATION DÉTAILLÉE										A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	77 Environnement infrastructures transports	78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions				
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	862 000,00	0,00	0,00	12 270 050,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	787 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	362 000,00	0,00	0,00	720 650,00
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	49 500,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 100 000,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	327 500,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	137 000,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 820 000,00
232	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500 000,00	0,00	0,00	500 000,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	828 400,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailer les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES								IV
A – PRÉSENTATION CROISÉE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRÉSENTATION DÉTAILLÉE								A1.908

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs						
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
	DEPENSES	8 985 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	57 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	980 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	672 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	1 243 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
232	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	6 033 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
134	Fonds affectés à l'équipement non amort.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détalier les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES							IV
A – PRÉSENTATION CROISÉE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRÉSENTATION DÉTAILLÉE							A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83 Transports de marchandises						
		830 Services communs	831 Fret routier	832 Fret ferroviaire	833 Fret fluvial	834 Fret maritime	835 Fret aérien	838 Autres transports
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
232	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
134	Fonds affectés à l'équipement non amort.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES										IV
A – PRÉSENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRÉSENTATION DÉTAILLÉE										A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé		84 Voirie								
			841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	848 Parkings	849 Sécurité routière
	DEPENSES	0,00	0,00	38 434 073,51	0,00	0,00	0,00	0,00	10 660 000,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	3 073,51	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	1 420 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 660 000,00	0,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	250 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
211	Terrains	0,00	0,00	123 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat ^o , matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	75 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	34 953 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
232	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 000 000,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	1 500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	1 980 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	1 140 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
134	Fonds affectés à l'équipement non amort.	0,00	0,00	490 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	300 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détalier les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES									IV
A – PRÉSENTATION CROISÉE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRÉSENTATION DÉTAILLÉE									A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
	DEPENSES	0,00	505 220,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	58 584 293,51
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 073,51
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 477 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 670 000,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	250 000,00
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	123 000,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 055 000,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	672 000,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	36 196 000,00
232	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	505 220,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 605 220,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 533 000,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 990 000,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 140 000,00
134	Fonds affectés à l'équipement non amort.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	490 000,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	300 000,00

(1) Détailer les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES								IV
A – PRÉSENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE								A2

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof.,apprentissage	3 Cult., vie soc.,jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
	DEPENSES	122 379 300,63	106 785 661,41	3 455 200,00	59 419 878,25	75 417 209,89	23 521 458,68	452 352 840,25	143 952 408,00
011	Charges à caractère général	84 699,37	27 898 062,48	14 000,00	353 778,25	15 158 409,89	4 703 454,68	8 006 510,42	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	74 104 900,00	0,00	0,00	47 200 000,00	8 827 000,00	55 942 000,00	0,00
014	Atténuations de produits	101 605 127,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	6 680 727,00	4 777 698,93	3 441 200,00	59 066 100,00	13 058 800,00	9 991 004,00	388 384 329,83	143 941 908,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	12 000,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	8 491 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	1 632 304,26	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00	10 500,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	3 873 443,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	1 149 474 606,35	5 070 000,00	3 880 000,00	1 732 304,58	2 992 535,00	270 650,00	68 055 519,00	65 660 000,00
013	Atténuations de charges	0,00	470 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	140 000,00	2 223 000,00	0,00	0,00	17 000,00	255 650,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	404 664 790,15	0,00	0,00	41 308,05	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	591 545 378,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	99 849 216,00	527 000,00	3 880 000,00	0,00	2 175 000,00	15 000,00	48 624 793,00	65 000 000,00
75	Autres produits de gestion courante	52 405 189,20	1 850 000,00	0,00	1 690 996,53	800 535,00	0,00	19 405 726,00	660 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 000,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	870 033,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES							IV
A – PRÉSENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)							A2

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisation de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
	DEPENSES	285 247 822,00	1 838 600,00	11 631 748,46	11 172 635,53	41 986 960,14		1 339 161 723,24
011	Charges à caractère général	683 000,00	276 000,00	815 068,46	2 705 635,53	12 682 460,14		73 381 079,22
012	Charges de personnel et frais assimilés	57 505 000,00	607 100,00	0,00	7 382 000,00	27 932 000,00		279 500 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		101 605 127,00
65	Autres charges de gestion courante	226 980 951,00	907 500,00	10 816 680,00	1 085 000,00	1 372 500,00		870 504 398,76
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		17 000,00
66	Charges financières	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00		8 541 000,00
67	Charges spécifiques	28 871,00	48 000,00	0,00	0,00	0,00		1 739 675,26
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		3 873 443,00
	RECETTES	114 923 376,00	1 201 370,00	5 047 942,00	6 588 740,00	862 003,50		1 425 759 046,43
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		470 000,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	650 000,00	0,00	0,00	530 000,00		3 815 650,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	8 788,50		404 714 886,70
731	Fiscalité locale	101 974 828,00	0,00	3 000 000,00	4 671 540,00	0,00		701 191 746,00
74	Dotations et participations	8 936 736,00	67 500,00	0,00	1 894 700,00	0,00		230 969 945,00
75	Autres produits de gestion courante	4 011 812,00	480 000,00	47 942,00	22 500,00	323 185,00		81 697 885,73
76	Produits financiers	0,00	3 870,00	0,00	0,00	0,00		3 870,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	30,00		25 030,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	2 000 000,00	0,00	0,00		2 870 033,00

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A2.01

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
	DEPENSES	122 379 300,63
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	84 699,37
655	Contributions obligatoires	6 266 787,00
658	Charges diverses de gestion courante	425 940,00
661	Charges d'intérêts	8 491 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	1 632 304,26
681	Dot. amort. et prov. Charges de fonct.	3 873 443,00
739	Reverst. et restit. sur impôts et taxes	101 605 127,00
	RECETTES	1 149 474 606,35
708	Autres produits	140 000,00
731	Fiscalité locale	591 545 378,00
732	Fiscalité reversée	30 483 140,00
735	Fraction de TVA	374 165 372,00
738	Autres impôts et taxes	16 278,15
741	D.G.F.	74 508 675,00
744	FCTVA	954 598,00
746	Dotation générale de décentralisation	3 015 602,00
748	Autres attributions et participations	21 370 341,00
752	Revenus des immeubles	154 935,00
758	Produits divers de gestion courante	52 250 254,20
781	Rep. amort. et prov. produits fonct. cou	870 033,00

(1) Détailer les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES					IV
A – PRÉSENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRÉSENTATION DÉTAILLÉE					A2.930

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale				
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
	DEPENSES	24 208 105,67	71 813 400,00	0,00	0,00	0,00
604	Achats d'études, prestations de services	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	5 483 899,25	3 000,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	490 178,11	178 500,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	479 694,11	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	139 710,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	6 365 367,80	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	2 200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	300 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	333 950,70	684 000,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	802 996,12	197 000,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	1 122 409,00	9 000,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	415 525,22	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	84 758,08	600 000,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	684 760,90	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	849 098,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	2 786 401,02	30 000,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	940 000,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	36 016,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	36 801,50	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	43 830 900,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	19 980 000,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	5 330 000,00	0,00	0,00	0,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
653	Indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	197 092,85	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervient° cpt prop. - Subvent°	1 029 500,00	30 000,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	319 447,01	1 000,00	0,00	0,00	0,00

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale				
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
	RECETTES	2 200 000,00	2 523 000,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	270 000,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	160 000,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	40 000,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	23 000,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	2 200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	180 000,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	1 850 000,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailer les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES							IV
A – PRÉSENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRÉSENTATION DÉTAILLÉE							A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
DÉPENSES		2 713 099,07	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
653	Indemnités	2 703 099,07	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Participations	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailer les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES							IV
A – PRÉSENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRÉSENTATION DÉTAILLÉE							A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.,act* interrég.,eur.,intern.						TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	045 Actions internationales	048 Autres actions	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	493 310,00	106 785 661,41
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00
606	Achats non stockés de matières et fourn	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 650 560,37
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	59 250,00	865 428,11
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	479 694,11
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	139 710,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 365 367,80
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 200 000,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	300 000,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 017 950,70
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	999 996,12
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	103 000,00	4 320 494,55
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	415 525,22
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	719 758,08
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	684 760,90
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	849 098,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 816 401,02
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 015 000,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	36 016,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	36 801,50
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	46 799 900,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 960 000,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 330 000,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
653	Indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 703 099,07
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	197 092,85
656	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	331 060,00	1 502 060,00

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.						TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	045 Actions internationales	048 Autres actions	
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	320 447,01
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	347 000,00	5 070 000,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	270 000,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	160 000,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 000,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	23 000,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 200 000,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	347 000,00	527 000,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 850 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES						IV
A – PRÉSENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRÉSENTATION DÉTAILLÉE						A2.930-5

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
	DEPENSES	3 455 200,00	0,00	0,00	0,00	3 455 200,00
611	Contrats de prestations de services	14 000,00	0,00	0,00	0,00	14 000,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	3 441 200,00	0,00	0,00	0,00	3 441 200,00
	RECETTES	3 880 000,00	0,00	0,00	0,00	3 880 000,00
747	Participations	3 880 000,00	0,00	0,00	0,00	3 880 000,00

(1) Détailer les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES							IV
A – PRÉSENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRÉSENTATION DÉTAILLÉE							A2.931

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	353 778,25	59 000 000,00	0,00	66 100,00	59 419 878,25
615	Entretien et réparations	0,00	140 000,00	0,00	0,00	0,00	140 000,00
618	Divers	0,00	30 000,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	183 778,25	0,00	0,00	0,00	183 778,25
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	59 000 000,00	0,00	0,00	59 000 000,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	66 100,00	66 100,00
	RECETTES	0,00	1 732 304,58	0,00	0,00	0,00	1 732 304,58
738	Autres impôts et taxes	0,00	41 308,05	0,00	0,00	0,00	41 308,05
752	Revenus des immeubles	0,00	1 690 996,53	0,00	0,00	0,00	1 690 996,53

(1) Détailer les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES								IV
A – PRÉSENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRÉSENTATION DÉTAILLÉE								A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré			22 Enseignement du second degré			23 Enseignement supérieur	24 Cités scolaires
		201 Services communs	211 Ecoles maternelles	212 Ecole primaires	213 Classes regroupées	221 Collèges	222 Lycées publics	223 Lycées privés		
	DEPENSES	1 400,00	0,00	0,00	0,00	74 684 351,89	0,00	0,00	731 458,00	0,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	245 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	1 400,00	0,00	0,00	0,00	6 511 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	1 089 000,00	0,00	0,00	15 000,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	565 460,25	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	5 389 514,71	0,00	0,00	50 000,00	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	209 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	209 500,00	0,00	0,00	8 000,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	100 392,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	19 666,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	134 903,93	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	203 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	43 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	250 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	670 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	27 915,00	0,00	0,00	71 658,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	33 580 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	12 950 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	0,00	300 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	9 245 000,00	0,00	0,00	35 000,00	0,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	1 020 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	1 907 000,00	0,00	0,00	551 800,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	2 247 000,00	0,00	0,00	719 525,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	17 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Article / compte nature (1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré			22 Enseignement du second degré			23 Enseignement supérieur	24 Cités scolaires	
			201 Services communs	211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	221 Collèges	222 Lycées publics	223 Lycées privés		
748	Autres attributions et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 075 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	478 787,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	55 000,00	0,00	0,00	240 738,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES												IV
A – PRÉSENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRÉSENTATION DÉTAILLÉE												A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	25 Formation professionnelle												258 Autres	
		251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnaliste personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 CNFPT - Formation des actifs occupés					257 CFNPT et CDG - missions spécifiques			
		2561 Missions statutaires et réglementaires	2562 Développement des compétences	2563 Évolution et transition professionnelle	2564 Organisation des activités pédagogiques	2565 Autres	2571 Concours	2572 Missions administratives							
DÉPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

Article / compte nature (1)	Libellé	25 Formation professionnelle													258 Autres
		251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 CNFPT - Formation des actifs occupés					257 CFNPT et CDG - missions spécifiques			
		2561 Missions statutaires et règlementaires	2562 Développement des compétences	2563 Évolution et transition professionnelle	2564 Organisation des activités pédagogiques	2565 Autres	2571 Concours	2572 Missions administratives							
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent ^o cpt prop. - Subvent ^o	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
748	Autres attributions et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailer les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES									IV
A – PRÉSENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRÉSENTATION DÉTAILLÉE									A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	75 417 209,89
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	245 000,00
606	Achats non stockés de matières et fourn	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 512 400,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 104 000,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	565 460,25
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 439 514,71
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	209 000,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	217 500,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100 392,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 666,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	134 903,93
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	203 000,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	43 000,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	250 000,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	670 000,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	99 573,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	33 580 000,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 950 000,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	300 000,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 280 000,00

Article / compte nature (1)	Libellé	26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
656	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 020 000,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 458 800,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	26 010,00	0,00	2 992 535,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 000,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00
748	Autres attributions et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 075 000,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	26 010,00	0,00	504 797,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	295 738,00

(1) Détailer les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES								IV
A – PRÉSENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRÉSENTATION DÉTAILLÉE								A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
DEPENSES		1 355 004,00	12 697 739,60	329 623,08	1 965 000,00	2 104 000,00	1 943 000,00	0,00	0,00	0,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	110 000,00	182 000,00	9 000,00	15 000,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	813 000,00	22 000,00	10 000,00	1 967 500,00	108 000,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	120 650,02	36 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	570 089,58	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	6 500,00	0,00	0,00	62 000,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	1 500,00	41 000,00	5 000,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	18 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	30 000,00	86 923,08	0,00	100 000,00	3 000,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	20 000,00	27 000,00	0,00	18 000,00	0,00	14 000,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	1 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	6 000,00	65 000,00	0,00	4 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	15 000,00	85 000,00	0,00	24 000,00	0,00	24 000,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunerations du personnel	444 000,00	3 510 000,00	0,00	1 250 000,00	0,00	1 295 000,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	160 000,00	1 160 000,00	0,00	440 000,00	0,00	420 000,00	0,00	0,00	0,00

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
654	Pertes sur créances irrécouvrables	68 004,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent ^o cpt prop. - Subvent ^o	648 000,00	6 368 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	17 650,00	88 000,00	0,00	160 000,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	2 650,00	88 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	160 000,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailer les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES								IV
A – PRÉSENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRÉSENTATION DÉTAILLÉE								A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32 Sports (autres que scolaires)								
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives	327 Soutien aux sportifs		
		3271 Soutien aux sportifs de haut niveau	3272 Soutien aux clubs amateurs	3273 Autres soutiens aux sportifs						
	DEPENSES	14 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 589 865,00	0,00	0,00	0,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	120 000,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourn	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 865,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	4 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunerations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	90 000,00	0,00	0,00	0,00
654	Pertes sur créances irrécouvrables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 900,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent ^o cpt prop. - Subvent ^o	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 333 100,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Article / compte nature (1)	Libellé	32 Sports (autres que scolaires)								
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives	327 Soutien aux sportifs		
		3271 Soutien aux sportifs de haut niveau	3272 Soutien aux clubs amateurs	3273 Autres soutiens aux sportifs						
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailer les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES							IV
A – PRÉSENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRÉSENTATION DÉTAILLÉE							A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Égalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
	DEPENSES	0,00	0,00	522 427,00	0,00	0,00	0,00	23 521 458,68
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	125 000,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	316 000,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00	2 980 365,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	156 650,02
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	570 089,58
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	74 500,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	59 500,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 000,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	13 000,00	0,00	0,00	0,00	232 923,08
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	79 000,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 700,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	75 500,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	148 000,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	9 427,00	0,00	0,00	0,00	9 427,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 800,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 499 000,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 180 000,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	440 000,00	0,00	0,00	0,00	533 000,00
654	Pertes sur créances irrécouvrables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	68 004,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 900,00
657	Charges intervient° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	9 359 100,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	270 650,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	90 650,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	165 000,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00

(1) Détailer les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES						IV
A – PRÉSENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRÉSENTATION DÉTAILLÉE						A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éts sanitaires	418 Autres actions
	DEPENSES	0,00	13 876 431,00	331 048,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourn	0,00	172 341,00	248 548,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	65 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	5 090,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	1 000,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	140 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	6 000,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	195 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	17 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	220 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	8 886 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	3 300 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
652	Frais de séjour, héberg., inhumation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
654	Pertes sur créances irrécouvrables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	0,00	74 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Participations	0,00	795 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges interven [°] cpt prop. - Subvent [°]	0,00	0,00	52 500,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	828 116,00	349 000,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	349 000,00	0,00	0,00	0,00
748	Autres attributions et participations	0,00	176 116,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éts sanitaires	418 Autres actions
751	Recouvrements de dépenses d'aide sociale	0,00	652 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
753	Recouvrement indus d'insertion et aides	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
757	Subventions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES							IV
A – PRÉSENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRÉSENTATION DÉTAILLÉE							A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale						
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance	
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil
DÉPENSES		19 321 278,73	13 000,00	2 245 751,16	81 312 668,00	94 168 101,00	304 854,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourn	5 000,00	0,00	0,00	85 000,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	600 100,00	0,00	150 000,16	30 000,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	2 504 313,49	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	294 692,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	402 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00	0,00
617	Etudes et recherches	68 000,00	0,00	0,00	32 000,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	2 000,00	0,00	0,00	209 000,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	9 796,24	0,00	0,00	921 000,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	160 000,00	0,00	0,00	110 000,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	1 150,00	0,00	34 000,00	507 000,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	240 000,00	0,00	0,00	220 000,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	6 767,00	0,00	0,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	23 505,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	10 315 000,00	0,00	0,00	17 676 000,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	3 600 000,00	0,00	0,00	5 600 000,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	280 000,00	0,00	0,00	0,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	1 948 251,00	3 636 124,00	0,00	0,00	0,00
652	Frais de séjour, héberg., inhumation	0,00	13 000,00	0,00	23 411 475,00	94 168 101,00	0,00	0,00
654	Pertes sur créances irrécouvrables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Participations	1 008 955,00	0,00	0,00	435 000,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	80 000,00	0,00	113 500,00	28 135 069,00	0,00	303 354,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		31 174 549,00	0,00	0,00	2 492 496,00	0,00	0,00	0,00

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
747	Participations	29 943 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
748	Autres attributions et participations	0,00	0,00	0,00	184 319,00	0,00	0,00	0,00	0,00
751	Recouvrements de dépenses d'aide sociale	0,00	0,00	0,00	1 656 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	1 231 549,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
753	Recouvrement indus d'insertion et aides	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
757	Subventions	0,00	0,00	0,00	615 177,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	12 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	25 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailer les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES							IV
A – PRÉSENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRÉSENTATION DÉTAILLÉE							A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale						TOTAL DU CHAPITRE	
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées	428 Autres interventions sociales		
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées					
DÉPENSES		480 000,00	2 560 000,00	40 676 460,00	0,00	189 136 183,53	7 927 064,83	452 352 840,25	
606	Achats non stockés de matières et fourniture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 500,00	525 389,00	
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	361 500,00	1 206 600,16	
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	494 114,53	0,00	2 998 428,02	
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	18 069,00	0,00	317 851,00	
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	424 500,00	
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00	
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	140 000,00	
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	60 524,00	287 524,00	
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	930 796,24	
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	16 000,00	0,00	481 000,00	
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	559 150,00	
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	115 000,00	0,00	795 000,00	
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 767,00	
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	23 505,00	
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	4 110 000,00	0,00	40 987 000,00	
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	1 380 000,00	0,00	13 880 000,00	
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	280 000,00	
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	759 500,00	0,00	98 091 500,00	2 280 000,00	106 715 375,00	
652	Frais de séjour, héberg., inhumation	0,00	0,00	38 510 500,00	0,00	84 781 500,00	252 132,00	241 136 708,00	
654	Pertes sur créances irrécouvrables	0,00	0,00	204 460,00	0,00	0,00	0,00	204 460,00	
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	130 000,00	0,00	204 000,00	
656	Participations	480 000,00	2 560 000,00	1 202 000,00	0,00	0,00	20 178,83	6 501 133,83	
657	Charges interv. cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 938 230,00	33 622 653,00	

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							TOTAL DU CHAPITRE	
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées	428 Autres interventions sociales			
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées						
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00	
	RECETTES	500 000,00	2 500 000,00	11 770 000,00	0,00	18 080 000,00	361 358,00	68 055 519,00		
747	Participations	500 000,00	2 500 000,00	0,00	0,00	14 630 000,00	342 358,00	48 264 358,00		
748	Autres attributions et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	360 435,00	
751	Recouvrements de dépenses d'aide sociale	0,00	0,00	11 770 000,00	0,00	3 140 000,00	19 000,00	17 237 000,00		
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 231 549,00	
753	Recouvrement indus d'insertion et aides	0,00	0,00	0,00	0,00	310 000,00	0,00	0,00	310 000,00	
757	Subventions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	615 177,00	
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 000,00	
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 000,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES						IV
A – PRÉSENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRÉSENTATION DÉTAILLÉE						A2.934-3

FONCTION 4-3 – APA

Article / compte nature (1)	Libellé	430 Services communs	431 APA à domicile	432 APA versée aux bénéf. en établissement	433 APA versée à l'établissement	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	22 908,00	104 761 000,00	3 516 600,00	35 651 900,00	143 952 408,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	104 751 000,00	3 516 600,00	35 651 400,00	143 919 000,00
654	Pertes sur créances irrécouvrables	22 908,00	0,00	0,00	0,00	22 908,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	10 000,00	0,00	500,00	10 500,00
	RECETTES	65 650 000,00	0,00	0,00	10 000,00	65 660 000,00
747	Participations	65 000 000,00	0,00	0,00	0,00	65 000 000,00
753	Recouvrement indus d'insertion et aides	650 000,00	0,00	0,00	10 000,00	660 000,00

(1) Détailer les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES										IV
A – PRÉSENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRÉSENTATION DÉTAILLÉE										A2.934-4

FONCTION 4-4 – RSA / Régularisation de RMI

Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	1 932 000,00	0,00	0,00	16 917 876,00	0,00	58 055 000,00	207 972 946,00	370 000,00	285 247 822,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	125 000,00	125 000,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	550 000,00	0,00	0,00	550 000,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	8 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 000,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	880 000,00	0,00	0,00	880 000,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	41 925 000,00	0,00	0,00	41 925 000,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 700 000,00	0,00	0,00	14 700 000,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	207 467 058,00	0,00	207 467 058,00
654	Pertes sur créances irrécouvrables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	448 146,00	0,00	448 146,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	2 978 953,00	0,00	0,00	0,00	195 000,00	3 173 953,00
657	Charges interv ^{ent} cpt prop. - Subvent ^{ent}	1 932 000,00	0,00	0,00	13 754 111,00	0,00	0,00	28 871,00	0,00	15 714 982,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	176 812,00	0,00	0,00	0,00	0,00	176 812,00
668	Autres charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00	50 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	28 871,00	0,00	28 871,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	2 348 548,00	0,00	0,00	112 574 828,00	0,00	114 923 376,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	101 974 828,00	0,00	101 974 828,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	1 936 736,00	0,00	0,00	7 000 000,00	0,00	8 936 736,00
753	Recouvrement indus d'insertion et aides	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 600 000,00	0,00	3 600 000,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	411 812,00	0,00	0,00	0,00	0,00	411 812,00

(1) Détailer les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES								IV
A – PRÉSENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRÉSENTATION DÉTAILLÉE								A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	50 Services communs	51 Aménagement et services urbains						
			510 Services communs	511 Espaces verts urbains	512 Eclairage public	513 Art public	514 Electrification	515 Opérations d'aménagement	518 Autres actions d'aménagement urbain
	DEPENSES	0,00	229 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	229 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges interv ^{er} cpt prop. - Subvent ^{er}	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
761	Produits de participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailer les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES								IV
A – PRÉSENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRÉSENTATION DÉTAILLÉE								A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'acquisition à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
	DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	47 500,00	846 100,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 100,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	452 000,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	145 000,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	47 500,00	190 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	48 000,00
	RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	71 370,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	67 500,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
761	Produits de participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 870,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES							IV
A – PRÉSENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRÉSENTATION DÉTAILLÉE							A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 838 600,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 000,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	229 000,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 100,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	452 000,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	145 000,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500 000,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	407 500,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	48 000,00
	RECETTES	0,00	480 000,00	0,00	0,00	0,00	1 201 370,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	650 000,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	67 500,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	480 000,00	0,00	0,00	0,00	480 000,00
761	Produits de participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 870,00

(1) Détailer les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES								IV
A – PRÉSENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRÉSENTATION DÉTAILLÉE								A2.936

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles				632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique		
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire			6318 Autres				
					6311 Laboratoire	6312 Marchés alimentaires						
	DEPENSES	0,00	0,00	35 116,00	1 200 000,00	848 792,46	0,00	1 907,00	9 545 280,00			
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	651 854,00	0,00	0,00	17 500,00			
622	Rémunerations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	6 500,00	0,00	0,00	0,00			
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	11 538,46	0,00	0,00	0,00			
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	90 000,00			
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	35 116,00	0,00	0,00	0,00	1 907,00	0,00			
656	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 000 000,00			
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	1 200 000,00	178 900,00	0,00	0,00	3 437 780,00			
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	36 638,00	5 000 000,00			
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000 000,00			
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	36 638,00	0,00			
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
781	Rep. amort. et prov. produits fonct. cou	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000 000,00			

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES							IV
A – PRÉSENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRÉSENTATION DÉTAILLÉE							A2.936

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	653,00	0,00	0,00	11 631 748,46
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	669 354,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 500,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 538,46
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	90 000,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	653,00	0,00	0,00	37 676,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 000 000,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 816 680,00
	RECETTES	0,00	0,00	11 304,00	0,00	0,00	5 047 942,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000 000,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	8 754,00	0,00	0,00	45 392,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	2 550,00	0,00	0,00	2 550,00
781	Rep. amort. et prov. produits fonct. cou	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000 000,00

(1) Détailer les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES								IV
A – PRÉSENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRÉSENTATION DÉTAILLÉE								A2.937

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoiement
DÉPENSES		2 607 000,00	7 864 076,53	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	73 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	215 000,00	545 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	820 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	285 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	39 000,00	127 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	1 000,00	296 319,53	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	40 000,00	83 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	27 757,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	1 812 000,00	3 697 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	500 000,00	1 250 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Participations	0,00	220 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	355 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	6 271 540,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	4 671 540,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	1 600 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
757	Subventions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détalier les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES						IV
A – PRÉSENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRÉSENTATION DÉTAILLÉE						A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
	DEPENSES	184 559,00	0,00	25 000,00	0,00	0,00	0,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	48 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	25 000,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	100 459,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	35 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	294 700,00	0,00	0,00	22 500,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	294 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
757	Subventions	0,00	0,00	0,00	22 500,00	0,00	0,00

(1) Détailer les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES									IV
A – PRÉSENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRÉSENTATION DÉTAILLÉE									A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	77 Environnement infrastructures transports	78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions				
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	492 000,00	0,00	0,00	11 172 635,53
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	73 000,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	808 500,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 000,00	0,00	0,00	49 000,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	820 000,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	150 459,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	285 000,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	166 000,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 000,00	0,00	0,00	305 319,53
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	123 000,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	28 357,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 509 000,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 750 000,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	220 000,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	475 000,00	0,00	0,00	865 000,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 588 740,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 671 540,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 894 700,00
757	Subventions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 500,00

(1) Détailer les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES								IV
A – PRÉSENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRÉSENTATION DÉTAILLÉE								A2.938

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs						
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
	DEPENSES	2 963 106,01	4 224 282,37	0,00	69 607,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	1 642 650,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	174 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	45 615,75	0,00	0,00	61 152,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	22 724,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	939 985,26	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	12 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	4 034 282,37	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	44 315,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	31 816,00	0,00	0,00	8 455,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	20 000,00	190 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	140 800,00	10 030,00	0,00	8 788,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
738	Autres impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	8 788,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
755	Dédits et pénalités perçus	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	140 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	30,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détalier les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES							IV
A – PRÉSENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRÉSENTATION DÉTAILLÉE							A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83 Transports de marchandises						
		830 Services communs	831 Fret routier	832 Fret ferroviaire	833 Fret fluvial	834 Fret maritime	835 Fret aérien	838 Autres transports
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges interven ^{nt} cpt prop. - Subvent ^{nt}	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
738	Autres impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
755	Débits et pénalités perçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES									IV
A – PRÉSENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRÉSENTATION DÉTAILLÉE									A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé		84 Voirie								
			841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	848 Parkings	849 Sécurité routière
	DEPENSES	0,00	0,00	5 188 964,76	28 262 000,00		0,00	115 000,00	4 000,00	0,00	0,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	379 750,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourn	0,00	0,00	60 000,00		0,00	0,00	105 000,00	4 000,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	66 685,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	4 573 903,26		0,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	65 000,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	12 028,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	5 000,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	330 000,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	380 000,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	24 098,50		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	20 602 000,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	6 950 000,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	2 500,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	702 385,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	530 000,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
738	Autres impôts et taxes	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	20 185,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
755	Dédits et pénalités perçus	0,00	0,00	124 500,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	27 700,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailier les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES									IV
A – PRÉSENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRÉSENTATION DÉTAILLÉE									A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	1 160 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	41 986 960,14
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	379 750,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 811 650,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	240 685,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	106 767,75
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 724,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 523 888,52
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	77 000,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	42 028,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 034 282,37
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	330 000,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	44 315,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	380 000,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	64 369,50
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 602 000,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 950 000,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	1 160 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 160 000,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	212 500,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	862 003,50
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	530 000,00
738	Autres impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 788,50
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 185,00

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
755	Dédits et pénalités perçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	134 500,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	168 500,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	B1.1

B1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article M. 4221-5 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615.

IV – ANNEXES												IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE												B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat												IV
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Péri- odicité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé O/N
								Niveau de taux (5)	Taux actuel				
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00								
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					0,00								
1641 Emprunts en euros (total)					0,00								
1643 Emprunts en devises (total)					0,00								
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00								
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00								
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00								
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00								
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00								
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00								
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00								
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00								
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00								

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat												
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel				
1681 Autres emprunts (total) (9)					0,00								
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00								
1687 Autres dettes (total)					0,00								
Total général					0,00								

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle , B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

IV – ANNEXES										IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE										B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N										ICNE de l'exercice
	Couverte ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt		Annuité de l'exercice			
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00

- (10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.
- (11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».
- (12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).
- (13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (14) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.
- (15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.
- (16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.
- (17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES												IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX												B1.3

B1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES						IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS						B1.4

B1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES											IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE											B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture								Primes éventuelles	
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, tunnel, swaption).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture							
		Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES				IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETTE POUR FINANCER L’EMPRUNT D’UN AUTRE ORGANISME				B1.6

B1.6 – DETTE POUR FINANCER L’EMPRUNT D’UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÉTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 01/01/N	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Auprès des organismes de droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Auprès des organismes de droit public	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dette provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la collectivité.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – AUTRES DETTES	B1.7

B1.7 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

IV – ANNEXES		IV
ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS		B2

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE	Délibération du
	Catégories de biens amortis	Durée (en années)
	Biens de faible valeur - Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : €	14-12-2021
L	Dotation soutien invest. Départements	5
L	Subv. Inves. Actif non amortissable Départements	0
L	Subv. Inv. Actif non amortissable Régions	1
L	Sub invest Régions	5
L	Subv. Invest. Actif amortis. Départements	5
L	Frais d'étude	5
L	sub invest etat/établissement nationaux	5
L	Sub invest actifs amort./autres	5
L	Bâtiments administratifs	30
L	Autre instal matériel outill technique	10
L	Subv, SNCF Réseau Bâts/Intal.	15
L	Agencement Bâtiment Dispositions	20
L	Autres matériels de bureau et mobiliers	10
L	Subv.GPMTCollect;EPL...-Bât-Instal	15
L	Subv. SNCF Réseau Projet intérêt national	30
L	Subv. Inv. Actifs non amortissables Autres Communes	0
L	SUB INV RECUE RATTACHES ACTIFS AMORT. FEDER	15
L	SUB INV RATTACHES ACTIFS AMORT. AUTRES COMMUNES	15
L	SUB INV RECUE RATTACHES ACTIFS AMORT. FEADER	15
L	Bâtiments sociaux et médico-sociaux	30
L	Bâtiments scolaires	30
L	Bâtiments culturels et sportifs	30
L	Subv. Départ. - Bâtiments et install.	15
L	Subv. EPL indus. et comm. - Bâtiment, in	15
L	Subv. CCAS - Bâtiment et installation	15
L	Subv. Autres - Bâtiments, installation	15
L	Subv. Org. public div. - Mobilier, matér	5
L	Subv. Org. public div. - Infra. national	30
L	Concessions et droits similaires	5
L	Agencement, aménagement de terrains	20
L	Immeubles de rapport	30

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
L	Cons. sur sol d'autrui : Bât. publics	30	14/12/2021
L	Matériel de téléphonie	5	14/12/2021
L	Frais de recherche	5	14/12/2021
L	Subv. Etat - Biens mobiliers, matériel	5	14/12/2021
L	Subv. Région - Biens mobiliers, matériel	5	14/12/2021
L	Subv. Autres - Mobilier	5	14/12/2021
L	Subv. Org. public div. - Bâtiment, instal	15	14/12/2021
L	Subv. Privés - Mobilier, matériel	5	14/12/2021
L	Subv. Nature - Bâtiment, Installation	15	14/12/2021
L	Bâtiments administratifs	30	14/12/2021
L	Agencement bâtiments privés	15	14/12/2021
L	Cons. sur sol d'autrui : Imm. de rapport	30	14/12/2021
L	Aménagements divers	15	14/12/2021
L	Subv Région - Bâtiments, installation	15	14/12/2021
L	Subv. Scolaires - Bâtiment, installation	15	14/12/2021
L	Plantations d'arbres et d'arbustes	20	14/12/2021
L	Autres bâtiments publics	30	14/12/2021
L	Autres bâtiments privés	30	14/12/2021
L	Matériel de bureau et mobilier scolaire	5	14/12/2021
L	Subv. Autre gpmt. - Mobilier, matériel	5	14/12/2021
L	Subv. Autre gpmt. - Infra. int. national	30	14/12/2021
L	Subv. EPL indus. et comm. - Mobilier, ma	5	14/12/2021
L	Subv. Privés - Infrastructure nationale	30	14/12/2021
L	Subv. Nature - Mobilier, matériel	5	14/12/2021
L	Autres immobilisations incorporelles	5	14/12/2021
L	Bâtiments scolaires et gymnase scolaire	30	14/12/2021
L	Bâtiments culturels et sportifs	30	14/12/2021
L	Agencement bâtiments Public	15	14/12/2021
L	Cons. sur sol d'autrui : agencements	15	14/12/2021
L	Matériel technique scolaire	10	14/12/2021
L	Matériel roulant de voirie	10	14/12/2021
L	Autres matériels informatique	5	14/12/2021
L	Autres immobilisations corporelles	5	14/12/2021
L	Frais d'insertion	5	14/12/2021
L	Subv. Etat - Bâtiments et installation	15	14/12/2021
L	Subv. Etat - Infra. d'int. national	30	14/12/2021
L	Subv. Départ. - Biens mobiliers, matière	5	14/12/2021
L	Subv .Autre commune - Mobilier, matériel	5	14/12/2021

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
L	Subv. Autre commune - Bâtiment, install.	15	14/12/2021
L	Subv. Autre gpmt. - Bâtiment, install.	15	14/12/2021
L	Subv. Privés - Bâtiment, Installation	15	14/12/2021
L	Subv. Scolaires - Mobilier, matériel	5	14/12/2021
L	Bâtiments sociaux et médico sociaux	30	14/12/2021
L	Cons. sur sol d'autrui : Droit superfic.	0	14/12/2021
L	Cons. sur sol d'autrui : autres constr.	15	14/12/2021
L	Matériel et outillage de voirie	10	14/12/2021
L	Matériel informatique scolaire	5	14/12/2021
L	Subv.Région -Projet infra.d'int national	25	14/12/2021
L	Subv.nature-P.privé-mobi,mat,études	5	14/12/2021
L	Subv. Communes GFP -Bâtiment; Installat*	15	14/12/2021
L	Subv.GPMTCollect;EPL...-PROJINFRA	30	14/12/2021
L	GROUP. EPL ADMINISTRATIF MOB MAT ETUDES	5	14/12/2021
L	Subv. CCAS - Mobilier, mat, etudes	5	14/12/2021
L	Autre matériel technique	8	14/12/2021
L	Subv.nature-org-pub-proj infra int nat	30	14/12/2021
L	Subv, SNCF Réseau Biens mob, mat, études	15	14/12/2021
L	Autres matériels de transport	5	14/12/2021
L	Subv. EPL indus. et comm. - Infra. natio	30	14/12/2021
L	Subv.CCAS-Infra. d'int. national	30	14/12/2021
L	Subv.nature-P.privé-pinfrad'int nationa	30	14/12/2021
L	Subv.Autre commune-Projet infra int nat	30	14/12/2021
L	Subv. Communes GFP - Mob,Mat,etudes	5	14/12/2021
L	Réseaux câblés	5	14/12/2021
L	Autres réseaux	5	14/12/2021
L	Subv.Depart-Projet infra.d'int national	30	14/12/2021
L	Subv nature-P.privé- Bâtiment, instal	15	14/12/2021
L	Subv. Autres proj infra national	30	14/12/2021
L	Subv.GPMTCollect;EPL...-Mob mat, etudes	5	14/12/2021
L	Réseaux d'électrification	5	14/12/2021
L	Cheptel	5	06/11/2023
L	Bien historique mobilier dép. ultérieure	10	16/12/2024

IV – ANNEXES						IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N						B3.1

PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions semi-budgétaires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
Total des provisions budgétaires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) A renseigner selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(3) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETALEMENT DES PROVISIONS	B3.2

B3.2 – ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	B4

ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
	TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
	TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMpte DE TIERS	B5

CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMpte DE TIERS (Détail) (1)

N° opération : 1	Intitulé de l'opération : Coeur du Var - Convention Var THD	Date de la délibération : 05/12/2022			
		Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)
	DEPENSES (a)	7 790,08	0,00	0,00	0,00
4581 Dépense nouvelle (5)		7 790,08	0,00	0,00	0,00
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)		0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section		0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (6)		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a – c)		7 790,08	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (b)	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)		0,00	0,00	0,00	0,00
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)		0,00	0,00	0,00	0,00
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)		0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (6)		0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)		0,00	0,00	0,00	0,00

N° opération : 10	Intitulé de l'opération : Vallée du Gapeau - Convention Var THD	Date de la délibération : 05/12/2022			
		Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)
	DEPENSES (a)	3 233,41	0,00	0,00	0,00
4581 Dépense nouvelle (5)		3 233,41	0,00	0,00	0,00
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)		0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section		0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (6)		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a – c)		3 233,41	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (b)	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)		0,00	0,00	0,00	0,00
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)		0,00	0,00	0,00	0,00
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)		0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (6)		0,00	0,00	0,00	0,00

N° opération : 10	Intitulé de l'opération : Vallée du Gapeau - Convention Var THD			Date de la délibération : 05/12/2022
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)
Recettes nettes (b - d)	0,00	0,00	0,00	0,00

N° opération : 11	Intitulé de l'opération : Esterel Cote d'Azur Agglomération - Convention Var THD			Date de la délibération : 05/12/2022
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)
DEPENSES (a)	6 766,46	0,00	0,00	0,00
4581 Dépense nouvelle (5)	6 766,46	0,00	0,00	0,00
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a - c)	6 766,46	0,00	0,00	0,00
RECETTES (b)	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	0,00	0,00	0,00	0,00

N° opération : 2	Intitulé de l'opération : Dracenie Provence Verdon - Convention Var THD			Date de la délibération : 05/12/2022
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)
DEPENSES (a)	1 566,77	0,00	0,00	0,00
4581 Dépense nouvelle (5)	1 566,77	0,00	0,00	0,00
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a - c)	1 566,77	0,00	0,00	0,00
RECETTES (b)	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00

N° opération : 2		Intitulé de l'opération : Dracenie Provence Verdon - Convention Var THD			Date de la délibération : 05/12/2022
		Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)		0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (6)		0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)		0,00	0,00	0,00	0,00

N° opération : 3		Intitulé de l'opération : Golfe de St Tropez - Convention Var THD			Date de la délibération : 05/12/2022
		Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)
	DEPENSES (a)	24 316,34	0,00	0,00	0,00
4581 Dépense nouvelle (5)		24 316,34	0,00	0,00	0,00
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)		0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section		0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (6)		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a - c)		24 316,34	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (b)	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)		0,00	0,00	0,00	0,00
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)		0,00	0,00	0,00	0,00
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)		0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (6)		0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)		0,00	0,00	0,00	0,00

N° opération : 4		Intitulé de l'opération : Lacs et Gorges du Verdon - Convention Var THD			Date de la délibération : 05/12/2022
		Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)
	DEPENSES (a)	2 766,18	0,00	0,00	0,00
4581 Dépense nouvelle (5)		2 766,18	0,00	0,00	0,00
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)		0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section		0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (6)		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a - c)		2 766,18	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (b)	0,00	0,00	0,00	0,00

N° opération : 4	Intitulé de l'opération : Lacs et Gorges du Verdon - Convention Var THD	Date de la délibération : 05/12/2022		
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)
Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	0,00	0,00	0,00	0,00

N° opération : 5	Intitulé de l'opération : Méditerranée Porte des Maures - Convention Var THD	Date de la délibération : 05/12/2022		
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)
DEPENSES (a)	14 120,49	0,00	0,00	0,00
4581 Dépense nouvelle (5)	14 120,49	0,00	0,00	0,00
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a - c)	14 120,49	0,00	0,00	0,00
RECETTES (b)	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	0,00	0,00	0,00	0,00

N° opération : 6	Intitulé de l'opération : Pays de Fayence - Convention Var THD	Date de la délibération : 05/12/2022		
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)
DEPENSES (a)	6 022,30	0,00	0,00	0,00
4581 Dépense nouvelle (5)	6 022,30	0,00	0,00	0,00
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00

N° opération : 6	Intitulé de l'opération : Pays de Fayence - Convention Var THD	Date de la délibération : 05/12/2022		
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)
Dépenses nettes (a - c)	6 022,30	0,00	0,00	0,00
RECETTES (b)	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	0,00	0,00	0,00	0,00

N° opération : 7	Intitulé de l'opération : Provence Verdon - Convention Var THD	Date de la délibération : 05/12/2022		
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)
DEPENSES (a)	4 650,54	0,00	0,00	0,00
<i>4581 Dépense nouvelle (5)</i>	4 650,54	0,00	0,00	0,00
<i>040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section</i>	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a - c)	4 650,54	0,00	0,00	0,00
RECETTES (b)	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	0,00	0,00	0,00	0,00

N° opération : 8	Intitulé de l'opération : Provence Verte - Convention Var THD	Date de la délibération : 05/12/2022		
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)
DEPENSES (a)	17 253,73	0,00	0,00	0,00
<i>4581 Dépense nouvelle (5)</i>	17 253,73	0,00	0,00	0,00
<i>040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00

N° opération : 8	Intitulé de l'opération : Provence Verte - Convention Var THD	Date de la délibération : 05/12/2022		
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a - c)	17 253,73	0,00	0,00	0,00
RECETTES (b)	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	0,00	0,00	0,00	0,00

N° opération : 9	Intitulé de l'opération : Sud Sainte Baume - Convention Var THD	Date de la délibération : 05/12/2022		
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)
DEPENSES (a)	12 169,66	0,00	0,00	0,00
4581 Dépense nouvelle (5)	12 169,66	0,00	0,00	0,00
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a - c)	12 169,66	0,00	0,00	0,00
RECETTES (b)	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.

(2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.

(5) Incrire le chapitre et la nature des travaux.

(6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.

(7) Indiquer le chapitre.

IV – ANNEXES ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PRETS	IV B6
--	------------------------

Prêts (compte 274)

Bénéficiaires	Date de la délibération	Encours restant dû au 01/01/N	Montant de l'annuité à recouvrer		ICNE de l'exercice
			Capital	Intérêts	
Assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00	0,00	0,00
Non assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00		

IV – ANNEXES			IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN			B7.1

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS DONNES

Article		Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 01/01/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
8015	Emprunts garantis (1)	0,00	0,00	
8016	Contrats de crédit-bail (2)	0,00	0,00	0,00
8017	Subvention à verser en annuité (3)	0,00	0,00	0,00
8018	Autres engagements donnés			
	Marchés de partenariat (4)		0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics (3)	0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (3)	0,00	0,00	0,00
	Dans le cadre d'une délégation de service public (3)	0,00	0,00	0,00
	Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement (3)	0,00	0,00	0,00

(1) A compléter depuis l'état des emprunts garantis.

(2) A compléter depuis l'état des contrats de crédit-bail.

(3) A compléter depuis l'état des autres engagements données.

(4) A compléter depuis l'état des marchés de partenariat.

IV – ANNEXES		IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN		B7.2

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS RECUS (1)

Article		Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 01/01/N	Annuité à recevoir au cours de l'exercice
8026	Redevance de crédit-bail à recevoir (crédit-bail immobilier)	0,00	0,00	0,00
8027	Subvention à recevoir par annuité	0,00	0,00	0,00
8028	Autres engagements reçus			
	Recette grevée d'affectation spéciale (2)		0,00	
	Engagements reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00

(1) A remplir depuis l'état relatif aux autres engagements reçus.

(2) A remplir depuis l'état relatif aux recettes grevées d'affectation spéciale. Le montant de la créance en capital au 01/01/N correspond au reste à employer au 01/01/N, l'annuité à recevoir au cours de l'exercice correspond au solde entre les restes à employer au 01/01/N et les restes à employer au 31/12/N.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – SUBVENTIONS VERSEES	B8

SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
		INVESTISSEMENT (total)			0,00
		FONCTIONNEMENT (total)			0,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV – ANNEXES						IV	
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N						B9	

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (l) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Équivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT ($0,8 * 6 / 12$).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.

TECH : Technique.

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).

S : Social.

MS : Médico-social.

MT : Médico-technique.

SP : Sportif.

CULT : Culturel.

ANIM : Animation.

POL : Police.

POMP : Sapeurs-pompiers.

X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :

332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.

332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.

332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans

332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.

332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.

332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.

332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.

332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.

332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.

332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.

327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.

332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.

332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerne remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.

326_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L352).

343-1_343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).

333-1_333-10 : Collaborateurs de cabinet.

333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.

A : Autres.

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	B10

LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1).

Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3) (4)				
Détention d'une part du capital				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
Autres				

(1) Hôtel de la collectivité et autres lieux publics désignés par la collectivité.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée...).

(4) Les délégations pour lesquels un engagement hors bilan est constaté font l'objet d'une reprise dans l'état relatif aux autres engagements donnés.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT	B11.1

LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COLLECTIVITE

DESIGNATION DES ORGANISMES	Date d'adhésion	Mode de participation (1)	Montant du financement
Syndicats mixtes (article L. 5721-2 du CGCT)			
EPCI			
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES	B11.2

LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	B11.3

LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

(1) Exemples de catégories : régie à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE	C1.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS**Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)**

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (2)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	-73 592 218,00	0,00	0,00	-73 592 218,00
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	0,00	0,00	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	-73 592 218,00	0,00	0,00	-73 592 218,00

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (2)
Affectation au 1068 (C)	73 592 218,00	0,00	0,00	73 592 218,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	-73 592 218,00	0,00	0,00	-73 592 218,00
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	0,00	0,00	0,00	0,00

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (2)
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	41 905 444,00	0,00	0,00	41 905 444,00
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	224 980 185,26	0,00	0,00	224 980 185,26
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	183 074 741,26	0,00	0,00	183 074 741,26

(1) Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique, lors de cette séance ou lors d'une séance précédente.

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Seuls les crédits de l'exercice sont pris en compte donc hors RAR. Le détail est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

IV – ANNEXES		IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES		C1.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		I 41 905 444,00	0,00	II 0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		34 200 000,00	0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	34 200 000,00	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		7 705 444,00	0,00	0,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>			
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves			
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	7 705 444,00	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

IV – ANNEXES			IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES			C1.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b	V	224 980 185,26	0,00	VI
Ressources propres externes de l'année (a)		11 802 500,00	0,00	0,00
10222	FCTVA	11 640 000,00	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement (3)	0,00	0,00	0,00
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
2743	Prêts au personnel	35 000,00	0,00	0,00
2744	Prêts d'honneur	7 500,00	0,00	0,00
2748	Autres prêts	120 000,00	0,00	0,00
275	Dépôts et cautionnements versés	0,00	0,00	0,00
27638	Créance Autres établissements publics	0,00	0,00	0,00
Ressources propres internes de l'année (b) (4)		213 177 685,26	0,00	0,00
15...	<i>Provisions pour risques et charges</i>			
169	<i>Primes de remboursement des obligations</i>	0,00	0,00	0,00
26...	<i>Participations et créances rattachées</i>			
261	<i>Titres de participation</i>	0,00	0,00	0,00
27...	<i>Autres immobilisations financières</i>			
28...	<i>Amortissement des immobilisations</i>			
28031	<i>Frais d'études</i>	0,00	0,00	0,00
28033	<i>Frais d'insertion</i>	0,00	0,00	0,00
2804112	<i>Subv. Etat : Bâtiments, installations</i>	120 000 000,00	0,00	0,00
2804113	<i>Subv. Etat : Projet infrastructure</i>	0,00	0,00	0,00
2804121	<i>Subv. Régions : Bien mobilier, matériel</i>	0,00	0,00	0,00
2804122	<i>Subv. Régions : Bâtiments, installations</i>	0,00	0,00	0,00
2804131	<i>Subv. Dpt : Bien mobilier, matériel</i>	0,00	0,00	0,00
2804132	<i>Subv. Dpt : Bâtiments, installations</i>	0,00	0,00	0,00
28041411	<i>Subv. Cne GFP : Bien mobilier, matériel</i>	0,00	0,00	0,00
28041481	<i>Subv. Autres cnes: Bien mobilier, matériel</i>	0,00	0,00	0,00
28041482	<i>Subv. Autres cnes: Bâtiments, installations</i>	0,00	0,00	0,00
28041512	<i>Subv. Grpt : Bâtiments, installations</i>	0,00	0,00	0,00
280415322	<i>CCAS : Bâtiments, installations</i>	0,00	0,00	0,00
280415331	<i>ADM : Bien mobilier, matériel</i>	0,00	0,00	0,00

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
280415332	ADM : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00
280415341	IC : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00
280415342	IC : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00
28041581	Autres grpts-Biens mob., mat. et études	0,00	0,00	0,00
28041582	Autres grpts - Bâtiments et installat°	0,00	0,00	0,00
28041583	Autres grpts-Proj infrastruct Int nation	0,00	0,00	0,00
28041721	SNCF Réseau : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00
28041722	SNCF Réseau : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00
28041723	SNCF Réseau : Projet infrastructure	0,00	0,00	0,00
28041781	Subv. Autres : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00
28041782	Subv. Autres : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00
2804181	Autres org pub - Biens mob, mat, études	0,00	0,00	0,00
2804182	Autres org pub - Bât. et installations	0,00	0,00	0,00
2804183	Autres org pub-Proj infrastruct int nat.	0,00	0,00	0,00
280421	Privé - Biens mob., matériel et études	0,00	0,00	0,00
280422	Privé - Bâtiments et installations	0,00	0,00	0,00
280423	Privé : Projet infrastructure	0,00	0,00	0,00
280431	Subv.Scol : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00
280432	Subv.Scol : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00
2804412	Sub nat org pub - Bât. et installations	0,00	0,00	0,00
2804421	Sub nat privé - Biens mob, mat, études	0,00	0,00	0,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	0,00	0,00	0,00
28088	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	0,00	0,00	0,00
28128	Autres aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00
281311	Bâtiments administratifs	0,00	0,00	0,00
281312	Bâtiments scolaires	0,00	0,00	0,00
281313	Bâtiments sociaux et médico-sociaux	0,00	0,00	0,00
281314	Bâtiments culturels et sportifs	0,00	0,00	0,00
281318	Autres bâtiments publics	0,00	0,00	0,00
281321	Immeubles de rapport	0,00	0,00	0,00
281328	Autres bâtiments privés	0,00	0,00	0,00
281351	Bâtiments publics	0,00	0,00	0,00
281533	Réseaux câblés	0,00	0,00	0,00
281534	Réseaux d'électrification	0,00	0,00	0,00
281538	Autres réseaux	0,00	0,00	0,00
281572	Matériel technique scolaire	0,00	0,00	0,00
2815731	Matériel roulant	0,00	0,00	0,00
2815738	Autre matériel et outillage de voirie	0,00	0,00	0,00
281578	Autre matériel technique	0,00	0,00	0,00
28158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00	0,00	0,00
2817311	Bâtiments administratifs (m. à dispo)	0,00	0,00	0,00
2817312	Bâtiments scolaires (m. à dispo)	0,00	0,00	0,00
2817314	Bâtiments culturels et sportifs (m. à di)	0,00	0,00	0,00
2817318	Autres bâtiments publics (m. à dispo)	0,00	0,00	0,00
281735	Installations générales (m. à dispo)	0,00	0,00	0,00
28181	Installations générales, aménagt divers	0,00	0,00	0,00

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
281828	<i>Autres matériels de transport</i>	0,00	0,00	0,00
281831	<i>Matériel informatique scolaire</i>	0,00	0,00	0,00
281838	<i>Autre matériel informatique</i>	0,00	0,00	0,00
281841	<i>Matériel de bureau et mobilier scolaire</i>	0,00	0,00	0,00
281848	<i>Autres matériels de bureau et mobiliers</i>	0,00	0,00	0,00
28185	<i>Matériel de téléphonie</i>	0,00	0,00	0,00
28186	<i>Cheptel</i>	0,00	0,00	0,00
28188	<i>Autres immo. corporelles</i>	0,00	0,00	0,00
29...	<i>Dépréciations des immobilisations</i>			
31...	<i>Matières premières (et fournitures) (5)</i>			
33...	<i>En-cours de production de biens (5)</i>			
35...	<i>Stocks de produits (5)</i>			
39...	<i>Dépréciation des stocks et en-cours</i>			
481...	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>			
4815	<i>Charges liées à crise sanitaire Covid-19</i>	0,00	0,00	0,00
4817	<i>Indemnités de renégociation de la dette</i>	937 505,30	0,00	0,00
49...	<i>Dépréciation des comptes de tiers</i>			
59...	<i>Dépréciation des comptes financiers</i>			
024	Produits des cessions d'immobilisations	138 000,00	0,00	0,00
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	92 102 179,96	0,00	0,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE	D1

LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION DE FONCTIONNEMENT	D5.1

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT	D5.2

Cet état ne contient pas d'information.

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1),

A , le

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3).

ALBERTINI Thierry	
AMRANE Christine	
ARENAS Martine	
ARNAUD Stéphane	
AYCARD Bruno	
BACCINO Véronique	
BENEVENTI Robert	
BERNARDINI Véronique	
BONNET Laurent	
BONNUS Michel	
BREMOND DIDIER	
CHIOCCA Christophe	
DECARD Guillaume	
DEPALLENS Caroline	
DUMONT Françoise	
FORTIAS Manon	
GARELLO Vesselina	
GUISIANO Jean-Martin	
JANET Nathalie	

V – ARRETE ET SIGNATURES		V
ARRETE ET SIGNATURES		A
LAIN Dominique		
LASSOUTANIE Chantal		
LAURIOL Marc		
LAUVARD Sonia		
LEGRAIEN Françoise		
LENOIR Véronique		
LEONELLI Philippe		
LOEW Grégory		
MARTEL Nicolas		
MASSI Josée		
MASSON Jean Louis		
MATHIVET SEVERINE		
MONDONE Valérie		
MORENO Christophe		
MULE Joseph		
NICCOLETTI Christine		
ONTENIENTE Lydie		
PEREZ LEROUX Nathalie		
PIANETTI Claude		
PONCHON Marie-Laure		
PONTONE Ludovic		
QUILICI Laetitia		
REYNIER Louis		
RIALLAND Valérie		
ROUX Francis		
SAMAT Andrée		
SIMON Christian		

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

Groupe AP-AE (Code / Libellé)	Total général	Avant 2021	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	Après 2027
AE-2015 - 2015-0104DB-002 - AE-AE COLOGEN FRAIS FINANCIERS	25 050 000,00	5 675 538,30	1 663 010,23	1 586 274,54	1 509 176,70	1 421 608,29	1 341 000,00	1 267 000,00	1 202 000,00	9 384 391,94
AE-2015 - 2015-0602DB-001 - AE-AE COLOGEN FRAIS D'EXPLOITATION	48 348 777,00	3 721 611,11	861 994,80	1 536 209,43	1 041 465,76	1 012 710,48	1 039 000,00	1 059 000,00	3 000 000,00	35 076 785,42
AE-2019 - 2019-0406H5-001 - AE-MARCHES ACCOMPAGNEMENT SOCIAL	2 538 000,00	362 213,75	139 200,00	160 600,00	207 050,00	232 990,00	235 000,00	240 000,00	240 000,00	720 946,25
AE-2019 - 2019-1005IT-003 - AE-TRANSPORT D ELEVES HANDICAPES	22 900 000,00	1 086 153,51	3 211 180,34	3 859 672,79	4 191 500,49	4 039 121,30	4 224 282,37	2 288 089,20		
AE-2020 - 2020-0406H5-001 - AE-MARCHES DE SUPERVISION SOCIAL	875 000,00	0,00	110 747,50	79 690,00	80 817,50	50 980,00	101 600,00	130 000,00	321 165,00	
AE-2020 - 2020-1202J1-001 - AE-PARTENARIAT ELIGIBLES A LA TAXE D AMENAGEMENT	2 160 000,00	30 000,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00	335 000,00	335 000,00	335 000,00	925 000,00
AE-2021 - 2021-0101L1-001 - AE DEPENSES DE COMMUNICATION RELATIVES A L HDE Draguignan 2021-2023	4 709 360,00		9 358,80	743 080,29	681 614,83	516 136,75	510 000,00	760 000,00	1 489 169,33	
AE-2021 - 2021-0501V1-001 - AE-AE FINANCEMENT PROGRAMME SARE 2021-2023	1 320 000,00		35 253,48	203 744,60	279 797,33	336 539,56	208 736,91	255 928,12		
AE-2021 - 2021-1111NC-001 - AE-AE GRAND PRIX DE FRANCE LE CASTELLET	6 000 000,00		2 000 000,00	2 000 000,00	0,00					2 000 000,00
AE-2022 - DF22003 - AE- FSE + 2022 - 2028 (EUROPE)	16 406 184,00			0,00	1 816 649,34	2 396 776,21	3 441 200,00	3 279 061,00	3 279 061,00	2 193 436,45
AE-2022 - DF22007 - AE-MISE EN OEUVRE DISPOSITIF AIDE A LA VIE PARTAGEE DANS LE CADRE DE L HABITAT INCLUSIF	21 058 000,00			0,00	288 750,00	491 313,28	883 955,00	2 335 950,00	2 880 950,00	14 177 081,72
AE-2022 - DF22008 - AE-FSE 2022-2028 (DDSI)	23 835 000,00			0,00	1 917 306,89	2 396 633,62	6 500 000,00	6 640 000,00	5 040 000,00	1 341 059,49
AE-2023 - DF23002 - HDE FONCTIONNEMENT AE	5 500 000,00				261 958,86	1 394 843,52	1 877 500,00	1 777 500,00	188 197,62	
AE-2023 - DF23005 - PARCOURS VAR INSERTION TRAVAIL	26 200 000,00				3 052 892,00	4 819 456,00	5 370 087,00	6 030 000,00	5 730 000,00	1 197 565,00
AE-2023 - DF23009 - AE- MAINTENANCE DES BATIMENTS	6 000 000,00				0,00	1 711 996,35	2 025 000,00	1 500 000,00	763 003,65	
AE-2023 - DF23010 - AE-MAINTENANCE DES COLLEGES	4 000 000,00				0,00	907 179,53	963 000,00	1 000 000,00	1 129 820,47	
AE-2024 - DF24001 - PACTE LOCAL DES SOLIDARITES : AXE SOCIAL	2 200 000,00					272 600,00	493 500,00	550 000,00	440 000,00	443 900,00
AE-2025 - DF25002 - MAINTENANCE DES APPLICATIONS INFORMATIQUES	4 626 691,00						1 577 023,00	1 524 834,00	1 524 834,00	
Total	223 727 012,00	10 875 516,67	8 080 745,15	10 219 271,65	15 378 979,70	22 050 884,89	31 125 884,28	30 972 362,32	27 563 201,07	67 460 166,27

Groupe AP-AE (Code / Libellé)	Total général	Avant 2021	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	Après 2027
AP-2013 - 2013-0102BA2003 - AP-CONSTRUCTION BATIMENTS SOCIAUX	38 230 476,96	26 881 435,23	3 234 885,27	4 563 163,29	1 451 144,38	105 171,87	32 400,00			1 962 276,92
AP-2013 - 2013-0102BA2008 - AP-CONSTRUCTION BATIMENTS CULTURELS ET GROSSES RENOVATIONS	77 878 000,00	3 037 876,18	1 601 062,26	395 388,03	284 753,10	350 309,42	543 200,00	1 100 000,00	3 300 000,00	67 265 411,01
AP-2013 - 2013-0601BB2012 - AP-CONSTRUCTION ET EXTENSION DES COLLEGES ET DE LEURS EQUIPEMENTS	84 580 000,00	8 822 894,05	10 194 796,13	11 135 223,50	5 128 548,52	1 707 828,60	1 671 500,00	5 860 500,00	8 830 315,48	31 228 393,82
AP-2013 - 2013-R1001IV-03 - AP-ETUDES ROUTIERES	12 800 000,00	2 926 714,78	372 227,16	996 808,47	1 135 389,15	1 423 279,39	1 400 000,00	1 150 000,00	1 200 000,00	2 195 581,05
AP-2013 - 2013-R1005IT9-3 - TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU RESEAU FERROVIAIRE	70 000 000,00	5 097 049,48	423 884,80	2 069 490,72	845 508,01	527 924,62	505 220,00	3 494 780,00	3 900 000,00	53 136 142,37
AP-2013 - 2013-R1202J1-001 - AP-AMENAGEMENT PARC NATURE	21 883 000,00	21 003 356,13	130 306,89	214 053,38	107 542,40	50 943,04			376 798,16	
AP-2013 - 2013-R1204J1-01 - AP-CONVENTION TRANSACTION SOCIETE CANAL DE PROVENCE DEPENSE	15 114 000,00	8 503 204,86	72 405,14	0,00	328 159,21	207 090,79	275 650,00	600 000,00	700 000,00	4 427 490,00
AP-2014 - 2014-0502V1-001 - SUBVENTIONS EN FAVEUR DE L'HABITAT	28 429 722,00	8 291 211,03	1 433 468,64	1 972 225,57	1 344 883,02	1 463 274,59	1 550 000,00	3 129 722,00	1 900 000,00	7 344 937,15
AP-2015 - 2015-0104DB-001 - AP-COLOGEN REMBOURSEMENT CAPITAL	90 480 000,00	9 817 606,45	3 365 756,12	2 881 905,99	3 477 883,67	3 601 627,28	3 700 000,00	3 769 000,00	2 352 000,00	57 514 220,49
AP-2015 - 2015-1001IV-003 - AP-TRAVAUX D AMENAGEMENTS DU RESEAU ROUTIER	305 325 000,00	41 827 397,97	11 469 270,89	22 301 407,46	32 580 671,72	36 411 942,82	36 453 000,00	32 500 000,00	32 500 000,00	59 281 309,14
AP-2016 - 2016-0102BA-001 - AP-RENOVATION ET AMENAGEMENT DES BATIMENTS	48 130 000,00	6 714 771,25	4 690 064,65	6 117 779,63	5 837 793,51	5 355 981,72	8 265 000,00	6 850 000,00	4 298 609,24	
AP-2016 - 2016-0502V1-100 - AP-AIDE AUX COMMUNES	459 700 000,00	75 403 421,73	29 777 956,59	34 294 631,43	34 837 318,00	40 384 738,17	46 500 000,00	48 000 000,00	61 090 155,00	89 411 779,08
AP-2016 - 2016-0503V1-001 - AP-AIDES AUX PARTICULIERS POUR TRAVAUX AMELIORATION DE L HABITAT ET DE PRECARITE ENERGETIQUE	14 650 000,00	3 249 119,23	1 426 908,00	1 353 841,00	1 352 880,91	973 361,73	1 147 150,00	1 000 000,00	1 000 000,00	3 146 739,13
AP-2016 - 2016-0602BB-001 - AP-RENOVATION AMENAGEMENT COLLEGES	213 170 000,00	13 168 619,22	12 529 010,28	26 610 939,77	33 968 141,78	29 119 373,79	34 735 000,00	29 733 000,00	27 930 000,00	5 375 915,16
AP-2016 - 2016-1104IG-001 - AP-SOUTIENS INVESTISSEMENTS AGRICOLES FEADER	1 497 090,00	157 242,50	6 000,00	349 464,24	10 088,58	231 827,13	350 000,00	392 467,55		
AP-2016 - 2016-1202J1-001 - AP-CIRCUITS THEMATIQUES ENS	12 500 000,00	87 879,78	17 002,22	1 715 479,12	872 275,33	580 916,57	997 000,00	2 230 000,00	3 243 000,00	2 756 446,98
AP-2016 - 2016-1205IG-100 - AP-SOUTIENS AUX INVESTISSEMENTS AGRICOLES FORESTIERS ET HALIEUTIQUES	13 143 070,00	210 151,70	721 594,94	899 719,76	705 208,90	384 235,85	862 000,00	2 700 000,00	2 200 000,00	4 460 158,85
AP-2017 - 2017-0102BA-002 - AP-REAMENAGEMENT BATIMENT ADMINISTRATIF CHARLES BARNIER - TOLON	6 270 000,00	460 732,84	22 740,00	14 489,82	65 714,61	97 396,27	20 000,00			5 588 926,46
AP-2017 - 2017-1001V-001 - AP-FONDS DE CONCOURS	8 400 000,00	2 548 328,85	623 172,14	306 370,50	577 950,87	110 378,18	10 000,00	10 000,00	10 000,00	4 203 799,46
AP-2017 - 2017-1108CE-001 - AP-SOUTIENS AUX INVESTISSEMENTS POUR L ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	12 385 000,00	136 000,00	758 900,00	149 315,55	1 932 274,75	2 046 095,15	766 530,00	1 400 000,00	1 400 000,00	3 795 884,55
AP-2017 - 2017-1206IG-002 - AP-SUBVENTIONS VALORISATION PRODUITS DE LA FORET	530 000,00	345 101,26	31 375,73	38 006,70	44 484,37	9 000,00			62 031,94	
AP-2018 - 2018-0102BA-001 - AP-AMENAGEMENT-SECURISATION GENDARMERIES	2 986 000,00	485 172,20	453 763,20	489 902,94	159 509,29	411 862,99	520 000,00	465 789,38		
AP-2018 - 2018-0601CE-001 - AP-AIDE INVEST CLG PRIVES SOUS CONTRAT	2 211 000,00	411 050,77	223 540,56	384 719,35	213 022,03	247 778,48	255 000,00	255 000,00	220 888,81	
AP-2019 - 2019-0102BA-001 - AP-ETUDES BATIMENTS 2019-2021	600 000,00	0,00		53 873,96	42 694,98	77 396,45	290 000,00	136 034,61		
AP-2019 - 2019-0501V-001 - AP-EXTERNALISATION DE L OBSERVATOIRE DEP DE L HABITAT DE 2020 A 2023 AP 2020	953 400,00	172 032,00	65 338,31	85 439,40	74 732,73	24 613,24	75 000,00	75 000,00	75 000,00	306 244,32
AP-2020 - 2020-0108AB-001 - AP-DEVELOPPEMENT ET PILOTAGE DU SYSTEME D INFORMATION	13 500 000,00	109 986,00	251 089,06	491 974,97	430 247,12	1 182 192,94	1 801 452,00	3 295 450,00	2 562 500,00	3 375 107,91
AP-2020 - 2020-0303H3-001 - AP-EHPAD TX EXTENSION AMELIORATION REHAB	32 021 400,00	612 000,00	1 100 080,00	746 080,00	1 126 813,79	2 743 922,00	4 183 734,00	8 705 249,00	8 734 687,00	4 068 834,21
AP-2020 - 2020-1007ID-001 - AP-PROJETS TRANSVERSAUX NUMERIQUES	4 090 000,00	385 731,86	508 265,96	0,00	700 475,00	687 050,00	948 701,00	660 811,14	198 965,04	
AP-2020 - 2020-1202J1-003 - AP-TRAVAUX D AMENAGEMENT SUR LES ENS	6 500 000,00	0,00	0,00	746 512,30	1 008 487,38	408 443,59	2 849 000,00	1 415 556,73		
AP-2020 - 2020-1204J2-001 - AP-RESTAURATION ECOLOGIQUE DES SEUILS DEPARTEMENTAUX	2 481 700,00	11 541,82	28 868,97	224 635,76	67 010,15	1 200 397,25	628 400,00	320 846,05		
AP-2021 - 1202J1-001 - AP-ETUDES D'INVESTISSEMENT ENVIRONNEMENTALES	1 100 000,00		0,00	109 973,92	78 047,16	178 595,92	150 000,00	200 000,00	200 000,00	183 383,00
AP-2021 - 1205IG-002 - AP-TRAVAUX DE DEBROUAILLEMENT	12 000 000,00		0,00	683 842,31	2 418 330,33	2 134 618,76	2 400 000,00	2 400 000,00	1 963 208,60	
AP-2021 - 2021-0102BA-002 - AP-RECONSTRUCTION ET MODERNISATION DU CDE CONSTR + REHAB 3 SITES + AMO PILOTAGE	56 485 000,00		201 682,20	566 880,85	546 846,08	358 242,22	1 233 000,00	2 260 000,00	11 955 000,00	39 363 348,65
AP-2021 - 2021-0102BA-003 - AP-TVX + AMENAG SITES CDE	7 000 000,00		384 491,75	937 204,95	969 990,12	388 472,98	997 000,00	1 600 000,00	1 600 000,00	122 840,20
AP-2021 - 2021-0302H3-001 - AP-APA HABITAT- AIDE FINANCIERE EN FAVEUR D DES PERSONNES AGEES POUR TRAVAUX 2021	800 000,00		28 821,50	92 147,89	191 015,49	154 696,24	437,76	332 881,12		
AP-2021 - 2021-1001V-001 - AP-CONVENTION FINANCEMENT RESORPTION POINTS NOIRS ROUTIERS QUOTIDIEN EN PACA	9 050 000,00		0,00		0,00	30 000,00	100 000,00	45 000,00	25 000,00	8 850 000,00
AP-2021 - 2021-1002IM-001 - AP-ACQUISITION D'ENGINS	20 542 000,00		511 622,22	1 097 258,00	2 030 817,96	2 393 344,57	7 880 000,00	1 900 000,00	1 600 000,00	3 128 957,25
AP-2022 - D122001 - AP-CONSTRUCTION ET RENOVATION DE MECS	11 822 000,00			240 000,00	2 008 000,00	2 927 500,00	1 456 250,00	3 416 500,00	1 773 750,00	
AP-2022 - D122002 - AP-TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU RESEAU CYCLABLE	22 100 000,00			1 021 344,72	2 027 804,51	3 176 826,59	3 140 000,00	3 500 000,00	3 500 000,00	5 734 024,18
AP-2022 - D122004 - AP-CONSTRUCTION DE GYMNASES	21 920 000,00			189 174,90	2 673 620,48	4 741 570,53	3 629 000,00	4 629 823,37	4 051 021,08	2 005 789,64
AP-2022 - D122005 - AP-CONSTRUCTION ET REHABILITATION DES BATIMENTS DOMAINE ROUTES	11 500 000,00			9 666,55	260 006,58	440 983,99	1 300 000,00	900 000,00	1 400 000,00	7 189 343,48
AP-2022 - D122006 - AP-RENOVATION ET AMENAGEMENT DES BATIMENTS SUR LES ENS - HORS CIRCUITS	3 620 000,00			250 176,98	22 259,36		30 000,00	1 700 000,00	1 617 563,66	
AP-2023 - D123001 - PLAN VELO DEPARTEMENTAL	4 000 000,00				0,00	20 700,00	112 000,00	542 500,00	846 800,00	2 478 000,00
AP-2023 - D123003 - PMS BRIGNOLES	13 000 000,00				3 182 149,65	3 675 935,46	5 779 503,17	362 411,72		
AP-2023 - D123004 - AP SDIS SUBVENTION	15 400 000,00				535 425,92	2 269 767,93	3 000 000,00	3 000 000,00	6 594 806,15	
AP-2023 - D123006 - ROUTE DU DEBARQUEMENT (MAITRISE D'OUVRAGE)	753 000,00				0,00	571 972,91	175 000,00	6 027,09		
AP-2023 - D123007 - DEPLACEMENT D'UN LOGICIEL DE GESTION BATIMENTAIRE	785 000,00					141 036,88	157 739,25	100 000,00	150 000,00	150 000,00
AP-2023 - D123008 - SUBVENTIONS VAR 1944 ET TOURISME POUR LA PERIODE 2025-2033	2 444 000,00					0,00	38 704,12	385 250,00	665 420,00	560 125,00
AP-2023 - D123011 - AP-VERDISSEMENT DES COLLEGES	3 500 000,00					0,00	188 000,00	500 000,00	1 800 000,00	1 012 000,00
AP-2025 - D125002 - GEOPARC	3 050 000,00						100 000,00	100 000,00	1 700 000,00	1 150 000,00
Total	1 821 309 858,96	240 877 629,17	86 660 351,58	126 800 513,68	147 796 957,78	155 858 024,69	183 490 377,93	187836567,9	209045427	482 944 009,21

PARTOUT, POUR TOUS,
LE VAR ACTEUR DE VOTRE QUOTIDIEN

